



FRANCIS DUPUIS-DÉRI

Démocratie

Histoire politique d'un mot

AUX ÉTATS-UNIS ET EN FRANCE



LUX | HUMANITÉS

Francis Dupuis-Déri

DÉMOCRATIE
HISTOIRE POLITIQUE
D'UN MOT

Aux États-Unis et en France



La collection « Humanités », dirigée par Jean-François Filion, prolonge dans le domaine des sciences l'attachement de Lux à la pensée critique et à l'histoire sociale et politique. Cette collection poursuit un projet qui a donné les meilleurs fruits des sciences humaines, celui d'aborder la pensée là où elle est vivante, dans les œuvres de la liberté et de l'esprit que sont les cultures, les civilisations et les institutions.

Dans la même collection :

- Pierre Beaucage, *Corps, cosmos et environnement chez les Nahuas de la Sierra Norte de Puebla*
- Ellen Meiksins Wood, *L'empire du capital*
- Ellen Meiksins Wood, *L'origine du capitalisme*
- Ellen Meiksins Wood, *Des citoyens aux seigneurs*
- Jean-Marc Potté, *La pensée politique de Gramsci*
- Raymond Williams, *Culture et matérialisme*

© Lux Éditeur, 2013

www.luxediteur.com

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2013

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-89596-090-4

Ouvrage publié avec le concours du Conseil des arts du Canada, du Programme de crédit d'impôt du gouvernement du Québec et de la SODEC. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada (FLC) pour nos activités d'édition.

*Vous ne pouvez pas faire l'histoire
sans la participation directe du peuple
et appeler cela Démocratie.*

Philip RESNICK, *Parliament vs. People*, 1984

*Laissons le peuple croire
qu'il gouverne et il sera gouverné.
Cela ne peut échouer si ceux en
qui il croit sont crus.*

William PENN, *Some Fruits of Solitude*, 1682

*Est-ce donc le nom qu'on donne au
gouvernement qui en constitue la nature?*

Camille DESMOULINS, *Le vieux cordelier*, n° 7, 1794

*Quand un mot est devenu si universellement
sanctifié comme l'est maintenant « démocratie »,
je commence à me demander s'il signifie quelque
chose, en signifiant trop de choses.*

T.S. ELIOT, *The Idea of a Christian Society*, 1940

INTRODUCTION

Jeux de mots et jeux de pouvoir

LE MOT « démocratie », d'origine grecque, a conservé la même définition pendant plus de deux mille ans, de la Grèce antique jusqu'au milieu du XIX^e siècle, à savoir un régime politique où le peuple se gouverne seul, sans autorité suprême qui puisse lui imposer sa volonté et le contraindre à l'obéissance. Aux yeux de l'élite politique et intellectuelle, un tel régime est une aberration ou une catastrophe politique, économique et morale, puisque le peuple serait par nature irrationnel. S'il n'est pas contrôlé par une puissance supérieure, le peuple entraînera la société dans le chaos et la violence, pour finalement instaurer une tyrannie des pauvres.

Ceux qui sont connus comme les « pères fondateurs » de la démocratie moderne aux États-Unis et en France étaient tous ouvertement antidémocrates. Les patriotes, soit les militantes et militants du mouvement pour l'indépendance en Amérique du Nord ou pour la révolution en France¹, ne prétendaient pas être démocrates, ni fonder une démocratie. Au contraire, ils affirmaient que la

1. Mary G. Dietz, « Patriotism », dans Terence Ball, James Farr et Russell L. Hanson (dir.), *Political Innovation and Conceptual Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 ; Philippe Bourdin,

démocratie « est un gouvernement arbitraire, tyrannique, sanglant, cruel et intolérable », selon les mots de John Adams, qui deviendra vice-président du premier président des États-Unis, George Washington, puis président lui-même². Au XVIII^e siècle, plusieurs autres politiciens d'Amérique du Nord ont évoqué les « vices » et les « folies de la démocratie³ ». Dans la France de la Révolution, des acteurs politiques d'influence ont également associé la « démocratie » à l'« anarchie » ou au « despotisme⁴ », déclarant la tenir en « horreur » car elle serait « le plus grand des fléaux⁵ ».

Si « démocratie » est d'abord un terme repoussoir, l'élite politique commence à s'en réclamer vers le milieu du XIX^e siècle, mais en lui attribuant un sens nouveau. Il ne fait plus référence au peuple assemblé pour délibérer librement, mais désigne au contraire le régime libéral électoral, jusqu'alors nommé « république ». Dans ce régime

L'Europe des « patriotes » des années 1770 à la Révolution française, Paris, Presses universitaires de France, 2010.

2. Lettre de John Adams (8 août 1807), dans Charles F. Adams (dir.), *Correspondence Between John Adams and Mercy Warren*, New York, Arno Press, 1972, p. 394.

3. Max Farrand (dir.), *The Records of the Federal Convention of 1787*, vol. I, New Haven, Yale University Press, 1966, p. 288 et 432.

4. Timothy Tackett, *Becoming a Revolutionary: The Deputies of the French National Assembly and the Emergence of a Revolutionary Culture (1789-1790)*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 105.

5. Antoine Barnave, « Discours sur les conventions nationales et le pouvoir constituant », dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *Orateurs de la Révolution française*, coll. Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1989, p. 54. Voir aussi dans cet ouvrage Emmanuel Sieyès, « Sur l'organisation du pouvoir législatif et la sanction royale », p. 1025 et 1027.

maintenant appelé démocratie, une poignée seulement de politiciens élus détiennent le pouvoir, même s'ils prétendent l'exercer au nom du peuple souverain. Déclaré souverain, ce dernier n'a plus d'agora où s'assembler pour délibérer des affaires communes.

Or comment expliquer que le régime électoral libéral soit aujourd'hui perçu comme l'ultime modèle « démocratique », alors qu'il a été fondé par des antidémocrates déclarés ? Et comment expliquer ce changement de sens vers le milieu du XIX^e siècle, à la fois concernant l'objet désigné par le mot « démocratie » (régime électoral plutôt que régime d'assemblées du peuple) et la valeur de ce mot, qui est passée de négative (un régime détestable et détesté) à positive (le meilleur des régimes politiques) ?

Pour répondre à ces questions, je m'intéresserai surtout aux individus engagés au sein de forces politiques dans des luttes pour le contrôle des institutions et des ressources, car ce sont leurs discours qui ont le plus contribué à définir le sens attribué à la démocratie. Cette approche tient pour acquis que les individus et les forces politiques choisissent des termes et les définissent en fonction de leur efficacité présumée dans un débat politique. En tant qu'armes politiques, le mot « démocratie » et ses dérivés (« démocrate », « démocratique ») influencent les réseaux d'alliance, les normes d'exclusion et d'inclusion politique, ainsi que les capacités de mobiliser des ressources matérielles (des partisans ou de l'argent, par exemple) et symboliques (sympathie, allégeance, loyauté et légitimité). En bref, il s'agit d'effectuer un travail d'interprétation politique, soit de restituer le sens qu'ont eu le mot « démocratie » et ses dérivés à des moments importants

de l'histoire, et surtout de dégager les motivations des actrices et des acteurs politiques à l'utiliser – ou non – pour servir leurs intérêts au gré des luttes politiques⁶. Pour y parvenir, une attention particulière sera portée aux pamphlets, manifestes, déclarations publiques, articles de journaux, lettres personnelles, poèmes et chansons populaires, et même les noms de journaux et d'associations politiques.

6. Les spécialistes de l'histoire des idées politiques comprendront que je m'inspire librement de trois approches, que je cherche ici à imbriquer : 1) l'approche contextualiste, dite aussi de l'École de Cambridge, développée dans les années 1970-1980 par Quentin Skinner, qui propose de replacer les idées des philosophes célèbres dans les débats et les polémiques de leur époque (voir : Quentin Skinner, *Visions of Politics*, vol. I : *Regarding Method*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 ; James Tully [dir.], *Meaning & Context: Quentin Skinner and His Critics*, Princeton, Princeton University Press, 1988). Lors de son discours de réception au Collège de France, l'historien Pierre Rosanvallon propose une approche qui ressemble fortement à celle de Q. Skinner (Pierre Rosanvallon, *Pour une histoire conceptuelle du politique*, Paris, Seuil, 2003) ; 2) l'approche dite d'histoire sociale, d'inspiration marxiste et développée par Neal et Ellen Meiksins Wood, qui interprète les idées des philosophes célèbres à la lumière des rapports de classe (Neal Wood, « The social history of political theory », *Political Theory*, vol. 6, n° 3, 1978, p. 345-367 ; Neal Wood, *Reflexions on Political Theory: A Voice of Reason from the Past*, New York, Palgrave, 2002 ; Ellen Meiksins Wood, *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'Antiquité au Moyen Âge*, Montréal, Lux, 2013. Voir aussi les travaux de C.B. MacPherson) ; 3) l'approche dite de l'histoire populaire, ou par le bas, qui s'intéresse aux idées et aux actions des subalternes, soit les pauvres, les femmes, les esclaves, les indigènes, etc. (voir, parmi d'autres, Peter Linebaugh et Marcus Rediker, *L'hydre aux mille têtes. L'histoire cachée de l'Atlantique révolutionnaire*, Paris, Amsterdam, 2008 ; Patricia Hill Collins, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, New York/Londres, Routledge, 2000).

Certes, les mots ne sont pas toujours utilisés dans le but de tromper et de manipuler l'opinion publique ou des adversaires politiques, ni de séduire et de mobiliser les forces alliées. Des situations exceptionnelles, comme une guerre d'indépendance ou une révolution, encouragent à modifier le sens descriptif et normatif de mots déjà existants, ou à inventer des mots et des expressions pour clarifier la confusion conceptuelle provoquée par les conflits et les transformations politiques. Pensons ainsi aux expressions « monarchie représentative », « monarchie démocratique », « aristocratie représentative », « aristocratie élective », « aristocratie démocratique », « monarchie aristodémocratique », « ochlocratie », « polycratie », « kakis-tocratie », « acéphocratie » et « Mac-O'-cratie », ainsi qu'au sens nouveau attribué à « nation », ou à l'apparition de nouvelles identités politiques, comme anarchiste, socialiste ou communiste, ou encore les locofocos.

Cela dit, étudier plus spécifiquement la manière dont on utilise le mot « démocratie » lors de conflits politiques ou en relations avec d'autres notions permettra de constater que le renversement de sens a été effectué consciemment par les élites aux États-Unis vers 1830 et en France en 1848, parce que les références positives à la démocratie permettaient d'accroître leur pouvoir de séduction en période électorale. Plus tard, l'élite politique d'un pays qui n'a connu aucune révolution, comme le Canada, commencera à s'identifier à la démocratie lors de la Première Guerre mondiale, pour accroître sa capacité à mobiliser la population et ses ressources.

D'autres se sont déjà penchés sur cette curieuse histoire du mot « démocratie » en France⁷, aux États-Unis⁸ et dans une perspective plus globale⁹, mais la réflexion proposée ici reste originale dans la mesure où il s'agit d'une analyse comparative et systématique entre les États-Unis et la France, soit les deux pays généralement reconnus comme les berceaux de la démocratie moderne. De plus, trois autres cas seront abordés en conclusion, ce qui permettra de cerner des logiques politiques à la fois distinctes mais aussi similaires à celles observées aux États-Unis et en France. Il s'agit de l'Allemagne, où la « démocratie » a été imposée par des forces étrangères après une défaite militaire; du Canada, considéré comme

7. Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », dans *La pensée politique*, vol. I : *Situations de la démocratie*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1993; *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000. Voir aussi, pour la France: Hélène Desbrousses-Peloille, « Représentations de "République" et "Démocratie" », *Revue française de science politique*, vol. 34, n° 6, 1984; Raymonde Monnier, « Démocratie et Révolution française », *Mots*, n° 59, 1999.

8. Bertlinde Laniel, *Le mot « democracy » aux États-Unis de 1780 à 1856*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995; Regina Ann Markell Morantz, « "Democracy" and "Republic" in American Ideology (1787-1840) », thèse de doctorat, Columbia University, 1971; Russell L. Hanson, « Democracy », dans Terence Ball, James Farr et Russell L. Hanson (dir.), *op. cit.*

9. Jens A. Christophersen, *The Meaning of « Democracy » as Used in European Ideologies from the French to the Russian Revolution*, Oslo, Universitetsforlaget Trykningssentral, 1968; Arne Naess, Jens A. Christophersen et Kjell Kvalø, *Democracy, Ideology and Objectivity: Studies in the Semantics and Cognitive Analysis of Ideological Controversy*, Oslo/Oxford, Oslo University Press/Oxford Basil Blackwell, 1956.

démocratique même s'il est aujourd'hui encore une monarchie constitutionnelle qui n'a connu ni révolution victorieuse ni défaite militaire et du Sénégal, où la « démocratie » comme régime présidentiel est une importation de l'ancienne métropole coloniale.

Cette étude comparative confirme l'extrême malléabilité du sens politique des mots et démontre que les élites politiques ont toutes cherché à détourner à leur avantage le sens de « démocratie » pour consolider leur légitimité aux yeux du peuple et accroître leur capacité de mobilisation, et donc leur pouvoir. Cette conclusion devrait nourrir une remise en question de l'idée rassurante que nous vivons aujourd'hui en démocratie.

POUVOIR DES MOTS, MOTS DU POUVOIR

Au xx^e siècle, de très nombreux essayistes et théoriciens ont réfléchi au sens politique des mots et ont proposé des modèles d'analyse pour comprendre leur influence dans les luttes¹⁰. L'analyse du langage et de son pouvoir a pris une grande importance non seulement en philosophie,

10. Entre autres : John L. Austin, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970 ; Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982 ; Murray Edelman, *Political Language: Words that Succeed and Politics that Fail*, New York, Academic Press, 1977 ; Noam Chomsky, *Language and Politics*, Montréal, Black Rose Books, 1988 ; Jacques Guilhaumou, « L'histoire des concepts. Le contexte historique en débat (note critique) », *Annales*, vol. 56, n° 3, 2001 ; George Orwell, « La politique et la langue anglaise », dans *Essais, articles, lettres*, vol. IV (1945-1950), Paris, Ivrea/Encyclopédie des nuisances, 2001 ; David Green, *The Language of Politics in America*, Ithaca, Cornell University Press, 1987 (surtout le premier chapitre).

en sociologie et en science politique, mais également en politique active et dans le domaine commercial. Des spécialistes en marchandisation de produits – politiques, culturels, etc. – ont développé des techniques de plus en plus sophistiquées pour influencer la consommatrice et le consommateur (y compris l'électrice et l'électeur) grâce à un vocabulaire choisi avec soin¹¹.

Dans le cas du terme « démocratie » et de ses dérivés, il s'agit d'*étiquettes*, c'est-à-dire de mots accolés à un individu, un groupe politique, un mouvement social, une institution ou un régime pour en préciser publiquement la nature. Étiqueter permet aussi d'exprimer une évaluation normative, soit distinguer entre le bon et le mauvais, le juste et l'injuste, le légitime et l'illégitime. En principe, chaque étiquette évoque un ensemble de valeurs, d'attitudes et d'éventuelles décisions et actions politiques, voire d'institutions. Conséquemment, chaque étiquette a un pouvoir de *distinction*, c'est-à-dire qu'elle permet de marquer des différences entre les forces qui évoluent et qui sont en compétition dans le champ politique, même s'il peut évidemment y avoir une grande différence entre l'étiquette affichée publiquement et l'identité politique. L'étiquette peut être un élément déterminant des critères de pureté politique en influençant des jeux d'inclusion et d'exclusion, d'alliance et de rivalité. Un acteur politique peut aussi se faire imposer par ses adversaires une étiquette qui évoque des valeurs négatives, ce qui limitera ses possibilités d'action, de mobilisation et d'alliance. Plus

11. Voir Edward Bernays, *Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie*, Paris/Montréal, La Découverte/Lux, 2007/2008.

qu'un simple détail ou qu'une coquetterie, l'étiquette politique influence donc les rapports de force.

L'Institute for Propaganda Analysis (IPA) rappelait dans les années 1930, aux États-Unis, que des mots vagues mais séduisants sont utilisés par le propagandiste pour nommer son projet : « Ces mots [liberté, démocratie, etc.] évoquent des idéaux lumineux [...] et en associant à ces mots sa propre personne, son groupe, sa nation, ses politiques, ses pratiques, ses croyances, il cherche à nous gagner à sa cause¹². » Au contraire, une étiquette négative aura une influence considérable sur le comportement et la pensée de quiconque interagit avec la personne étiquetée comme « déviante », voire sur la perception que la personne « déviante » aura d'elle-même. Ici, l'étiquetage négatif en politique fonctionne un peu comme l'étiquetage légal ou médical de la déviance, analysé par les sociopsychologues¹³. Nul besoin qu'une autorité officielle (juge ou psychiatre) impose une étiquette pour qu'elle ait un impact. Il suffit qu'un groupe qualifie une personne

12. Institute for Propaganda Analysis, « How to Detect Propaganda » (1937), dans Robert Jackall (dir.), *Propaganda*, New York, New York University Press, 1995, p. 219.

13. Je m'inspire ici de Howard S. Becker, « La théorie de l'étiquetage. Une vue rétrospective », dans *Outsiders. Études de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985 ; W.R. Gove, « The Labelling Perspective : An Overview », dans W.R. Gove (dir.), *The Labelling of Deviance : Evaluating a perspective*, New York/Londres, Sage Publications, 1975 ; Jane Jenson, « What's in a Name ? Nationalist Movements and Public Discourse », dans H. Johnston et B. Klandermans (dir.), *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minneapolis Press, 1995 ; P.G. Schervish, « The Labelling Perspective : Its Bias and Potential in the Study of Political Deviance », *The American Sociologist*, vol. 8, n° 2, 1973.

d'« homosexuelle », de « juive » ou de « droguée », et voilà le tissu de relations sociales qui se modifie. En politique, la pratique de l'étiquetage négatif a aussi été soulignée par l'IPA, qui constatait que le propagandiste attribue ainsi « des *mauvais noms* à ces individus, groupes, nations, races, politiques, pratiques, croyances et idéaux qu'il veut que nous condamnions et rejetions ». L'étiquetage négatif est un procédé « qui nous fait former un jugement sans examiner la preuve sur laquelle il devrait être fondé¹⁴ ». En politique, le sens positif ou négatif des étiquettes dépend aussi des relations qu'elles entretiennent avec d'autres étiquettes. Le sens associé à « démocrate », par exemple, est influencé par celui d'autres termes, comme « monarchiste », « aristocrate », « républicain », etc.

Le code de l'étiquetage a bien sûr une efficacité relative, dans la mesure où différentes personnes attribueront des valeurs distinctes à une étiquette en fonction de leur schème moral et culturel et de leur expérience personnelle. Pour plusieurs, les étiquettes « féministe » ou « anarchiste » sont péjoratives et doivent être rejetées. Pour d'autres, elles sont positives et doivent être revendiquées avec fierté. C'est ce qui s'appelle l'antiparastase, une forme rhétorique qui consiste à assumer une position critiquée, et même à pousser plus loin encore sa logique. Lors de la Révolution française, Mirabeau¹⁵ suggérait déjà à ceux à qui on avait acollé une étiquette négative de « se [parer]

14. Institute for Propaganda Analysis, *op. cit.*, p. 218.

15. Mirabeau (1749-1791). Orateur talentueux, politicien influent et ambitieux, au positionnement parfois ambigu. Il meurt de maladie alors que la Révolution est encore jeune.

des injures de leurs ennemis ». Ainsi, ils « leur ôteront le pouvoir de les humilier, avec des expressions dont ils auront su s'honorer¹⁶ ». Il est donc courant en politique que des groupes reprennent à leur compte une étiquette infamante, comme Gouines rouges, un groupe de féministes radicales et lesbiennes au début des années 1970 en France. Une telle réappropriation de termes infamant permet de s'inscrire dans l'histoire d'un mouvement en lutte et d'affirmer publiquement une contestation de l'ordre social, et une dissidence face aux dominants. Une étiquette péjorative encouragera donc à se tenir à distance de l'individu stigmatisé, ou au contraire à se montrer solidaire en s'y associant.

CONSCIENCE HISTORIQUE

Par effet d'amnésie, il est aisé de croire que les actrices et acteurs politiques des siècles précédents n'avaient pas conscience du pouvoir des mots utilisés. Or la rhétorique est enseignée depuis des millénaires. Il s'agit d'un art qui permet de vaincre par le discours. En cela, la rhétorique est une technique que cultivent les plaideurs, qu'ils soient députés (au parlement), avocats (à la cour) ou pamphlétaires (dans la presse et les débats publics).

La lecture de documents du XVIII^e et du XIX^e siècle révèle que les acteurs politiques d'Amérique du Nord et d'Europe étaient tout à fait conscients qu'ils manipulaient le vocabulaire à des fins politiques. Ils étaient à tel

16. Mirabeau, « Premier discours sur la vérification des pouvoirs », dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 643.

point conscients de l'importance politique des étiquettes qu'ils discutaient de cet enjeu de lutte. Si Maximilien Robespierre¹⁷ déclarait que « [l]es législateurs sages ne s'attachent pas aux mots, mais aux choses¹⁸ », il accuserait néanmoins Jacques Pierre Brissot¹⁹ et le marquis de Condorcet²⁰ de s'identifier à la « république » dans l'unique intention de donner l'apparence d'être du côté du « peuple ». Dans *Le défenseur de la constitution* (avril-mai 1792), Robespierre déclarait que le journal de Brissot, intitulé *Le Républicain*, « n'avait de populaire que le titre²¹ ». Quelques mois plus tôt, Brissot avait présenté un bien curieux concours lancé par *Le Patriote français*, dont le prix de 300 livres serait remis à quiconque pourrait prouver que le mot « républicain » signifie « citoyen libre ». Brissot précisait : « Pour éviter toute chicane, on avertit qu'on entend par républicain, un homme attaché aux droits de l'homme, base de la Constitution française, et à tout gouvernement qui par sa nature, ne tend pas à les anéan-

17. Maximilien Robespierre (1758-1794). Avocat, il devient l'un des plus influents révolutionnaires : membre du club des Jacobins, député et président de l'Assemblée nationale et membre du Comité de salut public qui instaure la Terreur. Lui même pourchassé par le Comité de salut public, il est fait prisonnier puis exécuté.

18. *Réimpression de l'Ancien Moniteur* (mai 1789-novembre 1799), vol. XVIII, Paris, Bureau central, 1841, p. 592.

19. Jacques Pierre Brissot (1754-1793). Politicien partisan de l'abolition de la traite des esclaves. Républicain modéré. Il meurt guillotiné.

20. Condorcet (1743-1793). Philosophe, mathématicien et politicien, associé à des projets de réforme humaniste en éducation et à la défense des droits politiques des esclaves et des femmes. Accusé de trahison, il fuit, est arrêté et meurt en prison.

21. Voir Jens A. Christophersen, *op. cit.*, p. 11-12.

tir²². » On peut difficilement imaginer situation où une étiquette – ici « républicain » – serait plus étroitement associée à un processus de légitimation d'un pouvoir politique, puisque Brissot affirmait que le « républicain » est à la « base de la constitution française ». Aux États-Unis aussi, on discutait ouvertement de l'importance politique des étiquettes. Fisher Ames²³ expliquait que « dans la guerre entre les partis, les noms et les apparences sont des munitions et des armes²⁴ ». Il ajoutait qu'il est important de contester les noms élogieux dont s'affublent les adversaires pour ne pas leur en laisser le monopole. Alexander Graydon²⁵ précisait pour sa part que « [r]ien ne contribue plus au succès d'une cajolerie envers le peuple qu'une appellation bien choisie²⁶ ».

Si les acteurs politiques étaient conscients de l'importance de se choisir une bonne étiquette, ils reconnaissaient aussi le danger de se voir attribuer une étiquette péjorative par leurs ennemis. Toujours à l'époque de la

22. Laurence Cornu, « L'idée moderne de République. Émergence du mot, élaboration de l'idée en 1791 », dans *La Révolution française et la philosophie. Échanges et conflits*, Poitiers, Centre régional de documentation pédagogique, 1990, p. 72.

23. Fisher Ames (1758-1808). Député représentant le Massachusetts au Congrès américain.

24. *Works of Fisher Ames*, vol. II, Indianapolis, Liberty Fund, 1984, p. 1404. La métaphore d'Ames rappelle celle du politologue James Tully, pour qui « la plume est une arme redoutable » (James Tully [dir.], *op. cit.*, p. 7).

25. Alexander Graydon (1752-1818). Capitaine dans l'armée indépendantiste, délégué à la Convention constitutionnelle de Pennsylvanie, avocat et auteur.

26. Cité par Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 145.

Révolution française, Gérard de Lally-Tollendal²⁷ et Jean-Joseph Mounier²⁸ expliquaient que le terme « aristocrate » était accolé à des individus que l'on cherchait à discréditer²⁹. À l'époque de la Révolution, les « procureurs » et « avocats » français troqueront rapidement ces titres pour « hommes de lois³⁰ », un terme qui évoque moins l'Ancien Régime. De même, chacun revendiquera l'appellation de « citoyen » pour se donner une allure républicaine. On se battra violemment pour être considéré comme un « républicain » et, surtout, pour éviter de se faire accoler les étiquettes de « contre-révolutionnaire » et d'« aristocrate³¹ », et même de « démocrate », comme on verra plus loin.

Ce qui se pratiquait dans le camp des révolutionnaires s'observait aussi dans le camp adverse, mais la sym-

27. Gérard de Lally-Tollendal (1751-1830). Officier militaire, il est élu délégué aux États généraux, puis député à l'Assemblée. Il prend le parti du roi et prône une monarchie constitutionnelle de type anglais. Il quitte la France pour la Suisse, puis l'Angleterre. Il reprend du service avec la Restauration et devient conseiller du nouveau roi, en 1815.

28. Jean-Joseph Mounier (1758-1806). Avocat et politicien, président de l'Assemblée nationale et partisan d'une monarchie constitutionnelle de type anglais. Exilé en Suisse avant de revenir en France et servir sous Napoléon Bonaparte.

29. Gérard de Lally-Tollendal, « Second discours sur l'organisation du pouvoir législatif et la sanction royale » (14 septembre 1789), dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 391 ; Jean-Joseph Mounier, « Exposé de ma conduite dans l'Assemblée nationale », *ibid.*, p. 932.

30. Lynn Hunt, *Politics, Culture, and Class in the French Revolution*, Berkeley, University of California Press, 1984, p. 20.

31. Au sujet de l'expression « contre-révolutionnaire » en France, voir Jean-Clément Martin, *Contre-révolution, révolution et nation en France : 1789-1799*, Paris, Seuil, 1998, p. 9-11 et p. 15.

bolique s'y trouvait inversée. Maximilien Robespierre reconnaissait devant le club des Jacobins, le 29 octobre 1792, qu'on pouvait discréditer des patriotes à l'aide de « mots odieux » « car on connaît l'emprise des mots sur les hommes³² ». Cette pratique sera utilisée contre Robespierre par Ronsin, un membre du club des Cordeliers, qui accusera Robespierre d'avoir recours à l'expression « ultra-révolutionnaire » comme « prétexte [...] pour opprimer les patriotes les plus ardents³³ ». Pour le noble Jacques Antoine Marie de Cazalès³⁴, la solution passait encore par la législation du langage. Il déclarait à l'Assemblée nationale, le 21 mai 1790, qu'il « n'est pas un village où les citoyens ne soient divisés en deux partis. [...] Bannissez, proscrivez ces mots affreux d'« aristocratie » et de « démocratie » ; ils servent de ralliement à des factieux. Prêchez l'union à tous les Français [...] que tous les intérêts particuliers se confondent dans l'intérêt public³⁵ ». Le code de l'étiquette était parfois une question de vie ou de mort dans la France révolutionnaire, le mauvais nom pouvant justifier de conduire un individu à la guillotine. Un journal rappelait d'ailleurs que les « qualifications odieuses »,

32. Cité dans Albert Soboul, « Démocratie représentative ou démocratie directe. L'exemple de la démocratie populaire en l'an II », *Raison présente*, n° 49, 1979, p. 15.

33. Voir Albert Soboul, *La Révolution française*, Paris, Éditions sociales/Terrains, 1989, p. 351.

34. Jacques Antoine Marie de Cazalès (1758-1805). Député de la noblesse, il se range du côté des monarchistes. Il devra s'exiler.

35. Jacques Antoine Marie de Cazalès, « Discours sur le droit de paix et de guerre » (21 mai 1790), dans François Furet et Ran Halévy (dir.), *op. cit.*, p. 212.

plus particulièrement celle d'«anarchiste», étaient utilisées à des fins politiques «pour diffamer les patriotes et pour les assassiner³⁶».

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, soit l'époque où le mot «démocratie» est l'objet d'un travail de redéfinition, les acteurs politiques considéraient que les mots pouvaient être utilisés à des fins politiques selon au moins trois modalités.

1) Le pouvoir officiel utilise des mots pour renforcer sa légitimité et son autorité et pour donner à une tyrannie l'apparence d'un régime légitime. Dans son livre *Les chaînes de l'esclavage* (paru d'abord en anglais en 1774 sous le titre *The Chains of Slavery*), Jean-Paul Marat³⁷ expliquait que c'est en «travestissant le sens des mots» que les princes «parviennent à détruire l'horreur qu'inspire l'image nue des forfaits & de la tyrannie». «Abus[és] par les mots», notait encore Marat, «les hommes n'ont pas horreur des choses les plus infâmes, décorées de beaux noms; & ils ont horreur des choses les plus louables, décriées par des noms odieux». C'est ainsi qu'on nomme «*prérogatives de la couronne*, les droits usurpés sur la souveraineté des peuples; [...] *loyauté*, la prostitution aux ordres arbitraires; [...] *révolte*, la résistance à l'oppression;

36. Jean Dautry, «Les démocrates parisiens avant et après le coup d'État du 18 fructidor an V», *Annales historiques de la Révolution française*, n° 22, 1950, p. 145.

37. Jean-Paul Marat (1743-1793). Médecin et vétérinaire. Lors de la Révolution française, il publie le journal *L'Ami du peuple*, qui s'en prend aux aristocrates et aux riches qui profitent du peuple. Il en appelle à une dictature populaire. Il meurt poignardé par Marie-Anne-Charlotte Corday d'Armands.

discours séditieux, la réclamation des droits de l'homme ; [...] *punition des séditieux*, le massacre des ennemis de la liberté³⁸ ». En novembre 1789, un collaborateur du journal *Les Révolutions de Paris* s'inquiétait à l'idée que l'autorité politique impose ses propres définitions pour assurer la légitimité de son pouvoir : « L'abus des mots a toujours été un des principaux moyens qu'on a employés pour asservir les peuples [...] quand le pouvoir exécutif est venu à bout de nous en imposer sur le sens de certaines expressions, il paraît faire une chose et il en fait une autre ; et peu à peu il nous chargerait de chaînes, en nous parlant de liberté³⁹. » Bref, le pouvoir joue si bien sur les mots qu'il se permet même de désigner un phénomène par le terme contraire. C'est ce que rappelait plus près de nous le socialiste anglais George Orwell, qui présentait dans son roman *1984*, publié en 1948 pour dénoncer le stalinisme, des slogans en apparence improbables d'une dictature qui affirme que « La guerre, c'est la paix ».

Évidemment, celles et ceux qui se campent dans une position élitiste et qui se méfient du peuple croient qu'il est nécessaire de lui mentir, pour maintenir l'ordre social ou même pour son propre bien. « Est-il utile de tromper le peuple ? » demandait candidement en 1780 l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Berlin, dans le cadre d'un concours littéraire. Treize des trente-trois participants répondront par l'affirmative, plusieurs d'entre eux mentionnant que les mots sont des outils pouvant

38. Jean-Paul Marat, *Les chaînes de l'esclavage*, coll. 10-18, Paris, Union générale d'éditions, 1972, p. 160-162.

39. Anonyme, « Détails du 7 au 17 novembre 1789 », *Les Révolutions de Paris*, XVIII, p. 3.

servir à tromper le peuple. « Abuser du langage », jugeait toutefois l'un des participants, « c'est faire un mal réel et un tort considérable aux hommes ». Il reprenait l'idée qu'il faudrait « que les lois daigne[nt] veiller sur le trop fréquent abus du langage⁴⁰ ».

2) Ce même pouvoir officiel peut aussi policer l'usage des mots pour éviter qu'ils ne soient utilisés par des factions pour tromper le peuple. En France, Michel-Edme Petit⁴¹ a soumis à la Convention, en 1794, un décret (qui sera rejeté) selon lequel « [l]e Comité d'instruction publique est chargé de rédiger un ouvrage périodique destiné à donner aux mots qui composent la langue française leur véritable sens, et à rendre à la morale républicaine sa véritable énergie⁴² ». « [J]e demande qu'on me définisse enfin le mot "Révolution". Je demande où doit-elle s'arrêter⁴³ ? » questionnait pour sa part Jean Siffrein Maury⁴⁴ devant l'Assemblée constituante à Paris le 2 octobre 1790. Selon la définition retenue, il sera alors aisé de justifier telle action politique et de dénigrer telle autre.

3) Enfin, chaque faction peut utiliser des mots pour tromper les gens, surtout lorsque leur définition reste imprécise. Si l'on ne parle pas encore de marketing politique, *La Gazette de Paris* fait référence à la « propa-

40. Jean Biou, « Est-il utile de tromper le peuple ? », dans *Images du peuple au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1973, p. 190.

41. Michel-Edme Petit (1739-1795). Député plutôt modéré.

42. *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, op. cit., vol. XXI, p. 759.

43. Jean Siffrein Maury, « Discours sur la procédure du Châtelet » (2 octobre 1790), dans François Furet et Ran Halévi (dir.), op. cit., p. 594.

44. Jean Siffrein Maury (1746-1817). Ecclésiastique ambitieux qui siège comme député du côté conservateur, où il défend les intérêts du roi et s'oppose à la notion de souveraineté populaire.

gande» dès 1792⁴⁵, alors qu'on discutait aux États-Unis de «phraséologie» au sujet de cette habitude d'utiliser des mots sur la scène publique non pas pour s'exprimer clairement, mais pour tromper l'auditoire⁴⁶. Dans son édition du 12 décembre 1792, le journal *National Gazette* déplorait une telle manipulation linguistique, laissant entendre que les acteurs politiques modifiaient leurs discours au gré de leurs changements de positionnement :

Nous avons trop longtemps été amusés et induits en erreur par les noms. Il est bien évident que l'usage impropre de mots ou la talentueuse mauvaise utilisation de noms et d'épithètes ont eu une grande et dangereuse influence sur la politique de ce pays. Tout abus de langage auquel on peut penser n'a-t-il pas été pratiqué depuis longtemps pour donner au peuple de fausses idées concernant à la fois le gouvernement et ses administrateurs? [...] J'espère qu'une main ingénieuse fournira au public un petit dictionnaire de ces mots qui, tout comme plusieurs leaders politiques de ce pays, ont changé de sens depuis l'année 1776.

Si tout le monde peut s'inquiéter de la manipulation des mots, il semble que l'abus qu'en fait l'élite politique pour tromper le peuple reste le plus inquiétant. En France, le révolutionnaire Élisée Loustalot⁴⁷ avançait ainsi que «l'abus des mots a toujours été un des principaux moyens qu'on a employés pour asservir les peuples⁴⁸». Certains

45. Lynn Hunt, *op. cit.*, p. 41.

46. Dans les notes du 19 juin de James Madison à la Convention fédérale de 1787 à Philadelphie (Max Farrand [dir.], *op. cit.*, p. 323).

47. Élisée Loustalot (1761-1790). Pamphlétaire du journal *Les Révolutions de Paris*, participant aux mouvements populaires de Paris.

48. *Les Révolutions de Paris* (7-14 nov. 1789), p. 3-4, cité dans Roger Barny, «Les mots et les choses chez les hommes de la Révolution française», *La Pensée*, n° 202, 1978, p. 105.

termes semblent plus trompeurs que d'autres. Dans le *Manifeste des égaux*, le révolutionnaire français Sylvain Maréchal⁴⁹ expliquait en 1796 au sujet de « l'égalité » que « [t]oujours et partout on berça les hommes de belles paroles : jamais et nulle part ils n'ont obtenu la chose [l'égalité] avec le mot⁵⁰ ». Quelques années plus tôt déjà, lors de la Convention de Philadelphie de 1787, où les délégués discutaient de la création de l'union des États-Unis d'Amérique, Rufus King⁵¹ indiquait que certains termes « ont souvent été utilisés et appliqués dans la discussion de façon impropre et de façon à tromper⁵² », une idée qu'il précisera un peu plus tard, affirmant que « les mots sans signification ou ayant la mauvaise signification ont causé un grand tort surtout durant les dernières années. Liberté, amour du pays, fédéralisme, républicanisme, démocratie, jacobin, gloire, philosophie et honneur sont des mots que l'on retrouve sur les lèvres de tout le monde et qui sont utilisés par quiconque sans précision ; *l'abus des mots est tout autant pernicieux que*

49. Sylvain Maréchal (1750-1803). Auteur et pamphlétaire engagé auprès des mouvements les plus radicaux, il prône un certain communisme, voire l'anarchisme avant la lettre.

50. *Le Manifeste des égaux* est reproduit dans Maurice Dommanget, *Enragés et curés rouges en 1793 : Jacques Roux – Pierre Dolivier*, Paris, Spartacus, 1993, p. 158.

51. Rufus King (1755-1827). Avocat du Massachusetts, politicien et représentant de New York au Sénat, et diplomate en Grande-Bretagne. Candidat malheureux à la présidence des États-Unis en 1816.

52. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, p. 323.

*l'abus des choses*⁵³ ». À son tour, le prêtre John Thayer⁵⁴ affirmait, dans un discours public à Boston en 1798, qu'il est aisé de « fasciner l'ignorant » avec « le charme du mot "liberté"⁵⁵ ».

Non seulement les mots ont un impact politique, mais ils façonnent les luttes et influencent la mobilisation des divers mouvements, car ce sont pour des mots que se mènent les luttes, selon le Français Louis de Fontanes⁵⁶, écrivain et homme politique, qui rappelait en octobre 1789 que « [p]endant des siècles entiers, les hommes se sont battus pour des mots [...]. D'ailleurs puisque les mots font les lois, ce sont les mots qui gouvernent les hommes⁵⁷ ».

Les documents d'archive du XVIII^e et du XIX^e siècles regorgent de remarques exprimant cette conscience très nette de l'importance des étiquettes politiques. Pendant l'été 1789 en France, alors que la Révolution était commencée depuis quelques semaines, les députés réunis à

53. Regina Ann Morkell Morantz, *op. cit.*, p. 141 ; voir aussi le texte anonyme « The People the Best Governors: Or a Plan of Government Founded on the Just Principles of Natural Freedom », dans C. S. Hyneman et D. S. Lutz (dir.), *American Political Writing During the Founding Era 1760-1805*, vol. I, Indianapolis, Liberty Press, 1983, p. 390-391.

54. John Thayer (1755-1815). Il est le premier prêtre catholique des colonies britanniques qui soit né en Amérique. Il est à Paris en 1789-1790. Il meurt en Irlande.

55. John Thayer, « Discourse Delivered at the Roman Catholic Church in Boston », dans E. Sandoz (dir.), *Political Sermons of the American Founding Era 1730-1805*, Indianapolis, Liberty Fund, 1991, p. 1357.

56. Louis de Fontanes (1757-1821). Révolutionnaire modéré, alors défenseur d'une monarchie réformée.

57. Cité par Roger Barny, *loc. cit.*, p. 102.

Paris cherchaient un nom pour désigner l'assemblée révolutionnaire dans laquelle ils siégeaient. Mirabeau a alors proposé une stratégie rhétorique qu'il conviendrait de nommer aujourd'hui du marketing politique : « Ne prenez pas un titre qui effraye. Cherchez-en un qu'on ne puisse vous contester ; qui, plus doux, et non moins imposant dans sa plénitude, convienne à tous les temps, soit susceptible de tous les développements que vous permettront les événements⁵⁸. » Selon Mirabeau, il importait de choisir un nom qui permette de se « distinguer », qui « n'a point l'inconvénient de s'appliquer à d'autres qu'à nous, il ne convient qu'à nous, il ne nous sera disputé par personne⁵⁹ ». Le député Emmanuel Sieyès⁶⁰ a proposé « Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française⁶¹ ». Mirabeau a jugé ce nom trop « métaphysique⁶² ». Ce sera finalement un délégué du Berry, un certain Legrand, qui proposera le nom d'Assemblée nationale, retenu par les délégués le 17 juin 1789. En se proclamant « nationale », cette assemblée exprimait publiquement sa prétention de représenter les intérêts de la nation, laissant entendre par effet de distinction que ce n'était pas le cas

58. Mirabeau, *op. cit.*, p. 629.

59. Mirabeau, « Second discours sur la dénomination de l'Assemblée », dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 639.

60. Emmanuel Sieyès (1748-1836). Prêtre, il est un acteur très influent de la Révolution française, de tendance plutôt modérée ou conservatrice. Il servira Napoléon Bonaparte et sera président du Sénat.

61. François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 1435.

62. Mirabeau, « Premier discours... », *op. cit.*, p. 629 ; Mirabeau, « Second discours... », *op. cit.*, p. 639.

d'autres acteurs politiques avec qui elle était en conflit, soit le monarque, les aristocrates et le clergé.

Ces réflexions au sujet de l'utilisation politique du langage ne sont pas propres à la période de la fin du XVIII^e siècle. Tout au long du XIX^e siècle, des réflexions similaires avaient cours en Amérique du Nord et en France. Voici deux exemples, parmi tant d'autres. En 1838, James Fenimore Cooper, auteur du roman *Le dernier des Mohicans*, affirmait que « les hommes sont constamment dupes des noms⁶³ ». Cet abus du langage ne serait pas le propre des régimes monarchiques ou aristocratiques, comme l'indiquait l'anarchiste Pierre-Joseph Proudhon⁶⁴ en 1840, dans son fameux *Qu'est-ce que la propriété?*: le « gouvernement représentatif » est une « tyrannie des parleurs [...]. Les parleurs gouvernent le monde ; ils nous étourdissent, ils nous assomment, ils nous pillent, ils nous sucent le sang et ils se moquent de nous⁶⁵ ».

Ces commentaires pourraient laisser entendre que les principes et les valeurs n'ont pas de rôle déterminant en politique. Sont-ils uniquement instrumentalisés par des forces politiques qui s'en servent dans le discours public comme armes pour défendre ou promouvoir leurs

63. James Fenimore Cooper, *The American Democrat*, Indianapolis, Liberty Fund, 1956, p. 242.

64. Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865). Considéré comme le principal auteur anarchiste à son époque, il a un parcours complexe, siégeant même comme député et croupissant en prison. Il prône l'organisation autonome des ouvriers, par l'aide mutuelle. Malgré son anarchisme, il est violemment misogyne, antiféministe et antisémite.

65. Pierre-Joseph Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété? Ou recherche sur le principe du droit et du gouvernement*, Paris, Garnier/Flammarion, 1966, p. 301, note 1.

intérêts? En fait, l'idée et l'idéal de « république » a déterminé en grande partie la formation du régime électoral libéral que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de « démocratie ». Donc, l'idée de « démocratie » n'a pas joué de rôle déterminant dans l'instauration des démocraties modernes libérales pour la simple et bonne raison que les patriotes les plus influents et leurs partisans étaient animés par un idéal républicain. La république représentait le régime modèle de patriotes notoires ainsi que de larges factions issues du peuple, qui voyaient là un idéal élevé pour lequel il convenait de tuer et de mourir, parfois avec panache, souvent misérablement. Et au nombre des victimes assassinées au nom du républicanisme se retrouvaient plusieurs « démocrates ».

Je ne prétends donc pas que les idées et les principes n'ont pas d'importance en politique. Je rappelle simplement qu'il ne faut pas toujours se fier aux mots pour déterminer les principes moteurs d'une époque, et surtout qu'il ne faut pas croire qu'un même mot évoque toujours les mêmes idées et principes au fil du temps. Ainsi, les archives de l'époque de la guerre de l'Indépendance en Amérique du Nord britannique et de la Révolution en France nous révèlent qu'il y avait de très nombreuses idées en jeu dans les conflits philosophiques et politiques d'alors; simplement, la démocratie n'était pas l'une d'elles...

AGORAPHOBIE ET AGORAPHILIE POLITIQUES

Il n'est pas simple d'utiliser le mot « démocratie » lorsque l'on écrit son histoire, puisque son sens descriptif et nor-

matif change à travers le temps, voire évoque des réalités contraires. Faut-il nommer « démocrates » les « fondateurs » de la démocratie moderne, représentative et libérale, même s'ils se disaient ouvertement antidémocrates ? Ainsi, James Madison⁶⁶ en Amérique du Nord et Emmanuel Sieyès en France ont publiquement condamné la démocratie. Ils étaient ouvertement antidémocrates, c'est-à-dire contre ce que l'on nomme aujourd'hui « démocratie directe ». Ils s'identifiaient à la république, soit un régime électoral. Ils avaient le même respect pour le régime électoral qu'Andrew Jackson⁶⁷, président des États-Unis (1829-1837), et Léon Gambetta⁶⁸, homme politique français influent de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Mais Jackson et Gambetta se disaient « démocrates », et ils appelaient « démocratie » le régime électoral que Madison et Sieyès nommaient « république ». Doit-on alors étiqueter Madison et Sieyès comme « antidémocrates » et Jackson et Gambetta comme « démocrates », même si tous les quatre sont opposés à la démocratie (directe) et sont partisans du régime électoral ? Les termes « démocrates » et

66. James Madison (1751-1836). Propagandiste influent du courant fédéraliste, il propose la création d'un gouvernement fédéral. Il est ministre des Affaires étrangères du président Jefferson, avant de devenir le 4^e président des États-Unis.

67. Andrew Jackson (1767-1845). Engagé dans la guerre de l'Indépendance à l'âge de 13 ans, il devient ensuite avocat et juge au Tennessee. Il est connu pour ses exploits militaires contre les Autochtones et les Britanniques, lors de la guerre de 1812. Il devient le 7^e président des États-Unis, et le premier à se déclarer « démocrate ».

68. Léon Gambetta (1838-1882). Avocat et politicien républicain, élu député en 1869, il est successivement ministre de la Guerre, président de la Chambre des députés et ministre des Affaires étrangères.

« antidémocrates » risquent ici d'obscurcir plutôt que d'éclairer la réflexion.

J'utiliserais donc *agoraphobie politique* plutôt que *antidémocratisme* pour faire référence à la peur de la démocratie directe⁶⁹. En psychologie, l'agoraphobie désigne une peur des foules et des vastes espaces publics. L'agoraphobie *politique*, pour sa part, désigne la peur de l'agora, le nom de la place publique dans les cités grecques où les citoyens s'assemblaient pour délibérer⁷⁰. Bien sûr, le titre de citoyen était réservé à une petite minorité dans une cité comme Athènes, où les femmes, les esclaves et les étrangers n'avaient pas accès à l'agora. Mais la démocratie directe se distinguait tout de même de la démocratie moderne, en cela que tous ceux qui pouvaient s'honorer de l'étiquette de citoyen avaient le droit d'entrer à l'agora pour participer aux délibérations, proposer des lois et voter. Aujourd'hui, au contraire, un citoyen qui n'est pas élu ne pourra participer directement aux délibérations. Si, en démocratie directe, les portes de l'agora s'ouvrent devant chaque citoyen, les portes du parlement ne s'ouvrent que pour laisser entrer les citoyens élus. Quiconque n'est pas élu et ne travaille pas comme greffier ou ne participe pas à une visite guidée de la chambre des débats commet une infraction s'il y pénètre.

Le concept d'agoraphobie politique est donc plus précis qu'antidémocratisme ou antidémocrate, deux termes

69. J'ai développé plus longuement cette réflexion dans « Qui a peur du peuple ? Le débat entre l'agoraphobie politique et l'agoraphilie politique », *Variations: Revue internationale de théorie critique*, n° 15, printemps 2011.

70. L'agora était aussi connue sous le nom d'Ekklesia.

qui peuvent faire référence indistinctement à la démocratie directe ou moderne, représentative et libérale. L'agoraphobie politique fait exclusivement référence à la peur de la démocratie *directe*. Cette peur a quatre fondements : 1) le « peuple », poussé par ses passions, serait déraisonnable en matière politique et ne saurait gouverner pour le bien commun ; 2) conséquemment, des démagogues prendraient inévitablement le contrôle de l'assemblée par la manipulation ; 3) l'agora deviendrait inévitablement un lieu où les factions s'affrontent et la majorité impose sa tyrannie à la minorité, ce qui signifie généralement qu'en démocratie directe, les pauvres, presque toujours majoritaires, opprimeraient les riches, presque toujours minoritaires ; 4) enfin, la démocratie directe peut être bien adaptée au monde antique et à une cité, mais elle n'est pas adaptée au monde moderne, où l'unité de base est la nation, trop nombreuse et dispersée pour permettre une assemblée délibérante.

L'agoraphobie politique indique une attitude critique à l'égard du peuple se gouvernant seul, souvent associé au peuple émeutier. Le *demos* – le peuple assemblé à l'agora pour délibérer – n'est que l'embryon de la *plèbe* – le peuple massé en foule qui prend la rue. Pour reprendre l'expression du politologue Martin Breugh, l'assemblée populaire n'est souvent que le prélude à un « moment plébéen », soit à des turbulences, une émeute, une insurrection⁷¹. Cet amalgame du *demos* et de la *plèbe*, ou de l'assemblée populaire et de l'insurrection, est clairement

71. Martin Breugh, *L'expérience plébéienne. Une histoire discontinuée de la liberté politique*, Paris, Payot, 2007.

exprimé à la Chambre des bourgeois de Virginie, lorsqu'un délégué y expliquait, vers 1700, que les membres du petit peuple « appartiennent, pour la plupart, à la pire engeance que l'on puisse trouver en Europe. [...] [I]l nous est à peine possible de les gouverner. S'il fallait leur confier des armes et qu'ils aient la possibilité de tenir des assemblées, nous aurions de bonnes raisons de craindre qu'ils ne se soulèvent contre nous⁷² ». Sous forme d'assemblées populaires ou de mouvements de rue et d'émeutes, la démocratie est associée par l'élite à l'anarchie, à la multitude, à une « hydre » aux mille têtes que l'autorité s'efforce de couper mais qui, toujours, repoussent dans les milieux sordides, comme les ports où se côtoient une foule bigarrée de marins, de déserteurs, d'esclaves affranchis ou en fuite et de prostituées⁷³.

L'*agoraphilie politique*, pour sa part, désigne une forte sympathie (voire de l'amour) pour le peuple assemblé. Renversant la logique de l'agoraphobie politique, l'agoraphilie affirme que toute élite gouvernante 1) est irrationnelle, car animée par sa passion pour le pouvoir et la gloire; 2) démagogique; et 3) constitue une faction qui, par sa seule existence, divise la communauté entre gouvernants et gouvernés. L'agoraphilie politique aime aussi rappeler que le peuple a très souvent trouvé l'occasion de s'assembler dans des agoras formelles ou non, et cela même pendant la modernité.

72. Cité dans Howard Zinn, *Une histoire populaire des États-Unis, de 1492 à nos jours*, Marseille/Montréal, Agone/Lux, 2002, p. 48-49.

73. Marcus Rediker et Peter Linebaugh, *op. cit.*.

Aujourd'hui, l'agoraphobie originelle et fondatrice des démocraties modernes est camouflée par le mot « démocratie », qui en est venu à désigner le régime électoral libéral et à donner l'apparence que le peuple y détient le pouvoir souverain.

CHAPITRE 1

Le mot « démocratie » jusqu'au début de la modernité occidentale

POUR BIEN comprendre l'évolution du mot « démocratie », il importe de rappeler son origine et de saisir le sens qui lui est attribué au moment où éclatent les troubles politiques qui mèneront à la naissance de la démocratie moderne aux États-Unis et en France. Il sera ensuite possible de comprendre comment et pourquoi le terme « démocratie » a été utilisé et (re)défini pour servir des intérêts, à savoir faire triompher des idéaux politiques et renforcer le pouvoir de certaines forces politiques, ou affaiblir celui de leurs adversaires.

« DÉMOCRATIE » : UN MOT GREC

En anglais et en français, tous les noms de régimes politiques sont d'origine grecque, à l'exception de « république », qui vient du latin et signifie « chose publique » (*res publica*). La typologie classique des régimes politiques proposée par les historiens et philosophes grecs de l'Antiquité comprend généralement l'« anarchie », la « monarchie », l'« aristocratie » et la « démocratie ». En grec ancien, *archos* et *kratos* signifient respectivement « chef,

dirigeant» et «pouvoir, autorité». Dans le cas d'«anarchie», *an* signifie «sans» ou «absence», «anarchie» évoquant l'absence de chef ou de gouvernement. *Mona* signifie «un», d'où «monarchie», désignant le gouvernement d'un seul; *aristoi* signifiant «les meilleurs», «aristocratie» désigne le gouvernement d'une élite, et *demos* signifiant «peuple», «démocratie» désigne le gouvernement du peuple. La définition de «démocratie» a été particulièrement stable pendant environ deux mille ans, le mot désignant un régime politique où le *demos*, soit l'ensemble des citoyens, se gouverne directement en délibérant à l'agora où se déroule l'assemblée.

En français, il semble que le terme «démocratie» apparaisse pour la première fois au Moyen Âge, en 1370, dans une traduction des travaux d'Aristote¹. Il s'agit donc d'un emprunt direct au grec ancien. Le verbe «démocratiser» et l'adjectif «démocratique» apparaissent également vers le milieu du xiv^e siècle, au moment où l'évêque Nicole Oresme publie son livre *Motz estranges*, dans lequel il définit la démocratie comme un régime où la multitude détient le pouvoir². Il faudra attendre le xvi^e siècle pour qu'apparaissent le nom «démocrate» et l'adverbe «démocratiquement», alors utilisés en référence à l'Antiquité³.

En anglais, c'est en 1531 que «*democracy*» serait utilisé pour la première fois, quand Thomas Elyot, auteur et

1. Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993, p. 575.

2. Pierre Rosanvallon, «L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne», *op. cit.*, p. 12.

3. Alain Rey (dir.), *op. cit.*, p. 575.

diplomate, note qu'il s'agit là du nom donné au régime à Athènes, où les citoyens étaient égaux et où la cité était gouvernée par consensus. Mais il exprime du même souffle son agoraphobie politique, présentant ce peuple comme irrationnel, et indiquant que ce régime « pourrait tout aussi bien être appelé un monstre à plusieurs têtes [...] : il n'était certainement pas stable, et souvent ils [les citoyens] bannissaient ou tuaient les meilleurs citoyens⁴ ». En 1669, le philosophe politique John Locke, qui rédige alors une proposition de constitution pour l'État de Caroline, précise vouloir « éviter de fonder une démocratie du grand nombre⁵ ». En anglais, l'adjectif « *democratic* » apparaît en 1602 et le nom « *democrat* » en 1740⁶.

Cela dit, « démocratie » et ses dérivés sont rarement utilisés avant le XIX^e siècle. Jusqu'alors, il s'agit plutôt de termes savants qui font référence à l'Antiquité gréco-romaine.

Pourtant, au Moyen Âge et pendant la Renaissance européenne, des milliers de villages disposaient d'une assemblée d'habitants où se prenaient en commun les décisions au sujet de la collectivité. Les « communautés d'habitants », qui disposaient même d'un statut juridique, ont fonctionné sur le mode de l'autogestion pendant des siècles. Les rois et les nobles se contentaient de

4. Thomas Elyot, *The Boke Names the Governor*, Londres, J.M. Dent & co., 1998 [1531] ; Russell L. Hanson, « Democracy », *op. cit.*, p. 71, note 4.

5. John Locke, *Political Writings of John Locke*, New York, Mentor Book, 1993, p. 211.

6. *Webster's Ninth New Collegial Dictionary*, Markhhan, Thomas Allen & Son Ltd, 1987, p. 338.

gérer les affaires liées à la guerre ou à leurs domaines privés, d'administrer la justice et de mobiliser leurs sujets par des corvées. Les autorités monarchiques ou aristocratiques ne s'ingéraient pas dans les affaires de la communauté, qui se réunissait en assemblée pour délibérer au sujet d'enjeux politiques, communaux, financiers, judiciaires et paroissiaux⁷. On discutait ainsi des moissons, du partage de la récolte commune ou de sa mise en vente, de la coupe de bois en terre communale, de la réfection des ponts, puits et moulins, de l'embauche de l'instituteur, des bergers, de l'horloger, des gardes forestiers, parfois même du curé, des gardiens lorsque sévissaient les brigands, les loups ou les épidémies. On y désignait ceux qui serviraient dans la milice, on débattait de l'obligation d'héberger la troupe royale ou de l'utilité de dépêcher un notable pour aller soumettre à la cour des doléances au nom de la communauté⁸.

Il y avait environ dix assemblées par an, parfois une quinzaine⁹. Elles se déroulaient sous des arbres (le chêne), au cimetière, devant ou dans l'église, ou encore dans un champ¹⁰. Bref, dans un lieu public, car il était interdit de tenir l'assemblée dans un lieu privé, pour éviter les

7. Henry Barbeau, « De l'origine des assemblées d'habitants », *Droit romain : du mandatum pecuniæ credendæ – Droit français : les assemblées générales des communautés d'habitants en France du XIII^e siècle à la Révolution*, Paris, Arthur Rousseau, 1893, p. 63.

8. *Ibid.* ; Pierre Kropotkine, *L'entraide : un facteur de l'évolution*, Montréal, Écosociété, 2011 [1902], p. 205 et suiv.

9. Henry Barbeau, *ibid.*, p. 30 ; Antoine Follain, *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008, p. 245.

10. Henry Barbeau, *ibid.*, p. 21.

magouilles¹¹. Une étude statistique de 1 500 procès-verbaux indique que ces assemblées comptaient en moyenne 27 participants, soit une représentation d'environ 60 % des foyers des communautés¹², et pouvaient même accueillir jusqu'à quelques centaines d'individus, dont 10 à 20 % de femmes¹³. Mais à l'époque, dix personnes suffisaient pour former « un peuple » et tenir une assemblée¹⁴. La participation à l'assemblée était obligatoire et une amende était imposée aux absents¹⁵ quand l'enjeu était important. Un quorum de deux tiers devait alors être respecté pour que la décision collective soit valide¹⁶, par exemple celle d'aliéner une partie des biens communs de la communauté (bois ou pâturage). Il était si important que la communauté s'exprime que même lorsque la peste a frappé dans la région de Nîmes, en 1649, l'assemblée a été convoquée dans la campagne sur les deux rives d'une rivière, pour permettre de réunir à la fois les personnes ayant fui la ville et celles qui y étaient restées¹⁷. En général, le vote était rapide, à main levée, par acclamation ou selon le système de « ballote » distinguant les « pour » des « contre » par des boules noires et blanches¹⁸. Lorsque la décision était importante, les noms

11. *Ibid.*, p. 26.

12. Antoine Follain, *op. cit.*, p. 254.

13. Henry Barbeau, *op. cit.*, p. 51.

14. *Ibid.*, p. 57.

15. *Ibid.*, p. 40 et 59.

16. *Ibid.*, p. 58.

17. Albert Babeau, *La ville sous l'Ancien Régime*, vol. I, Paris, Librairie académique/Didier et cie., 1884, p. 57.

18. Antoine Follain, *op. cit.*, p. 251.

des personnes présentes et ayant voté étaient portés au procès-verbal¹⁹.

Les communautés tenaient aussi quelques assemblées paroissiales par année, qui nommaient les marguilliers, parfois des femmes. Les délibérations y portaient sur le tarif des bancs d'église, parfois l'heure de la messe, ainsi que les soins pour les pauvres et les inhumations. La sage-femme était parfois nommée par l'assemblée d'habitants, parfois par l'assemblée paroissiale, ou encore par une assemblée composée uniquement de femmes.

En plus des assemblées de la communauté, des assemblées fédérales réunissaient plusieurs communautés d'une même vallée, par exemple, pour traiter des affaires communes.

Les villes de quelques milliers d'habitants tenaient aussi des assemblées qui pouvaient réunir 800 personnes, parfois plus encore²⁰. Certaines tenaient aussi des assemblées de quartiers. En plus de ces assemblées municipales, des assemblées au sein des guildes de marchands et d'artisans avaient régulièrement lieu pour déterminer les statuts de la guilde, les normes de travail et de production, les droits et devoirs des membres, les modalités de l'aide mutuelle et planifier les cérémonies religieuses²¹. Parfois, les maîtres et les apprentis se réunissaient ensemble, parfois séparément. La majorité des guildes comprenaient des femmes dans leurs rangs, certaines associations professionnelles prévoyant même dans leurs statuts que les femmes devaient représenter 50 % des jurés du corps

19. Henry Barbeau, *op. cit.*, p. 43.

20. Albert Babeau, *op. cit.*, p. 58 et 61, note 2.

21. *Ibid.*, p. 43-44.

de métier²². Certaines guildes n'étaient composées que de femmes²³. Il y avait aussi des guildes de jeunes garçons²⁴, de mendiants et de prostituées²⁵, alors que la guilde des lingères à Paris a assuré sa respectabilité en interdisant la participation aux assemblées des lingères qui « se gouvernent mal », c'est-à-dire qui sont soupçonnées de pratiquer la prostitution²⁶. Enfin, des milliers de monastères d'hommes ou de femmes ont été fondés au Moyen Âge, où la communauté se réunissait quotidiennement pour prier et pour participer à des assemblées délibératives qui pouvaient compter jusqu'à 200 personnes.

La démocratie médiévale, bien vivante alors, mais aujourd'hui si méconnue, permettait au peuple de traverser de longs mois sans contact direct avec des représentants de la monarchie, une institution qui offrait finalement très peu de services à sa population composée de sujets, et non de citoyens. En d'autres termes : un territoire et une population pouvaient être soumis à plusieurs types de régimes politiques simultanément, soit un régime autoritaire (monarchie pour le royaume, aristocratie pour la région) et un régime égalitaire (démocratie locale ou professionnelle). Cela dit, la logique d'échelle pouvait être inversée, avec des régimes tyranniques sur les lieux de

22. Cynthia Truant, « La maîtrise d'une identité ? Corporations féminines à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Clio : Histoire, femmes et sociétés*, n° 3, 1996.

23. Silvia Federici, *Caliban and the Witch : Women, the Body and Primitive Accumulation*, Brooklyn, Autonomedia, 2004, p. 31.

24. Albert Babeau, *op. cit.*, p. 44.

25. Pierre Kropotkine, *op. cit.*, p. 228.

26. Simone Roux, « Les femmes dans les métiers parisiens : XIII^e-XV^e siècle », *Clio : Histoire, femmes et sociétés*, n° 3, 1996.

travail (esclavage), alors que le régime politique officiel était libéral et dirigé par des politiciens élus, comme aux États-Unis au ^{xix}^e siècle, avant la fin de l'esclavagisme.

Les communautés d'habitants et les guildes de métiers perdent peu à peu de leur autonomie politique non pas en raison d'un dysfonctionnement de leurs pratiques démocratiques, qui se poursuivent d'ailleurs dans certains cas jusqu'au ^{xviii}^e siècle, mais plutôt en raison de la montée en puissance de l'État, de plus en plus autoritaire et centralisateur. Vers les ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, les royaumes monarchiques se transforment peu à peu en États, soit un nouveau système politique qui développe plusieurs stratégies pour accroître son pouvoir d'imposition, de taxation et de conscription, alors que la guerre coûte de plus en plus cher, en raison des développements technologiques de la marine et de l'armement (arquebuses, canons). En effet, ces États modifient petit à petit les lois et règlements qui encadrent les villes et villages, pour maximiser leur capacité d'appropriation des revenus et des hommes²⁷.

Or, si la démocratie locale peut bien s'accommoder d'un roi et même l'honorer, c'est dans la mesure où il se contente de rendre justice et de vivre surtout des revenus de ses domaines. De nouveaux prélèvements fiscaux et l'élargissement de la conscription militaire sont perçus dans les communautés comme le résultat de mauvaises

27. Charles Tilly, « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix*, vol. 13, n° 49, 2000, p. 97-117 ; Michel Fortmann, *Les cycles de Mars. Révolutions militaires et édification étatique de la Renaissance à nos jours*, Paris, Économica/Institut de stratégie comparée, 2010.

décisions du roi ou de ses conseillers, et comme une transgression inacceptable et révoltante des coutumes et des droits acquis.

L'assemblée d'habitants est alors un espace où s'organise la résistance face à cette montée en puissance de l'État²⁸. Par exemple, en protestation contre une conscription jugée illégitime, les assemblées choisissent un handicapé pour servir dans la milice²⁹. Lorsqu'on annonce de nouvelles taxes, les cloches convoquent l'assemblée et le *demos* se transforme parfois en foule émeutière, en plèbe : elle attaque les prisons pour libérer les prisonniers endettés, incendie la maison du « gabeleur », voire l'assassine. En guise de représailles, les troupes royales confisquent les cloches et les fondent. Finalement, les assemblées d'habitants sont tout simplement interdites et le roi nomme des préfets à la tête des communautés.

L'interdiction de s'assembler est justifiée par un discours relevant de l'agoraphobie politique, à savoir que les assemblées sont présentées comme tumultueuses et contrôlées par les pauvres³⁰. En 1784, l'intendant de Bourgogne, en France, explique ainsi que ces « assemblées où tout le monde est admis, où les gens les moins dociles font taire les citoyens sages et instruits, ne peuvent être qu'une source de désordres³¹ ». Or l'historien Antoine Follian explique qu'il « n'y a probablement pas plus de "tumultes" au XVIII^e siècle qu'au XVI^e siècle. Soit les

28. Jean-Pierre Gutton, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 1979, p. 137.

29. *Ibid.*, p. 138.

30. Albert Babeau, *op. cit.*, p. 61.

31. *Ibid.*, p. 60.

autorités s'offusquent de choses qui n'en valent pas la peine, soit ce n'est qu'un prétexte pour servir une politique de resserrement des assemblées sur les "notables"³² ».

Malgré cette riche histoire de la démocratie médiévale, le mot « démocratie » faisait référence à des régimes de l'Antiquité, principalement Athènes, et il n'était semblait-il jamais utilisé pour parler de ces assemblées d'habitants³³. Le terme n'était pas non plus utilisé pendant la Renaissance pour désigner les cités indépendantes de la péninsule italienne, comme Venise et Florence. « Démocratie » est donc en quelque sorte un mot empoussiéré, au point où ceux qui y ont recours sentent le besoin d'en expliquer clairement le sens. Ainsi, en 1764, l'Américain James Otis³⁴ écrira sur un ton didactique : « [P]our le bien d'un lecteur illettré [sic], notons que la monarchie signifie le pouvoir d'un grand homme, l'aristocratie et l'oligarchie le pouvoir de quelques-uns, et la démocratie le pouvoir de tous les hommes³⁵. »

En 1999, Raymonde Monnier publie les conclusions de ses recherches sur les occurrences du mot « démocra-

32. Antoine Follain, *op. cit.*, p. 265.

33. Arthur P. Monahan, *Consent, Coercion and Limit: The Medieval Origins of Parliamentary Democracy*, Kingston/Montréal, McGill-Queen's University Press, 1987, p. 148-149 et p. 158-159.

34. James Otis (1725-1783). Avocat qui s'oppose au gouvernement britannique pendant la colonie, il aurait déclaré que « la taxation sans représentation est une tyrannie ». Il perd la raison après avoir reçu un coup lors d'une altercation avec un officier britannique et meurt plusieurs années après, frappé par la foudre.

35. En note en bas de page dans le pamphlet de James Otis, *The Rights of the British Colonies Asserted and Proved* (Boston, 1764), dans Bernard Bailyn (dir.), *Pamphlets of the American Revolution 1750-1776*, vol. I, Cambridge, Harvard University Press, 1965, p. 427.

tie» en France. Utilisant la banque de données informatique Frantext, de l'Institut national de la langue française, elle n'a trouvé que 258 occurrences du mot « démocratie » du xvi^e siècle à la révolution de 1789, dont seulement 2 occurrences avant 1740. Elle en trouve 91 pour la période révolutionnaire, 621 pendant le xix^e siècle et le double au xx^e siècle³⁶. Le terme n'est donc à peu près jamais utilisé avant la révolution de 1789. Lorsqu'il l'est, c'est surtout en opposition à « aristocratie³⁷ ». La recherche de Monnier permet de confirmer que même à l'époque révolutionnaire, « démocratie » reste un terme plutôt marginal dans les discours.

Les dictionnaires eux-mêmes associent la démocratie à la fois à l'Antiquité et au désordre, participant donc à la diffusion d'une image négative. Dans son *Dictionnaire universel* (1690), Antoine Furetière définit le régime populaire comme une « [s]orte de gouvernement où le peuple a toute l'autorité. La Démocratie n'a été florissante que dans les Républiques de Rome et d'Athènes. Les séditions et les troubles arrivent souvent dans les Démocraties³⁸ ». Quant à l'adjectif « démocratique », il renvoie à ce « [q]ui appartient au gouvernement populaire. Le pire de tous les États est le démocratique³⁹ ». Dans l'édition de

36. Les données comptent 3 000 textes du xvi^e au xx^e siècle, 33 millions de mots pour le xviii^e siècle, 54 millions pour le xix^e siècle, 65 millions pour le xx^e siècle (Raymonde Monnier, *loc. cit.*, p. 50, note 1).

37. *Ibid.*, p. 55.

38. Cité dans Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *op. cit.*, p. 11.

39. Jean-Claude Caron, *La nation, l'État et la démocratie en France de 1789 à 1914*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 198.

1694 du *Dictionnaire de l'Académie française*, le plus intéressant n'est pas tant la définition de « démocratie » (« Gouvernement populaire dans un État »), ni celle de l'adjectif qui fait référence à Athènes, que la définition du mot « anarchie », auquel la démocratie est associée : « État déréglé, sans chef et sans aucune sorte de gouvernement. La démocratie pure dégénère facilement en anarchie⁴⁰. »

D'ailleurs, une étude sur l'histoire du mot « anarchie » en français signée par l'historien Marc Deleplace révèle qu'« anarchie » et « démocratie » sont alors souvent utilisés comme des synonymes. Deleplace explique que dans l'esprit de l'époque, « [t]outes les formes de gouvernements peuvent dégénérer en *anarchie* ; mais la démocratie n'est souvent elle-même qu'une *anarchie* modifiée ou palliée, qui finit tôt ou tard par une véritable *anarchie* ». Il cite pour preuve l'abbé Mably, qui écrit en 1740 que « la démocratie est dans son état naturel l'image de l'anarchie⁴¹ ».

Il n'est pas si surprenant que « démocratie » évoque alors le désordre, puisque la monarchie est toute-puissante autant en politique qu'en philosophie, et les plus fins esprits rivalisent d'effort pour justifier le pouvoir absolu du monarque. Le célèbre fabuliste Jean de La Fontaine peut se permettre, pour sa part, de lancer quelques pointes à la monarchie, dans sa fable *Les grenouilles qui deman-*

40. *Ibid.*, p. 198-199.

41. Marc Deleplace, *L'anarchie de Mably à Proudhon (1750-1850). Histoire d'une appropriation polémique*, Lyon, Éditions École normale supérieure, 2001, p. 15.

dent un roi, mais il laisse entendre que des citoyens se lasseraient vite de vivre en démocratie :

*Les grenouilles, se lassant
De l'état démocratique,
Par leurs clameurs firent tant
Que Jupin les soumit au pouvoir monarchique.*

En Amérique du Nord, les colonisateurs d'origine européenne ont été en contact avec des sociétés amérindiennes fonctionnant selon des principes démocratiques. Pour le cas de la Nouvelle-France, notons l'exemple des Wendats (connus aussi sous le nom de Hurons), qui comptaient quatre niveaux de gouvernement, soit le clan, le village, la nation et la confédération. Le clan regroupait environ 250 personnes, soit une dizaine de familles. Chaque clan avait un chef civil et un ou plusieurs chefs de guerre, nommés souvent par un conseil de femmes. Ces chefs n'avaient pas de pouvoir coercitif leur permettant d'imposer leur volonté. Le chef civil ressemblait à un animateur communautaire qui présidait aux festins, danses, jeux, funérailles, et agissait comme médiateur lors de conflits internes et de diplomate face aux étrangers. Le conquérant Jacques Cartier rapportait en 1535, au sujet du chef Donnacona, de Stadaconé, qu'il « n'était point mieux accoutré que les autres ». Pour sa part, le missionnaire jésuite Jean de Brébeuf témoignait en 1638, dans ses *Relations des Jésuites*, qu'« [ê]tre chef, spécialement chef civil, entraînait l'investissement de beaucoup de temps et de fortune. Les chefs étaient censés s'occuper de leurs gens, ainsi que de fournir l'accueil aux visiteurs. [...] Le chef à la maison duquel on se réunissait était obligé de fournir nourriture et divertissement à ses hôtes

[...] afin de maintenir la réputation de générosité sans laquelle un chef n'avait pas d'appui».

De même, le missionnaire franciscain Chrestien Le Clerq constatait en 1680, au sujet d'un chef micmac, que « [c]elui-ci se faisait un point d'honneur d'être toujours le plus mal habillé et d'avoir soin que tous ses gens fussent mieux couverts que lui⁴² ». Enfin, selon un Français témoin des sociétés amérindiennes au tout début du XVIII^e siècle, le titre de « chef » « ne leur donne aucun pouvoir sur les guerriers ; ces sortes de gens ne connaissent point la subordination militaire non plus que civile. Cela est tellement vrai que si ce grand chef s'avisait de commander quelque chose au moindre homme de son parti, [ce dernier] est en droit de répondre nettement à cette figure de capitaine qu'il ait à faire lui-même ce qu'il ordonne aux autres⁴³ ».

Le pouvoir politique était en fait détenu par l'assemblée, pratique démocratique qu'a pu observer le père Brébeuf :

[I]l n'y en a quasi point qui ne soit capable d'entretien, et ne raisonne fort bien et en bons termes, sur les choses dont il a connaissance ; ce qui les forme encore dans le discours sont les conseils qu'ils tiennent quasi tous les jours dans les Villages en toutes occurrences. Quoique les Anciens y tiennent le haut bout, et quoique ce soit de leur jugement que dépende la décision des affaires ; néan-

42. Cité dans Georges E. Sioui, *Les Wendats, une civilisation méconnue*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 254.

43. Cité dans Jean-Marie Therrien, *Parole et pouvoir. Figure du chef amérindien en Nouvelle-France*, Montréal, Hexagone, 1986, p. 261.

moins, s'y trouve qui veut et chacun a droit d'y dire son avis⁴⁴.

De telles communautés égalitaires et démocratiques attireraient inévitablement les Européens déserteurs de la marine ou de l'armée, les esclaves en fuite et des femmes fuyant un mari violent. Si bien que les autorités coloniales interdisaient les contacts entre les esclaves, par exemple, et les communautés amérindiennes⁴⁵.

Conscient que les pratiques démocratiques d'assemblées délibératives ont été très répandues dans le monde, l'anthropologue Marcel Detienne insiste sur l'importance de contester « une opinion fort répandue, dans les États-Unis d'Europe et d'Amérique, que la démocratie est tombée du ciel, une fois pour toutes, en Grèce, et même sur une seule cité, [...] Athènes⁴⁶ ». Comme le rappellent aussi l'anthropologue David Graeber⁴⁷ et l'économiste Amartya Sen⁴⁸, la pratique de s'assembler pour délibérer au sujet des affaires communes a existé un peu partout, y compris en Europe au Moyen Âge et dans les siècles suivants, et dans les territoires que l'Europe a conquis et colonisés.

44. Cité dans Georges E. Sioui, *op. cit.*, p. 248.

45. Marcus Rediker et Peter Linebaugh, *op. cit.* ; William Loren Katz, *Black Indians: A Hidden Heritage*, New York, Atheneum Books, 2012. Pour les femmes, voir Susan Faludi, *The Terror Dream*, New York, Metropolitan, 2007, p. 212.

46. Marcel Detienne, « Des comparables sur les balcons du politique », *Les Grecs et nous*, Paris, Perrin, 2005, p. 145.

47. David Graeber, « La démocratie des interstices: que reste-t-il de l'idéal démocratique? », *Revue du MAUSS*, n° 26, 2005.

48. Amartya Sen, *La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot, 2005.

Cela dit, les élites coloniales ne considéraient pas comme approprié d'imiter le régime politique des communautés autochtones. L'anthropologue Pierre Clastre note que les autorités européennes étaient loin d'être séduites par cette démocratie, et ont plutôt déduit que « ces gens n'étaient point *policés*, que ce n'étaient point de véritables sociétés : des Sauvages "sans foi, sans loi, sans roi"⁴⁹ ».

Dans *Political Disquisitions*, publié en Grande-Bretagne puis repris en 1775 à Philadelphie, James Burgh⁵⁰, qui était plutôt progressiste, affirmait qu'une démocratie pure était « le plan du gouvernement au sein des Indiens d'Amérique, et d'autres peuples simples et sans culture ». Selon lui, ce régime n'est possible que s'il n'y a qu'un très faible degré de domination. Cela dit, l'utilisation par Burgh du terme « démocratie » pour parler des peuples amérindiens est alors une exception. Les Européens désignaient le plus souvent les régimes amérindiens comme des « monarchies » ou des « républiques⁵¹ », malgré leurs pratiques démocratiques.

49. Pierre Clastre, « La question du pouvoir dans les sociétés primitives », *Interrogations : Revue internationale de recherche anarchiste*, n° 7, 1976, p. 4.

50. James Burgh (1714-1775). Politicien et intellectuel progressiste, il prône la liberté d'expression et même le suffrage universel (pour les hommes).

51. Voir Roy N. Lokken, « The Concept of Democracy in Colonial Political Thought », *The William and Mary Quarterly*, 3^e série, vol. 16, n° 4, octobre 1959, p. 572 ; Olive P. Dickason, *The Myth of the Savage*, chap. 4, Alberta, University of Alberta Press, 1984 ; Julius K. Nyerere, « One-Party Government », dans Molefi Kete Asante et Abu S. Abarray (dir.), *African Intellectual Heritage : A Book of Sources*, Philadelphie, Temple University Press, 1996, p. 555.

En fait, les premiers colons qui ont réussi à s'établir et à se maintenir en Amérique du Nord sans être décimés par la maladie ou massacrés par les Autochtones étaient connus sous le nom de « puritains ». Ils fuyaient la répression religieuse en Europe à la recherche de liberté, mais ne se disaient pas démocrates pour autant. Pour la majorité d'entre eux, la démocratie avait un défaut important : ce n'était pas un type de régime mentionné dans la Bible. John Cotton⁵², un révérend puritain influent, déclarait ainsi en 1636 : « [J]e ne pense pas que Dieu ait jamais ordonné la démocratie en tant que gouvernement souhaitable pour l'Église ou la société⁵³. » De même, John Winthrop⁵⁴, un autre puritain, expliquait en 1643 que s'il faut adopter « une démocratie pure, nous n'aurons pas pour cela de justification dans les Écritures : il n'y a pas de tel gouvernement en Israël ». Winthrop ajoutait, faisant allusion à la mauvaise réputation de la démocratie auprès des auteurs de son époque : « [A]u sein de la plupart des nations civilisées, une démocratie est considérée comme la plus détestable et la pire de toutes les formes de gouvernement ; et donc chez les écrivains elle est marquée de qualificatifs qui expriment le reproche comme [...] un monstre⁵⁵. »

52. John Cotton (1585-1652). Il fuit la persécution religieuse en Angleterre, devient pasteur de la Première Église, à Boston.

53. Mortimer J. Adler (dir.), *The Annals of America*, vol. I, Londres, Encyclopedia Britannica, 1968, p. 152-153.

54. John Winthrop (1588-1649). Premier gouverneur de la colonie de la baie du Massachusetts. Il s'opposera à la prédicatrice Anne Hutchinson, quand elle prendra le contrôle de l'Église de Boston, et il parviendra à l'écarter (elle sera bannie et excommuniée).

55. Mortimer J. Adler (dir.), *op. cit.*, p. 169.

Malgré ces propos très critiques, cette époque offre aussi ce qui semble être les premières références officielles positives à la démocratie. En 1636, Roger Williams⁵⁶ est banni du Massachusetts et part fonder le Rhode Island, dont la Constitution de 1641 semble être le premier document démocratique européen en Amérique du Nord. L'État y est défini comme « une DÉMOCRATIE, ou gouvernement populaire; [...] il est dans le pouvoir du corps des hommes-francs, en bon ordre assemblés ou pour la majorité d'entre eux, de faire et de constituer les lois justes, par lesquelles ils seront régis⁵⁷ ».

John Wise⁵⁸, un pasteur de la ville d'Ipswich, au Massachusetts, a publié en 1717 le pamphlet *A Vindication of the Government of New England Churches*, dans lequel il utilise « démocratie » dans un sens positif. Wise évoque une démocratie directe dans laquelle « le pouvoir souverain est logé dans un conseil comprenant tous les membres et où chacun a le privilège de voter ». Dans une démocratie, explique-t-il, « le droit de déterminer toutes choses ayant trait à la sécurité publique réside de fait

56. Roger Williams (1603-1683). Partisan de la liberté religieuse, premier président du Rhode Island et proche des Autochtones narragansett.

57. William F. Swindler (dir.), *Sources and Documents of United States Constitutions*, vol. 8, Dobbs Ferry, Oceana Publications, 1979, p. 356-357; Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 49; Merrill Jensen, « Democracy and the American Revolution », dans Esmond Wright (dir.), *Causes and Consequences of the American Revolution*, Chicago, Quadrangle Books, 1966, p. 270.

58. John Wise (1653-1725). Théologien formé à Harvard. Il écrit des pamphlets et prône la liberté religieuse. Il sera emprisonné pour avoir appelé à contester des taxes imposées par le gouverneur.

dans une assemblée générale de tout le peuple». Il dira également qu'à l'origine de la société civile, il y avait sans doute des groupes d'individus ayant formé de petites démocraties, qu'il désignait comme le régime le plus juste qui soit. Wise ira même plus loin, affirmant que si Jésus-Christ avait proposé un type d'organisation pour son Église, il aurait privilégié le modèle démocratique⁵⁹.

« DÉMOCRATIE » DANS L'HISTOIRE

Malgré ces quelques références positives au mot « démocratie », il est le plus souvent utilisé de façon péjorative. La plupart des membres de l'élite patriote connaissaient bien la signification étymologique de « démocratie » et des autres noms de régimes, puisqu'ils avaient étudié le latin et le grec au collège⁶⁰. Il n'est donc pas étonnant que ces hommes lui attribuent son sens originel, c'est-à-dire le peuple au pouvoir. L'histoire et la philosophie antiques, qu'ils étudiaient également, confirmaient dans leur esprit cette définition de la démocratie, ajoutant une connotation péjorative au sens descriptif.

La démocratie est généralement associée à Athènes, une cité qui a vécu sous ce régime pendant environ deux cents ans, soit du VI^e au IV^e siècle avant Jésus-Christ, même si d'autres cités étaient dotées d'un régime démocratique, comme Mégare, Milet et Samos⁶¹. La démocratie

59. Mortimer J. Adler (dir.), *op. cit.*, p. 331-333.

60. Un jeune Américain du temps de la colonie devait d'ailleurs maîtriser le latin et le grec pour être admis au collège. Plusieurs chefs révolutionnaires français connaissaient également le grec et le latin.

61. Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, 1975, p. 19.

est instituée à Athènes dans un contexte de lutte économique et de révolte contre la mise en esclavage pour incapacité à rembourser une dette. Avec l'instauration de la démocratie, le pouvoir politique passe entre les mains des classes moyennes et populaires. La cité s'impose alors dans la région comme un important pôle militaire, économique, culturel, philosophique et même sportif. Seuls ceux qui peuvent se prévaloir du titre de citoyen ont droit de participer à l'assemblée, soit des hommes adultes nés de parents grecs, ou qui ont été formellement adoptés par la cité. Le corps politique, ou *demos*, compte environ 30 000 citoyens, qui sont aussi des soldats, qui gouvernent la cité et imposent leur volonté aux enfants, aux femmes, aux habitants qui n'ont pas la citoyenneté (les étrangers) et aux esclaves.

Le lieu de l'assemblée peut accueillir jusqu'à 6 000 citoyens, soit 20 % du *demos*. Il y a de 30 à 40 assemblées par année et elles durent généralement une journée, ou deux lors de situations exceptionnelles. Certaines décisions importantes, dont une déclaration de guerre, ne peuvent être prises que par une assemblée nombreuse. La première journée est alors consacrée à la discussion, et la seconde journée à la prise de décision. Les assemblées débutent le matin et se terminent avec le coucher du soleil, puisqu'il faut une lumière suffisante pour voir et compter les mains levées lors des votes (les votes étaient parfois effectués à l'aide de jetons). Les citoyens y partagent le pain et le vin. À certaines époques, la participation à l'assemblée est récompensée financièrement. L'ordre du jour est préparé par le Conseil des Cinq-Cents, dont les membres ont été choisis par tirage au sort, et il est affiché quatre jours avant l'assemblée.

L'assemblée s'ouvrait par le sacrifice d'un cochon, par une prière et par une malédiction énoncée à titre préventif contre les orateurs qui tenteraient de tromper le peuple. Puis un hérault demandait : « Qui veut prendre la parole ? » Dans les faits, seule une minorité prenait la parole, ce qui nécessitait de monter à la tribune devant l'assemblée. Les orateurs se divisaient en deux catégories : une vingtaine de « professionnels » qui offraient leurs services à un individu, une famille ou une faction pour présenter une proposition ou intervenir à son sujet ; et les « personnes privées », c'est-à-dire n'importe quel citoyen qui voulait prendre la parole. En général, une intervention s'ouvrait par un préambule, suivi d'une proposition, et se terminait par une argumentation. La prise de parole était à sens unique, soit de l'orateur vers l'assemblée. La foule pouvait crier des questions et réagir par des applaudissements, des rires ou des protestations pour influencer ou interrompre un discours.

L'assemblée était le lieu principal du pouvoir à Athènes. On y délibérait au sujet des affaires communes, soit l'économie (approvisionnement en grain, production des mines, douanes, plaintes contre ceux qui construisaient en empiétant sur l'espace public), la gestion publique des fêtes, la paix et la guerre (déclaration de guerre, questions stratégiques, alliances, équipement des galères), la confirmation des magistrats et des ambassadeurs, les décrets honorifiques (récompenses), l'octroi de la citoyenneté, les dépôts d'accusation et de certaines affaires privées.

Cette assemblée était animée de débats et traversée de rapports de force, y compris entre la classe moyenne,

qui formait l'infanterie (les hoplites), et la classe populaire, qui formait les rameurs. La tension était parfois si vive que des catégories sociales étaient exclues des assemblées ou que des coups d'État suspendaient la démocratie pendant un certain temps. Quelques procédures existaient pour protéger l'assemblée et forcer les participants à intervenir de manière réfléchie. Un citoyen qui avait proposé à l'assemblée une décision qui s'était révélée néfaste pouvait être frappé d'ostracisme, c'est-à-dire privé de ses droits politiques et forcé à l'exil pendant quelques années. La procédure dite *graphé paranomon* permettait à l'assemblée d'accuser et de condamner un magistrat, un stratège (général) ou un orateur pour avoir avancé une proposition illégale ou néfaste pour la cité, même si elle avait été adoptée par l'assemblée. La punition pouvait prendre la forme d'une amende ou de la perte des droits politiques.

Les observateurs de l'époque ne s'entendent pas quant à l'efficacité de cette démocratie. Pour les détracteurs de la démocratie, l'assemblée était lente et chaotique, et très facilement manipulable par d'habiles démagogues. En conséquence, les décisions étaient souvent irrationnelles. Selon l'historienne Françoise Ruzé, il semble pourtant que l'assemblée était capable de prendre des décisions plutôt rapidement dans des situations d'urgence, y compris face à une menace militaire ; et de prendre des décisions raisonnables, c'est-à-dire en accord avec le bien commun, ici défini en fonction des intérêts des classes moyennes et populaires, qui dominaient à l'assemblée⁶².

62. Mogens H. Hansen, « L'Assemblée du Peuple » dans *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Paris, Les Belles lettres,

Un texte de l'époque, « La république des Athéniens », signé par « Un Vieux Oligarque » et parfois attribué à Xénophon, constate en effet que ce régime favorisait les classes moyennes et populaires au détriment des classes supérieures, soit les riches et les nobles. Or ces derniers étaient souvent perçus comme ayant un meilleur entendement des questions politiques, alors que les plus pauvres seraient irrationnels et ne raisonnaient qu'à partir de leurs émotions et de leurs désirs. Est-ce que le peuple assemblé pour délibérer prenait alors de mauvaises décisions ? Selon le « Vieux Oligarque », « [c]e que le peuple veut, ce n'est pas un État bien gouverné où il soit esclave, mais un État où il soit libre et commande. Que les lois soient mauvaises, c'est le moindre de ses soucis ; car ce que vous regardez comme un mauvais gouvernement, c'est ce qui lui procure à lui la force et la liberté⁶³ ».

Cela dit, les patriotes en Amérique et en France lisaient et discutaient des historiens comme Thucydide et Plutarque, et des philosophes comme Platon, Aristote et Cicéron. Ces auteurs de l'Antiquité décrivaient la démocratie comme un régime faible, parce que le peuple y était irrationnel et facilement manipulé par les

1993, p. 155-193 ; Françoise Ruzé, *Délibération et pouvoir dans la cité grecque de Nestor à Socrate*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997 ; Françoise Ruzé, « Des cités grecques en guerre et en délibération », dans Marcel Detienne (dir.), *Qui veut prendre la parole ?*, Paris, Seuil, 2003, p. 171-189 ; Cornelius Castoriadis, « Imaginaire politique grec et moderne », dans *La montée de l'insignifiance. Les carrefours du labyrinthe*, vol. 4, Paris, Seuil, 1996, p. 159-174.

63. Xénophon, « La république des Athéniens », dans *Anabase*, Paris, Garnier, 1954, p. 511.

démagogues⁶⁴. Comme le mentionnait John Adams⁶⁵ en 1787, « [à] partir des *images effrayantes* de la cité démocratique proposée par les plumes de maître des philosophes et historiens de l'Antiquité, il est possible d'en déduire que de tels gouvernements ont existé en Grèce et en Italie, à tout le moins pendant de courtes périodes de temps ». Adams précise aussi que la « démocratie, la simple démocratie, n'a jamais eu de défenseur parmi les hommes de lettres⁶⁶ ». De très nombreux théoriciens politiques d'aujourd'hui reconnaissent cette agoraphobie originelle de la philosophie politique occidentale, qui prend racine dans le monde gréco-romain de l'Antiquité. Ainsi, l'historien des idées politiques J.S. McClelland affirme que la « tradition occidentale de pensée politique [...] commence avec [un] biais profondément antidémocratique⁶⁷ ».

64. Jacqueline de Romilly, *op. cit.*, 1975, p. 149-150; Cosmo Rodewald (dir.), *Democracy: Ideas and Realities*, Londres/Toronto, Dent & Hakkert, 1975.

65. John Adams (1735-1826). Diplômé de Harvard, juriste et avocat. Un des principaux dirigeants du mouvement patriote. Il est l'auteur de la Constitution du Massachusetts (1780), le premier ambassadeur des États-Unis à la cour du roi anglais, le vice-président du premier président (G. Washington), puis lui-même président. Il est l'époux d'Abigail Adams et le père de John Quincy Adams, sixième président des États-Unis.

66. John Adams, *A Defence of the Constitutions of Government of the United States*, vol. I, Philadelphie, Budd & Bartram, 1797 (3^e éd.), p. 9 (je souligne).

67. J.S. McClelland, *The Crowd and the Mob: From Plato to Canetti*, Londres/Boston, Unwin Hyman, 1989, p. 1-2. Voir aussi P. E. Corcoran, « The Limits on Democratic Theory », dans G. Duncan (dir.), *Democratic Theory and Practice*, Cambridge, Cambridge Uni-

Platon dépeignait en effet la démocratie comme un régime fondé dans la violence et le meurtre, précisant qu'elle « apparaît lorsque les pauvres, ayant remporté la victoire sur les riches, massacrent les uns, bannissent les autres, et partagent également avec ceux qui restent le gouvernement et les charges publiques⁶⁸ ». Un tel portrait n'a rien pour séduire les dirigeants du mouvement indépendantiste en Amérique et du mouvement révolutionnaire en France, qui appartenaient pour la plupart à la classe aisée de leur société respective. Aristote distinguait quant à lui les régimes politiques sains, où les dirigeants gouvernent pour défendre et promouvoir le bien commun, des régimes dégénérés, où les dirigeants n'exercent leur autorité que pour assouvir leurs propres intérêts. Un régime sera considéré comme injuste, illégitime et même pathologique lorsque le bien commun n'est qu'un vain mot. La démocratie est selon lui un régime dégénéré, car les gens modestes et les pauvres y sont majoritaires et gouvernent en fonction de leurs intérêts égoïstes au

versity Press, 1983, p. 15 ; J. Peter Euden « Democracy and Political Theory: A Reading of Plato's *Gorgia* », dans J. Peter Euben, John R. Wallach et Josiah Ober (dir.), *Athenian Political Thought and the Reconstruction of American Democracy*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, p. 199 ; Meyer Reinhold, *Classica Americana: The Greek and Roman Heritage in the United States*, Détroit, Wayne State University Press, 1984, p. 102 ; Philip Resnick, *Twenty-First Century Democracy*, Montréal-Londres, McGill-Queen's University Press, 1997, p. 75 ; Carl J. Richard, *The Founders and the Classics: Greece, Rome, and the American Enlightenment*, Boston, Harvard University Press, 1994, p. 10.

68. Platon, *La république*, Paris, GF/Flammarion, livre VIII, 556-557, 1966, p. 316.

détriment des classes aisées. Ce régime est donc une tyrannie que les pauvres imposent aux riches. Les membres de l'élite des mouvements patriotes en Amérique du Nord et en France lisaient des ouvrages écrits par des historiens du XVIII^e siècle qui traitaient de l'Antiquité grecque. Or ces historiens adoptaient généralement une position très critique à l'égard de la démocratie athénienne. Ainsi, le mot « démocratie » a fait référence pendant plus de deux mille ans en Occident à la fois à la classe des pauvres politiquement mobilisée contre les riches et à un régime où les pauvres oppriment ou massacrent les riches⁶⁹.

Les patriotes étudiaient aussi les œuvres de philosophes des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, qui font constamment référence aux écrivains de l'Antiquité, renforçant du même coup l'influence de ces derniers et leur propre agoraphobie politique. Le philosophe David Hume, mort l'année où a éclaté la guerre de l'Indépendance en Amérique du Nord, précisait que les « démocraties sont turbulentes », avant d'expliquer que « [l]a démocratie ATHÉNIENNE était un gouvernement tumultueux à un point que nous pouvons difficilement imaginer » et qu'« il est bien connu que les assemblées populaires dans cette cité étaient pleines de licence et de désordres⁷⁰ ».

69. Selon le philosophe politique contemporain Jacques Rancière, « ce sont les Anciens, bien plus que les modernes, qui ont reconnu au principe de la politique la lutte des pauvres et des riches » (*La mésentente*, Paris, Galilée, 1995, p. 31).

70. David Hume, « Essay Twenty-Three: Of the Original Contract », dans *Political Essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 191 ; « Essay Twenty-Seven: Idea of a perfect commonwealth »,

Dictionnaires, traités de philosophie politique, livres d'histoire, tous convergeaient pour propager une même définition descriptive du mot « démocratie » et de ses dérivés, soit un régime où tous gouvernent, et une définition subjective, soit un mauvais régime, voire « le pire de tous ». Les dirigeants patriotes américains et français reconnaissaient ouvertement que ces lectures influençaient leur pensée, leur jugement et leurs actions politiques⁷¹. L'histoire de l'Antiquité apparaissait pour les dirigeants patriotes comme un vaste laboratoire d'expériences politiques dont ils pensaient devoir s'inspirer pour

p. 232 ; « Essay Twenty-Two : Of some remarkable customs », p. 181 et p. 191.

71. L'influence des anciens chez les fondateurs des républiques modernes aux États-Unis et en France a été largement étudiée. Pour la France, voir parmi d'autres : François Hartog, « La Révolution française et l'Antiquité. Avenir d'une illusion ou cheminement d'un quiproquo ? », *La pensée politique*, n° 1, « Situation de la démocratie », mai 1993 ; Claude Mossé, *L'Antiquité dans la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1989 ; Pierre Vidal-Naquet, « Tradition de la démocratie grecque », dans Moses I. Finley, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1976 ; Pierre Vidal-Naquet, *La démocratie grecque vue d'ailleurs*, Paris, Flammarion, 1990 ; Pierangelo Catalano, « "Romanité ressuscitée" et Constitution de 1793 », dans Roger Bourderon (dir.), *L'an I et l'apprentissage de la démocratie*, Saint-Denis, Éditions PSD Saint-Denis, 1995, p. 167-187. Pour les États-Unis, voir Charles F. Mullett, « Classical Influences on the American Revolution », *Classical Journal*, vol. 35, n° 2, novembre 1939, p. 92-104 ; Gordon S. Wood, *The Radicalism of the American Revolution*, New York, Vintage Books, 1991, p. 103 ; Richard M. Gummere, *The American Colonial Mind and the Classical Tradition*, Cambridge, Harvard University Press, 1963 ; Richard M. Gummere, « The Classical Ancestry of the United States Constitution », *American Quarterly*, vol. 14, n° 1, automne 1962 ; Meyer Reinhold, *op. cit.*, p. 102.

mener à bien leur propre projet politique, que ce soit en termes institutionnels et constitutionnels ou même de stratégie militaire. John Adams écrivait en 1777 à Nathanael Greene, le général luttant contre les forces britanniques au Canada: « Nous devons avoir un esprit combatif [...]. L'armée qui attaque a un avantage infini, et en aura toujours un, des plaines de Pharsalie jusqu'aux plaines d'Abraham⁷². » Adams faisait référence aux plaines de Pharsalie, où les troupes de Jules César avaient écrasé celles de Pompée, et aux plaines d'Abraham s'étendant devant la ville de Québec, où l'armée de James Wolfe avait infligé une défaite à celle du marquis de Montcalm en 1759, marquant l'effondrement du système militaire français en Nouvelle-France. Pour sa part, le Français Hérault de Séchelles⁷³, en quête d'inspiration alors qu'il rédigeait la Constitution de 1793, a demandé au directeur de la Bibliothèque nationale de lui communiquer les documents relatifs aux lois de Minos, un mythique législateur de Crète⁷⁴. Ces exemples révèlent que les dirigeants

72. Cité dans Carl J. Richard, *op. cit.*, p. 66.

73. Hérault de Séchelles (1759-1794). Avocat pour le roi au Châtelet, il s'engage dans la Révolution, sera député et président de l'Assemblée nationale. Quoiqu'il soit radical, il sera finalement accusé de complicité avec des contre-révolutionnaires à l'étranger, et guillotiné.

74. Certains auteurs d'influence signeront même des livres uniquement consacrés à l'Antiquité: Montesquieu, *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion* et *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*; D'Alambert, *Histoire romaine, à l'usage des hommes d'État et des philosophes*. Cette influence s'exprimera également dans l'architecture et dans la peinture, l'artiste David en France signant des œuvres comme *Le Serment des Horaces*,

politiques d'alors confondaient la réalité politique de l'Antiquité et celle dans laquelle ils vivaient.

Les patriotes se considéraient même comme les héritiers, voire les clones, des républicains de l'Antiquité. « Les mêmes partis politiques qui agitent maintenant les États-Unis ont existé de tout temps⁷⁵ », expliquait Thomas Jefferson⁷⁶ dans une lettre à John Adams, une analyse que partageait en France Chateaubriand⁷⁷, pour qui les factions qui s'étaient affrontées lors de la Révolution française étaient les mêmes que celles qui s'opposaient déjà dans l'Antiquité. Pour exprimer cette identité partagée, les patriotes américains désignaient leur pays par des expressions comme « la nouvelle Rome », « notre Rome de l'Ouest » ou « la Sparte chrétienne⁷⁸ ». Ils ont emprunté

Socrate buvant la ciguë et Les licteurs apportant à Brutus le corps de ses fils.

75. Cité dans Carl J. Richard, *op. cit.*, p. 83. Voir aussi Richard M. Gummere, *The American Colonial Mind and the Classical Tradition*, *op. cit.*, p. 57 ; Meyer Reinhold, *op. cit.*, p. 99.

76. Thomas Jefferson (1743-1826). Politicien de Virginie, il est l'un des rédacteurs de la Déclaration d'indépendance. Il sera ambassadeur en France (1785-1789), secrétaire d'État du président G. Washington, avant de devenir le troisième président des États-Unis. Il a été soupçonné d'avoir des relations sexuelles et des enfants avec l'une de ses esclaves.

77. Chateaubriand (1768-1848). Homme politique et écrivain associé au romantisme. Il voyage en Amérique du Nord et en Méditerranée. Diplomate à Rome sous le règne de Napoléon Bonaparte.

78. Edwin A. Miles, « The Young American Nation and the Classical World », *Journal of the History of Ideas*, vol. 35, n° 2, 1974, p. 263. En 1812, John Adams écrivait au sujet de l'œuvre de Thucydide : « Quand je le lis, j'ai l'impression d'être simplement en train de lire l'histoire de ma propre époque et de ma propre vie » (cité dans Carl J. Richard, *op. cit.*, p. 78, 84 et 87).

à la Rome antique les noms de Sénat et de Capitole pour désigner leurs institutions politiques, de même que l'aigle comme symbole lors de la fondation de leur nouvelle république, les États-Unis d'Amérique. En France, le révolutionnaire Saint-Just⁷⁹ s'identifiait publiquement comme un partisan de Rome⁸⁰ et il exigeait « [q]ue les hommes révolutionnaires soient des Romains⁸¹ ». Cette influence classique dépassait les cercles des plus instruits. En France révolutionnaire, des nouveau-nés recevaient des noms tels que Solon, Lycurgus, Phocion, Aristide, Socrate et Brutus, et certains villages furent renommés Sparte, Thermopyles et Marathon⁸². Les Françaises se sont aussi déclarées héritières de l'époque antique et ont utilisé des références historiques pour justifier leur participation à l'entreprise révolutionnaire et républicaine. L'une d'elles déclara devant le club des Jacobins, en 1791 : « À l'exemple de ces généreuses Sabines, qui abandonnèrent leurs maris, leurs enfants, pour se réunir et se coaliser avec les Romains, nous formons dès aujourd'hui le vœu de ne plus confraterniser avec les aristocrates⁸³. »

79. Saint-Just (1767-1794). Révolutionnaire radical, il est un fidèle de Robespierre et sa chute entraînera la sienne : il meurt à 26 ans, guillotiné.

80. Pierre Vidal-Naquet, « Tradition de la démocratie grecque », *op. cit.*, p. 19.

81. Cité par Pierangelo Catalano, « "Peuple" et "citoyens" de Rousseau à Robespierre. Du concept démocratique de "république" », dans Michel Vovelle (dir.), *Révolution et république. L'exception française*, Paris, Kimé, 1994, p. 27.

82. Pierre Vidal-Naquet, « Tradition de la démocratie grecque », *op. cit.*, p. 16.

83. Dans Milagros Palma (dir.), *Réclamations de femmes 1789*, Paris, Côté Femmes, 1989, p. 54.

Etta Palm d'Aelders⁸⁴, une Hollandaise ayant rejoint la Révolution française, présenta une *Adresse de la société patriotique et de bienfaisance des Amies de la vérité aux quarante-huit sections*, dans laquelle elle déclarait : « Chez les Celtes et parmi les Scythes, où les femmes reçurent la même éducation que les hommes, elles étaient simples, intrépides et valeureuses ; par elles seules, Marius triompha des Cimbres⁸⁵. » Ces exemples révèlent bien l'influence du passé lointain comme cadre de référence pour penser la légitimité politique, mais aussi la limite de la puissance rhétorique de ces évocations, puisque les références positives aux femmes de l'Antiquité ne suffirent pas pour convaincre nombre de patriotes français et américains du XVIII^e siècle de la capacité politique des femmes qui étaient leurs contemporaines. L'idéologie patriarcale, elle-même influencée par des contre-exemples historiques, resta plus forte et plus avantageuse pour ces hommes de pouvoir. La période de la Révolution française marqua même un recul pour les femmes en termes de droits et de possibilités de participer à la sphère publique⁸⁶.

84. Etta Palm d'Aelders (1743-1799). Elle s'établit à Paris où elle fréquente les salons littéraires. Elle est espionne pour les Pays-Bas. Elle s'engage dans la Révolution et participe à la Société fraternelle de l'un et l'autre sexe et au Cercle social, où elle défend les droits des femmes, y compris l'accès à l'éducation. Elle s'associe aux Girondins, modérés, et part au Pays-Bas espionner au compte de la France. Elle est soupçonnée de trahison et ne reviendra plus en France.

85. Milagros Palma (dir.), *op. cit.*, p. 150.

86. Plusieurs féministes considèrent que la sortie du Moyen Âge en Europe est marquée par plusieurs reculs pour les femmes. Voir, parmi d'autres, Silvia Federici, *op. cit.* J'ai discuté de cette idée dans « Quelques précisions au sujet de ma tribu... et un hommage aux mères fondatrices de la modernité », dans Jacques Beauchemin et Mathieu

Les patriotes les plus influents considéraient en général que les républiques de Sparte et de Rome étaient des modèles politiques à imiter, alors que la démocratie d'Athènes était un contre-modèle. Seuls quelques très rares patriotes se montraient sympathiques à Athènes, et ce n'est pas parce qu'il s'agissait d'une démocratie. L'Anglais Thomas Paine⁸⁷, qui émigra en Amérique et devint un patriote influent, déclarait que « ce qu'Athènes était en miniature, l'Amérique le sera en magnitude ». Il n'a pas poussé son raisonnement jusqu'à défendre la démocratie directe, préférant souligner que la représentation politique aurait permis à Athènes de surpasser « sa propre démocratie⁸⁸ ». D'autres patriotes influents, comme Maximilien Robespierre, en France, ont ouvertement critiqué la démocratie athénienne⁸⁹. En Amérique, John Adams considérait que la démocratie à Athènes était atteinte par l'« inconsistance », la « débauche » et la « dissolution des mœurs⁹⁰ », alors que le révolutionnaire français Saint-Just déplorait, dans *L'esprit de la Révolution*,

Bock-Côté (dir.), *La cité identitaire*, Outremont, Athéna/Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie, 2007.

87. Thomas Paine (1737-1809). Intellectuel, il publie *Common Sense*, un pamphlet très important pour le mouvement patriote. Il est aussi député à l'Assemblée nationale, en France, et sera emprisonné, car soupçonné d'être du côté des Girondins, trop modérés. Libéré après la chute de Robespierre, il reste en France et critique l'accession au pouvoir de Napoléon Bonaparte.

88. Jennifer Tolbert Roberts, *Athens on Trial: The Antidemocratic Tradition in Western Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 180.

89. Claude Mossé, *op. cit.*, 1989, p. 124.

90. Cité dans Jennifer Tolbert Roberts, *op. cit.*, p. 182-183.

que dans « [l]es démocraties [...] ; quand le peuple était assemblé, le gouvernement n'avait plus de forme absolue ; tout se mouvait au gré des harangueurs ; la confusion était la liberté ; tantôt les plus habiles, tantôt les plus forts l'emportaient. Ce fut ainsi que [...] les tyrans dépouillèrent le peuple d'Athènes⁹¹ ». De beaux cas d'agoraphobie politique.

Si Sparte et Rome peuvent servir de modèles contre Athènes, c'est aussi que la démocratie ne conviendrait plus, dit-on, aux temps modernes. Dans les colonies britanniques d'Amérique, le journal *Newport Mercury* expliquait au début du XVIII^e siècle que la démocratie était un type de régime adapté aux hommes primitifs constitués en petits groupes. L'accroissement de la population a rendu ce régime obsolète⁹². En France, dans la fameuse *Encyclopédie* éditée par d'Alambert et Diderot une trentaine d'années avant la Révolution, le Chevalier de Jaucourt⁹³ signait la définition de « démocratie », présentée comme « désavantageuse aux grands États ». Pour que ce jugement soit clair, Jaucourt précisait que « c'est le sort de ce gouvernement admirable dans son principe, de devenir presque infailliblement la proie de l'ambition de quelques citoyens, ou de celle des étrangers, et de passer

91. Saint-Just, *L'esprit de la révolution et de la Constitution de France*, Paris, Beuvain, 1791, livre II, chap. 5, p. 30.

92. Jackson Turner Main, « Government by the People: The American Revolution and the Democratization of the Legislatures », dans Jack P. Greene (dir.), *The Reinterpretation of the American Revolution 1763-1789*, Westport, Greenwood Press, 1968, p. 322, note 2.

93. Chevalier de Jaucourt (1704-1779). Médecin, il ne pratique qu'auprès des pauvres. Il deviendra un important collaborateur de l'*Encyclopédie*. Il prône l'abolition de l'esclavage.

ainsi d'une précieuse liberté dans la plus grande des servitudes⁹⁴ ».

DÉMOCRATIE ET RÉPUBLIQUE

Si les termes « république » et « démocratie » deviennent synonymes au milieu du XIX^e siècle, ils font encore référence au XVIII^e siècle à deux formes d'organisation politique différentes. La valeur négative associée au mot « démocratie » et à ses dérivés s'explique en partie par le choix des élites patriotes d'embrasser l'idéal républicain, qui est perçu par certains comme permettant de juguler les passions démocratiques. Les patriotes ont en effet adopté plus ou moins rapidement l'idéologie républicaine, à laquelle étaient associés les concepts d'équilibre et de séparation des pouvoirs, de bien commun et de vertu civique.

Le terme « république » évoquait donc le bien, ce qui explique le choix de l'élite éduquée de parler dès le XV^e siècle d'une « république des lettres » pour désigner la communauté des intellectuels d'Europe qui s'étendait au-delà des frontières politiques et religieuses⁹⁵, ou encore

94. Jean Christian Dumont, « Le spectre de la République romaine », dans Michel Vovelle (dir.), *op. cit.*, 1994, p. 15 ; Jean Marie Goulemont, « Comment réinventer la démocratie. L'expérience du XVIII^e siècle », dans Collectif, *L'interrogation démocratique*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1987, p. 19-24 ; Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *op. cit.*, p. 14, note 12.

95. Didier Masseau, *L'invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, p. 17. Voir aussi Pierre Bayle, *Les nouvelles de la République des lettres*, publié au Pays-Bas en 1648. Thomas Jefferson mentionnait lui aussi la

l'expression *Respublica christiana* – « république chrétienne » – pour nommer le projet d'une union cosmopolite qui engloberait tous les chrétiens d'Europe. Dans de rares exceptions, le terme « république » était péjoratif, comme chez Theophilus Parsons⁹⁶ qui expliquait dans *The Essex Result*, publié en 1778 pour s'opposer au projet d'une nouvelle constitution au Massachusetts, que « les républiques de Venise et des Pays-Bas [...] ont dégénéré en tyrannies insupportables⁹⁷ », ou encore chez l'Américain John Joachim Zubly⁹⁸, qui déclarait qu'« un gouvernement républicain est à peine mieux qu'un gouvernement de démons⁹⁹ ». Malgré ces cas exceptionnels, « république » est devenu au XVIII^e siècle une expression du bien, de la vertu, de la légitimité. « J'appelle donc République tout État régi par des lois [...]. Tout gouvernement légitime est républicain », déclarait d'ailleurs le philosophe Jean-Jacques Rousseau. Il précisait, dans une note de bas de page, que la monarchie elle-même peut être républicaine si le roi n'est pas arrogant au point de se placer

République des lettres dans sa correspondance (« Letter to John Hollins », dans Adrienne Koch & William Peden [dir.], *The Life and Selected Writings of Thomas Jefferson*, New York, Random House, 1944, p. 594).

96. Theophilus Parsons (1750-1813). Juriste, il siège à la Cour suprême des États-Unis.

97. Charles S. Hyneman & Donald S. Lutz (dir.), *op. cit.*, p. 488.

98. John Joachim Zubly (1724-1781). Pasteur, il participe au Congrès continental de 1775, mais décide de rester loyal à la Grande-Bretagne.

99. Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, Chapel Hill, University of North Carolina, 1969, p. 95.

au-dessus des lois¹⁰⁰. D'ailleurs, des membres de l'aristocratie héréditaire se présentaient comme républicains pour se donner une image respectable. À la même époque, l'édition de 1762 du *Dictionnaire de l'Académie* définissait les « républicains » comme « des gens passionnés pour la liberté de leur pays¹⁰¹ ». De même en Amérique, l'historien contemporain Gordon S. Wood constate que « le républicanisme ne fut jamais une idéologie clandestine assiégée, confinée à des réunions dans des caves et à des intellectuels marginaux. Au contraire, il n'y avait pas de promoteurs plus enthousiastes du républicanisme que de nombreux membres de la noblesse britannique et française¹⁰² ». Il convient, cela dit, de distinguer la conception antique du républicanisme de sa conception moderne, même si les dirigeants patriotes s'inspireront des deux modèles.

RÉPUBLICANISME ANTIQUE

Selon la tradition de la philosophie et de l'histoire politiques occidentales, il existe trois formes pures de régimes : la monarchie, l'aristocratie et la démocratie¹⁰³. Aristote et Cicéron, qui sont les deux philosophes poli-

100. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, GF/Flammarion, 1966, livre II, chap. 6, p. 75.

101. Cité par Claude Nicolet, *L'idée républicaine en France*, Paris, Gallimard, 1982, p. 27.

102. Gordon S. Wood, *The Radicalism of the American Revolution*, *op. cit.*, p. 99.

103. Voir Francis Dupuis-Déri, « L'anarchie en philosophie politique : réflexions anarchistes sur la typologie des régimes politiques », *Ateliers de l'éthique*, vol. 2, n° 1, 2007.

tiques de l'Antiquité les plus appréciés des membres de l'élite patriote, affirmaient que la défense et la promotion du « bien commun » n'étaient possibles que dans des régimes où les pouvoirs sont séparés et se limitent les uns les autres. Il s'agit alors d'organiser le régime de telle manière qu'aucune des forces politiques actives dans la société ne soit en mesure de prendre le contrôle des institutions du régime pour imposer sa volonté et faire prévaloir ses intérêts au détriment des autres. La première solution est d'*équilibrer* les pouvoirs, la seconde est de les *séparer*.

1) *L'équilibre des pouvoirs* correspond à une vision organique de la société selon laquelle une communauté compte nécessairement une lignée royale, des nobles, un clergé et le « peuple », qui regroupe en principe tous les autres, mais qu'elle compte comme sujets politiques uniquement les hommes des classes économiquement aisées, soit les notables, les propriétaires et les commerçants (les petits salariés, les femmes, les esclaves et les enfants sont exclus du pouvoir politique). Équilibrer ces forces consiste à leur accorder une part de l'autorité politique suffisante pour que chacune puisse équilibrer le pouvoir des autres – la lignée royale obtenant le pouvoir exécutif, les nobles et le clergé pouvant siéger dans un Sénat et le « peuple » étant représenté par un tribun. Cette constitution « mixte » permet d'associer en un seul régime la monarchie (la lignée royale), l'aristocratie (noblesse et clergé) et la démocratie (le peuple, mais en fait les propriétaires et commerçants).

Pour les patriotes, le terme « démocratie » pourra alors être associé à la Chambre basse, dite des Communes, alors que la Chambre haute, dite Sénat ou des lords, est

associée à l'aristocratie. Le régime comprend une «branche démocratique» et une «branche aristocratique», la monarchie se réservant le pouvoir exécutif. Cette désignation exprimait la conception de l'élite politique des constitutions *mixtes*, où les divers intérêts de la société sont représentés de telle façon que les pouvoirs s'équilibrent et se font contrepoids sans qu'aucun ne puisse imposer sa volonté à l'ensemble. Ainsi comprise, la démocratie n'est pas étrangère à la république, qui peut intégrer des éléments démocratiques, aristocratiques, voire monarchiques. Mais il arrivait que cette chambre «démocratique» soit sévèrement critiquée et qu'on lui attribue les faiblesses généralement prêtées au peuple. Ainsi, écrivant au sujet de la montée de l'esprit démocratique en Amérique, un officier de la couronne précisait qu'«il sera nécessaire de surveiller la licence d'une démocratie, en réduisant l'actuel pouvoir exorbitant des assemblées¹⁰⁴». Cette déclaration révèle que la démocratie est toujours à craindre, même lorsqu'elle n'est qu'un élément parmi d'autres dans un gouvernement mixte et qu'elle s'incarne dans une chambre d'assemblée où seulement quelques dizaines d'élus prétendent représenter l'ensemble du peuple. En fait, accoler l'étiquette «démocratique» à la Chambre basse permettait de laisser entendre qu'elle était une véritable démocratie. Noah Webster¹⁰⁵ expliquait pour sa part, dans *Examination into the Leading Principles*

104. Roy N. Lokken, *loc. cit.*, p. 577, note 34.

105. Noah Webster (1758-1843). Diplômé de l'université Yale, il sert dans la milice patriote pendant la guerre de l'Indépendance. Linguiste, écrivain et éditeur, il veut fonder une culture américaine. Il sera du camp des fédéralistes et pour l'abolition de l'esclavage.

of the Federal Constitution Proposed by the Late Convention Held at Philadelphia (1787), que « [p]lusieurs choses plausibles peuvent être dites en faveur de la démocratie pure – et plusieurs en faveur de réunir tous les représentants du peuple dans une même assemblée –, mais toute l'expérience prouve que ces deux idées sont incompatibles avec la paix en société et les droits des hommes libres¹⁰⁶ ». Cette rhétorique de transfert de torts de la démocratie directe (assemblée populaire à l'agora) à la démocratie représentative (chambre basse comptant quelques dizaines de politiciens élus) était souvent utilisée par des gens qui voulaient limiter les pouvoirs des chambres basses au profit du Sénat ou de la présidence, mais également par ceux qui résistaient à l'élargissement du droit de vote aux plus pauvres, aux anciens esclaves noirs ou aux femmes. Chaque fois, les réfractaires diront qu'il y a un risque d'encourager un excès de démocratie...

2) *La séparation des pouvoirs* correspond pour sa part à une vision mécanique de la politique qui s'exprimerait en trois types d'actions distinctes : l'action législative (l'élaboration des lois), l'action exécutive (l'application des lois) et l'action judiciaire (le jugement et la répression des infractions à la loi). Considérant qu'il y a un risque certain de tyrannie si ces trois actions sont menées par un seul corps politique, il convient de constituer trois corps distincts et séparés, ayant chacun comme fonction d'exercer l'un de ces trois pouvoirs.

106. Noah Webster, *Examination into the Leading Principles of the Federal Constitution Proposed by the Late Convention Held at Philadelphia*, Philadelphie, Prichard & Hall, 1787, p. 13.

Au-delà de ces considérations au sujet de l'organisation politique et des droits des uns et des autres, l'idéologie républicaine classique accordait un rôle central à la *vertu* civique. Cette vertu est une qualité que possède un individu en raison de sa personnalité, de son éducation et de son sexe, qui lui permet de s'élever au-dessus de ses besoins égoïstes et de distinguer le « bien commun ». Le législateur est l'incarnation de l'individu vertueux et la figure emblématique du républicanisme, soit une sorte de génie politique qui donne à la société une constitution et des lois proches de la perfection. La démocratie est d'autant plus dangereuse que les gens du peuple sont très peu portés par de hautes considérations : le beau, le bien, le vrai. Le législateur vertueux aura comme tâche d'éduquer son peuple, mais il ne s'agit pas d'encourager la participation politique du peuple aux affaires politiques – la « démocratie ». Il s'agit plutôt d'insuffler le patriotisme, c'est-à-dire un sens du devoir envers la communauté. Si les gouvernants se doivent d'être vertueux, les citoyens se doivent aussi de l'être, mais leur vertu consiste à accepter de se sacrifier sur les champs de bataille pour défendre le « bien commun » et préserver l'indépendance de la république¹⁰⁷.

Ces croyances au sujet de l'équilibre et de la séparation des pouvoirs, ainsi que de la vertu, étaient partagées par les dirigeants patriotes, ce qui explique un peu plus encore pourquoi ils accordaient un sens péjoratif au mot

107. Wilfried Nippel, « Ancient and Modern Republicanism: "Mixed Constitution" and "Ephors" », dans Biancamaria Fontana (dir.), *The Invention of the Modern Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 9.

« démocratie ». Pour eux, il s'agissait d'un régime pur, où le peuple gouverne en exerçant les trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) aux dépens des autres ordres (ecclésiastiques et nobles) de la société. Il s'agissait nécessairement d'une tyrannie, et de la pire de toutes, puisque le peuple était perçu comme une masse bête et méchante, contrairement aux rois ou aux nobles qui auraient une certaine grandeur d'âme et d'esprit.

Cicéron expliquait clairement qu'il faut se méfier de la démocratie et lui préférer un régime « mixte » : « Quand [...] le peuple a usé de violence envers un roi juste ou l'a privé de son pouvoir royal, ou encore quand, ce qui est plus souvent le cas, il a goûté le sang de l'élite et soumis tout l'État à ses appétits, gardez-vous de croire qu'une mer ou qu'un incendie, si grand qu'il soit, puissent être plus facilement apaisés qu'une multitude dont l'emportement ne connaît plus de freins ! » Cicéron continuait, parlant d'un désordre qui gagne les rapports pères-fils, enseignants-élèves, hommes-femmes, maîtres-esclaves ; selon lui, même les animaux sont touchés ! Puis de conclure : « [I]l faut préférer un état de choses équilibré et qui se forme par un mélange des trois formes de gouvernement¹⁰⁸. »

John Adams parlait explicitement du républicanisme antique comme d'un modèle pour les patriotes américains. Adams partageait avec Cicéron sa conception du républicanisme et du bien commun, mais aussi de la démocratie, comme le révèle une correspondance avec

108. Cicéron, *De la république*, Paris, GF/Flammarion, 1965, livre I, XLIII-XLV, p. 40-41 et p. 43 ; et voir aussi livre II, XXXIX, p. 69.

son épouse Abigail Adams¹⁰⁹ au sujet des droits des femmes dans l'éventualité où les forces patriotes triompheraient de la Grande-Bretagne. Abigail demande en effet à John, dans une lettre personnelle datée du 31 mars 1776, d'accorder aussi des droits aux femmes dans la foulée de l'indépendance, au risque de confirmer le statut de « tyrans » des hommes face aux femmes. Sans droits, les femmes sont les « vassales » des hommes et ne devraient pas se sentir tenues de respecter des lois, puisqu'elles n'ont aucune voix ni « représentation » dans le processus de leur formulation. Les termes de l'argumentaire d'Abigail sont tout à fait conventionnels, en cela qu'elle reprend la logique qui a cours chez les républicains masculins de son époque, à savoir qu'un peuple vit en tyrannie s'il n'a pas consenti directement ou par représentation aux lois qui le gouvernent. C'est à la fois ce que disaient les militants républicains et les philosophes connus de l'époque, dont John Locke et Jean-Jacques Rousseau. En conséquence, il était légitime d'en déduire que les femmes subiront la « tyrannie » des hommes tant qu'elles ne participeront pas à la formulation des lois. « Je ne peux que rire », répond sans détour l'époux d'Abigail. Et il lui rappelle qu'en 1776, année de troubles sociopolitiques et d'agitation de la plèbe, « les enfants et les apprentis sont désobéissants – les écoles et les collèges sont plus turbulents –, les Indiens sont effrontés face à leurs gardiens, et les Nègres deviennent insolents envers leurs maîtres ». Si

109. Abigail Adams (1744-1818). Femme cultivée, elle discute des droits des femmes et s'oppose à l'esclavage. Épouse de John Adams, deuxième président des États-Unis et mère de John Quincy Adams, sixième président des États-Unis.

les hommes de l'élite acceptaient d'élargir le droit de voter à des catégories sociales subalternes, « il n'y aura plus de fin. De nouvelles demandes se feront entendre; les femmes vont demander le droit de voter [...] et tous les hommes [...] vont demander une voix égale à tous les autres, dans toutes les actions de l'État. Cela mène à confondre et détruire toutes distinctions, et réduit tous les rangs à un même niveau commun ». John Adams ne fait pas référence explicitement à la démocratie, mais il rassure son épouse en lui affirmant que « tout bon politicien [...] saura s'opposer au despotisme, à l'empire, à la monarchie, à l'aristocratie, à l'oligarchie et à l'ochlocratie¹¹⁰ ». « Oligarchie » désigne simplement un régime contrôlé par un petit groupe de décideurs. *Ochlo* signifie « foule » en grec, et « ochlocratie » désigne donc un régime où domine la foule. Bref, si la démocratie est le pouvoir du *demos*, l'ochlocratie est celui de la plèbe. En vérité, ces deux régimes sont similaires dans l'esprit d'Adams et de ses camarades de lutte, qui s'inquiètent beaucoup de la menace que représentent les pauvres pour leurs intérêts, mais qui font peu de cas des intérêts de leurs épouses en tant que femmes, même si elles savaient argumenter selon la même logique et dans les mêmes termes que les patriotes.

RÉPUBLICANISME MODERNE

Le républicanisme des dirigeants patriotes – et conséquemment leur agoraphobie politique – est également

110. Alice S. Rossi (dir.), *The Feminist Papers: From Adams to de Beauvoir*, New York, Columbia University Press, 1973, p. 10-15.

influencé par de très nombreux philosophes politiques du xvii^e et du xviii^e siècle, qui réinterprètent et remettent au goût du jour le républicanisme antique. Si la période médiévale a fait la part belle aux philosophes politiques partisans d'un régime théocratique, la Renaissance, marquée par l'émergence de l'humanisme, redécouvre les penseurs de l'Antiquité et adopte et adapte le modèle républicain¹¹¹. Le philosophe politique James Harrington, par exemple, militait par ses écrits pour un gouvernement mixte, en invoquant l'autorité d'Aristote et de Cicéron : les « législateurs [...], ayant conclu que les trois gouvernements [monarchie, aristocratie, démocratie] ne sont bons à rien, en ont inventé un autre qui consiste en un mélange de tous, le seul qui soit bon. C'est là la doc-

111. Les réflexions sur le républicanisme moderne pullulent. Voir, parmi d'autres : Isaac Kramnick, « Ideological Background, » dans Jack P. Greene et J. R. Pole (dir.), *The Blackwell Encyclopedia of the American Revolution*, Oxford, Blackwell Publisher, 1991 ; Joyce Appleby, *Liberalism and Republicanism in the Historical Imagination*, Cambridge, Harvard University Press, 1992 ; Gisela Bock, Quentin Skinner et Maurizio Viroli (dir.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; Biancamaria Fontana (dir.), *op. cit.* ; Claude Lefort, « Foyers du républicanisme », dans *Écrire à l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p. 192-201 ; Claude Nicolet, *op. cit.* ; Thomas L. Pangle, *The Spirit of Modern Republicanism: The Moral Vision of the American Founders and the Philosophy of Locke*, Chicago, University of Chicago Press, 1988 ; J.G.A. Pocock, *The Machiavellian Moment: Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Princeton University Press, 1975 ; David Wootton, *Republicanism, Liberty, and Commercial Society, 1649-1776*, Stanford, Stanford University Press, 1994 ; et le numéro spécial « Enjeux contemporains du républicanisme » de la revue *Politique et sociétés*, vol. 20, n° 1, 2001.

*trine des anciens*¹¹² ». Des philosophes français d'importance, tels Montesquieu, Rousseau et Mably, devaient également beaucoup au républicanisme classique. Ces philosophes modernes admettaient parfois qu'Athènes offrait une bonne qualité de vie à ses citoyens et que la production artistique et philosophique y était importante, mais ils condamnaient sa démocratie directe.

Le régime mixte tel que celui de la république antique de Rome avait l'avantage de contrôler la démocratie, comme l'écrivait le philosophe français Mably : « [P]ar suite de l'équilibre établi entre les différents pouvoirs, dès que la partie démocratique du gouvernement voulait abuser de son autorité, elle se trouvait sans force, et contrainte par la puissance des magistrats¹¹³. » L'idée que le pouvoir seul peut arrêter le pouvoir et que l'équilibre et la séparation des pouvoirs sont nécessaires pour éviter la tyrannie était reprise par des philosophes influents comme Montesquieu, mais aussi par des acteurs politiques comme John Adams, qui résumera le projet républicain ainsi : « Un équilibre, avec toute la difficulté que cela implique, doit être préservé ou la liberté est perdue à jamais¹¹⁴. »

Les modernes qui s'inspiraient des républiques de Sparte et de Rome admiraient le régime monarchique constitutionnel anglais, le modèle de l'époque d'une « république » offrant la liberté à son peuple dans une

112. James Harrington, *op. cit.*, p. 10 (je souligne).

113. Abbé de Mably, *Œuvres complètes*, vol. IV, Lyon, Delamolliere, 1792, p. 17-18.

114. Cité dans Meyer Reinhold, *op. cit.*, p. 101.

Europe étouffant alors sous la domination de monarchies absolutistes. La couronne anglaise avait elle-même reconnu l'importance d'une constitution mixte aussi tôt qu'en 1642, lorsque Charles I^{er} avait lancé son texte *His Majesties Answer to the Nineteen Propositions of Both Houses Parliament*, dans lequel il rappelle que la Constitution britannique est un mélange « de monarchie absolue, d'aristocratie et de démocratie » et qu'« il y a un équilibre égal entre les trois ordres¹¹⁵ ».

Les républicains des temps modernes se méfiaient de la démocratie, tout comme des autres formes de régimes purs. La démocratie, dans le cadre du discours républicain, ne signifiait pas autre chose qu'un régime où le peuple assemblé à l'agora gouverne directement. Ce type de régime est dangereux, car il offre trop de pouvoir aux pauvres qui vont l'utiliser pour menacer la sécurité des riches, c'est-à-dire l'équilibre de la communauté. Même si le peuple cherche à défendre et promouvoir le bien commun, son manque inhérent de rationalité et de vertu l'entraînera à prendre de mauvaises décisions politiques et la démocratie deviendra inévitablement tyrannique. Harrington recommandait que dans ce qui « est proprement appelé démocratie, ou gouvernement populaire [...], le débat [soit] géré par une bonne aristocratie [car] le débat au sein du peuple produit l'anarchie¹¹⁶ ». À cette déclaration fait écho cet autre commentaire de Harrington, pour qui il y aura toujours une « vraie et naturelle aristo-

115. Wilfried Nippel, *op. cit.*, p. 17.

116. Cité par Blair Worden, « James Harrington and "The Commonwealth of Oceana", 1656 », dans David Wootton, *op. cit.*, p. 96.

cratie¹¹⁷ », même en démocratie. On retrouve chez les philosophes du républicanisme moderne des arguments dont se serviront les parlementaires pour justifier leur pouvoir et pour condamner la démocratie.

L'élite du mouvement patriote en Amérique du Nord britannique et en France portait donc une conception négative de la démocratie, car elle avait appris à associer ce régime à l'histoire d'Athènes, et parce qu'elle était convaincue que le républicanisme était un idéal supérieur aussi bien en termes politiques que moraux. Cela dit, cette élite patriote bataillera sur deux fronts lors de la guerre de l'Indépendance en Amérique du Nord et de la Révolution en France. Elle luttera contre les loyalistes (Amérique du Nord britannique) et les monarchistes (France) qui défendaient le statu quo et refusaient donc que les assemblées où siégeaient les patriotes s'arrogent plus de pouvoir, au détriment de la couronne. Elle luttera aussi contre des forces populaires qui se mobilisaient en faveur d'une plus grande égalité politique et économique. Ces forces populaires seront associées par les patriotes à la « démocratie » et considérées comme une menace à la république, même si celle-ci sera finalement fondée par des élites qui prétendront défendre le bien commun et représenter la nation souveraine. Si l'élite du mouvement patriote ne se réclamait pas de la démocratie et méprisait même ce régime, c'est donc à la fois pour des raisons culturelles qui relèvent de l'histoire intellectuelle

117. *Ibid.*, p. 97. Voir aussi J.G.A. Pocock (dir.), *The Political Works of James Harrington*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977, p. 209.

et par cohérence avec des intérêts politiques très concrets : la démocratie signifiait la fin des élites politiques et économiques et des institutions qui les représentent, soit la fin des élites patriotes elles-mêmes et des institutions où elles siégeaient, dont les assemblées législatives.

CHAPITRE 2

Coup de force des parlementaires

LA GUERRE de l'Indépendance américaine débute en 1775 et la Révolution française en 1789. Toutes deux se poursuivront pendant de longues années. Des deux côtés de l'Atlantique, l'élite qui dirige le mouvement est composée en grande partie d'avocats, de juristes et de propriétaires terriens. Plusieurs siègent déjà dans les institutions politiques officielles, comme les assemblées coloniales en Amérique du Nord britannique ou les parlements en France, qui ont surtout une fonction juridique. Cette élite va s'efforcer de saper la légitimité du pouvoir du roi ou de l'aristocratie. Du même souffle, elle insistera sur l'incapacité politique du peuple à se gouverner lui-même, tout en proclamant la nation souveraine et déclarant vouloir servir ses intérêts. Cette rhétorique en apparence démocratique cachait un profond mépris pour les gens du peuple et un refus d'instaurer une démocratie, soit un régime où le peuple se gouvernerait seul, sans être dominé par des dirigeants, qu'ils soient élus ou non. Si les membres de l'élite patriote refusaient que le siège du pouvoir soit une agora où se tiendraient des assemblées populaires délibérantes, c'est aussi et surtout qu'ils voulaient que l'institution dont ils étaient membres monopolise le pouvoir, aux dépens du roi et du peuple.

Certes, la guerre de l'Indépendance en Amérique et la Révolution en France sont deux événements historiques relativement bien connus, puisqu'ils ont inspiré un énorme travail de mémoire à la fois de la part des autorités politiques, avec des commémorations officielles, et des spécialistes de l'histoire, de la philosophie, de la culture et du droit. Cela dit, l'histoire du républicanisme et de la démocratie s'étend bien au-delà de ces deux exemples, souvent présentés par leurs spécialistes respectifs comme les seuls cas ayant une valeur universelle et par l'étude desquels on peut saisir la modernité dans son ensemble. Qui sait pourtant que les Pays-Bas au ^{xvii}^e siècle offraient un modèle républicain – aussi connu comme une « monarchie aristodémocratique » – et constituaient une puissance maritime, militaire et commerciale dotée d'un empire colonial ? Cette société était l'une des plus riches d'Europe, conséquence du succès de la Compagnie des Indes orientales et de la traite des esclaves. Il s'agissait aussi d'un pôle culturel et intellectuel important en raison de la tolérance intellectuelle qui y régnait et du dynamisme de ses universités. Les philosophes Descartes, Spinoza et Grotius y vivaient, ce dernier justifiant philosophiquement et juridiquement l'impérialisme colonial et commercial hollandais¹.

Les Anglais ont connu dès le ^{xvii}^e siècle la décapitation d'un roi, Charles I^{er}, et l'instauration d'une république, avant d'assister à la restauration de la monarchie. Au départ, le roi Charles I^{er} et les parlementaires s'op-

1. Ellen Meiksins Wood, *L'empire du capital*, Montréal, Lux, 2011, p. 102 et suiv.

posent, dans les années 1620 et 1630, sur les questions de la levée des impôts, de la protection de la propriété privée, du droit à être jugé par ses pairs et de l'obligation pour la population d'héberger la troupe royale. Le roi dissout le Parlement en 1629, pour le reconvoquer seulement onze ans plus tard, face à la menace d'une invasion écossaise. En 1641, le Parlement présente une liste de griefs au roi dans *La grande remontrance*, dont celui d'avoir levé pendant toutes ces années des impôts sans son aval. Le Parlement exige de contrôler les impôts, mais aussi l'armée, et de cautionner le choix des ministres. Offusqué, Charles I^{er} cherche à faire arrêter les députés responsables de cet affront, qui se réfugient dans Londres où les milices et la foule les protègent au cri de « Liberté au parlement ! » La guerre civile éclate. Lors de ce conflit, le discours de la souveraineté de la nation devient l'élément central de la propagande des parlementaires².

En 1646, l'armée des parlementaires dirigée par Olivier Cromwell³ défait l'armée royale et capture le roi. Charles I^{er} refuse de revenir sur le trône avec des pouvoirs limités et parvient à s'échapper et à lever une armée contre-révolutionnaire. Au-delà des déclarations de principes, le Parlement britannique qui règne alors en l'absence du roi se méfie du peuple, même s'il prétend le

2. Edmund S. Morgan, *Inventing the People: The Rise of Popular Sovereignty in England and America*, New York/Londres, W.W. Norton & Company, 1988, p. 57.

3. Olivier Cromwell (1599-1658). Puritain, il sera le plus important chef du camp des parlementaires, pendant la guerre civile. Chef des armées, il deviendra le chef de la nouvelle République. Il est perçu comme un promoteur de la liberté par certains ou comme un tyran par d'autres.

représenter. Ainsi, les parlementaires déclarent : « [N]ous n'aimons pas du tout être sollicités par le peuple en aucune occasion, sauf quand manifestement nous faillissons à notre tâche. » En 1647, quand des Anglais déposent au Parlement une pétition réclamant diverses réformes, les parlementaires la font brûler par le bourreau⁴.

La seconde guerre civile se termine lorsque l'armée royale est encore défaite, le roi fait prisonnier, jugé en dix jours et décapité le 30 janvier 1649. En plus de réaffirmer sa confiance en Dieu sur l'échafaud, il déclare : « Pour le peuple, je désire réellement son indépendance et sa liberté autant que quiconque. Mais je dois vous dire que cette indépendance et cette liberté consistent à avoir un gouvernement [...]. Elles ne consistent pas à avoir une part dans le gouvernement. Cela ne lui appartient en rien⁵. »

Pendant ce long conflit, des questions sont soulevées dans l'armée du Parlement en raison de l'insatisfaction à l'égard du versement de la solde, du secours aux blessés, aux veuves et aux orphelins, mais aussi de l'enrôlement de force et de la hiérarchie militaire. « Les soldats, qui ont été des instruments pour reconquérir les libertés de la nation, n'auraient-ils combattu que pour être en esclavage⁶? » demande ouvertement une pétition. Des soldats se qualifient de « niveleurs » en raison de leurs revendications égalitaristes (à tout le moins pour les hommes). Ils se présentent comme de « libres communs » « unis en armes, jugement et conscience pour la défense du droit

4. Edmund S. Morgan, *op. cit.*, p. 65.

5. Hugh Ross Williamson, *The Day They Killed the King*, New York, Macmillan, 1957, p. 143.

6. Marcus Rediker et Peter Linebaugh, *op. cit.*, p. 160.

et des libertés du peuple et d'eux-mêmes⁷ ». En plus d'exiger leur solde, ils nomment des mandataires élus, évoquent la défense des terres communales et l'abolition de l'esclavage et de la peine de mort pour vol (au début de la modernité européenne, des milliers de personnes sont pendues pour de simples vols⁸). Or dans les débats au sujet du droit de vote des individus sans propriété, les riches et leurs alliés craignent qu'ils n'imposent l'égalité par l'abolition de la propriété privée et la mise en commun des terres. Un porte-parole des niveleurs réplique qu'au contraire, si seuls les riches peuvent voter, les pauvres seraient alors réduits à n'être que « des coupeurs de bois et des piseurs d'eau, et la plus grande partie de la nation serait donc esclave⁹ ».

Après avoir écrasé la fronde des niveleurs, exécuté le roi et aboli la monarchie, le Parlement républicain extorque encore plus d'impôts et impose l'austérité religieuse : le théâtre est interdit, comme les maisons de jeux, les bordels, les combats de coqs et d'ours. Des milices patrouillent pour fermer les cabarets. Le dimanche doit être passé en famille à lire la Bible et réciter des prières. En 1660, après la mort de Cromwell, le Parlement lui-même rétablit la monarchie, et Charles II monte sur le trône. L'histoire du premier républicanisme anglais révèle donc que le parlementarisme n'a rien à voir avec la démocratie ou la nation souveraine, et qu'il s'agit plutôt d'un rapport de force entre des élites, soit la couronne et le Parlement.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*, p. 83.

9. *Ibid.*, p. 164.

Ces deux forces politiques prétendent servir les intérêts de la nation ou du peuple, mais cherchent surtout à asseoir leur pouvoir, soit leur domination et leur capacité d'exploitation par les taxes et les impôts.

Au XVIII^e siècle, plusieurs soulèvements attirent l'attention des élites et suscitent leur crainte. C'est le cas de l'insurrection des esclaves contre les colons à Saint-Domingue en 1758 et en Jamaïque en 1760, avec quelques figures héroïques, dont Cubah, la « reine » de Kingston. Le mouvement court sur un an et se solde par une soixantaine de colons assassinés, environ 400 rebelles tués et une centaine capturés, condamnés, puis exécutés. Le pouvoir colonial limite ensuite le droit d'assemblée, selon la logique bien connue que le *demos* des subalternes qui s'assemblent pour délibérer se transforme trop souvent en plèbe insurgée¹⁰. En fait, les années 1760 et 1770 sont marquées par une série de complots, émeutes ou révoltes d'esclaves, un peu partout dans les colonies d'Amérique. Des paysans se révoltent aussi en Russie en 1772-1774. Puis Londres est ébranlée par les émeutes dites de « Gordon », alors que les rues passent pendant quelques jours sous le contrôle d'une foule émeutière de plusieurs dizaines de milliers de personnes, en 1781. La même année, des indigènes du Pérou commandés par l'Inca Tupac Amaru¹¹ et

10. *Ibid.*, p. 334.

11. Tupac Amaru (1738-1781). De son vrai nom José Gabriel Condorcanqui, il prend le nom de Tupac Amaru à la mémoire du roi inca assassiné par les Espagnols au XVI^e siècle. Il est d'une famille aisée d'origine autochtone. Il dirige un soulèvement de plusieurs milliers de rebelles, mais sera finalement capturé puis écartelé et décapité, après avoir assisté à la mise à mort de sa famille, sauf son fils de 12 ans.

les *comuneros* de la Nouvelle Grenade (en Colombie) se révoltent contre les autorités espagnoles.

Souvent, ces troubles étaient l'occasion d'exprimer des revendications politiques au sujet de la liberté face à l'autorité royale ou de l'autonomie dans le cadre colonial. Les motifs pouvaient aussi être religieux, mais surtout économiques, en particulier contre la spéculation sur la farine. On parlait ainsi de « guerre des farines » en France, en 1775¹². Les révoltes grondaient aussi dans les villes portuaires sous prétexte de rations insuffisantes, de soldes en retard ou d'une discipline trop cruelle, ou même de résistance contre l'enrôlement forcé sur les navires en partance pour les Amériques. À plusieurs reprises, la foule des ports en Amérique du Nord britannique chahute des enrôleurs et leur troupe, et parfois incendie leur canot pour libérer les individus transportés de force vers les navires. En 1768 à Boston, selon un témoin, « un bateau appartenant à la douane fut traîné triomphalement à travers les rues de la ville, et brûlé sur le terrain communal¹³ ». En 1775 à Liverpool, une grève est déclenchée pour s'opposer à une baisse des salaires. Les soldats tirent sur la foule, tuent plusieurs contestataires et provoquent une émeute. Des canons des navires sont traînés au centre-ville pour canarder la Bourse du commerce, alors que la foule saccage des maisons de marchands d'esclaves. Un témoin note alors : « Je ne pouvais m'empêcher de penser

12. Dominique Bordier, *La voix du peuple dans l'histoire politique et constitutionnelle de la France*, Rennes, Apogée, 2008, p. 35-36.

13. Marcus Rediker et Peter Linebaugh, *op. cit.*, p. 329.

que c'était comme à Boston, et je craignis que ce ne fût que le commencement de nos soucis¹⁴. »

Des révoltes se transformaient parfois en révolutions, comme à Genève en 1782, dans les Provinces-Unies de 1783 à 1787, en Belgique de 1786 à 1791. On comprend alors que la guerre de l'Indépendance en Amérique du Nord britannique et la Révolution en France ne sont pas des événements exceptionnels (même s'ils sont souvent présentés ainsi aujourd'hui). Ce mouvement s'est de plus poursuivi bien après, avec des révoltes et des révolutions en Pologne de 1791 à 1794, en Irlande de 1796 à 1798, dans les États italiens de 1798 à 1800 et sur l'île de Saint-Domingue, avec la fondation de la République d'Haïti en 1804.

Tous ces événements ont sans doute eu un impact sur le vocabulaire politique de l'époque, provoquant des débats au sujet des mots « sédition », « insurrection », « révolte » et « révolution », mais aussi « tyrannie » et « esclavage » : les autorités sont souvent accusées d'exercer un tel pouvoir sur la population qu'il s'agit d'un esclavage politique, c'est-à-dire que le peuple n'est pas libre, d'un point de vue politique¹⁵. Le mot « démocratie » a lui aussi très certainement été l'objet de luttes symboliques importantes, surtout que plusieurs de ces événements répon-

14. *Ibid.*, p. 332.

15. Sur la notion d'esclavage politique, voir pour la France Raymonde Monnier, « "Démocratie représentative" ou "république démocratique" : de la querelle des mots (République) à la querelle des anciens et des modernes », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 325, juillet-septembre 2001 ; pour les États-Unis, voir Domenico Losurdo, *Liberalism: A Counter-History*, Londres/New York, Verso, 2011.

daient à la même logique, avec la présence de trois forces distinctes : l'autorité traditionnelle (la monarchie), l'élite contestataire (noblesse ou bourgeoisie montante, ou encore un esclave prenant la direction de la révolte) et un mouvement populaire plus égalitariste. Lorsque surviennent les événements en Amérique du Nord et en France, voilà presque deux siècles qu'à chaque occasion où les parlementaires tentent un coup de force contre la couronne, un mouvement populaire se forme et profite du tumulte pour réclamer des réformes économiques et politiques égalitaires. C'est ce qui se produit dans la république de Florence¹⁶, en Grande-Bretagne¹⁷, à Genève¹⁸, dans les Provinces-Unies¹⁹ et en Belgique²⁰. Ce mouvement populaire, quelle que soit sa composition, est toujours perçu comme une menace à la fois par l'autorité traditionnelle et par l'élite contestataire, d'où son refus de la démocratie. Ainsi, Simon Bolivar, connu comme le père de l'indépendance des colonies d'Amérique latine, se voulait républicain alors qu'il déclarait que « nulle forme de gouvernement n'est aussi débile que la démocratie²¹ ».

16. Claude Lefort, « Foyers du républicanisme », *op. cit.*, p. 192-201.

17. François-Charles Mougel, *L'Angleterre du xvr^e siècle à l'ère victorienne*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, p. 49-59.

18. R.R. Palmer, *The Age of the Democratic Revolution: A Political History of Europe and America*, vol. I: 1760-1800 – *The Challenge*, Princeton, Princeton University Press, 1959, p. 127-139.

19. R.R. Palmer, *ibid.*, p. 324-340 ; Charles Tilly, *European Revolutions, 1492-1992*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 1993.

20. R.R. Palmer, *ibid.*, p. 341-357.

21. Pierre Vayssièrre, « Bolivar, le mythe du libérateur », *L'Histoire*, n° 128, 1989, p. 15.

BRÈVE HISTOIRE DU PARLEMENTARISME

Entre le roi et la plèbe, donc, le Parlement tentait d'élargir son pouvoir. Rappelons que les parlements ont été fondés par les rois au Moyen Âge, dans l'espoir premier d'aider à lever les impôts. Au Moyen Âge, il n'existait aucun des outils utilisés aujourd'hui par un État pour évaluer sa population et les ressources imposables – en fait, il n'existait pas en Europe d'État comme on l'entend depuis la fin du ^{xix}^e siècle et le début du ^{xx}^e siècle. Les rois ne disposaient que de quelques fonctionnaires. Les sujets n'étaient pas répertoriés par l'administration, ni fichés. Les estimations de la population du royaume de France, ou même de la ville de Paris n'étaient que pure spéculation. Les monarques connaissaient encore moins la richesse de cette population. Pour prélever les impôts, il fallait donc l'aide d'autorités locales, un peu plus proches de la population. Voilà pourquoi les rois ont mobilisé les nobles pour les aider à prélever des impôts. Des parlements sont alors mis sur pied à cette fin, dès les ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, dans la péninsule ibérique (les parlements s'appellent les Cortes), dans le Saint-Empire romain germanique (la Diète). En France, les premiers États généraux ont été convoqués en 1302²². Rapidement, les nobles et les divers notables siégeant dans ces assemblées ont profité de l'occasion pour présenter des demandes à

22. Yves Durand, *Les républiques au temps des monarchies*, Paris, Presses universitaires de France, 1973 ; Bertie Wilkinson (dir.), *The Creation of Medieval Parliaments*, John Wiley & Sons, 1972, p. 110 ; Thomas Ertman, *Birth of the Leviathan : Building States and Regimes in Medieval and Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 69-72.

leur souverain. Ces rencontres se sont donc transformées au fil des siècles en moments de négociation et de conflit entre le roi et ses vassaux.

Cette histoire politique était bien connue des esprits savants du XVIII^e siècle. Le philosophe Jean-Jacques Rousseau dira de l'idée de représentation qu'« elle nous vient du gouvernement féodal, de cet inique et absurde gouvernement dans lequel l'espèce humaine est dégradée²³ », une réflexion reprise par l'historien américain Samuel Williams en 1794, pour qui « [l]a représentation [...] a été graduellement introduite en Europe par les monarques ; non pas avec l'intention de favoriser les droits des peuples, mais comme le meilleur moyen de lever de l'argent²⁴ ». Bref, ces institutions sont devenues au fil des siècles des lieux de négociation entre les monarques, l'aristocratie, le clergé et la bourgeoisie, mais elles ne se voulaient en aucune manière l'expression de la démocratie.

La lutte entre les parlementaires et la couronne s'est accompagnée d'un débat d'une grande importance au sujet de la source de la légitimité politique, au terme duquel le peuple a fini par remplacer Dieu comme principal sujet de la fiction politique officielle. Au départ, le peuple s'est vu attribuer un certain rôle politique, car, disait-on, la voix de Dieu s'exprimait par la sienne, idée synthétisée par l'adage latin *Vox populi, vox Dei*. Les

23. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, op. cit., p. 134.

24. Samuel Williams, *The Natural and Civil History of Vermont*, Walpole, 1794, cité dans Charles S. Hyneman et Donald S. Lutz (dir.), *American Political Writing During the Founding Era 1760-1805*, vol. II, Indianapolis, Liberty Press, 1983, p. 964. Voir aussi Marc Deleplace, *L'anarchie de Mably à Proudhon (1750-1850)*, op. cit., p. 44 et 45.

évêques autant que les chefs de tribus germaniques, puis les rois mérovingiens et carolingiens cherchaient alors à se faire élire par acclamation. Exprimée par le cri de la foule, la décision du peuple traduisait – en principe – la volonté de Dieu²⁵. L'idée qui consiste à faire concorder la voix du peuple avec celle de Dieu fut reprise jusqu'au XVIII^e siècle²⁶. Mais les parlementaires firent de moins en moins appel au divin dans leur discours politique, considérant de plus en plus le peuple comme seule source de la souveraineté politique qu'ils prétendaient représenter.

Dans la lutte qui les opposait, la couronne et le Parlement ont prétendu chacun de leur côté être les véritables représentants du peuple. Peu à peu, les parlementaires se sont imposés comme les seuls représentants de la souveraineté nationale, grâce à leurs discours, leur fortune, leurs armées et leurs lois. Ce glissement d'une souveraineté politique divine vers une souveraineté nationale s'explique par des transformations de la société, plus particulièrement par des rivalités entre les élites. L'idée de nation n'était pas nouvelle, mais elle n'englobait jusqu'alors que les nobles et les clercs. Dire que la nation est assemblée, c'était décrire une réunion des grands du royaume. Le mot « nation » n'avait pas encore le sens d'un sujet politique (nation souveraine qui agit à travers son État-nation) ni anthropologique ou culturel. D'ailleurs, la population d'un royaume pouvait compter des

25. Pour une discussion détaillée, voir Michel Poizat, *Vox populi, vox Dei: Voix et pouvoir*, Paris, Métailié, 2001.

26. Jean-Jacques Rousseau, « Discours sur l'économie politique », dans *Œuvres complètes*, Paris, Union générale d'éditions, 1972, p. 38.

dizaines de groupes ethniques et linguistiques distincts. Les simples sujets, serfs, paysans libres et même bourgeois n'avaient pas de nationalité et passaient sous le contrôle d'un roi ou d'un autre au gré des guerres et des échanges de territoires. Le roi exigeait alors de ses sujets la loyauté à sa couronne, et non à une nation²⁷.

C'est tout d'abord en Grande-Bretagne qu'une élite laïque composée principalement de juristes et d'avocats sortis des universités bardés de diplômes va s'approprier les postes administratifs occupés depuis des siècles par des nobles. C'est la « noblesse de robe », en raison du port de la toge, par opposition à la « noblesse d'épée », qui désignait la noblesse héréditaire dont le prestige était avant tout militaire. Cette nouvelle aristocratie du mérite – mérite d'avoir obtenu un diplôme, preuve en principe d'une compétence administrative – va s'opposer à l'aristocratie héréditaire, dont les titres se transmettaient par le sang de père en fils, et à l'aristocratie sacerdotale, qui tirait son pouvoir de Dieu. Au-delà du mérite et des compétences administratives ou militaires, les postes pouvaient aussi s'obtenir en payant et pouvaient ensuite être vendus ou cédés par héritage.

À la recherche d'une légitimité, la nouvelle élite travailla le concept de nation en remplaçant l'idée d'une société divisée en trois ordres – les nobles, les clercs et la plèbe – par celle d'une nation unifiée. Grâce au concept de nation, la nouvelle élite gommait le clivage symbolique

27. Voir, au sujet du développement de l'idée de nation, Liah Greenfeld, *Nationalism: Five Roads to Modernity*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.

entre la noblesse de sang, fière des exploits guerriers réels ou imaginés de ses ancêtres, et la noblesse de robe au passé moins prestigieux. Soudainement tous membres d'une même « nation », chacun devenait l'héritier d'un passé glorieux, quel que soit son rang. Cette conception englobante de la nation permettait du même coup aux parlementaires de s'imposer comme les représentants de toute la nation.

Ce changement de mentalité a été le résultat d'un long processus, de retours en arrière, de réarrangements conceptuels et d'embardees idéologiques. Le roi anglais et son entourage, conscients de la force de la propagande des parlementaires, ont fini par concéder au Parlement son droit de représenter la nation, précisant toutefois que la couronne et la Chambre des lords (Sénat) représentaient aussi la nation, chacune à leur manière. La nation n'est pas ici un objet culturel et anthropologique, mais bien un sujet politique collectif, qui existe, pense, parle et agit par l'entremise de ses représentants. Les parlementaires renchérisaient, affirmant qu'ils ne représentaient pas simplement la nation, mais qu'ils *étaient* la nation. En 1565, sir Thomas Smith dira ainsi que « chaque Anglais est considéré comme étant présent au Parlement ». Le Parlement étant confondu avec la nation elle-même, cela permettait d'affirmer que « le consentement du Parlement est considéré comme étant le consentement de tous les hommes²⁸ ». À noter qu'alors presque aucun homme anglais n'avait le droit de voter, sans parler des femmes. L'idéologie nationaliste qui suppose l'existence d'un

28. Cité par Edmund S. Morgan, *op. cit.*, p. 48.

sujet politique collectif – la nation – n'est donc pas exempte de fétichisme et relève en partie d'une pensée magique. La nation existe dans des objets (le drapeau), des lieux (le parlement) et elle s'exprime par la voix de quelques élus (les parlementaires), comme Dieu par la voix des prêtres, les morts par la voix des sorcières ou les esprits par les entrailles d'animaux sacrifiés. Poussant plus loin cette pensée magique, la nation est considérée elle-même assemblée lorsque les parlementaires délibèrent.

Le philosophe politique contemporain Cornelius Castoriadis s'exprime à ce sujet de façon sarcastique :

[I]l y a plusieurs justifications empiriques de l'idée de démocratie représentative chez les Modernes, mais nulle part chez les philosophes politiques ou prétendus tels [ne trouve-t-on] une tentative de fonder en raison la démocratie représentative. Il y a une métaphysique de la représentation politique qui détermine tout, sans jamais être dite ou explicitée. Quel est ce mystère théologique, cette opération alchimique, faisant que votre souveraineté, un dimanche tous les cinq ou sept ans, devient un fluide qui parcourt tout le pays, traverse les urnes et en ressort le soir sur les écrans de la télévision avec le visage des « représentants du peuple » ou du Représentant du peuple, le monarque intitulé « président » ? Il y a là une opération visiblement surnaturelle, que l'on n'a jamais essayé de fonder ou même d'expliquer. On se borne à dire que, dans les conditions modernes, la démocratie directe est impossible, donc qu'il faut une démocratie représentative²⁹.

Cette pensée magique a un avantage politique : il n'est plus besoin de démocratie (directe) puisque la nation

29. Cornelius Castoriadis, *op. cit.*, p. 164-165.

s'incarnerait dans le corps de ses représentants et serait donc assemblée et délibérerait dans cette agora qu'est le parlement. Cette idéologie nationaliste va ensuite se répandre dans le reste de l'Europe et en Amérique³⁰, avant tout dans les territoires occupés par les Anglais, et certains s'en offusqueront. Ainsi, pendant la Révolution française, Jean-Joseph Mounier déplore les usages abusifs de certains termes d'importance, comme « nation » : « Rien au monde ne serait plus ridicule que l'abus qu'on fait aujourd'hui du mot "nation", s'il n'avait pas produit de si terribles conséquences. [...] On s'est servi de ce mot : d'abord, pour exagérer les droits des députés, en les confondant avec le corps du peuple³¹. »

GUERRE DE L'INDÉPENDANCE ET RÉVOLUTION

La guerre de l'Indépendance américaine qui débute en 1776 et la première Révolution française de l'été 1789 sont des événements différents, mais qui comportent nombre de similitudes et sont en partie liés. Distincts, car leur logique n'est pas la même : les patriotes américains s'engagent dans la première guerre de décolonisation de l'époque moderne alors que les Français mènent une révolution qui reproduit de manière plus radicale la dynamique de la guerre civile anglaise du xvii^e siècle. Le mouvement des patriotes français menace directement le roi, qui sera finalement renversé et décapité comme le monarque anglais au siècle précédent, alors que le sou-

30. Liah Greenfeld, *op. cit.*, p. 44-51.

31. Jean-Joseph Mounier, *op. cit.*, p. 980.

lèvement des colons britanniques d'Amérique du Nord ne fait que libérer un territoire – les colonies – de l'emprise de la métropole, sans menacer directement le roi d'Angleterre. D'ailleurs, certains observateurs constatent des différences entre les cultures politiques des deux pays, si bien que William Vans Murray³², du Maryland, dira que les Américains comme lui comprennent bien mieux que les Français ce que signifie « la liberté de la démocratie, sans anarchie³³ ».

Mais ces deux événements sont aussi similaires, car ils s'inscrivent dans la dynamique générale de lutte pour le pouvoir entre les rois et les assemblées parlementaires, et pour l'autonomie d'une partie du peuple qui cherche à élargir sa liberté et à améliorer ses conditions économiques. L'élite est dans chaque cas surtout composée d'hommes de loi qui occupent déjà une fonction politique dans des assemblées élues, que ce soit les assemblées coloniales en Amérique du Nord ou les parlements et, surtout, l'assemblée des États généraux à Paris, à l'été 1789. Ainsi, en Amérique, « 69 % des signataires de la Déclaration d'indépendance » en 1776 (l'indépendance effective ne surviendra qu'en 1784, à l'occasion du traité de Versailles) « avaient occupé des postes d'administrateurs coloniaux sous l'autorité de l'Angleterre³⁴ ». Plutôt que de tenter de

32. William Vans Murray (1760-1803). Avocat et politicien, il est député au Maryland et ambassadeur des États-Unis aux Pays-Bas.

33. Elizabeth Fox-Genovese et Eugene D. Genovese, *The Mind of the Master Class: History and Faith in the Southern Slaveholder's World View*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 241.

34. Howard Zinn, *op. cit.*, p. 92.

détruire complètement le système politique pour en construire un nouveau, les chefs patriotes vont chercher à modifier le système pour que l'institution où ils siégeaient jusqu'alors y occupe la place centrale. Bref, l'objectif est que les assemblées dérobent au roi son pouvoir, pour se l'approprier, au nom de la souveraineté de la nation.

Enfin, les deux événements sont liés, puisque le roi de France appuiera militairement le mouvement vers l'indépendance, surtout pour nuire à l'Angleterre, et les patriotes des deux côtés de l'Atlantique participent du même imaginaire, ayant lu les mêmes livres d'Aristote, de Cicéron et de Montesquieu, et ils entretiennent souvent des liens personnels et amicaux par lettres et à l'occasion de visites.

GUERRE DE L'INDÉPENDANCE EN AMÉRIQUE DU NORD

Le mouvement social qui mène à la guerre de l'Indépendance américaine est hétérogène. La Nouvelle-Angleterre comprend 13 colonies, sans oublier l'ancienne Nouvelle-France occupée par l'armée britannique depuis 1759 et officiellement annexée par la couronne britannique en 1763. Cela dit, le Canada ne sera pas inclus dans le projet patriote, en dépit de vaines tentatives pour y encourager un soulèvement ou pour l'annexer militairement. Chaque colonie a sa propre organisation politique plus ou moins autonome de la couronne, un degré d'urbanisation qui lui est propre et une structure sociale particulière. L'Amérique du Nord britannique n'a pas encore de très grands centres urbains. Boston compte vers 1770 environ 16 000 habitants, dont 6 500 adultes, regroupés

en un peu plus de 2 000 familles, le quart ayant une veuve comme « chef de famille³⁵ ». La pratique de l'esclavagisme et les rapports avec les communautés amérindiennes ajoutent à la complexité du contexte sociopolitique³⁶.

Pour les hommes d'ascendance européenne, l'Amérique était plutôt égalitaire en matière de droits politiques, à tout le moins en comparaison avec l'Europe de l'époque. Pendant la période coloniale, entre 50 et 80 % des hommes adultes blancs avaient le droit de vote, un taux approximativement dix fois plus élevé qu'en Angleterre³⁷. Parmi ceux qui n'avaient pas le droit de

35. Alfred F. Young, « The Women of Boston: "Person of Consequence" in the Making of the American Revolution, 1765-1776 » dans Harriet B. Applewhite et Darline G. Levy (dir.), *Women & Politics in the Age of the Democratic Revolution*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1990, p. 183-184.

36. Edward Countryman, *The American Revolution*, New York, Penguin Books, 1985; Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, 1969.

37. Rosemarie Zagarrri, « Suffrage and Representation » dans Jack R. Greene et J.R. Pole (dir.), *The Blackwell Encyclopedia of the American Revolution*, *op. cit.*, p. 652; Donald S. Lutz, « Consent », *ibid.*, p. 635 et W.A. Speck, « The Structure of British Politics in the Mid-Eighteenth Century », *ibid.*, p. 4; Elisha P. Douglass, *Rebels & Democrats: The Struggle for Equal Political Rights and Minority Rule During the American Revolution*, Chicago, Quadrangle Books, 1965, p. 4, 35 et 43. Voir aussi Robert E. Brown, *Middle-Class Democracy and the Revolution in Massachusetts, 1691-1780*, Ithaca, Cornell University Press, 1955; John Cary, « Statistical Method and the Brown Thesis on Colonial Democracy », *The William and Mary Quarterly*, 3^e série, vol. 20, n° 2, avril 1963, p. 251-276; David Syrett, « Town-Meeting Politics in Massachusetts, 1776-1786 », *The William and Mary Quarterly*, 3^e série, vol. 21, n° 3, juillet 1964, p. 352-366; J.R. Pole, « Suffrage and Representation in Massachusetts: A Statistical Note », *The William and Mary Quarterly*, 3^e série, vol. 14, n° 4, 1957.

voter aux élections législatives en raison de restrictions financières, nombre d'entre eux pouvaient voter lors des assemblées municipales pour élire leurs conseillers municipaux, leurs shérifs et d'autres officiers administratifs. Cela dit, le mouvement patriote a plusieurs causes : sentiment d'injustice fiscale et commerciale pour les uns, enjeux territoriaux pour les autres, débat religieux pour plusieurs.

À Boston, les assemblées municipales (*town meetings*) qui perpétuent la tradition et la pratique de la démocratie médiévale des assemblées d'habitants vont devenir le lieu où s'exprimeront les hommes mécontents, alors que les femmes exclues de ces agoras discuteront politique dans les églises. En Amérique du Nord britannique, les assemblées municipales accueillaient souvent les habitants de plusieurs agglomérations réunies sous un même nom officiel, un village (*town*) étant un territoire incorporé par un acte de la législature métropolitaine ou coloniale. Les assemblées étaient annoncées dans les journaux, parfois par proclamations publiques par le constable, ou de maison en maison. Le taux de participation aux assemblées était variable. Le 25 mars 1776, seulement cinq personnes se présentent à l'assemblée de Plymouth, qui est finalement annulée. Il est possible que cette faible participation ait été causée par les rigueurs de l'hiver et par trop d'activités politiques. Dans le village de Topsfield, au Massachusetts, 11 assemblées ont eu lieu en 1776 et 18 l'année suivante, et jusqu'à 40 à Boston en 1781. Bref, la participation à cette démocratie (directe) était variable en importance. Mais la seule existence de ces assemblées permettait aux hommes de se regrouper pour délibérer

et discuter politique lorsqu'ils en ressentait le besoin, comme en période de tension et de crise. À Boston, où les critères pour être autorisé à participer aux assemblées n'étaient pas très rigoureux, certaines délibérations ont compté de 600 à 5 000 personnes dans les années 1760 et 1770³⁸.

Les assemblées exerçaient un pouvoir important, statuant sur les taxes, la construction et l'entretien des routes et des ponts, l'aide aux pauvres. On y discutait aussi des permis, des amendes, des cadastres, des changements de zonage pour transformer des terres communales en terres privées, par exemple, ainsi que de l'adhésion de nouveaux membres à la communauté³⁹. Comme le remarque l'historien Michael Schudson, l'objet de ces assemblées était « l'ordre public » au sens large, et « pas la représentation » comme dans les assemblées d'élus⁴⁰. Tous les officiers des villages de la Nouvelle-Angleterre étaient choisis par ces assemblées, soit les commis, les trésoriers, les constables, le gardien de clôture, le vérificateur des poids et mesures, l'huissier, etc. Les hommes discutaient aussi de politique aux réunions de la milice et à l'église, à la chambre de commerce, dans les loges maçonniques (trois à Boston) et dans les clubs de pompiers⁴¹.

38. Alfred F. Young, *op. cit.*, p. 188.

39. David Syrett, *op. cit.*, p. 200-203 ; William F. Willingham, « Deference Democracy and Town Government in Windham, Connecticut, 1755 to 1786 », *The William and Mary Quarterly*, 3^e série, vol. 30, n° 3, 1973, p. 402-403.

40. Michael Schudson, *The God Citizen: A History of American Civic Life*, New York, Free Press, 1998, p. 16 et 18.

41. Alfred F. Young, *op. cit.*, p. 183-184 et 188.

Les assemblées donnaient aux colons américains l'impression de vivre dans un régime de liberté particulier pour l'époque (ce qui était vrai en comparaison des royaumes européens où les assemblées d'habitants avaient été abolies au fil des siècles). Ce qui ne plaisait pas nécessairement aux membres de l'élite, qui exprimaient leur agoraphobie politique au sujet de ces assemblées. Ainsi, le gouverneur du Massachusetts s'inquiétait que les votes des « plus humbles citoyens [...] assistant [aux assemblées] avec une plus grande constance et formant généralement la majorité des présents, [...] l'emportaient sur ceux des gentilshommes, des marchands, des riches commerçants, bref de la meilleure part de la population de la ville⁴² ». En d'autres mots, cette démocratie permettait aux pauvres d'imposer leur volonté et leurs désirs à l'élite éclairée de la communauté, soit les plus riches.

La tension entre les patriotes et la métropole s'accroît au gré d'événements tragiques et de décisions malheureuses de part et d'autre. Ces tensions entre les colonies et la métropole sont marquées par des dizaines de soulèvements populaires – des marins, des petits fermiers, des pauvres, des esclaves – un peu partout en Amérique du Nord britannique⁴³. Les causes de ces frondes sont nombreuses. En 1764, la métropole impose de nouvelles taxes sur les produits que les colons lui achètent et interdit du même coup aux colonies d'émettre leur propre papier-monnaie, largement utilisé pour rembourser les dettes aux créanciers britanniques. En 1765,

42. Cité dans Howard Zinn, *op. cit.*, p. 75.

43. Howard Zinn, *op. cit.*, p. 73.

la métropole instaure le Stamp Act (loi sur le droit du timbre), qui exige l'achat d'un timbre pour certaines activités économiques notariées. L'Angleterre veut ainsi obtenir une somme considérable des colonies pour financer l'entretien d'une troupe de 10 000 soldats, qui devaient éventuellement servir contre les « Sauvages » et les Français s'il leur venait l'idée de reprendre les hostilités avec les Britanniques en terre d'Amérique. Des troubles secouent alors plusieurs colonies. En août 1765, à Boston, la foule chahute le fonctionnaire qui distribue les timbres, puis la maison du gouverneur. La nouvelle se propage et des événements similaires se produisent à Newport, au Rhode Island, quelques jours plus tard. À New York, plusieurs milliers de marins attaquent le fort George, siège du pouvoir royal. La Caroline du Nord et du Sud sont à leur tour frappées par le chahutage du responsable des timbres et par des émeutes. À la suite de ces événements, le loyaliste Peter Oliver⁴⁴ écrit que « l'Hydre s'était dressée. Chaque gueule factieuse vomissait des imprécations contre la Grande-Bretagne, et la foule se pressait contre l'esclavage⁴⁵ ». Mais on ne peut encore parler d'un mouvement organisé de rébellion.

D'autres émeutes et soulèvements sont stimulés par l'inégalité économique de plus en plus criante entre une petite élite qui accumule des richesses importantes et une masse de travailleurs frustrés par de nombreuses difficultés financières. En 1766, environ 2 000 petits fermiers

44. Peter Oliver (1713-1791). Diplômé de Harvard et juge dans la colonie du Massachusetts, il est loyaliste et quittera l'Amérique du Nord pour s'installer en Angleterre.

45. Dans Marcus Rediker et Peter Linebaugh, *op. cit.*, p. 345.

et métayers armés se soulèvent contre les grands propriétaires de l'État de New York. Ils perturbent des procès et libèrent des prisonniers avant d'être brutalement dispersés. De 1766 à 1771, le mouvement des Régulateurs ébranle la Caroline du Nord. Ces petits fermiers et ces travailleurs réunis par une même colère perturbent la collecte de l'impôt et protègent ceux qui n'ont pu s'en acquitter et qui risquent l'emprisonnement. En mai 1771, plusieurs milliers de Régulateurs en armes sont battus par des militaires appuyés par de l'artillerie. Six Régulateurs sont condamnés à mort et pendus. Cela sans compter les soulèvements d'esclaves à Alexandria (Virginie) en 1767, à Perth Amboy (New Jersey) en 1772, à Saint Andrew (Caroline du Sud) et à Boston en 1774, où des Irlandais descendent aussi dans la rue dans les comtés d'Ulster (New York) et de Dorchester (Maryland), ainsi qu'à Norfolk (Virginie) et à Charleston (Caroline du Sud) en 1775⁴⁶.

Pendant ce temps, les lois Townshend imposées par la métropole dès 1767 touchent des produits sensibles comme le thé, le papier, le verre, le plomb et les peintures d'Angleterre. Des appels au boycott sont lancés, parfois avec l'assentiment des politiciens siégeant dans les assemblées coloniales. Apparaissent alors des clubs de patriotes aux noms évocateurs de Fils de la liberté, pour les hommes, et Filles de la liberté, pour les femmes.

Dans cette période troublée, les loyalistes en Amérique associent la turbulence à la démocratie. En 1768, Thomas Gage, un officier de l'armée britannique,

46. Marcus Rediker et Peter Linebaugh, *op. cit.*, p. 339.

écrit au marquis de Hillsborough⁴⁷ pour se plaindre qu'à Boston, «la Constitution de la province tend à ce point vers la démocratie que le gouverneur n'a plus le pouvoir de remédier aux désordres qui y surviennent⁴⁸». Le gouverneur de Caroline du Nord reprochera pour sa part à un patriote son «penchant pour la démocratie qu'il a manifesté en toutes occasions⁴⁹».

Le 5 mars 1770 à Boston, une foule bigarrée composée surtout de marins mécontents apostrophe des soldats britanniques. Dans la confusion, les militaires ripostent par les armes à quelques boules de neige. Quatre ou cinq morts et voilà les premiers martyrs du «Massacre de Boston». L'avocat John Adams, qui sera bientôt l'un des dirigeants du mouvement patriote, assure la défense des soldats lors de leur procès. Il dépeint ainsi la foule émeutière : «[C]ohue bariolée de gars impertinents, de Nègres et de mulâtres, de maudits Irlandais et de marins étrangers», avec à leur tête Crispus Attucks, un homme d'origine africaine et amérindienne, peut-être un esclave fugueur ou émancipé⁵⁰.

Mais l'assemblée du Massachusetts s'enflamme contre les Britanniques et un comité de correspondance

47. Marquis de Hillsborough (1718-1793). Secrétaire d'État aux colonies, connu pour son intransigeance face aux récriminations des colons.

48. Cité par J.R. Pole, «Historian and the Problem of Early American Democracy», *American Historical Review*, vol. 67, n° 3, avril 1962, p. 33.

49. Cité par Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 83.

50. Marcus Rediker et Peter Linebaugh, *op. cit.*, p. 349.

est mis sur pied, véritable réseau horizontal de communication entre les diverses colonies. Par ailleurs, le boycott du thé britannique se poursuit et des navires aux cales pleines sont incendiés à Annapolis, au Maryland. Le 16 décembre 1773, des patriotes organisent le Boston Tea Party. Déguisés en « sauvages » et manœuvrant des canots dans le port, ils s'infiltrèrent à bord de trois vaisseaux en rade et passent par-dessus bord leurs caisses de thé. Lord Germain, nommé par le roi pour être secrétaire d'État dans les colonies, prétend que les assemblées populaires trop démocratiques sont directement à blâmer pour cette action : « Voilà ce qui ressort de leurs misérables assemblées municipales – ce sont les gestes d'une racaille tumultueuse et émeutière, qui devrait [...] s'en tenir à ses emplois salariés et ne pas s'embêter avec la politique et les affaires du gouvernement, dont elle n'a aucune compréhension⁵¹. » On voit bien ici ce trait de l'agoraphobie politique qui saisit dans un même mouvement – réel, cela dit – la possibilité pour le *demos* de s'assembler pour délibérer et de se muer en plèbe insurgée. Ces deux moments n'en font plus qu'un, qui prend tout son sens dans l'irruption d'un acteur politique collectif dangereux et illégitime, parce qu'irrationnel, c'est-à-dire politiquement incompétent.

Cette idée reviendra régulièrement, comme dans ce passage tiré de *Essex Result* qui discute de la possibilité de

51. Cité par Frank M. Bryan, *Real Democracy: The New England Town Meetings and How it Works*, Chicago, University of Chicago Press, 2004, p. 24.

réunir des dizaines de milliers de personnes dans une même agora pour les faire délibérer :

Si le nombre des gens avait été si petit que l'ensemble pourrait s'assembler sans inconvénient, l'opinion de la majorité serait plus facile à connaître. Mais au-delà de l'inconvénient d'assembler autant de personnes, aucun grand avantage n'en découle. Soixante mille personnes ne peuvent discuter avec candeur et décider par délibération. Le résultat ne serait que *tumultes*, *émeutes* et *meurtres*. Mais l'impraticabilité de former une telle assemblée rend inutile tout autre commentaire⁵².

Il y a dans le simple fait d'être assemblés en grand nombre un processus qui transformerait nécessairement le *demos* en plèbe émeutière et meurtrière, l'agora n'étant que l'antichambre de la rue où le peuple fait irruption avec violence dans l'espace politique.

Or cette « brèche⁵³ » que le peuple insurgé produit dans l'ordre social appelle une réplique armée de la métropole, qui ne se fait pas attendre. Le port de Boston est fermé jusqu'à ce que les colons remboursent le thé détruit, les administrateurs du Massachusetts seront à présent nommés directement par Londres, les habitants ont l'obligation d'héberger des soldats britanniques et tout Britannique commettant une infraction sera jugé non pas en Amérique mais dans la métropole. De plus, les colons sont outrés par la proclamation de l'Acte de Québec qui rattache au Canada un vaste territoire qu'ils

52. *Essex Result*, Newburyport, Massachusetts, 1778, dans Charles S. Hyneman et Donald S. Lutz (dir.), *op. cit.*, p. 496 (je souligne).

53. Martin Breagh, *op. cit.*

convoitaient et qui autorise les franco-catholiques à préserver leur religion.

Les gouverneurs britanniques vont dissoudre des assemblées, comme c'est le cas en Virginie en mai 1774, face à la grogne populaire et aux revendications d'une part de l'élite coloniale envers la métropole. Les parlementaires de Virginie se réunissent alors illégalement et lancent un appel aux autres colonies pour former un congrès intercolonial. Des représentants sont nommés un peu partout, parfois même par les assemblées officielles, et 56 délégués patriotes se rencontrent finalement à Philadelphie le 5 septembre 1774. Du côté patriote, on couche sur papier des griefs, on exige que les colonies puissent lever leurs propres impôts, on demande réparation au roi et on maintient le boycott. Les femmes se mobilisent pour produire des biens essentiels, comme les vêtements, rédigent des articles contre les Anglais et dénoncent les agressions sexuelles dont elles sont victimes de la part de soldats britanniques stationnés à Boston, parfois chez les habitantes et les habitants. Elles mènent aussi des actions directes, dont la réappropriation de nourriture retenue par des spéculateurs⁵⁴. Des femmes sont informatrices ou espionnes⁵⁵, et elles sont nombreuses à suivre les troupes, parfois avec leurs enfants. Ce sont souvent les mères ou les épouses des soldats. Elles sont porteuses d'eau ou lavandières, et la tradition prévoit une ration et même une solde pour leurs services.

54. Alfred F. Young, *op. cit.*, p. 199.

55. Linda K. Kerber, « L'action des femmes dans la Révolution américaine », dans Christine Fauré (dir.), *Nouvelle encyclopédie politique et historiques des femmes*, Paris, Belles lettres, 2010, p. 154.

Chez les Britanniques, elles peuvent représenter de 10 à 20 % de la troupe, alors que George Washington⁵⁶, le général de l'armée patriote, décide qu'il n'y aura pas plus d'une femme pour 15 miliciens⁵⁷. Enfin, des femmes s'habillent en hommes pour participer aux combats, comme Deborah Sampson⁵⁸, du Massachusetts, qui prononcera plus tard des conférences pour partager son expérience militaire⁵⁹. Cependant, seul l'État du New Jersey accordera le droit de vote aux femmes, et cette décision sera annulée en 1807.

En cette période tumultueuse, un débat éclate dans les journaux au sujet de la démocratie⁶⁰. Les loyalistes conservateurs tentent de qualifier de mouvement démocratique la contestation contre les Britanniques. Daniel Leonard⁶¹, par exemple, prétend que les patriotes rêvent d'instaurer une tyrannie populaire. John Adams, patriote déjà très influent, lui répond dans *Novanglus and Massachusettsensis*, publié en 1775, en affirmant qu'« [u]n despotisme démocratique est une contradiction dans

56. George Washington (1732-1799). Richissime américain, général de l'armée indépendantiste, premier président des États-Unis. Il sera pour l'abolition graduelle de l'esclavage et demandera à ce que ses propres esclaves soient libérés après sa mort.

57. Linda K. Kerber, *op. cit.*, p. 154.

58. Deborah Sampson (1760-1827). Issue d'une famille pauvre, elle sera servante, puis enseignante, avant de joindre l'armée patriote sous le nom de Robert Shurtleff.

59. Linda K. Kerber, *op. cit.*, p. 153.

60. Voir Jackson Turner Main, *op. cit.*, p. 322, note 2.

61. Daniel Leonard (1740-1829). Avocat et loyaliste. Pendant la guerre de l'Indépendance, il part avec les troupes britanniques lorsqu'elles évacuent Boston. Sa propriété, comme celle d'autres loyalistes, sera confisquée.

les termes⁶² ». Mais Adams « adoptera très rapidement la position inverse », constate avec justesse l'historien Elisha P. Douglass⁶³. En effet, Adams se déclare finalement anti-démocrate, indiquant par exemple dans une lettre personnelle qu'« en réalité, le mot "démocratie" signifie ni plus ni moins une nation de gens sans aucun gouvernement [...]. Rappelez-vous, une démocratie ne dure jamais longtemps. Rapidement, elle se perd, s'exténue et s'assassine elle-même. Il n'y a jamais eu une démocratie qui n'ait pas commis de suicide⁶⁴ ». Ce revirement s'explique par le fait que les patriotes modérés et conservateurs sentent rapidement le besoin de se distinguer des autres patriotes considérés radicaux en raison de leurs exigences économiques et politiques égalitaires. John Adams accusera ainsi le pamphlet de Thomas Paine, *Le sens commun*, d'être trop « démocratique⁶⁵ ». Plutôt que de s'étiqueter comme démocrates, les patriotes modérés et conservateurs vont préférer se dire partisans d'une république, un concept noble qui évoque le bien commun.

La métropole restera sourde aux récriminations des patriotes, optant même pour l'occupation militaire de Boston. Selon les monarchistes loyalistes, les colons jouissent déjà de la « liberté des Anglais », célébrée en Europe par les esprits éclairés. Au slogan « Pas de taxation sans représentation », on oppose l'idée de la représentation virtuelle, c'est-à-dire que tous les Anglais sont considérés comme

62. Cité par Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 62-63.

63. Elisha P. Douglass, *op. cit.*, p. 18.

64. Cité par Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 65.

65. Cité dans Howard Zinn, *op. cit.*, p. 86.

représentés au Parlement, qu'ils soient en Angleterre ou dans les colonies. Comme l'a expliqué le politicien et philosophe anglais Edmund Burke, un député ne représente pas ceux qui l'ont choisi une fois qu'il est élu, mais bien l'ensemble de la nation anglaise, un argument très commun à l'époque⁶⁶. Les colons n'ont donc pas à s'opposer à des taxes sous prétexte qu'ils n'y auraient pas consenti par absence de représentants siégeant au Parlement. À cela les colons ont répliqué en évoquant la tyrannie et l'esclavage politique, affirmant qu'ils ne sauraient être libres s'ils ne peuvent déléguer des représentants au Parlement qu'ils auraient choisis eux-mêmes. Ils affirmaient qu'il devait y avoir une communion d'intérêt réelle entre les délégués et les électeurs⁶⁷. Engagé dans une défense passionnée du système représentatif, Alexander Hamilton⁶⁸ expliquait dans une lettre personnelle adressée à Gouverneur Morris⁶⁹ le 19 mai 1777 qu'une « démocratie

66. Voir « The People the Best Governors », *op. cit.*, p. 396 ; James A. Morone, *The Democratic Wish : Popular Participation and the Limits of American Government*, New York, Basic Books, 1990, p. 39.

67. Voir « Consideration on the Propriety of Imposing Taxes in the British Colonies » (discuté dans Elisha P. Douglass, *op. cit.*, p. 46).

68. Alexander Hamilton (1757-1804). Avocat, il s'engage dans l'armée patriote et devient l'aide de camp de George Washington. Après l'indépendance, il militera pour la création d'un gouvernement fédéral fort et centralisateur. Il sera conseiller du président Washington, mais en rivalité avec Thomas Jefferson. Il est secrétaire au Trésor quand il se bat en duel avec Aaron Burr, alors vice-président, pour une histoire d'insultes exprimées par Hamilton en privé. Blessé par un coup de feu, ce dernier meurt le lendemain.

69. Gouverneur Morris (1752-1816). Avocat et homme d'affaires de New York, il vit aussi à Philadelphie. Politicien patriote, il sera délégué lors de la Convention constitutionnelle. Élitiste, il est contre

représentative » est un régime dans lequel le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire est attribué à des personnes « réellement choisies par le peuple », ce qui offre le plus de stabilité⁷⁰.

Face aux réponses de la métropole, le Congrès lève alors une milice. C'est à Lexington, tout près de Boston, que les forces rivales s'affrontent pour la première fois le 19 avril 1775. La guerre vient de débuter. Elle durera six ans, divisant l'Amérique du Nord entre patriotes, loyalistes et attentistes. Alors que des patriotes sont faits prisonniers et enfermés dans des navires britanniques où les conditions sanitaires sont épouvantables, entraînant la mort de milliers d'entre eux, ils parviennent tout de même à s'organiser collectivement et à s'entraider. Comme le constatent Marcus Rediker et Peter Linebaugh, deux historiens de l'histoire populaire, « ils pratiquaient la démocratie, distribuaient entre eux la nourriture et les vêtements avec équité, se dispensaient eux-mêmes des soins [...] : il se gouvernaient eux-mêmes⁷¹ ».

Bien avant que la guerre ne s'achève, le Congrès proclamera solennellement l'indépendance le 4 juillet 1776. Les patriotes parviennent à se poser en défenseurs de la justice et de la liberté. La métropole est accusée d'imposer par ses taxes et ses impôts une tyrannie qui relève de

l'élargissement du droit de vote. Il sera ambassadeur en France de 1792 à 1794. « Gouverneur » est bel et bien le prénom de Morris, et non son titre de fonction.

70. Arne Naess, Jens A. Christophersen et Kjell Kvalø, *op. cit.*, p. 101.

71. Marcus Rediker et Peter Linebaugh, *op. cit.*, p. 351.

l'esclavage politique. John Adams déclare, au sujet des dirigeants de Londres, « [n]ous ne voulons pas être leurs nègres » ; George Washington affirme que ses alliés et lui-même se sentent « aussi misérablement opprimés que nos propres noirs⁷² ». D'ailleurs, George Washington, à la fois l'homme le plus riche en Amérique du Nord et le général de l'armée continentale, avait refusé d' enrôler dans son armée des esclaves en échange de leur liberté (s'ils survivaient). Lord Dunmore⁷³, commandant en chef des troupes britanniques en Virginie, lança quant à lui cette offre aux esclaves, à la consternation des chefs patriotes. Quant à l'idéal démocratique, il ne compte pour rien dans leur motivation politique. En 1782 commencent des négociations de paix, auxquelles participent John Adams et Benjamin Franklin⁷⁴. Elles seront conclues à Paris le 3 septembre 1783. La Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance des colonies.

72. Domenico Losurdo, *Liberalism: A Counter-History*, Londres/New York, Verso, 2011, p. 49

73. Lord Dunmore (1732-1809). Pendant la colonie, il sera gouverneur de l'État de New York, puis de l'État de Virginie. Il commandera des troupes britanniques pendant la guerre de l'Indépendance. Après l'indépendance, il retourne en Angleterre, puis sera gouverneur aux Bahamas.

74. Benjamin Franklin (1706-1790). Homme cultivé et inventeur (on lui doit le paratonnerre), il est une célébrité des deux côtés de l'Atlantique. Il est envoyé comme ambassadeur en France par les patriotes. Il libère ses propres esclaves, puis milite pour l'abolition de l'esclavage. On peut lire ses écrits, entre autres, dans *Avis nécessaire à ceux qui veulent devenir riches*, Montréal, Lux, 2012.

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE VUE DE LA FRANCE

La lutte des patriotes américains est un sujet de réflexion et de débats en France au sein de l'élite politique. D'ailleurs, la France a dépêché un corps expéditionnaire dirigé par La Fayette⁷⁵ pour combattre les soldats britanniques aux côtés des troupes patriotes, ce qui aura pour effet de précipiter la crise financière de la royauté française, qui forcera le roi à réunir les États généraux à Paris au printemps 1789⁷⁶. Les membres de l'élite française connaissent bien la situation politique de l'autre côté de l'Atlantique, car plusieurs d'entre eux ont publié leurs impressions de voyage dans les Amériques et de nombreux Américains ont visité Paris (Benjamin Franklin, Gouverneur Morris et Thomas Jefferson, entre autres). Des amitiés se nouent, des lettres sont échangées (entre Washington et La Fayette, par exemple) et le patriote américain Thomas Paine signera des textes dans des journaux français et sera même membre de l'Assemblée nationale une fois la Révolution lancée. Quelques années avant la Révolution, plusieurs livres analysant la vie politique américaine paraissent en France, ainsi que des traductions françaises de textes patriotes et de constitutions d'États américains⁷⁷. François-Jean de

75. La Fayette (1757-1834). Il participe à la Révolution française, et il est même nommé à la tête de la Garde nationale, mais il entre en rivalité avec les Jacobins. Déclaré « traître à la nation », il fuit vers l'étranger en 1792. Il revient en France sous le règne de Napoléon Bonaparte.

76. Albert Soboul, *op. cit.*, p. 118.

77. Voir Denis Lacorne, « La "République américaine" vue de France », dans Michel Vovelle (dir.), *op. cit.*, 1994.

Chastellux signe *Voyages en Amérique du Nord 1780-1782*. En 1784, l'abbé Mably publie *Observations sur le gouvernement et les lois des États-Unis d'Amérique*. Deux ans plus tard, Condorcet publie *De l'influence de la révolution d'Amérique sur l'Europe*. Brissot, qui voyagera en Amérique, signe en 1787, avec Clavière, *De la France et des États-Unis, ou de l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France, des rapports de ce royaume et des États-Unis, des avantages réciproques qu'ils purent retirer de leurs liaisons de commerce*. De plus, La Rochefoucauld traduit en 1783 les *Constitutions des treize États-Unis de l'Amérique*, alors que *Le Mercure de France* propose dans son édition du 17-24 novembre 1787 une version française de la Constitution fédérale.

Emmanuel Sieyès, dans son discours *Sur l'organisation du pouvoir législatif et la sanction royale* (1787), exhorte les Français à ne pas se laisser séduire par le modèle américain qui, s'il était adopté en France, n'aurait pour effet que de « déchirer la France en une infinité de petites démocraties⁷⁸ ». Cela dit, le choc politique que provoque l'indépendance des colonies britanniques offre l'occasion pour certains Français de polémiquer au sujet du sens du mot « démocratie », et même d'en offrir une définition en rupture avec ses origines antiques (voir chapitre précédent). Le cas de Jean-Nicolas Dêmeunier⁷⁹, qui sera

78. Cité par Denis Lacorne, *ibid.*, p. 94.

79. Jean-Nicolas Dêmeunier (1751-1814). Délégué aux États généraux, député et président de l'Assemblée. Il quitte la France pour les États-Unis en 1791 et revient en 1796. Il est nommé président de l'Assemblée sous Napoléon Bonaparte, et il défend des positions conservatrices.

député lors de la Révolution, retient l'attention, car il tente d'élargir la définition de la démocratie pour y inclure le régime représentatif des États-Unis. Dans son ouvrage *Essai sur les États-Unis* publié en 1786, il critique la façon dont l'abbé Mably parle de la démocratie, et à nouveau dans l'entrée « États-Unis » de son *Encyclopédie méthodique, économie politique et diplomatique* (1786) :

Nous avons fait voir à l'article DÉMOCRATIE dans quelles erreurs on est tombé [...] pour avoir mal saisi le sens du terme *démocratie*, ou *gouvernement démocratique* : le livre de M. l'abbé de Mably est plein de faux jugements qui viennent de cette méprise. [...] Dans les républiques de l'Antiquité dont on nous parle, le peuple agissait par lui-même & sans représentants ; dans les *États-Unis*, il agit par représentants & non par lui-même : le gouvernement y est démocratique ; mais ce n'est pas une démocratie, si l'on donne à cette expression la valeur que lui donnent Aristote & M. l'Abbé Mably⁸⁰.

Toujours dans son *Encyclopédie méthodique*, il définit la démocratie comme la « forme de gouvernement dans laquelle le peuple jouit de la souveraineté⁸¹ ». Dèmeunier est donc conscient du sens originel du mot « démocratie », mais profite de l'expérience politique américaine contemporaine pour affirmer que « [l]es institutions américaines sont bien démocratiques⁸² ». Il ne propose rien de moins qu'une nouvelle définition selon laquelle la démo-

80. Jean-Nicolas Dèmeunier, *Encyclopédie méthodique, économie politique et diplomatique*, vol. II, Paris/Liège, Panckoucke/Plomteux, 1786, p. 364.

81. *Ibid.*, p. 54.

82. *Ibid.*, p. 363.

cratie n'est plus un régime où le peuple s'assemble et se gouverne sans chef(s), comme à Athènes dans l'Antiquité, mais un régime où le peuple représenté ne s'assemble plus et ne se gouverne pas directement.

Démeunier tente une « innovation idéologique », pour reprendre une notion de l'historien des idées politiques Quentin Skinner, qui discute précisément de cette pratique qui consiste à assigner à un mot une nouvelle définition descriptive et normative⁸³. Démeunier travaille le langage politique en récupérant le mot « démocratie » pour lui assigner une nouvelle signification et l'utiliser pour désigner un nouvel objet, ici un régime où le peuple ne se gouverne pas. Mais la tentative d'innovation de Démeunier ne sera pas couronnée de succès, d'autant qu'il énumère lui-même pas moins de 13 problèmes inhérents à la démocratie, dont l'instabilité, la violence et la tyrannie. S'inscrivant dans la tradition historique et philosophique occidentale, il précise que ceux qui détiennent le pouvoir parce qu'ils ont été élus n'appartiennent pas tant à une démocratie élective qu'à une « aristocratie élective⁸⁴ », et précise que lorsque la population est trop grande, « [l]e gouvernement démocratique [...] n'offre plus que des restes de la liberté & de l'égalité de la *démocratie*. C'est une liberté fictive, réelle seulement en bien peu de cas. Les droits des citoyens s'y réduisent souvent à la vaine prérogative de donner leur suffrage à l'élection des officiers de l'État⁸⁵ ».

83. Quentin Skinner, « Moral Principles and Social Change », *op. cit.*, p. 148.

84. Giovanni Lobrano, *op. cit.*, p. 51-52.

85. Jean-Nicolas Demeunier, *op. cit.*, p. 67.

Des Français constatent que les patriotes américains n'utilisent pas le terme « démocratie » pour désigner leurs nouveaux États indépendants et qu'il est donc inapproprié de qualifier ainsi les États-Unis, comme le souhaite Dêmeunier. Le député Jean-Baptiste Marie-François Bresson⁸⁶, qui soumettra ses *Réflexions sur les bases d'une constitution* en 1794 à la Convention nationale, précise ainsi :

Voyez les sages américains : ont-ils appelé une seule des parties de l'Union *République démocratique* ? Examinez leurs différentes constitutions ; il n'en est pas une qui pu subsister avec le système de la démocratie. [...] Qu'on cesse donc de dire une chose qui n'est pas, qui ne peut être, qui ne doit pas être, qu'on ne se dise pas que nous avons une constitution démocratique. [...] Notre constitution ne sera ni démocratique, ni monarchique, ni oligarchique, ni aristocratique ; ce sera la constitution de la République française⁸⁷.

Lorsque les Français associaient les États-Unis avec la démocratie, c'était généralement avec une intention critique de mise à distance. Ils considéraient que la structure fédérale décentralisée à l'américaine ne convenait pas du tout aux besoins politiques de la France⁸⁸.

86. Jean-Baptiste Marie-François Bresson (1760-1832). Avocat, député du côté des Girondins. Il votera contre l'exécution du roi, sera emprisonné mais s'échappera. Il servira l'empereur Napoléon Bonaparte.

87. Jean-Baptiste Marie-François Bresson, *Réflexions sur les bases d'une constitution*, Paris, Imprimerie nationale, 1795, p. 3-4.

88. Antoine Barnave, « Discours sur l'inviolabilité du roi », dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 30 ; et Claude Mossé, *op. cit.*, p. 67-68.

LA PREMIÈRE RÉVOLUTION EN FRANCE (1789)

En France, la situation est tendue bien avant que n'éclate la révolution de l'été de 1789. L'année précédente, des émeutes perturbent déjà l'ordre social à Toulouse, Dijon, Pau et Grenoble en raison de rivalités entre la couronne et les parlements, qui ont pourtant moins de pouvoir que les assemblées coloniales américaines, puisque leur champ d'action est principalement juridique. La première révolution éclate finalement en France après la décision du roi de convoquer les États généraux pour tenter de résoudre la grave crise financière à laquelle il fait face. Les États généraux constituent une assemblée composée de trois ordres : la noblesse, le clergé et le Tiers État. Il ne s'agit toutefois pas d'un modèle de pouvoirs équilibrés ou séparés, puisque les trois ordres sont réunis dans une seule et même instance dont la fonction n'est que consultative, au service du roi. Lorsqu'elle se réunit en mai 1789, elle n'avait pas siégé depuis le ^{xvii}e siècle. Le roi compte utiliser cette assemblée pour évoquer devant l'élite du pays ses problèmes financiers et la convaincre de faire quelques sacrifices. Partout en France ont lieu des discussions et les députés qui partent vers Paris apportent des cahiers de doléances, dans lesquels les sujets expriment des requêtes au roi.

Des femmes joignent le mouvement et se réunissent dans des assemblées non mixtes, comme ces « mères, sœurs, épouses et amantes, des jeunes citoyens de la ville d'Angers », réunies à l'hôtel Libertas. Plus de 300 femmes endossent une déclaration commune de solidarité avec les jeunes hommes citoyens de la ville qui s'opposent aux

nobles⁸⁹. Des femmes prennent aussi la parole pour exiger un statut de « citoyennes » à part entière, certaines pour critiquer les « États *prétendus* généraux » (je souligne) et protester « contre le faux titre et outrageant pour nous que prend l'Assemblée des États-Généraux », d'où les femmes sont exclues. Ces femmes signent un acte pour attester « à jamais l'opposition unanime de tout le Sexe [féminin] aux délibérations prises en son absence⁹⁰ ». Quant aux signataires de la « Requête des dames à l'Assemblée nationale », elles demandent que l'Assemblée proclame que « [t]ous les privilèges du sexe masculin sont entièrement et irrévocablement abolis dans toute la France » et que « [l]e sexe féminin jouira à toujours de la même liberté, des mêmes avantages, des mêmes droits et des mêmes honneurs que le sexe masculin⁹¹ ». Mais la solidarité masculine tient bon et l'élite rejette ou ignore ces demandes jugées trop radicales ou simplement farfelues, même si elles sont exprimées dans les mots qu'utilisent les patriotes : citoyenneté, droit, liberté, abolition des privilèges et des inégalités politiques.

La situation est très tendue lorsque se réunissent enfin les États généraux. Quelques jours avant le début des séances, une émeute populaire éclate à Paris au cours de laquelle des maisons sont incendiées et des gens assassinés. Si le roi s'attendait à de calmes délibérations, il s'est donc gravement trompé. Des trois ordres participant aux États généraux, c'est du Tiers État qu'émergera le mou-

89. Discours repris dans Milagros Palma (dir.), *op. cit.*, p. 202-205.

90. *Ibid.*, p. 218 et 224.

91. *Ibid.*, p. 187.

vement révolutionnaire. Ce troisième ordre comprend principalement des avocats, des juristes et quelque 13 % de « capitalistes », soit des marchands, des manufacturiers ou des banquiers. Des nobles et des clercs s'y sentent plus à leur place qu'au sein de leur propre ordre, tels que le noble Mirabeau et l'abbé Emmanuel Sieyès. Plusieurs membres du Tiers État sont liés organiquement à l'Ancien Régime, puisqu'ils occupent des fonctions administratives ou judiciaires⁹². Le Tiers État tente un coup de force pour s'imposer comme la principale puissance politique de France. Réunis à Paris, ses membres vont rapidement se dissocier des deux autres ordres et se proclamer seuls représentants de la nation. C'est la Révolution.

Pour bien marquer la nouveauté, l'assemblée du Tiers État se déclare le 17 juin Assemblée nationale. Mais contrairement à ce qui s'est passé en Amérique, où les parlementaires membres du Congrès continental sauront assez bien garder le contrôle politique du mouvement patriote, les parlementaires français de l'Assemblée nationale font rapidement face à un mouvement populaire radical exigeant de profondes réformes économiques et politiques. Le 14 juillet, c'est le peuple de Paris qui s'empare de la Bastille, un événement certes moins important à l'époque que ne le laisse croire le mythe contemporain, mais qui est tout de même caractéristique des débordements populaires auxquels faisaient face les chefs patriotes. Deux jours plus tard sont fondées la Commune de Paris et la Garde

92. Alfred Cobban, *The Social Interpretation of French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1964 ; Gary Kates, « Introduction », dans *The French Revolution: Recent Debates & New Controversies*, Londres/New York, Routledge, 1998, p. 5.

nationale, deux institutions politiques où dominent les patriotes égalitaristes. Fin juillet, les premiers contre-révolutionnaires prennent le chemin de l'exil, les campagnes se soulèvent et des paysans incendient les châteaux des nobles.

L'Assemblée nationale est encore modérée. Si elle vote l'abolition des droits seigneuriaux (4 août 1789), proclame la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (10 août) et rejette l'idée d'un Sénat (10 septembre), tous acceptent encore que le roi garde sa couronne à la condition qu'il cède le pouvoir législatif et fiscal aux parlementaires. Sans se dire « républicains », les chefs patriotes cherchent à établir un nouvel équilibre des pouvoirs, en conformité avec l'idéologie républicaine. Les acteurs les plus influents d'alors, qui sont en concurrence pour le pouvoir – Mirabeau, La Fayette et Antoine Pierre Joseph Barnave⁹³ –, sont des patriotes favorables à une monarchie constitutionnelle plus ou moins similaire à la monarchie parlementaire britannique. Sans penser à se débarrasser du roi, ils vont débattre pour savoir qui de la couronne ou de l'Assemblée a le droit de déclarer la guerre. Or, dans la rue, le peuple s'agite.

Si les membres de l'élite patriote leur refusent l'égalité de droit, des femmes de Paris ne s'empêchent pas d'agir politiquement. Elles marchent sur Versailles le 5 octobre pour en déloger le roi et le ramener aux Tuileries, où le peuple pourra garder l'œil sur lui. Quant à la crise finan-

93. Antoine Pierre Joseph Barnave (1761-1793). Avocat à Grenoble, il participe à la Révolution, devient député et président de l'Assemblée. Accusé de complicité avec la couronne, il est emprisonné, puis exécuté.

cière, elle n'est toujours pas réglée. Les nouveaux maîtres du jeu politique cherchent à résoudre le problème en nationalisant les biens de l'Église en novembre 1789. Cette décision provoque la colère des conservateurs religieux et mène à la guerre civile. Le roi espère bien que les contre-révolutionnaires en sortiront vainqueurs et lui redonneront les pleins pouvoirs. Tentant de rejoindre les exilés, le roi fuit Paris à la dérobée, mais sera reconnu sur la route de l'exil et ramené à Paris. Il aura beau prétendre avoir été enlevé, cette fable ne trompe personne et la légitimité de la monarchie en sort terriblement affaiblie. Dans des villes et des villages, les gens effacent les mots « roi » et « royauté » gravés sur les murs des bâtiments publics. À Paris, au club des Cordeliers, certains commencent à prononcer des discours qui envisagent une France sans roi.

Les parlementaires se divisent alors entre conservateurs et radicaux, les premiers voulant en arriver à un compromis avec le roi, les seconds désirant abolir la monarchie. Le club des Jacobins se met à son tour à faire la promotion de la république, ce qui pousse les plus conservateurs à quitter ce club pour fonder celui des Feuillants, où l'on discute de monarchie constitutionnelle. En septembre 1791, les parlementaires accouchent enfin d'une première constitution révolutionnaire : le bicaméralisme⁹⁴ est rejeté et l'Assemblée nationale devient le seul organe législatif. Mais la monarchie est préservée et le roi conserve le pouvoir exécutif. Si le roi n'est plus au-dessus des

94. Organisation du pouvoir législatif en deux chambres, soit le Sénat ou Chambre des lords d'une part, et l'Assemblée nationale ou Chambre des communes de l'autre.

lois, il conserve un droit de veto qui lui permet de bloquer l'adoption d'une loi pendant quatre ans.

En cette période de troubles et de conflits, plusieurs mots sont utilisés à des fins politiques pour étiqueter et discréditer des adversaires, comme « aristocrate », qui évoque le « reproche » chez ceux qui « en abusent dans le discours », dira Gérard de Lally-Tollendal dans un discours devant l'Assemblée en septembre 1789⁹⁵. Les gens du peuple déplorent que si les loyers sont si élevés à Choisy, c'est qu'il y vit « beaucoup d'aristocrates⁹⁶ ». Cette époque mouvementée donne également l'occasion de créer de nouveaux concepts à l'existence éphémère, comme « aristo-démocrates », qui désigne ceux qui veulent imposer « le règne turbulent des factieux⁹⁷ ». « Démocratie » reste un mot rarement utilisé. Lorsqu'il l'est, c'est parfois sur un ton neutre⁹⁸ ou pour désigner un des trois régimes de la typologie classique (monarchie, aristocratie, démocratie⁹⁹), mais le plus souvent pour évoquer le chaos et le règne tyrannique et violent des pauvres. Dans un discours prononcé à la Chambre des nobles au mois de mai

95. Gérard de Lally-Tollendal, « Second discours sur l'organisation du pouvoir législatif et la sanction royale » (14 septembre 1789), dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 391.

96. John Hardman (dir.), *op. cit.*, p. 2.

97. Pierre Rétat, « Partis et factions en 1789. Émergence des désignants politiques », *Mots*, vol. 16, n° 16, 1988, p. 84.

98. Par exemple : Raymond Boisgelin, « Discours sur le droit de paix et de guerre » (21 mai 1790), dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 177.

99. Par exemple : *Catéchisme patriotique à l'usage des mères* (1789), dans Vivian R. Gruder, « Un message politique adressé au public. Les pamphlets "populaires" à la veille de la révolution », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 39, n° 2, 1992, p. 175.

1789, le comte d'Antraigues¹⁰⁰ tonne contre ceux qui tendent vers « la démocratie qui, dans un grand empire, n'est autre que l'anarchie¹⁰¹ ». Discutant de la dynamique des États généraux, la *Gazette de Leyde* (15 septembre 1789, n° 74) s'en prend au « [p]arti démocratique » qui « pousse à l'excès les principes populaires¹⁰² ». Pour d'autres, la démocratie est une « horreur » par laquelle chaque citoyen est un « despote » et un « tyran¹⁰³ ». Les acteurs politiques de l'époque savaient que l'utilisation du mot « démocratie » était motivée par des intentions politiques. Un auteur anonyme qui signe « Un plébéien » rapporte que les « aristocrates » qui se mobilisent « contre les partisans du peuple [...] crient à la république, à la démocratie, pour effrayer le Monarque » et le forcer à réagir plus durement¹⁰⁴. Jacques-Pierre Brissot, qui note en introduction que la France est maintenant « libre » après s'être languie « sous l'esclavage » politique, constate cette utilisation abusive du mot par ceux qui veulent effrayer le public : « “Nous tendons à la démocratie”, voilà leur grande objection. Le mot démocratie est un épouvantail dont les fripons se servent pour tromper les ignorants¹⁰⁵. »

100. Comte d'Antraigues (1753-1812). Écrivain, diplomate et espion. Il meurt assassiné près de Londres.

101. Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *op. cit.*, p. 15. Voir aussi, pour d'autres utilisations du mot « démocratie » comme synonyme d'« anarchie », Timothy Tackett, *op. cit.*, p. 105 et 278.

102. Dans Pierre Rétat, *loc. cit.*, p. 79.

103. Timothy Tackett, *op. cit.*, p. 105.

104. À M. le comte d'Antraigues, sur son apostasie, sur le schisme de la noblesse, et sur son arrêté inconstitutionnel, juin 1789, p. 26.

105. Jacques Pierre Brissot, *Plan de conduite pour les députés du peuple aux États généraux de 1789*, avril 1789, p. 21.

L'IDÉAL DÉMOCRATIQUE ET LE PROJET DE L'ÉLITE PATRIOTE

Au moins deux raisons expliquent que ce qu'il est convenu d'appeler les « pères fondateurs » des régimes électoraux libéraux modernes n'aient pas utilisé le mot « démocratie » pour désigner leur projet politique en Amérique du Nord britannique et en France. Premièrement, le mot « démocratie » signifiait alors ce que nous entendons aujourd'hui par « démocratie directe », c'est-à-dire un régime à l'image de celui d'Athènes, qui permet à tout homme pouvant se prévaloir du titre de citoyen de prendre part directement aux décisions de l'assemblée siégeant à l'agora. Or un tel régime démocratique était associé, aux yeux des élites, à la tyrannie de la majorité, soit des pauvres, immoraux et inaptes à reconnaître et promouvoir le « bien commun ». De plus, les pères fondateurs qui occupaient en général des sièges dans les assemblées ne voulaient pas de la démocratie dans la mesure où cela aurait signifié d'abolir ces assemblées et donc leur siège, dont ils tiraient des privilèges et du pouvoir. En toute cohérence, c'est parce qu'ils ne cherchaient pas à instaurer une démocratie que les pères fondateurs ne désignaient pas ainsi leur projet politique.

De plus, le mot « démocratie » et ses dérivés avaient alors un sens clairement péjoratif. Il est en toute époque possible pour un individu ou un groupe de revendiquer explicitement pour soi-même une étiquette dérogatoire, car c'est une façon de marquer sa radicalité, sa pureté idéologique, et de se distinguer de ses adversaires et du système. Cela dit, même s'ils étaient des rebelles, les pères fondateurs étaient aussi intégrés au système qu'ils combattaient de par leurs postes administratifs ou politiques,

ou leur éducation, leur fortune et leurs réseaux familiaux et sociaux. S'ils cherchaient à provoquer, ils ne voulaient pas non plus paraître trop excentriques. Les références au républicanisme et à la république étaient beaucoup plus adaptées à leurs sensibilités, aux normes de leur classe sociale et à leurs objectifs rhétoriques et politiques.

Le mot « démocratie » et ses dérivés évoquaient si clairement des images négatives (injustice, chaos, violence, meurtre, tyrannie, etc.) et il était si souvent associé à des qualificatifs péjoratifs qu'il n'était plus nécessaire de préciser son sens négatif lorsqu'on l'utilisait. Ainsi, dans la complainte *Apothéose de Mirabeau*, écrite en 1791, l'évêque radical de Paris, Gobel, est surnommé le « Pontife des démocrates », ce qui est dénigrant, sinon en apparence, à tout le moins dans les faits, dans la mesure où il s'agit d'un texte antirévolutionnaire¹⁰⁶.

Le mot était donc utilisé pour produire des effets politiques.

Premièrement, en qualifiant ses adversaires de « démocrates », un acteur politique sous-entendait qu'ils étaient irrationnels, irresponsables et qu'ils avaient pour projet d'affecter la stabilité politique, économique et sociale du pays. Même les réformes ou les projets les plus modérés en faveur d'une plus grande influence du peuple en politique, comme les assemblées locales et municipales ou même les élections annuelles, étaient étiquetés par leurs opposants comme relevant d'un esprit démocratique, donc malsains. L'association à la démocratie cherchait à jeter le

106. Michel Delon et Paul-Édouard Levayer (dir.), *Chansonnier révolutionnaire*, Paris, Gallimard, 1989, p. 72.

discrédit. De plus, en accusant ses adversaires d'être démocrates, on laissait entendre qu'on ne l'était pas soi-même. Par effet de distinction, on se présentait alors comme raisonnable, vertueux, respectueux de la propriété privée et des riches, et apte à reconnaître et à promouvoir le bien commun.

À titre d'exemple, rappelons les propos de Mounier, le 11 novembre 1789, dans son *Exposé de ma conduite à l'Assemblée nationale et les motifs de mon retour en Dauphiné*: «Aujourd'hui [...] je suis détesté par le parti démocratique¹⁰⁷.» On comprendra rapidement, en lisant la suite du discours, qu'une telle détestation est un honneur pour lui, une preuve de son bon sens, puisque ce sont les démocrates qui sont condamnables. En effet, Mounier déplore que plusieurs journaux participent de la «faction démocratique» et qu'ils s'inspirent de Jean-Jacques Rousseau, «l'oracle de tous les partisans de la démocratie¹⁰⁸». Il fait également référence à un prétendu «parti démocratique» et évoque «une tourbe frénétique de démocrates» liée à «une multitude ignorante». Or quelle est, au juste, cette démocratie? Simplement, selon Mounier, un régime où le peuple se gouverne lui-même. Dans une note de bas de page, il insiste: «J'entends, par démocratie, l'état où le peuple en corps gouverne, soit qu'il exerce simplement le pouvoir de faire des lois, soit qu'il exerce tous les pouvoirs¹⁰⁹.» Pour Mounier, «[l]es partisans de la démocratie [...] trouvent plus simple et

107. Jean-Joseph Mounier, *op. cit.*, p. 986.

108. *Ibid.*, p. 979.

109. *Ibid.*, p. 930-931.

plus commode d'exciter l'orgueil de la multitude en abusant des mots *volonté générale, souverain et nation*». Or les « *démocrates* [sont] égarés par de fausses idées sur la liberté¹¹⁰ ». Ces passages indiquent clairement qu'il est possible pour un acteur politique de se distinguer des démocrates en prétendant partager avec eux l'amour du peuple, mais en étant « détestés » par ceux-ci, pour ensuite les considérer comme une force politique dangereuse, puisque « ignorante » et qui trompe le peuple par « de fausses idées ». Dans un autre discours, il dira encore : « Je rivaliserai avec les plus démocrates en respect pour mes semblables, en amour pour l'égalité », mais si le peuple « veut gouverner lui-même, il perd sa liberté [...] après avoir parcouru toutes les horreurs de l'anarchie la plus cruelle¹¹¹ ».

LA FICTION DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

Des commentateurs de l'époque vont déplorer que certains commencent à utiliser le terme « démocratie » pour séduire les masses. Par exemple, dans sa réplique au pamphlet *Le sens commun* de Thomas Paine, qui n'utilise pourtant pas une seule fois ce mot, un de ses contradicteurs, James Chalmers, explique que « [l]es démagogues [...] pour séduire le peuple et les attirer dans leurs plans criminels toujours lui promettent la démocratie; même si [...] nous croyions un Grand Auteur [sans doute J.-J. Rousseau],

110. *Ibid.*, p. 996.

111. Jean-Joseph Mounier, « Discours sur la sanction royale » (5 septembre 1789), dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 894.

“Qu’il n’a jamais existé, et n’existera jamais, de vraie Démocratie dans le monde”¹¹² ». Cette remarque indique la possibilité de tromper le peuple avec le mot « démocratie ». De même, Carter Braxton¹¹³, un des signataires de la Déclaration d’indépendance, fait référence environ au même moment aux « artifices » de ceux qui parlent « en faveur de gouvernements populaires », et qui « peuvent influencer et tromper » le peuple, alors qu’il associe la « simple démocratie » au tumulte et à l’émeute¹¹⁴.

Dans les cas de la guerre de l’Indépendance américaine et de la Révolution française, le slogan de la « souveraineté du peuple » servait aux parlementaires à accroître leur pouvoir de séduction et à rallier le peuple à leur cause dans la lutte les opposant au roi. Des monarchistes s’offusquaient de cette rhétorique de la souveraineté du peuple ou de la nation, qui évoquait un principe en apparence contraire aux lois de la nature ou à celles de Dieu. À titre d’exemple, des Françaises monarchistes déposent en juillet 1795 à la Convention une déclaration dans laquelle elles déboulonnent la rhétorique de la souveraineté du peuple :

112. *Plain Truth: Addressed to the Inhabitants of America, Containing Remarks on a Late Pamphlet, Entitled Common Sense*, Philadelphie, Bell, 1776, p. 8.

113. Carter Braxton (1736-1797). Riche planteur et député de l’Assemblée coloniale de Virginie, il rejoint le mouvement patriote et perd sa fortune pendant la guerre de l’Indépendance.

114. Carter Braxton, « A Native of This Colony: An Address to the Convention of the Colony and Ancient Dominion of Virginia on the Subject of Government in General, and Recommending a Particular Form to Their Attention » (8 juin 1776), dans C. S. Hyneman et D. S. Lutz (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 333.

[C]ependant ne dit-on pas encore au Peuple aujourd'hui : *Que la Souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des Citoyens*. [...] [P]ourrait-on établir les formes de son nouveau Gouvernement sur une base plus mensongère ? NON : jamais la Souveraineté n'existera en réalité dans le nombre. [...] Quand elle se répand, la Souveraineté existe dans un centre, se perd dans l'immensité des êtres. Aussi est-il reconnu que le Peuple ne peut jamais l'exercer lui-même. D'ailleurs, comment l'Homme naîtrait-il Souverain lui, qui en venant au monde n'est que faiblesse et dépendance ? [...] L'Homme est donc né pour obéir : plus il y a d'Hommes ensemble, plus ils sont tenus à cette obéissance : *Le Souverain par essence est Dieu seul*¹¹⁵.

Au-delà des inquiétudes des monarchistes, il y avait un écart profond entre les paroles et les institutions mises en place par les pères fondateurs de la prétendue démocratie moderne. La part masculine du peuple réalise certains gains politiques et juridiques à l'issue de ces luttes entre les parlementaires et la couronne, mais le peuple ne prendra pas le pouvoir. Au mieux aidera-t-il les chefs patriotes à accroître leur pouvoir au nom de la souveraineté du peuple. Les dirigeants patriotes s'efforcent, bien sûr, de discréditer la légitimité du pouvoir du roi ou de l'aristocratie, mais les patriotes insistent aussi sur l'incapacité politique du peuple à se gouverner lui-même. On retrouve ici les arguments classiques de l'agoraphobie politique, à savoir que le peuple est irrationnel et donc incapable de promouvoir le bien commun, qu'il est aisément manipulable par des démagogues, et qu'il ne peut de toute façon

115. Discours repris dans Milagros Palma (dir.), *op. cit.*, p. 173.

s'assembler, car la population des nations modernes est trop nombreuse et trop éparpillée sur un vaste territoire.

C'est déjà ce qu'affirmait John Adams en 1787, dans *A Defence of the Constitutions of Government of the United States*:

Où est la plaine suffisamment vaste pour les contenir tous [le demi-million d'habitants de la Virginie], et quels sont les moyens pour les assembler tous ensemble, et combien de temps cela prendra-t-il? Une démocratie simple et parfaite n'a jamais existé jusqu'à présent parmi les hommes. Si un village d'un demi-mille [un peu moins d'un kilomètre] carré et d'une centaine de familles est capable d'exercer tous les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires par votes unanimes ou par votes majoritaires, voilà le mieux qui a pu être démontré par la théorie ou l'expérience¹¹⁶.

Il rappelle ensuite la supériorité politique de représentants élus (comme lui-même), plus intelligents que le peuple qu'ils représentent.

Comme ils craignent et méprisent les gens du peuple, il est donc bien normal que les dirigeants du mouvement patriote ne rêvent pas d'instaurer une démocratie (directe). Pour le Français Antoine-Pierre-Joseph-Marie Barnave, l'un des plus influents patriotes révolutionnaires et délégué aux États généraux et à la première Assemblée nationale, « l'exercice immédiat de la souveraineté » par le peuple, c'est-à-dire « la démocratie », représente « tout ce qu'il y a dans la nature de plus odieux, de plus subversif, de plus nuisible au peuple lui-même ». D'ailleurs, selon Barnave, l'histoire a prouvé que la démo-

116. John Adams, *op. cit.*, p. 7.

cratie est « le plus grand des fléaux¹¹⁷ ». À la même époque, le député Mounier déclare, devant l'Assemblée :

C'est une vérité incontestable que le principe de la souveraineté réside dans la nation, que toute autorité émane d'elle ; mais la nation ne peut se gouverner elle-même. Jamais aucun peuple ne s'est réservé l'exercice de tous les pouvoirs. Tous les peuples, pour être libres et heureux, ont été obligés d'accorder leur confiance à des délégués, de constituer une force publique pour faire respecter les lois, et de la placer dans les mains d'un ou plusieurs dépositaires.

Il déclare ensuite que « [l]a démocratie, dans un grand État, est une absurde chimère¹¹⁸ ».

Les révolutions vont donc permettre aux politiciens élus de renforcer le pouvoir politique de l'institution où ils siègent et par conséquent leur propre pouvoir politique – puis de s'assurer une très avantageuse carrière, qui se terminera parfois brutalement en raison de rivalités meurtrières au sein de l'élite...

L'idée qu'ils fondaient des « démocraties » n'a donc jamais traversé l'esprit des dirigeants des mouvements patriotes. L'étiquette de « démocrate » n'est alors accolée qu'aux plus radicaux pour les discréditer, tandis qu'on insiste sur l'incapacité du peuple à se gouverner lui-même sans l'intermédiaire de représentants. Ainsi, en France, le girondin Brissot, ouvertement antidémocrate, déclare que

117. Antoine Barnave, « Discours sur les conventions nationales et le pouvoir constituant » (31 août 1791), dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 54.

118. Jean-Joseph Mounier, « Discours sur la sanction royale » (5 septembre 1789), dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 880 et 892.

« la plupart des désordres » qu'ont connus les cités démocratiques antiques « peuvent être attribués à leur manière de délibérer. Le peuple délibérait sur la place¹¹⁹ ». De l'autre côté de l'Atlantique, James Madison, un des pères de la Constitution américaine, exprime lui aussi très clairement cette peur du peuple délibérant : « Si chaque citoyen d'Athènes avait été un Socrate, chaque assemblée athénienne aurait été malgré tout une cohue¹²⁰. »

Avant d'être instrumental, l'antidémocratisme des patriotes est sans doute sincère. Il est le résultat d'une socialisation profondément élitiste, influencée en grande partie par l'éducation classique que reçoivent les leaders patriotes des deux côtés de l'Atlantique. Après des débats virulents qui parfois se transforment en véritables coups de force, c'est finalement le discours de la souveraineté populaire *représentée* qui l'emportera sur celui de la souveraineté populaire *exercée*. Adams en Amérique et Sieyès, Brissot et Robespierre en France seront parmi les plus importants propagandistes du système représentatif, qu'ils entendent légitimer et contrôler, ce qui leur permet, par le fait même, de justifier leur fonction et leur pouvoir. John Adams, par exemple, déclarait en 1776 que « l'assemblée représentative [...] devrait être en miniature le portrait exact du peuple dans son ensemble. Elle devrait penser, sentir, raisonner et agir comme lui », mais précisera quelques années plus tard que « le peuple » est « le pire » « gardien de sa liberté » « qu'il soit possible d'imagi-

119. Cité par Laurence Cornu, *op. cit.*, p. 78-79.

120. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *The Federalist Papers*, New York, Penguin Books, 1987, p. 336.

ner» puisqu'il ne peut « ni agir, ni juger, ni penser, ni vouloir¹²¹ ». Bref, les membres de l'élite « représentative » se croient et se disent nécessaires, comme Emmanuel Sieyès qui déclare qu'ils sont « bien plus capables [que le peuple] de connaître l'intérêt général ». En conclusion, selon lui, « la France n'est point, ne peut pas être une *démocratie* » et « le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une démocratie (et la France ne saurait l'être), le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants¹²² ». Sieyès, à qui l'on doit cette déclaration, est ici à la fois juge et partie, puisque c'est à titre de député à l'Assemblée nationale qu'il affirme que le peuple est inapte à se gouverner et qu'il a donc besoin pour le diriger de représentants, soit Sieyès lui-même et les autres députés à qui il s'adresse...

Cette quête du pouvoir par les membres de l'élite et leur agoraphobie politique très clairement exprimée ne sont pas nécessairement à mettre sur le compte d'un élitisme égoïste. Les chefs patriotes pouvaient désirer accroître leur pouvoir afin de défendre et promouvoir des valeurs telles que la liberté, l'égalité, la justice et la solidarité. Ils étaient prêts aussi à accorder aux hommes adultes des droits nouveaux. D'où d'ailleurs la Déclaration des droits (Bill of Rights) pour encadrer la Constitution des États-Unis et la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, en France, toutes deux adoptées en août 1789. Et ils pensaient peut-être réellement que le

121. James A. Morone, *op. cit.*, p. 33.

122. Emmanuel Sieyès, « Sur l'organisation du pouvoir législatif et la sanction royale », dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 1025 et 1027.

bien du peuple est mieux servi par une élite éclairée qui le gouverne.

De leur côté, des gens du peuple révéraient certains des membres de cette élite, qu'ils percevaient comme leurs champions et leurs protecteurs. Ils étaient disposés à les aider à obtenir plus de pouvoir, au risque même de leur vie. L'agoraphobie politique se retrouvait donc aussi au sein du peuple, plusieurs étant convaincus que le peuple n'avait pas la capacité de se gouverner directement. D'autres, également nombreux, pensaient qu'un roi est nécessaire pour la bonne marche du pays. Bref, ce n'est pas parce qu'un acteur politique était lié à l'élite qu'il méprisait le peuple, ni parce qu'un individu était membre du peuple qu'il ne chérissait pas sincèrement l'élite, fut-elle républicaine ou monarchiste. Ceux du peuple qui se lancent corps et âme dans le mouvement patriote ont toutefois souvent d'autres bonnes raisons de mettre ainsi leur vie en jeu : cette guerre de l'Indépendance ou cette Révolution est l'occasion de redresser des torts subis localement en se débarrassant, par exemple, du noble qui contrôle le village. Leur engagement leur permettait de toucher la solde de l'armée patriote, de se soustraire au remboursement de leur dette, de suivre un frère, un ami, un voisin dans un grand mouvement social pour la justice ou de participer à une sorte de grande fête fraternelle, ou encore de s'identifier à de célèbres personnages politiques qui représentent la « liberté », l'« égalité », la « justice » et qui promettent de gouverner pour le bien du peuple déclaré « souverain ».

Les références au peuple, aussi sincères fussent-elles, restaient du domaine de l'abstraction. Après tous ces massacres de part et d'autre de l'Atlantique, la souveraineté

du peuple n'allait rester qu'un mythe, une fiction, puisque le Parlement deviendrait inutile si le peuple exerçait directement sa souveraineté. Tous les régimes assoient d'ailleurs leur légitimité sur une fiction, comme le note le politologue français contemporain Yves Charles Zarka, pour qui « toucher à la fiction, c'est toucher à un lieu névralgique de la politique. [...] Il ne s'agit nullement d'une question de moralité ou d'immoralité, mais d'une question politique : la reproduction des conduites d'obéissance, qui assurent le maintien de l'État, suppose la production de fictions¹²³ ». De même, l'historien américain Edmund S. Morgan affirme que ce n'est pas seulement par le déploiement de la force, mais aussi par la création de fictions qu'un petit nombre d'individus parvient à régner sur la multitude. « Le succès du gouvernement nécessite l'acceptation de fictions, nécessite la volonté de cesser de ne pas croire », l'art de gouverner consistant à « [f]aire croire que le roi est divin, faire croire qu'il ne peut pas faire le mal, faire croire que la voix du peuple est la voix de Dieu. Faire croire que les gens *ont* une voix ou faire croire que les représentants du peuple *sont* le peuple¹²⁴ ». Chaque figure d'autorité se donne un rôle dans une sorte de pièce de théâtre dont elle cherche elle-même à définir

123. Yves Charles Zarka, *Figures du pouvoir. Études de philosophie politique de Machiavel à Foucault*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, chap. 7, p. 119-121 ; et voir l'ensemble de ce même chapitre.

124. Edmund S. Morgan, *op. cit.*, p. 12. À voir également sur la question de la fiction du politique : Pierre Bourdieu, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 49-55.

tous les rôles. Le pouvoir représente « Dieu », la « race », les « ancêtres », le « prolétariat », le « peuple », la « nation ».

De telles considérations critiques envers la représentation politique avaient déjà cours au XVIII^e siècle. À l'époque même de la Révolution en France, l'Anglais John Oswald¹²⁵ traverse la Manche pour rejoindre les révolutionnaires à Paris. Il y signe un pamphlet : *Le gouvernement du peuple. Plan de constitution pour la république universelle*, dans lequel il n'utilise pas le mot « démocratie », mais critique avec ironie la notion de représentation politique et prône une participation directe du peuple aux affaires publiques :

J'avoue que je n'ai jamais pu réfléchir sur ce système de représentation sans m'étonner de la crédulité, je dirais presque la stupidité avec laquelle l'esprit humain avale les absurdités les plus palpables. Si un homme proposait sérieusement que la nation pissât par procuration, on le traiterait de fou ; et cependant penser par procuration est une proposition que l'on entend, non seulement sans s'étonner, mais qu'on reçoit avec enthousiasme.

Il épingle ensuite, toujours sarcastique, « l'intention charitable de ces messieurs [les représentants], qui veulent nous épargner la peine de penser par nous-mêmes¹²⁶ ».

125. John Oswald (1760-1793). Soldat de l'armée anglaise, il participe à des opérations militaires en Inde, avant de quitter les rangs et de rentrer en Angleterre, où il devient pamphlétaire. Il rejoint Paris pour participer à la Révolution, devient membre du Cercle social et rédacteur du journal *La Bouche de fer*. Outre sa défense de la démocratie (directe) et de l'égalité économique, il pratique et prône le végétarisme. Il meurt sur le champ de bataille, pendant la guerre de Vendée.

126. John Oswald, « Le gouvernement du peuple » dans *Le gouvernement du peuple. Plan de constitution pour la république universelle*, Paris, De la Passion, 1996, p. 53.

En fait, il ne voit pas de différence entre les dirigeants qui justifient leur autorité en se disant représentants de la « Lune » ou du « Soleil », et ceux qui affirment représenter le peuple. Ce dernier discours est peut-être plus efficace en termes de rhétorique politique, mais il relève tout autant d'une pensée ésotérique et constitue surtout un mensonge pour justifier la domination des dirigeants sur le peuple. Depuis la Révolution, les politiciens élus qui gouvernent la France « ne firent aucune difficulté de reconnaître la souveraineté du peuple, pourvu que l'exercice de cette souveraineté leur fût confié¹²⁷ ».

Les fondateurs des régimes parlementaires modernes vont d'ailleurs admettre candidement que la représentation est un mythe, une fiction, voire une « doctrine magique ». Maximilien Robespierre, qui participe au renversement de la monarchie française, déclare que « c'est seulement par *fiction* que la loi est l'expression de la volonté générale¹²⁸ » dans le nouveau régime républicain. Il fait ici écho à un philosophe qu'il avait beaucoup lu, Jean-Jacques Rousseau, pour qui l'idée même de la représentation de la souveraineté d'un groupe par quelques individus relève de la pensée magique, du mythe, de la fiction. Rousseau se moquait des quelques Anglais qui avaient le droit de voter pour installer au pouvoir des députés. « La souveraineté ne peut être représentée », écrit Rousseau, ajoutant plus loin que « la volonté ne se représente point. Les députés du peuple ne sont donc ni ne

127. *Ibid.*, p. 56.

128. Maximilien Robespierre, *Le défenseur de la Constitution*, Paris, Duplain, 1792, p. 222 (je souligne).

peuvent être ses représentants [...]. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle; ce n'est point une loi. Le peuple anglais pense être libre; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien¹²⁹ ». L'utilisation du mot « démocratie » révèle toutefois une ambiguïté chez ce philosophe influent. Ainsi, il explique qu'il aurait « voulu naître sous un gouvernement démocratique, sagement tempéré¹³⁰ », mais il précise que « [s]'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes¹³¹ ». En France, Louis-Charles de Lavicomterie¹³² est sans doute le premier à parler de « démocratie représentée », qu'il distingue de la « démocratie réelle¹³³ », dans le chapitre « Des républiques, ou de la démocratie » de son livre *Du peuple et des rois*, qui paraît en 1790. Il y réagit aux propos de Jean-Jacques Rousseau au sujet de l'impossible démocratie : « Rousseau dit qu'il n'existera jamais de véritable démocratie, parce qu'il est impossible que le

129. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, op. cit., p. 134.

130. Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur les sciences et les arts – Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, GF/Flammarion, 1971, p. 140.

131. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, op. cit., livre III, chap. 4, p. 106.

132. Louis-Charles de Lavicomterie (1746-1809). Il publie plusieurs essais pendant la Révolution, dont *Droit du peuple sur l'Assemblée nationale* (1791) et *Derniers crimes de Louis XVI*. Député et membre du Comité de salut public, il évite la répression et se retire de la vie publique en 1795.

133. Louis-Charles de Lavicomterie, *Du Peuple et des rois*, Paris, Rouanet, 1833 [1790], p. 106.

peuple demeure toujours assemblé pour régler ses affaires. [...] Mais la difficulté se réduit à rien devant une *démocratie représentée*¹³⁴. »

D'autres députés auront l'honnêteté de souligner la nature fictive de la représentation de la souveraineté du peuple. Benjamin Constant¹³⁵, politicien républicain libéral qui sera élu au début du XIX^e siècle, remarque dans la même veine que Rousseau que la « souveraineté [de l'individu moderne] est restreinte, presque toujours suspendue ; et si, à des époques fixes, mais rares, durant lesquelles il est encore entouré de précautions et d'entraves, il exerce cette souveraineté, ce n'est jamais que pour l'abdiquer¹³⁶ ». Il note aussi que dans les États modernes, « la masse [des] habitants [...] ne sont appelés tout au plus à l'exercice de la souveraineté que par la *représentation*, c'est-à-dire, d'une manière *fictive*¹³⁷ » et l'individu n'est donc « souverain qu'en *apparence*¹³⁸ ». Pour Pierre-Paul Royer-Collard¹³⁹, élu député en 1815, il convient de parler d'une

134. *Ibid.*, p. 96.

135. Benjamin Constant (1767-1830). Écrivain (essayiste et romancier) et politicien, il critique Napoléon Bonaparte, mais collabore à son régime, puis devient le chef de la faction libérale sous la Restauration.

136. Benjamin Constant, « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes » dans *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne*, Paris, GF/Flammarion, 1986 [1819], p. 269.

137. Benjamin Constant, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne*, *ibid.*, p. 166 (je souligne).

138. Benjamin Constant, « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes », *ibid.*, p. 269 (je souligne).

139. Pierre-Paul Royer-Collard (1763-1845). Philosophe et politicien, il participe à la Commune de Paris pendant la Révolution, puis

« doctrine *magique* de la représentation » car « [l]e mot représentation est une *métaphore* » et « la représentation n'est qu'un préjugé politique qui ne soutient pas l'examen, quoique très répandu et très accrédité. [...] [C]ette théorie [est] *mensongère*¹⁴⁰ ».

L'auteur de la fiction et celui qui en tire profit en termes de pouvoir politique ne cherchent pas nécessairement à tromper par malveillance : ils peuvent croire réellement qu'ils sont les plus aptes à comprendre les intérêts du peuple et à les défendre. De même, les gouvernés peuvent croire à des degrés divers à la fiction du pouvoir et même s'en contenter sans y croire ni la contester, par déférence envers l'élite politique, par apathie ou par fatalisme. Ils peuvent aussi tenter de modifier l'organisation du système politique pour que le peuple ait plus d'influence sur ses représentants, comme en élargissant le droit de suffrage.

est député sous la Constitution thermidorienne, au Conseil des Cinq-Cents (1795). Partisan d'une monarchie constitutionnelle, il siège comme député après la Restauration, dans les rangs des « doctrinaires » royalistes.

140. Dans Pierre Manent (dir.), *Les libéraux*, vol. II, Paris, Hachette, 1986, p. 116, 118 et 120 (je souligne). Pour le philosophe politique anglais Thomas Hobbes, il est « absurde » de croire qu'un individu puisse déléguer à un autre son pouvoir souverain par le biais d'un vote (*Léviathan*, *op. cit.*, p. 307). Réfléchissant au lien qu'entretiennent politique et fiction, le philosophe allemand Friedrich Schlegel (1772-1829) affirmait pour sa part qu'une « constitution est affaire de *forme de fiction* et de *forme de représentation* », ajoutant que la constitution est « la plus grande fiction légale » (Friedrich Schlegel, « Essay on the Concept of Republicanism Occasionned by the Kantian Tract "Perpetual peace" », dans Frederick C. Beiser [dir.], *The Early Political Writings of the German Romantics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 102 et 104).

Aujourd'hui, les élections et le droit de vote sont si intimement liés à l'idée de démocratie qu'il semble à postériori normal de parler de moment fondateur de la démocratie moderne lorsque l'on pense à la guerre de l'Indépendance et à la Révolution française. Effectivement, plusieurs patriotes influents ainsi que leurs partisans qui ont tué et sont morts lors de ces événements partageaient la profonde conviction que les droits du peuple, la liberté, l'égalité et la justice seraient mieux servis par un Parlement élu qui détiendrait le pouvoir politique officiel. Or, si un régime politique est plus juste lorsque l'accès au pouvoir est déterminé par un processus électoral, cela ne doit pas nous faire croire pour autant qu'élections et démocratie vont de pair. L'historien contemporain Pierre Rosanvallon remarque que dans le contexte révolutionnaire français, « le mot démocratie n'est pas prononcé une seule fois dans les débats de 1789 à 1791 sur le droit de suffrage¹⁴¹ ». En fait, historiens et philosophes ont associé pendant plus de deux mille ans les élections à l'aristocratie, et non à la démocratie.

ÉLECTIONS ET DÉMOCRATIE ?

Comme le rappelle le politologue contemporain Bernard Manin, l'élection implique une attitude élitiste, puisqu'il est implicite que certains individus peuvent être considérés plus aptes que les autres à gouverner. En principe, c'est bien parce qu'ils sont considérés comme *meilleurs* en ce qui a trait à la politique que certains citoyens sont

141. Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée*, op. cit., p. 25.

élus par leurs pairs pour gouverner la communauté. Les plus grands philosophes de l'Antiquité s'accordaient d'ailleurs pour associer le tirage au sort à la démocratie et l'élection à l'aristocratie. Platon affirme qu'en démocratie, « le plus souvent [l]es charges [publiques] sont tirées au sort¹⁴² » ; Aristote explique quant à lui que « [l]à où [...] tous ceux [qui sont désignés] parmi tous le sont par élection, la [situation] est aristocratique¹⁴³ » et qu'« il est considéré comme démocratique que les magistratures soient attribuées par le sort et comme oligarchique qu'elles soient électives¹⁴⁴ ». Dans la démocratie d'Athènes, les citoyens qui devaient occuper des postes officiels étaient généralement choisis par tirage au sort, car chaque citoyen se considérait vraiment l'égal de l'autre, tous étant capables d'exprimer une volonté politique. Platon rappelle un mythe qui dépeint cet esprit égalitaire.

Zeus, craignant que notre race ne fût anéantie, envoya Hermès porter aux hommes la pudeur et la justice, pour servir de règles aux cités et unir les hommes par les liens de l'amitié. Hermès alors demanda à Zeus de quelle manière il devait donner aux hommes la justice et la pudeur : « Dois-je les partager, comme on a partagé les arts ? Or, les arts ont été partagés de manière qu'un seul homme, expert en l'art médical, suffit pour un grand nombre de profanes, et les autres artisans de même. Dois-je répartir ainsi la justice et la pudeur parmi les hommes, ou les partager entre tous ? » – Entre tous, répondit Zeus ; que tous y aient part, car les villes ne sauraient exister si ces vertus

142. Platon, *La république*, *op. cit.*, livre VIII, 557, p. 316.

143. Aristote, *Les politiques*, *op. cit.*, livre IV, chap. 15, 1300-b-21, p. 334.

144. *Ibid.*, livre IV, chap. 9, 1294-b-4, p. 307.

étaient, comme les arts, le partage exclusif de quelques-uns [...]. Voilà comment [...] et voilà pourquoi et les Athéniens et les autres, quand il s'agit d'architecture ou de tout autre art professionnel, pensent qu'il n'appartient qu'à un petit nombre de donner des conseils [...]. *Mais quand on délibère sur la politique, où tout repose sur la justice et la tempérance, ils ont raison d'admettre tout le monde, parce qu'il faut que tout le monde ait part à la vertu civile; autrement il n'y aurait pas de cité*¹⁴⁵.

Le récit de ce mythe, attribué par Platon au philosophe prodémocratique Protagoras, permet de comprendre la profondeur de l'esprit égalitaire ayant cours à Athènes, qui excluait toutefois les femmes, les esclaves et les étrangers. Ce mythe de citoyens égaux, c'est-à-dire tous maîtres dans l'art politique, justifie la légitimité de l'assemblée populaire, où le *demos* masculin se réunit régulièrement à l'agora pour gouverner directement. Les postes officiels étaient presque tous attribués par tirage au sort, pour bien souligner que chaque citoyen avait la compétence pour l'occuper, et ils ne conféraient pas ou très peu de pouvoir à ceux qui les occupaient¹⁴⁶.

Les philosophes modernes vont s'inscrire dans la lignée des auteurs antiques en ce qui a trait au caractère aristocratique des élections. Selon Spinoza, « l'aristocratie se distingue de la démocratie, principalement par ce fait que la qualification au pouvoir politique y dépend

145. Platon, *Protagoras*, dans *Protagoras-Euthydème-Gorgias-Ménexène-Ménon-Cratyle*, Paris, GF-Flammarion, 1967, p. 53-54 (je souligne).

146. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, p. 19-61.

d'un choix¹⁴⁷ » ; Montesquieu déclare que « [l]e suffrage par le sort est de la nature de la démocratie ; le suffrage par choix est de celle de l'aristocratie¹⁴⁸ » ; ce à quoi Jean-Jacques Rousseau répond : « *Le suffrage par le sort, dit Montesquieu, est de la nature de la démocratie. J'en conviens*¹⁴⁹. »

Quelques textes du XVIII^e siècle associent de façon exceptionnelle le mot « démocratie » aux élections. Ainsi, le constitutionnaliste britannique William Blackstone (1723-1780) explique que « dans une démocratie, il ne peut y avoir d'exercice du pouvoir que par suffrage, qui est la déclaration de la volonté des gens [...]. En Angleterre, où les gens ne débattent pas dans un corps collectif, mais par représentation, l'exercice de cette souveraineté consiste dans le choix des représentants¹⁵⁰ ». En France, le marquis d'Argenson¹⁵¹ signe un commentaire aussi exceptionnel que celui de Blackstone, dans *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, publié à Amsterdam, en 1765. Selon D'Argenson, il importe de distinguer la « fausse démocratie » de la « vraie démocratie » : « La fausse démocratie tombe bientôt dans l'anarchie,

147. Spinoza, *Traité de l'autorité politique*, op. cit., p. 166.

148. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, vol. I, Paris, Gallimard, 1995, livre II, chap. 2, p. 102.

149. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, op. cit., livre IV, chap. 3, p. 150. Voir aussi, du philosophe britannique James Harrington, « Oceana » (1656), dans John Pocock (dir.), *The Political Works of James Harrington*, op. cit., p. 184.

150. William Blackstone, *Commentaries of the Laws of England*, Oxford, Clarendon Press, 1765, p. 164-165.

151. Marquis d'Argenson (1722-1787). Ambassadeur en Suisse, en Pologne et à Venise.

c'est le gouvernement de la multitude ; tel est un peuple révolté ; alors le peuple insolent méprise la loi et la raison ; son despotisme tyrannique se remarque par la violence de ses mouvements et par l'incertitude de ses délibérations¹⁵². » Il ajoute que « [l]a démocratie est encore plus sujette à [...] ce vice, elle conduit à l'Anarchie & à la violence effrénée¹⁵³ ». Il distingue cette fausse démocratie de la démocratie légitime, comme le régime des Pays-Bas, où on choisit les députés par élection : « Dans la véritable démocratie, on agit par députés, et ces députés sont autorisés par l'élection ; la mission des élus du peuple et l'autorité qui les appuie constituent la puissance publique¹⁵⁴. »

Le politologue contemporain Pierre Rosanvallon note que le marquis d'Argenson est « un auteur isolé et il ne faut pas lui accorder une signification générale¹⁵⁵ ». Par ailleurs, dans le quatrième volume de *Droit public*, de Jean Domat, publié en 1679, c'est la « république » qui est associée aux élections, et c'est d'ailleurs le terme « république » que les patriotes des deux côtés de l'Atlantique utilisent

152. D'Argenson, *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1765, p. 7-8.

153. *Ibid.*, p. 9.

154. *Ibid.*, p. 7-8.

155. Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *op. cit.*, p. 15. Il faut noter le lieu de publication de l'ouvrage du marquis d'Argenson, la ville républicaine et libérale d'Amsterdam, où les Français républicains et contestataires font publier leurs textes à l'abri de la censure royale. Quant à Blackstone, il influencera les indépendantistes américains. Bref, nous avons ici affaire à des auteurs qui se situent en marge de la philosophie monarchiste, ce qui explique peut-être la liberté qu'ils prennent avec le mot « démocratie ».

pour parler du régime représentatif dont ils viennent de prendre le contrôle.

En Amérique, les acteurs politiques considéraient le plus souvent que la délégation du pouvoir en général et l'élection en particulier ne relevait pas de la démocratie pour la simple et bonne raison que le peuple ne gouvernait pas directement. En 1636, John Cotton de Boston réplique ainsi à un Anglais, qui avait prétendu que le Massachusetts était une « démocratie » car les gens y éli-saient directement leur gouverneur : « [L]à où les gens choisissent leurs propres gouverneurs, le gouvernement n'est pas une démocratie, puisqu'il est administré non pas par les gens mais par les gouverneurs, que ce ne soit qu'un seul (ce sera alors une monarchie, quoique élec-tive), ou par plusieurs, et ce sera alors (comme vous le savez) une aristocratie¹⁵⁶. » Le révérend John Davenport¹⁵⁷ déclare pour sa part, en 1699, qu'en se choisissant des représentants, les gens « n'abandonnent pas tant leur droit et leur liberté à leurs dirigeants, que leur pouvoir¹⁵⁸ ». Partageant cette opinion, John Winthrop remarquera en 1639 que « lorsque les gens ont choisi des hommes pour être leurs dirigeants, et pour faire leurs lois », ils « n'ont pas le pouvoir de faire ou d'altérer les lois, mais seulement d'être sujets¹⁵⁹ ». L'élection n'est donc pas gage de liberté, mais de soumission des électeurs à ceux qu'ils ont élus.

156. Dans Roy N. Lokken, *loc. cit.*, p. 571.

157. John Davenport (1597-1670). Puritain anglais, cofondateur de la colonie New Haven, en Amérique.

158. John Davenport, *A Sermon Preach'd at the Election of the Governour at Boston in New England*, 1669, p. 6.

159. Roy N. Lokken, *loc. cit.*, p. 578.

Nombre de patriotes influents partagent cette façon de concevoir les élections comme relevant d'un esprit aristocratique et assurant nécessairement la domination de ceux qui délèguent le pouvoir de faire les lois et de les appliquer. Certes, les chefs patriotes n'ont pas osé nommer officiellement « aristocraties » les régimes qu'ils fondaient, préférant utiliser le mot « républiques ». Or, dans leurs écrits plus intimes, comme leurs journaux personnels ou leur correspondance privée, certains s'avancent à appeler « aristocratie élective » le régime qu'ils désignent publiquement comme une « république », une étiquette qui évoque des valeurs plus séduisantes pour leurs partisans¹⁶⁰. Thomas Jefferson, le principal rédacteur de la Déclaration d'indépendance des colonies américaines (1776), vice-président (1797-1801) et troisième président des États-Unis (1801-1809), considère dans une lettre qu'il adresse à John Adams en 1813 qu'« [i]l y a une aristocratie naturelle, fondée sur le talent et la vertu, qui semble destinée au gouvernement des sociétés, et de toutes les formes politiques, la meilleure est celle qui pourvoit le plus efficacement à la pureté du triage de ces aristocrates naturels et à leur introduction dans le gouvernement¹⁶¹ ». Adams lui répond la même année : « Nous avons maintenant explicitement admis notre accord au sujet d'un enjeu

160. Les écrits contemporains à ce sujet sont rares. Voir Bernard Manin, *op. cit.*, chap. 4 : « Une aristocratie démocratique » ; et Immanuel Wallerstein, « Libéralisme & démocratie. Frères ennemis ? », *Agone*, n° 22, 1999, p. 160-164.

161. Cité par Giovanni Lobrano, *op. cit.*, p. 56 ; et Paul Wiltstach (dir.), *Correspondance of John Adams and Thomas Jefferson 1812-1826*, New York, Bobbs-Merrill Company, 1925, p. 92-93.

important, à savoir qu'il y a une aristocratie naturelle parmi les hommes, qui repose sur la vertu et les talents¹⁶². »

D'ailleurs, le libéralisme qui est souvent présenté comme une philosophie politique foncièrement égalitaire ne reconnaît qu'une égalité *potentielle* entre les individus (en plus d'avoir longtemps accepté des inégalités politiques entre les sexes ou les « races », et d'accepter encore les inégalités selon l'âge). Si chacun a le potentiel d'être égal à l'autre, les libéraux s'accordent pour dire que les gens sont inégaux dans les faits. Inégaux dans leurs richesses, mais également dans leur intelligence et leur vertu. Et qui dit « meilleur » adopte une pensée élitiste, donc aristocratique, le mot venant du grec et signifiant le pouvoir des meilleurs. C'est cette conviction qu'exprime l'idée d'une « aristocratie naturelle » propre à chaque société, c'est-à-dire que dans chaque société se dégage *naturellement* une élite – une aristocratie – de gens plus doués pour la raison et la vertu. Dans son *Essays on the Colonies*, l'économiste libéral anglais Adam Smith parle ainsi d'« une aristocratie naturelle dans tout pays¹⁶³ ».

Certains acteurs politiques, comme Maximilien Robespierre, vont même parler d'une « aristocratie représentative » pour désigner le nouveau régime¹⁶⁴. Cette

162. Paul Wilstach (dir.), *ibid.*, p. 97.

163. Peter J. Smith, « The Ideological Origins of Canadian Confederation », dans Janet Ajzenstat et Peter J. Smith (dir.), *Canada's Origins: Liberals, Tory, or Republican?*, Carleton, Carleton University Press, 1997, p. 63.

164. Dans sa « Lettre à ses commettants » (sept. 1792), citée par Gordon H. McNeil, « Robespierre, Rousseau and Representation », dans Richard Herr et Harold T. Parker (dir.), *Ideas in History*, Durham, Duke University Press, 1965, p. 148.

notion, qui semble aujourd'hui si curieuse, exprime pourtant fidèlement l'opinion des plus grands philosophes politiques au sujet de l'élection et de la démocratie. Mais comment expliquer qu'il s'agit de cas isolés, et que les patriotes influents n'ont pas systématiquement considéré comme aristocratique le nouveau régime qu'ils fondaient et qu'ils ont préféré lui accoler l'étiquette de « république » ? Rien d'étonnant, à en croire l'Américain Thomas Tudor Tucker¹⁶⁵, selon qui « une aristocratie [...] est généralement un gouvernement des plus oppressifs, même si souvent, il est dignifié grâce au nom de République dans le but d'aveugler le peuple¹⁶⁶ ». Jeux de mots, jeux de pouvoir, une fois de plus...

En Amérique du Nord comme en France, les premières turbulences en entraînent d'autres. Les États-Unis d'Amérique ne se sont pas formés tout de suite après l'indépendance. Les anciennes colonies maintenant indépendantes souhaitent se développer chacune de leur côté, n'entretenant les unes avec les autres que des liens politiques minimaux. Or des troubles et des rébellions éclatent, en réaction à la misère causée par la guerre et ses suites, ce qui donnera l'occasion à des membres de l'élite

165. Thomas Tudor Tucker (1745-1828). Médecin de formation, il servira à ce titre dans l'armée patriote, pendant la guerre de l'Indépendance. Politicien de la Caroline du Sud, puis au Congrès, il servira quatre présidents des États-Unis, comme secrétaire du Trésor : T. Jefferson, J. Madison, J. Monroe et J. Quincy Adams.

166. Thomas Tudor Tucker, « Philodemus: Conciliatory Hints, Attempting, by a Fair State of Matters, to Remove Party Prejudice », (Charleston, 1784), dans Charles S. Hyneman et Donald S. Lutz (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 615.

d'avancer leur projet de gouvernement fédéral et d'armée permanente, au nom de la lutte contre la démocratie.

En France, la dernière décision de l'Assemblée constituante est des plus surprenantes : ses membres, qui avaient été choisis uniquement pour siéger aux États généraux, décident qu'ils ne pourront se présenter comme candidats pour la première assemblée postrévolutionnaire. C'est qu'ils jugent prudent d'éviter que ceux qui ont produit la Constitution soient les premiers à en tirer profit. Ils ont donc retiré le pouvoir des mains du roi, toujours vivant, pour le donner à une assemblée dont ils ne veulent plus faire partie au moins jusqu'aux prochaines élections. Cela dit, nombre d'entre eux prévoient jouer un rôle politique par l'intermédiaire de la presse ou des clubs, ou encore se présenter aux élections prévues dans deux ans. Le 30 septembre, l'Assemblée constituante, qui a terminé ses travaux, se dissout et les députés retrouvent leur statut de simples citoyens. La Révolution ne fait pourtant que commencer¹⁶⁷...

167. François Furet, *La Révolution*, vol. I (1770-1814), Paris, Hachette, 1988 ; Alice Gérard, *La Révolution française, mythes et interprétations 1789-1970*, Paris, Flammarion, 1970 ; G. Kates (dir.), *op. cit.* ; Albert Soboul, *La Révolution française, op. cit.* ; Jean Tulard, *Les révolutions de 1789 à 1851*, Paris, Fayard, 1985 ; Olivier Le Cour Grandmaison, *Les citoyennetés en révolution (1789-1794)*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

CHAPITRE 3

Les riches contre la démocratie

L'AGORAPHOBIE POLITIQUE ambiante était en partie suscitée par la peur que le peuple assemblé dans des agoras, officielles ou non, se transforme en plèbe émeutière et menace l'ordre social. D'Argenson constate cette inquiétude dans *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France* : « [L]orsqu'on craint la sédition dans une ville, on empêche les Citoyens de s'assembler plus de trois ou quatre dans les places publiques¹. » Quand la multitude prend part au mouvement patriote, des commentateurs s'expriment avec crainte et mépris. Un New-Yorkais ironise ainsi sur cette « foule qui commence à réfléchir et à raisonner [...]. Pauvres reptiles [...]. Je vois avec peur et tremblement que nous serons bientôt sous la pire de toutes les dominations possibles [...] – celle d'une foule émeutière² ».

L'agoraphobie politique est tout particulièrement animée par une peur des petits salariés et des pauvres qui menaceraient les dominants, y compris les riches et les propriétaires. Dans son ouvrage *La richesse des nations*,

1. D'Argenson, *op. cit.*, p. 30.

2. Elisha P. Douglass, *op. cit.*, p. 57.

qui paraît en 1776, soit un an après le début de la guerre de l'Indépendance en Amérique, l'économiste libéral Adam Smith concède aux propriétaires et aux patrons que « la loi les autorise à se concerter entre eux [...] tandis qu'elle l'interdit aux ouvriers³ ». Smith poursuit au sujet des « coalitions entre les maîtres » : « [I]l ne faut connaître ni le monde, ni la matière dont il s'agit, pour s'imaginer que les maîtres se liguent rarement entre eux. Les maîtres sont en tout temps et partout dans une sorte de ligue tacite [...] pour ne pas élever les salaires » et « [q]uelquefois les maîtres font entre eux des complots particuliers⁴ ». Les rassemblements d'ouvriers sont plus à craindre, car ils sont généralement tumultueux et attirent de ce fait l'attention.

Les riches n'ont pas seulement le droit de se rassembler pour délibérer, ils sont en plus persuadés d'être plus éclairés que les pauvres, qu'ils considèrent comme inaptes à exercer une pensée politique autonome et rationnelle. Inspirés par leur connaissance des classiques grecs et romains ainsi que par une socialisation élitiste, les dirigeants du mouvement patriote sont convaincus que les êtres humains ne sont pas égaux en termes de compétences politiques : certains sont plus raisonnables et plus sages, d'autres moins. La compétence politique est alors désignée par un terme : la vertu. Le citoyen vertueux a la capacité d'appréhender avec sagesse et de façon raisonnable un problème politique et de prendre la *bonne* déci-

3. Adam Smith, *La richesse des nations*, éd. établie par Jacques Valier, Paris, Le Monde/Flammarion, 2009, p. 55.

4. *Ibid.*

sion, c'est-à-dire celle qui est favorable au bien commun. Celui qui n'est pas vertueux prendra ses décisions politiques uniquement en fonction de ses intérêts égoïstes et personnels, au détriment du bien commun. Cette conception de la compétence politique a évidemment un avantage pour les membres de l'élite, puisqu'elle permet de justifier une concentration du pouvoir réel au sein d'une assemblée d'élus « vertueux » qui gouvernent au nom du peuple souverain tout en déclarant – eux-mêmes – ce souverain inapte à (se) gouverner, par manque de vertu.

Avant la guerre de l'Indépendance en Amérique, plusieurs associaient la vertu à la richesse et vice-versa. D'ailleurs, Aristote affirmait déjà que si « la définition même de l'aristocratie c'est l'excellence, alors que celle de l'oligarchie c'est la richesse », il n'en résulte pas moins que « dans presque tous les cas les gens aisés semblent occuper la place des gens de bien⁵ ». En Amérique, la *Virginia Gazette* indiquait le 9 juin 1763 qu'« il est juste dans n'importe quel gouvernement qui est libre que les hommes de bonne naissance et de fortune soient investis du pouvoir et jouissent de plus grands honneurs que les gens du peuple⁶ ». Selon un collaborateur du *Maryland Gazette*, qui signait un texte le 3 décembre 1767, même les petits commerçants ne sont pas suffisamment vertueux. Ceux qui siègent à l'assemblée, écrit-il, devraient jouir de biens et d'un savoir supérieurs à cette « créature qui n'est capable que de tenir une petite boutique, de déterminer le

5. Aristote, *op. cit.*, livre IV, chap. 8, 1294-a, p. 304-305.

6. Cité dans Jackson Turner Main, *op. cit.*, p. 323.

prix d'une verge de tissu de coton ou, au mieux, de juger de la qualité d'une feuille de tabac⁷ ». « Telle est la fragilité du cœur humain que seulement quelques hommes qui n'ont pas de propriété possèdent un jugement qui leur soit propre⁸ », écrivait encore John Adams. Autant dans les faits que dans le discours, cette aristocratie du mérite fait donc partie de la classe économiquement aisée. À l'inverse, un témoin décrivant les troupes patriotes américaines en 1776 dira qu'« elles sont composées de gens ne disposant que de la plus petite propriété, et sans doute de la moindre vertu [...]. N'importe quoi au-dessus de la condition d'un clown, dans les régiments avec lesquels nous sommes entrés en contact, était vraiment rarissime⁹ ».

Il faut toutefois éviter la caricature qui voit au XVIII^e siècle une révolution *bourgeoise* menée aux dépens d'un peuple *prolétaire*. Comme indiqué précédemment, l'élite patriote était constituée principalement d'administrateurs, de juges et d'avocats siégeant déjà dans les assemblées coloniales ou aux États généraux, et non de grands banquiers, de riches marchands ou de propriétaires de manufactures¹⁰. S'ils ne sont pas eux-mêmes les plus riches de leur société (quoique c'est précisément le

7. *Ibid.* L'expression « une verge de tissu de coton » a été utilisée par souci de préserver l'esprit de la citation tout en proposant un texte compréhensible, pour traduire « *of an Ell of Osnabrigs* », où « *Ell* » désigne une unité de mesure d'environ une verge et un quart, et « *Osnabrigs* » un type de tissu à base de coton.

8. Cité par Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 84.

9. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 119, note 1.

10. Gary Kates, « Introduction », *op. cit.*, p. 5.

cas de George Washington), il est clair que les dirigeants politiques partageaient avec les membres de l'élite économique une même peur de voir les pauvres profiter des troubles sociopolitiques pour mettre de l'avant des politiques égalitaires comme des réformes agraires ou l'abolition des dettes. Quand ce ne sont pas les mêmes individus, les membres des élites économiques et politiques se connaissent souvent personnellement et se sont côtoyés quand ils étaient jeunes, au collège, puis dans des clubs politiques. C'est en ce sens qu'il est possible de parler de révolution bourgeoise, mais aussi parce que l'élite élue va manœuvrer en Amérique comme en France pour protéger la propriété privée. L'égalitarisme est alors clairement associé aux excès de la « démocratie ».

Que l'élite politique du XVIII^e siècle, monarchiste ou républicaine, se méfie de la démocratie va de soi en raison 1) de son conditionnement (éducation classique, socialisation élitiste, etc.), 2) de ses intérêts politiques et financiers (en démocratie, les membres de l'élite politique seraient sans emploi politique), mais aussi 3) d'une rationalité qui lui fait considérer son monopole du pouvoir comme garant du bien commun. L'élite politique est imbue d'elle-même et se croit supérieure sur le plan politique et moral. Bien sûr, de nombreux pauvres et gens du « petit peuple » sont de chauds partisans des parlementaires et du républicanisme modéré, certains de fervents loyalistes et monarchistes. Cette partie du peuple s'oppose à la démocratie en raison de 1) son endoctrinement, 2) de ses intérêts économiques (prospérité de son patron, le salaire et la solde) et 3) d'une sensibilité élitiste qui lui fait croire que certains sont plus aptes à gouverner que

d'autres. Ce dernier trait relève d'un mépris ou d'une haine de soi, des membres du peuple se considérant eux-mêmes inaptes à prendre des décisions politiques importantes.

En conséquence, plusieurs au sein de la multitude considéraient avec déférence les membres de l'élite, qu'ils percevaient comme leurs supérieurs en termes économiques, mais aussi politiques et moraux¹¹. Les personnes plus instruites et plus riches étaient généralement perçues comme plus intelligentes et plus vertueuses, selon une dynamique bien connue aujourd'hui de la psychologie sociale par laquelle nous avons tendance à confondre la supériorité socioprofessionnelle d'un individu et une prétendue supériorité intellectuelle et morale. Comme le rappelle le psychologue Jean-Léon Beauvois, cette « erreur fondamentale » avait été discutée dès 1772 par Louise d'Épinay¹², alors qu'elle réagissait aux propos misogynes de Denis Diderot, qui avait tendance « à confondre la condition dans laquelle les femmes sont mises et leur supposée nature psychologique éternelle¹³ ». Ainsi, on attri-

11. William F. Willingham, *op. cit.* ; Richard R. Beeman, « Deference, Republicanism and the Emergence of Popular Politics in Eighteenth-Century America », *The William and Mary Quarterly*, 3^e série, vol. 49, n° 3, juillet 1992 ; J.G.A. Pocock, « The Classical Theory of Deference », *American Historical Review*, vol. 81, n° 3, juin 1976 ; Pauline Maier, *From Resistance to Revolution: Colonial Radicals and the Development of American Opposition to Britain, 1765-1776*, New York, 1972, p. 28 ; Michael Schudson, *The Good Citizen: A History of American Civic Life*, New York, Free Press, 1998, p. 11-16 et 19-24.

12. Louise d'Épinay (1726-1783). Femme de lettres, protectrice de Jean-Jacques Rousseau et proche de Voltaire et de Diderot.

13. Jean-Léon Beauvois, *Les illusions libérales, individualisme et pouvoir social. Petit traité des grandes illusions*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005, p. 273.

buait aux femmes un manque d'intérêt pour les choses de l'esprit, et un caractère doux et maternel. Or, si elles apparaissent ainsi, c'est parce qu'elles n'ont pas accès à l'éducation, qu'elles sont socialisées pour être douces et qu'elles sont contraintes à la maternité. De même, on présume souvent que des qualités dans le domaine économique, par exemple, appellent d'autres qualités. On en déduira qu'une personne riche est aussi intelligente, qu'elle a une finesse politique et des goûts artistiques élevés. Selon une logique tout aussi trompeuse, des faiblesses dans un domaine semblent signifier aussi des faiblesses d'autre nature. Les discours de l'époque sont donc régulièrement rythmés d'expressions telles que les « meilleures personnes », les « premiers citoyens » en opposition aux « pires citoyens », aux « basses personnes », etc. John Adams oppose ainsi les « simples hommes » aux « gentilshommes¹⁴ ».

Des patriotes plus égalitaristes associent ouvertement leurs idéaux égalitaires à l'idéal démocratique, ce qui ne relève pas d'un simple archaïsme : la démocratie sert les intérêts du peuple puisqu'il y exerce le pouvoir, et il peut utiliser ce pouvoir pour améliorer ses conditions économiques, par des mesures égalitaristes. Or, l'élite des forces patriotes parviendra dans l'ensemble à contrôler, marginaliser ou éliminer les tendances les plus égalitaires.

14. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 120.

LA « DÉMOCRATIE »

COMME TYRANNIE DES PAUVRES

L'Amérique n'a pas été la scène d'une lutte aussi acharnée qu'en France entre les riches et les pauvres. Il n'en reste pas moins que des gestes et certaines déclarations ont eu pour effet d'inquiéter les riches patriotes américains. Ainsi, la guerre contre la métropole a été l'occasion pour des égalitaristes de lutter pour des réformes économiques et fiscales, pour un contrôle des prix, voire pour une redistribution des richesses et de la propriété. Cela dit, la structure sociale et le contexte géographique rendaient la lutte de classes relativement moins vive en Amérique du Nord. Les pauvres salariés pouvaient migrer vers l'Ouest et s'y établir sur des terres où ils étaient relativement autonomes après en avoir délogé les Autochtones (possibilité que n'avaient pas, bien sûr, les domestiques asservis, les épouses et les esclaves, à moins dans tous ces cas de suivre leur maître ou de fuguer). L'exode semblait souvent être un choix plus raisonnable que de rester dans la misère et de combattre pour la dénoncer.

Cela dit, avant même l'apparition d'un mouvement unifié et en lutte armée, des patriotes influents s'inquiètent que des forces égalitaristes surgissent à l'occasion de la contestation de la métropole. Déjà en mai 1774, dans une lettre personnelle, Gouverneur Morris fait part de son émoi à la suite d'un rassemblement dont il a été témoin à New York, attribuant des « principes démocratiques » à la foule assoiffée de changements économiques. Il reproche à cette foule de vouloir débattre, avant même que l'indépendance ne soit gagnée, de « la forme de notre futur gouvernement, à savoir s'il reposera sur des principes aris-

tocratiques ou démocratiques¹⁵ ». L'année suivante, John Adams a une discussion qui le trouble avec un jockey, sans doute endetté, qui lui révèle les espoirs des pauvres à l'égard du mouvement des patriotes : « Dès qu'il me vit, il vint vers moi, et sa première salutation fut de me dire : "Oh ! Monsieur Adams, quelles grandes choses vous et vos collègues avez-vous faites pour nous ! Nous ne pourrions jamais vous être suffisamment reconnaissants. Il n'y a pas de cour de justice maintenant dans cette province, et j'espère qu'il n'y en aura plus jamais !" » Adams comprend alors que pour les pauvres endettés, le mouvement patriote est synonyme de destruction des palais de justice, dont l'incendie réduit en cendres les dossiers des criminels et les registres des dettes. Le dirigeant patriote se dit alors à lui-même : « Combien sont-ils ainsi, dans le pays ? La moitié de la nation, pour ce que j'en sais, puisque la moitié de la nation est composée d'endettés. Si le pouvoir du pays devait passer dans de telles mains, et il y a de grands dangers que cela arrivera, pour quelle cause aurons-nous sacrifié notre temps, notre santé et tout le reste¹⁶ ? » La peur d'Adams à l'égard des forces égalitaristes s'exprime ailleurs dans ses écrits, lorsqu'il explique que « l'anarchie et la tyrannie débutent au moment où l'idée est admise qu'en société, la propriété n'est pas sacrée comme le sont les lois de Dieu, et qu'il n'y a pas la force de la loi et la justice publique pour la protéger¹⁷ ».

15. Merrill Jensen, *op. cit.*, p. 273.

16. Cité par Samuel Eliot Morison, *The Conservative American Revolution*, Washington D.C., Anderson House/Society of the Cincinnati, 1976, p. 6.

17. Jennifer Tolbert Roberts, *op. cit.*, p. 183.

En mai 1776, Landon Carter¹⁸ de Virginie envoie une lettre à George Washington dans laquelle il écrit : « Je dois vous parler seulement d'une définition que j'ai entendue de l'indépendance : on s'attend à ce que ce soit une forme de gouvernement qui, en étant indépendant des hommes riches, permettra donc à chaque homme de faire comme il lui plaît¹⁹. » Plus inquiet encore, Edward Rutledge²⁰ écrit à John Jay²¹ un mois plus tard :

Je redoute leur basse fourberie et ces principes niveleurs que possèdent en général les hommes sans caractère et sans fortune, qui captivent tant la plus basse classe de l'humanité et qui occasionnera un tel chambardement de propriété que cela produira un plus grand désordre [...]. Nous devons garder la houlette dans nos mains, car je suis convaincu que si nous l'abandonnons dans les mains d'autrui, une utilisation des plus pernicieuses en sera faite²².

Le déclenchement de la guerre de l'Indépendance sera en effet l'occasion de stimuler à la fois l'espoir de ceux qui rêvent d'égalité et la peur de ceux qui craignent l'égalité économique. La guerre de l'Indépendance est une bonne occasion pour lutter et défaire à la fois l'« oligarchie étran-

18. Landon Carter (1710-1778). Politicien influent de la Chambre des bourgeois (House of Burgesses), en Virginie.

19. Merrill Jensen, *op. cit.*, p. 276.

20. Edward Rutledge (1749-1800). Signataire de la Déclaration d'indépendance (1776), il sera politicien en Caroline du Sud, soit comme député à l'Assemblée législative et gouverneur de l'État.

21. John Jay (1745-1829). Diplomate et juriste, considéré comme l'un des pères fondateurs des États-Unis. Il est l'un des trois auteurs des *Federalist Papers* (avec A. Hamilton et J. Madison), et il sera le premier secrétaire de la Justice des États-Unis (1789-1795).

22. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 131-132.

gère et domestique », déclarent certains égalitaristes²³, alors que des règlements sont proposés pour interdire les vêtements trop luxueux²⁴. Des troubles éclatent à Boston lorsque le Comité de correspondance lance un appel à la mobilisation et que les pauvres constatent que les riches peuvent s'y soustraire en payant des substituts. Thomas Paine écrit à cette époque que « la protection de la personne humaine est plus sacrée que la protection de la propriété. Si la propriété devient le critère, cela marquera une rupture complète envers tout principe moral de liberté, car cela reviendrait à lier le droit à de la pure matière, et à transformer l'homme en agent de la matière²⁵ ». Les spéculateurs profitent pour leur part de l'incertitude politique pour gonfler les prix des produits. À Philadelphie, par exemple, les prix connaissent une hausse de 45 % en un mois²⁶.

L'État de Pennsylvanie est représentatif de cette lutte économique. Les radicaux en prennent le contrôle après la fuite des conservateurs, qui craignent les troubles politiques. Dans une version préliminaire de la Déclaration des droits, un article stipulait « qu'une proportion énorme de propriétés détenues par quelques individus est un danger pour les droits, et néfaste pour le bonheur commun

23. *Ibid.*, p. 63, note 20.

24. Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 70.

25. Philip Foner (dir.), *The Complete Writings of Thomas Paine*, vol. II, New York, Citadel Press, 1945, p. 287.

26. Cité dans Howard Zinn, *op. cit.*, p. 96.

de l'humanité» et doit donc être interdite par la loi²⁷. Une lettre envoyée par le Congrès provincial du Massachusetts à Philadelphie le 11 juin 1775 dénonce clairement les aspirations d'égalité économique qui menacent le « caractère sacré de la propriété privée²⁸ ».

Des réunions publiques non autorisées se déroulent où l'on discute des spéculateurs qui entreposent de la nourriture pour faire monter les prix artificiellement. L'émeute dite « du fort Wilson » éclate en octobre : des miliciens attaquent la résidence de James Wilson²⁹ qui s'oppose au contrôle des prix. Les mutins sont repoussés par une troupe de la jeunesse dorée de Philadelphie. De leur côté, les soldats de la 1^{re} compagnie d'artillerie présentent une pétition à l'Assemblée de Pennsylvanie, en mai 1779, évoquant la menace d'un soulèvement populaire contre ceux qui accumulent des fortunes en profitant du malheur des plus pauvres. Ailleurs, des miliciens se mutinent parce que leur solde ne leur a pas été livrée. Certains poussent l'audace plus loin encore, assassinant leurs officiers.

Ce mouvement égalitariste inquiète grandement les chefs patriotes modérés et conservateurs³⁰. Selon eux, les turbulences laissent le champ libre à des individus dénués

27. Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 89 ; *The Radicalism of the American Revolution*, *op. cit.*, p. 234.

28. Elisha P. Douglass, *op. cit.*, p. 146.

29. James Wilson (1742-1798). Né en Écosse, ce juriste a enseigné le grec à Philadelphie. Actif en politique, il a signé la Déclaration d'indépendance (1776) et la Constitution des États-Unis en 1787.

30. Merrill Jensen, *op. cit.*, p. 272.

de raison et de vertu politique et qui ne cherchent qu'à jouir d'une liberté sans devoirs ni responsabilités. L'élite doit donc s'assurer de contrôler ce mouvement social et d'en canaliser la force pour s'emparer du pouvoir et instaurer un régime raisonnable et vertueux, c'est-à-dire un régime où eux – les chefs du mouvement – seront les nouveaux dirigeants politiques. Bref, ils veulent instaurer une aristocratie élue, plutôt qu'une démocratie.

En France, certains se demandent avec inquiétude qui peut bien représenter les intérêts des pauvres aux États généraux, convoqués par le roi au printemps 1789 et d'où surgira le mouvement révolutionnaire. Les ordres des nobles et des clercs ne peuvent parler de façon légitime au nom des pauvres. Reste le Tiers État. Cette assemblée est composée majoritairement d'avocats, de juges, de quelques commerçants et d'une poignée de nobles et de clercs qui se sentent plus libéraux que conservateurs. En février 1789, soit quelques mois avant le début des États généraux, commence à circuler un pamphlet qui s'intitule *L'ordre des paysans aux États généraux*. Signé par un certain Noilliac (probablement un nom de plume de Restif de la Bretonne), ce texte propose d'ajouter de nouveaux ordres qui représenteront aux États généraux les pauvres et les personnes exclues, soit l'ordre des paysans et l'ordre des mères³¹. Une fois lancés les débats des États généraux, le chevalier de Moret se demande quant à lui si les délégués du Tiers État, « dont les intérêts sont totalement différents et même opposés » à ceux des pauvres,

31. Patrick Kessel (dir.), *Les gauchistes de 89*, Paris, Union générale d'éditions, 1969, p. 45.

peuvent bien défendre les intérêts de ces derniers, les délégués « ayant le plus grand intérêt à conserver les autres dans leur dépendance et dans leur servitude³² ».

Les politiciens siégeant à l'Assemblée constituante vont d'ailleurs rapidement prendre des mesures discriminatoires envers les pauvres, dont l'établissement de la fameuse distinction entre citoyens actifs et passifs, les premiers étant plus riches et ayant le droit de se porter candidats et de voter, les seconds étant plus pauvres et n'ayant le droit ni d'être candidats ni de voter. Robespierre et Condorcet vont dénoncer cette distinction, le second allant même jusqu'à déclarer qu'accorder le droit de suffrage aux pauvres est un moyen d'éviter qu'ils utilisent les manifestations de rue pour faire connaître leurs revendications³³.

Sans attendre que des membres de l'élite politique prennent leur défense, des pauvres s'insurgeront contre des privilégiés qui se présentent comme des champions de la liberté, de l'égalité et de la justice, mais qui méprisent le peuple. Cette lutte sera plus intense en France qu'en Amérique. L'inflation et la pénurie d'emplois se font tout particulièrement sentir dans les centres urbains, même si la rivalité la plus forte oppose non pas les pauvres aux riches, mais les pauvres aux nobles³⁴. Les pauvres tenteront de profiter des troubles politiques pour se libérer de dettes qui les étouffent, ou pour s'appropriier des biens essentiels, comme le pain, qui leur fait cruellement défaut.

32. Lettre à Necker, 28 avril 1789, *ibid.*, p. 44.

33. *Ibid.*, p. 45.

34. Albert Soboul, *La Révolution française*, *op. cit.*, p. 76-79.

Cette lutte économique des pauvres sera considérée comme un mouvement « démocratique ». À l'hiver 1791, Sylvain Maréchal, rédacteur du journal *Révolutions de Paris*, y explique que « [c]e sont les pauvres qui ont fait la révolution, mais ils ne l'ont pas faite à leur profit ; car depuis le 14 juillet, ils sont à peu près ce qu'ils étaient avant le 14 juillet 1789³⁵ ». Dans le même esprit, Thibaudeau³⁶ déclarait dans ses mémoires : « Quand le Tiers État eut renversé les privilèges, il prit aux yeux du peuple la place de l'aristocratie³⁷. »

« DÉMOCRATIE » ET LUTTES ÉCONOMIQUES³⁸

Parmi les quelques patriotes américains qui vont profiter des troubles politiques pour mettre de l'avant des revendications économiques, une poignée seulement s'associe

35. Patrick Kessel (dir.), *op. cit.*, p. 61.

36. Antoine C. Thibaudeau. Fils d'un député de Poitiers du Tiers État aux États généraux.

37. Antoine C. Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention et le Directoire*, vol. I, Paris, Baudouin Frères, 1824, p. 46.

38. À noter qu'il n'y a pas beaucoup d'interprétations historiques qui prennent en considération les intérêts économiques contradictoires des classes et catégories sociales pour expliquer les mouvements patriotes aux États-Unis. Joseph Ernst explique qu'« il y a trop d'analyses de la superstructure de la Révolution – les idées, les principes, la politique et la culture – et trop peu de sa sous-structure – l'économie politique. Quant aux relations entre les deux, il n'y a pour ainsi dire rien du tout » (« "Ideology" and an Economic Interpretation of the Revolution », dans Alfred F. Young [dir.], *The American Revolution*, Dekalb, Northern Illinois University Press, 1976, p. 60). Pour Gary B. Nash, « ce qui a mené les premiers historiens américains à éviter les questions au sujet de la formation des classes et du développement de la conscience de la classe subalterne n'est pas seulement une aversion

à l'idéal « démocratique ». Dans le comté de Mecklenburg, en Caroline du Nord, les délégués choisis en novembre 1776 pour participer à la rédaction de la Constitution de l'État reçoivent l'instruction que ce document doit promouvoir une « démocratie simple, ou le plus près possible ». De plus, ils devront « s'opposer à tout ce qui tendrait vers l'aristocratie ou à concentrer le pouvoir dans les mains des riches et des patrons habitués à l'oppression des pauvres³⁹ ». Cette déclaration associe donc explicitement la démocratie à des considérations égalitaires à la fois économiques et politiques. Elle exprime de manière positive la croyance de l'époque selon laquelle la démocratie est un régime qui donne aux pauvres le pouvoir de se protéger des riches et des patrons. Mais le terme « démocratie » ne sera pas souvent utilisé par les patriotes égalitaristes, sans doute en raison de sa mauvaise réputation.

La situation est similaire en France. Peu nombreux sont ceux qui osent s'associer à la démocratie, même chez les patriotes plus radicaux sur le front économique. Des patriotes comme Robespierre accusent ceux qui ont instauré le statut de citoyen actif d'avoir constitué une « aristocratie des riches », un terme qui sert de toute évidence à marquer la condamnation politique et morale⁴⁰.

des conceptualisations marxistes de l'histoire, mais aussi le mythe persistant que les rapports de classes n'avaient pas d'influence dans la jeune Amérique parce qu'il n'y avait pas de classes » (*The Urban Crucible: Social Change, Political Consciousness, and the Origins of the American Revolution*, Cambridge, Harvard University Press, 1979, p. viii).

39. Merrill Jensen, *op. cit.*, p. 278.

40. Cité par Giovanni Lobrano, *op. cit.*, p. 63, note 101.

L'abbé de Cournand⁴¹ va encore plus loin dans *De la propriété ou la cause du pauvre*, publié en 1791, où il propose un communisme agraire (« toute la terre doit appartenir à tous, ou chacun de ses habitants doit en avoir une égale portion ») et condamne la « tyrannie des riches⁴² ».

Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne⁴³ associait la démocratie à l'égalité, dans un article intitulé « De l'égalité », paru dans *La Chronique de Paris* et où il mettait en garde contre la passion égalitariste, qui justifie selon lui trop de violence :

L'égalité est l'âme de la république ; rien ne caractérise mieux la démocratie, que la tendance à l'égalité, et que les passions et même les violences pour l'opérer. Dans une nation qui naît, l'égalité existe, et l'on ne prend pas assez de précautions pour la maintenir : dans une nation qui se réforme, l'égalité n'existe pas, et l'on prend des moyens trop violents pour l'établir. Le peuple imite souvent ce tyran qui couchait les hommes sur un lit de fer, et les raccourcissait de tout ce qui passait cette mesure : il n'égalise pas, il mutile, il tue ; ce n'est pas la démocratie, c'est l'ochlocratie, c'est-à-dire, le point du jour de la tyrannie⁴⁴.

41. Antoine de Cournand (1742-1814). Membre radical du club des Jacobins, il prône l'égalité économique, l'abolition de l'esclavage et le droit pour les prêtres de se marier. Lui-même se marie en secret.

42. Antoine de Cournand, *De la propriété, ou la cause du pauvre, plaidée au tribunal de la raison, de la justice et de la vérité*, Paris, 1791, p. 3, 5, 6, 47 et 48.

43. Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne (1743-1793). Membre du Tiers État aux États généraux, il siège à la Convention. Girondin critique de l'exécution du roi, il meurt exécuté.

44. Patrick Kessel (dir.), *op. cit.*, p. 74-75. Rabaut Saint-Étienne fait même référence à « Athènes, où le gouvernement était démocratique » (*ibid.*, p. 80).

« Je dois d'abord observer que, par la république, j'ai entendu le gouvernement purement démocratique : tous les autres qui portent le nom de république sont aristocratiques ou mixtes », précisait par ailleurs Saint-Étienne. Il poursuivra, cette fois en se référant aux inégalités économiques :

[L]e gouvernement démocratique ne peut subsister longtemps avec l'immense inégalité des fortunes, parce qu'elle produit d'autres inégalités en nombre toujours croissant, et dans une proportion indéfinie : en sorte que, dans un temps plus ou moins éloigné, la nation se trouve divisée en deux classes. Le peuple finit par n'être plus rien, si même il ne devient de la populace, de la canaille. Alors le gouvernement démocratique est détruit, la république n'existe plus ; c'est de l'aristocratie⁴⁵.

Pour Rabaut Saint-Étienne, le mot « démocratie » désignait à la fois un régime où le peuple gouverne et où règne l'égalité des richesses, mais il évoquait aussi la violence de la lutte des classes qui débordait nécessairement dans la sphère politique. L'inégalité des richesses amènerait selon lui à une inégalité politique, les riches dominant les pauvres, ce qui marquerait la mort de la démocratie et l'apparition d'une aristocratie, à la fois dans son sens politique et économique.

L'abbé Jacques Roux⁴⁶, figure charismatique des Enragés (la tendance radicale du mouvement populaire),

45. *Ibid.*, p. 78.

46. Jacques Roux (1752-1794). Issu d'une famille bourgeoise, il prend le parti des pauvres révolutionnaires, il participe aux pillages et aux émeutes ou les justifie. Il siège au Conseil de la Commune de Paris. Condamné par le Tribunal révolutionnaire, il meurt en prison.

croyait lui aussi que l'égalité politique et l'égalité économique sont intrinsèquement liées, et que la liberté politique dépend de l'égalité économique⁴⁷. Lors d'un discours prononcé devant la Convention, le 25 juin 1794, au nom des sections (assemblées de quartier) Granvilliers et Bonne-Nouvelle et du club des Cordeliers, il déclare que « les lois ont été cruelles à l'égard du pauvre, parce qu'elles n'ont été faites que par les riches et pour les riches⁴⁸ ». Il explique que « [l]es riches seuls, depuis quatre ans, ont profité des avantages de la Révolution. L'aristocratie marchande [est] plus terrible que l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale⁴⁹ ». Alors qu'il conspue les « sangsues du peuple » et autres « vampires », Roux s'identifie plutôt à l'idée de république qu'à celle de démocratie : « [l]e peuple veut la liberté et l'égalité, la république ou la mort⁵⁰ ». Roux demande aussi : « Qu'est-ce que la liberté, quand une classe d'hommes peut affamer l'autre ? Qu'est-ce que l'égalité, quand le riche peut, par son monopole, exercer le droit de vie et de mort sur ses semblables ? Liberté, Égalité, République, tout cela n'est plus qu'un fantôme⁵¹. » Pour sa part, Sylvain Maréchal, qui était encore plus radical que Roux, déclare dans le numéro 87 des *Révolutions de Paris*, que « [l]e bourgeois n'est point démocrate, il s'en faut ; il est monarchiste

47. Claudine Wolikow, « 1789-An III. L'émergence de la "démocratie représentative" », dans R. Bourderon (dir.), *L'an I et l'apprentissage de la démocratie*, Saint-Denis, Éditions PSD, 1995, p. 219-236.

48. John Hardman (dir.), *op. cit.*, p. 137.

49. Patrick Kessel (dir.), *op. cit.*, p. 266.

50. *Ibid.*, p. 260.

51. Jean Préposiet, *Histoire de l'anarchisme*, Paris, Tallandier, 2002, p. 35.

par instinct [...]. C'est donc aux bourgeois que nous avons à faire en ce moment : eux seuls nous font ouvertement la guerre⁵² ».

Mais l'étiquette « démocrate » est rarement revendiquée. Une autre exception, donc, que ce texte de Gracchus Babeuf⁵³, intitulé « Démocratie politique et démocratie sociale », paru en novembre 1790. Curieusement, la distinction entre « démocratie politique » et « démocratie sociale » n'est jamais qu'implicite dans ce texte qui ne contient le mot « démocratie » que dans son titre... Le lecteur comprend tout de même que Babeuf condamne le régime patriote pour avoir accordé des droits politiques uniquement aux riches, laissant tomber les pauvres à qui l'élite devait sa victoire. Babeuf conclut que dans une telle situation, la liberté n'est qu'un « fantôme » pour les pauvres, et seuls les riches – considérés par Babeuf comme une nouvelle « aristocratie » – sont souverains⁵⁴.

En Amérique comme en France, les loyalistes vont s'offusquer devant l'agitation politique. Le loyaliste Samuel Seabury⁵⁵, évêque à New York, croit que le mouvement

52. Sylvain Maréchal, « Des bourgeois de Paris et autres », cité dans Anonyme, *Le citateur républicain, recueil de principes, de liberté, ou choix principaux de traités de démocratie extrait de divers écrits de philosophie, ancienne et nouvelle*, Paris, Rouanet, 1834, p. 270.

53. Gracchus Babeuf (1760-1797). Révolutionnaire qui espère fonder le communisme. Il orchestre un complot pour prendre le pouvoir, soit la « conjuration des Égaux ». Il est arrêté pour trahison, accusé, jugé, condamné puis exécuté.

54. Gracchus Babeuf, *Textes choisis*, Paris, Éditions sociales, 1976, p. 143.

55. Samuel Seabury (1729-1796). Premier évêque de l'Église épiscopale et du Connecticut. Dirigeant des forces loyalistes à New York pendant la guerre de l'Indépendance.

patriote va instaurer une « république⁵⁶ », ce qui semble à ses yeux une véritable calamité. Par ses actions, ce mouvement impose déjà à la population une véritable « tyrannie⁵⁷ ». Il précise enfin : « [S]i je dois être réduit à l'esclavage [...], que ce soit par un *Roi* [...], que je sois dévoré par les mâchoires d'un lion, et non pas rongé à mort par des rats et de la vermine⁵⁸. » Pour leur part, les patriotes conservateurs et modérés vont utiliser le terme « démocratie » pour exprimer tout le mépris qu'ils éprouvent à l'égard des pauvres et des patriotes égalitaristes. Un pamphlet publié en 1778 critique la requête de quelques villes et villages de l'ouest du New Hampshire et du Massachusetts d'être représentés à la Chambre législative, les dénonçant même de vouloir « ériger de petites démocraties⁵⁹ ». Plusieurs leaders patriotes américains manifesteront leur crainte que la tyrannie monarchiste qu'ils ont combattue ne cède la place à un despotisme « démocratique⁶⁰ ». Pour

56. Samuel Seabury, *An Alarm to the Legislature of the Province of New-York, Occasioned by the Present Political Disturbances in North America, Addressed to the Honourable Representatives in General Assembly Convened*, New York, James Rivington, 1775, p. 7.

57. Le terme revient à répétition dans *ibid.*

58. Samuel Seabury, *Letters of a Westchester Farmer, 1774-1775*, New York, Da Capo Press, 1970, p. 71.

59. Gordon S Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 192.

60. Jackson Turner Main, *op. cit.*, p. 337. Main fait référence à divers journaux qui diffusaient cet esprit antidémocratique : *Independent Chronicle* (Boston, 7 août 1777) ; *Connecticut Courant* (Hartford, 10 avril 1786) ; *Vermont Gazette* (18 septembre 1786) ; *Massachusetts Spy* (12 et 26 juillet et 2 août 1775) ; *Maryland Gazette* (11 décembre 1777) ; *Pennsylvania Packet* (Philadelphie, 6 février 1779) ; *New Jersey Gazette* (Trenton, 10 octobre 1785), *Falmouth Gazette* (17 septembre 1785).

d'autres, les égalitaristes jouent avec le feu en tentant de tromper le peuple avec l'étiquette « démocrate ». C'est ce qu'affirme l'auteur anonyme de *To the People of North America on the Different Kinds of Government*, pour qui « la mention d'une démocratie excite constamment [...] l'idée d'anarchie⁶¹ ».

En France aussi, les patriotes conservateurs et modérés n'hésitent pas à étiqueter les patriotes égalitaristes de « démocrates », dans une tentative évidente de les faire passer pour des radicaux irrationnels motivés par une rage violente et la soif du sang. Certains se montrent plus subtils, comme le député Pierre-Victor Malouet⁶², qui déclare devant l'Assemblée nationale :

[J]e veux pour lui [le peuple], comme pour moi, et tout autant que le plus ardent démocrate, la plus grande somme de liberté et de bonheur ; mais je prétends qu'on doit l'asseoir sur des bases solides. [...] Le gouvernement le mieux ordonné est [...] celui dans lequel les propriétaires seuls influent, car ils ont, comme les non-propriétaires, un intérêt égal à la sûreté et à la liberté individuelle, et ils ont de plus un intérêt éminent au bon régime des propriétés⁶³.

Malouet dit vouloir le bien du peuple tout comme les « démocrates », mais il s'en démarque en affirmant qu'ils font erreur lorsqu'ils veulent s'en prendre aux proprié-

61. Merrill Jensen, *op. cit.*, p. 276.

62. Pierre-Victor Malouet (1740-1814). Il est administrateur dans les colonies française des Antilles, puis revient en France pour participer à la Révolution. Il est monarchiste, défend les intérêts des colons et s'oppose à l'abolition de l'esclavage. Persécuté, il s'exile en 1792. Il sera baron sous le règne de Napoléon Bonaparte.

63. Pierre-Victor Malouet, « Opinion sur l'acte constitutionnel » (8 août 1791), dans François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 505.

taires, qui seraient dotés d'une plus grande sagesse politique que les pauvres. Même si le conflit entre les riches et les pauvres reste larvé pendant les deux premières années de la Révolution, les étiquettes sont déjà attribuées aux uns et aux autres.

À l'été 1791, le député Barnave s'inquiète devant la tentation de certains de pousser la Révolution plus avant pour obtenir des gains économiques. «Allons-nous terminer la Révolution, allons-nous la recommencer?» demande-t-il à l'Assemblée nationale, une question qui provoque les applaudissements nourris de délégués. Il précise ensuite, en référence à la menace qui pèse sur la propriété privée, que «si la Révolution fait un pas de plus, elle ne peut le faire sans danger; c'est que dans la ligne de la liberté, le premier acte qui pourrait suivre serait l'anéantissement de la royauté; c'est que, dans la ligne de l'égalité, le premier acte qui pourrait suivre serait l'attentat à la propriété». Applaudissements. Il demande: «[E]xiste-t-il encore à détruire une autre aristocratie que celle de la propriété?» avant de donner lui-même la réponse: «Il est donc vrai qu'il est temps de terminer la Révolution [...]. Aujourd'hui, Messieurs, tout le monde doit sentir que l'intérêt commun est que la Révolution s'arrête⁶⁴.» Tout le monde? Ceux qui siègent à l'Assemblée, peut-être, mais certes pas ceux qui sont confinés à la misère qui règne hors des murs de l'honorable arène où les chefs patriotes jouissent du pouvoir et de privilèges.

64. Antoine Barnave, «Discours sur l'inviolabilité du roi», *op. cit.*, p. 38-39.

Malgré certaines réformes économiques d'inspiration égalitariste, les acteurs politiques élus étaient en général contre une réforme significative de la propriété privée. Pierre Victorien Vergniau⁶⁵, accusé par Robespierre d'être trop modéré, réplique :

Depuis l'abolition de la royauté, j'ai beaucoup entendu parler de révolution. Je me suis dit : Il n'y en a plus que deux possibles ; celle des propriétés, ou la loi agraire, et celle qui nous ramènerait au despotisme. J'ai pris la ferme résolution de combattre l'une et l'autre, et tous les moyens indirects qui pourraient nous y conduire. Si c'est là être modéré, nous le sommes tous, car tous nous avons voté la peine de mort contre tout citoyen qui proposerait l'une ou l'autre⁶⁶.

En juin 1791, l'Assemblée nationale avait adopté la loi Le Chapelier, interdisant les associations de travailleurs au nom de la promotion de l'unité nationale. Des acteurs politiques comme Robespierre et même Marat ne s'étaient opposés pas à cette loi. Même la fameuse Constitution « démocratique » de 1793 stipulait que la propriété privée est un droit naturel et inaliénable.

AGORAPHOBIE ET VERTU POLITIQUE

En Amérique, la fin du régime colonial n'aura pas comme conséquence, tant s'en faut, que tous les anciens colons seront maintenant égaux (sans parler des enfants, des

65. Pierre Victorien Vergniau (1753-1793). Avocat, il devient avec la Révolution président de l'Assemblée nationale. Plutôt modéré et Girondin, il meurt guillotiné.

66. François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 97.

femmes, des esclaves et des Autochtones). Plusieurs sont d'ailleurs persuadés que la république est un régime sous lequel sévit une guerre entre les riches et les pauvres, ou entre les créanciers et les endettés. Dans des répliques au livre *Common Sense*, de Thomas Paine, ses détracteurs prônent une « monarchie limitée » et dénoncent les « zélotes à l'esprit fêlé partisans de la démocratie⁶⁷ ». Se référant à l'histoire de la Grande-Bretagne, on rappelle que les « Britanniques n'ont jamais pu supporter les extrêmes, que ce soit la monarchie ou le républicanisme. Certains rois ont tenté le despotisme, mais ils ont toujours échoué. Des efforts répétés ont été tentés vers la démocratie, et ils ont également échoué. Une fois le républicanisme a triomphé de la constitution ; il en a résulté le despotisme d'une personne ; tout cela a finalement été rejeté⁶⁸ ». De toute façon, l'« Amérique est trop vaste pour l'administration inefficace et laborieuse de la démocratie⁶⁹ ». On prédit même qu'avec l'indépendance et la fondation d'une république, « toute notre propriété à travers le continent sera dilapidée ; la plus grande confusion et la plus violente convulsion vont survenir⁷⁰ ». Le républicanisme apportera le chaos économique, des lois agraires égalitaires qui briment la liberté et « une guerre éclatera entre les créanciers et les endettés, qui aboutira éventuellement en une

67. Charles Inglis, *The True Interest of America Impartially Stated in Certain Strictures on a Pamphlet Intitled Common Sense*, Philadelphie, James Humphreys, 1776, p. 53.

68. *Ibid.*, p. 52.

69. *Ibid.*

70. *Ibid.*, p. 50

amnistie générale ou l'abolition des dettes⁷¹ ». Carter Braxton, pour sa part, écrit dans *A Native of this Colony*, en 1776, au sujet « de quelques anciennes républiques » dans lesquelles il y a eu « des tentatives injustes de maintenir leur idole *égalité* par une division égale de la propriété⁷² ».

Quelques radicaux, comme l'auteur anonyme de *The People the Best Governors*, rejettent l'idée de remettre le pouvoir politique aux riches : « [Q]u'il ne soit pas dit aux générations futures que les fondateurs des États américains ont déterminé que l'argent serait une qualification essentielle parmi les dirigeants d'un peuple libre. Il s'agit là de quelque chose inconnu des Anciens⁷³. » Une telle conception égalitariste restait l'exception.

L'instauration d'un régime avec équilibre des pouvoirs, élaboré par les patriotes modérés comme John Adams et James Madison, sera la solution politique retenue pour protéger l'élite économique et politique des menaces égalitaristes. La division des pouvoirs est justifiée comme relevant de l'intérêt même du peuple. John Adams, dans son *Thoughts on Government*, explique : « Je pense qu'un peuple ne peut être libre très longtemps, ni jamais heureux, si son gouvernement est concentré en une

71. James Chalmers *et al.*, *Plain Truth : Addressed to the Inhabitants of America, Containing Remarks on a Late Pamphlet, entitled Common Sense*, Philadelphie, R. Bell, 1776, p. 65.

72. Dans Charles S. Hyneman et Donald S. Lutz (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 334. Voir aussi Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 94.

73. « The People the Best Governors », *op. cit.*, p. 397.

seule assemblée» ; « une assemblée unique est susceptible de tous les vices, les folies et les faiblesses d'un individu⁷⁴ ».

L'importance d'un Sénat où siègent des riches pour défendre la propriété privée contre la soif d'égalité qui dévore les représentants des pauvres siégeant à la Chambre basse est réaffirmée à plusieurs reprises. L'État du Massachusetts rejette une proposition de constitution en 1778, qui avait été critiquée par le *Essex Result*, pour qui l'élection de représentants au « sénat » devrait servir « la représentation de la propriété⁷⁵ ». Pour assurer la protection politique de la propriété, il est précisé que :

Si la loi affecte seulement les personnes [...], le consentement d'une majorité de n'importe quels membres est suffisant. Si la loi affecte seulement la propriété, le consentement de ceux qui détiennent la majorité de la propriété est suffisant. Si la loi affecte (comme cela sera le cas très fréquemment, sinon toujours) à la fois la personne et la propriété, le consentement de la majorité des membres, et de ceux des membres aussi qui détiennent la majorité de la propriété, est nécessaire⁷⁶.

Bref, c'est la majorité des propriétaires qui peut seule voter des lois concernant la propriété. Ce sera finalement John Adams lui-même qui rédigera la Constitution de l'État du Massachusetts, en 1780, et il influencera également par ses écrits la rédaction des constitutions des États de Caroline du Nord, de Virginie, du New Jersey et de New York. Ce parti pris en faveur d'une chambre des

74. John Adams, « Thoughts on government », dans Charles S. Hyneman et Donald S. Lutz (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 404.

75. Charles S. Hyneman et Donald S. Lutz (dir.), *ibid.*, p. 511.

76. *Ibid.*, p. 492-493.

riches est aussi admis par Samuel Adams⁷⁷ lorsqu'il rencontre François-Jean de Chastellux, au début des années 1780. Dans *Voyages en Amérique du Nord 1780-1782*, le Français rapporte qu'Adams lui a expliqué que le gouverneur et le Sénat représentent la raison et la modération⁷⁸.

Cet antidémocratisme prégnant du discours patriote explique en partie pourquoi il n'y a aucune référence à la démocratie dans la Déclaration d'indépendance de 1776 et dans la Constitution fédérale des États-Unis de 1787. Cela dit, l'antidémocratisme ne se retrouvait pas uniquement au sein de l'élite patriote. Aucun des journaux fondés aux États-Unis avant 1800 ne contenait le mot « démocratie » ou ses dérivés dans son nom, ce qui tend à démontrer que les propriétaires ne trouvaient pas ce mot vendeur auprès des lecteurs potentiels⁷⁹. Quant aux troupiers de l'armée patriote, ils étaient surtout motivés par la solde ou les promesses de terres, ou encore par un esprit patriotique, mais pas par un idéal démocratique⁸⁰.

77. Samuel Adams (1722-1803). Diplômé de Harvard, il commence très jeune à écrire des textes progressistes. Patriote de la première heure, il prononce des discours à la société des Fils de la liberté. Il devient président du Sénat du Massachusetts. Il sera un antifédéraliste, opposé à la création d'un gouvernement fédéral fort et centralisateur.

78. François-Jean de Chastellux, « Travels in North America 1780-1782 », extraits repris dans Milton Meltzer, *The American Revolutionaries: A History in Their Own Words 1750-1800*, New York, Crowell, 1987, p. 163-167.

79. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*

80. Charles Royster, *A Revolutionary People at War: The Continental Army and American Character, 1775-1783*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1979, p. 373-378.

En fait, en Amérique comme en France, l'élite a adopté l'identité républicaine. En Amérique, John Adams affirmait que « [l]a vertu publique est la seule fondation des républiques⁸¹ », une idée que partage l'auteur anonyme de *The People the Best Governors*, pour qui la « vertu est le principe d'un gouvernement républicain⁸² ». Mais par le passé, des rois, des nobles et des patriotes s'étaient dits favorables à la « république », ce qui peut expliquer qu'une certaine confusion existait au sujet du sens descriptif de ce mot. Le mot « république » avait néanmoins sur « démocratie » plusieurs avantages politiques pour les membres de l'élite patriote : en plus d'évoquer le bien commun, il n'était pas associé à la participation directe de tous les citoyens au pouvoir politique. Très rapidement, les patriotes s'étaient assurés que le mot « république » évoque la souveraineté du peuple, mais une souveraineté *représentée*⁸³. Cela dit, des adversaires des « républicains » vont les attaquer en leur servant des arguments généralement réservés à la critique de la « démocratie ». James Madison, en référence explicite à cet amalgame possible, explique que « [s]ous la confusion des noms, il a été aisé de transférer à la république des considérations qui ne peuvent être faites qu'au sujet d'une démocratie ; et parmi d'autres, cette réflexion qu'elle ne peut jamais être établie qu'au sein d'une petite population, vivant sur un petit territoire ». Or, précise Madison, « [l]a vraie différence entre ces formes [...] c'est que dans une démocratie les

81. Cité dans Meyer Reinhold, *op. cit.*, p. 98.

82. « The People the Best Governors », *op. cit.*, p. 397.

83. Cité dans Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 23.

gens s'assemblent et exercent le pouvoir en personne ; dans une république, ils s'assemblent et gouvernent par le biais de leurs représentants. Une démocratie, conséquemment, ne peut être établie que dans un petit endroit. Une république peut englober une vaste région⁸⁴ ».

Alexander Hamilton admettait que « républicanisme » est un mot « utilisé dans plusieurs sens⁸⁵ ». Ailleurs, il expliquait que « la république romaine atteignit les plus hautes cimes de la grandeur humaine⁸⁶ ». John Adams considérerait lui aussi la Rome antique, mais aussi Carthage, comme des « républiques⁸⁷ ». De plus, il affirmait que des philosophes politiques tels que Harrington et Locke « pourraient convaincre n'importe quel esprit candide qu'il n'y a pas de bon gouvernement qui ne soit républicain ». Pour Adams, « la vraie définition d'une république est un "empire de lois, non d'hommes" » et il précisera qu'« une république est le meilleur gouvernement⁸⁸ ». Adams, qui avait dit avoir « toujours été pour une république libre », renchérit dans une lettre au marquis de La Fayette, écrite en 1782, où il déclare être « un républicain de principe », ajoutant : « [P]resque toute chose qui est digne d'estime dans la vie civile est apparue sous ce type de gouvernement⁸⁹. » Il faut donc prendre avec un grain de sel la confiance d'un John Adams qui affirmait, dans une lettre

84. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *op. cit.*, p. 141 et 126.

85. Gordon S. Wood, *The Radicalism of the American Revolution*, *op. cit.*, p. 95.

86. Meyer Reinhold, *op. cit.*, p. 98.

87. *Ibid.*, p. 97.

88. John Adams, « Thoughts on Government », *op. cit.*, p. 403.

89. Meyer Reinhold, *op. cit.*, p. 97.

personnelle, n'avoir « jamais compris » ce que signifiait le républicanisme, qu'« aucun autre homme ne l'a jamais compris et ne le comprendra jamais » et que le républicanisme « peut signifier n'importe quoi, toute chose ou rien du tout⁹⁰ ».

En France, le républicanisme apparaît comme un attribut des radicaux jusque vers 1793, mais la république n'est presque jamais évoquée avant cette date⁹¹. Évoquant les débuts de la Révolution, Camille Desmoulins⁹² déclare, en 1793 : « Nous n'étions peut-être pas à Paris dix républicains le 12 juillet 1789⁹³. » Lui-même avait publié au cours de l'été 1789 *France libre*, qui contenait un dernier chapitre intitulé « Quelle Constitution convient le mieux à la France ». Il y citait en exemple Athènes et les États-Unis pour démontrer qu'un régime républicain était approprié pour la France⁹⁴. La posture républicaine d'un François Robert⁹⁵, dans son livre *Le républicanisme adapté*

90. Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, op. cit., p. 49 ; et *The Radicalism of the American Revolution*, op. cit., p. 96.

91. Raymonde Monnier, « "Démocratie représentative" ou "république démocratique" », loc. cit.

92. Camille Desmoulins (1760-1794). Il connaît Maximilien Robespierre depuis le lycée. Avocat, il s'impose rapidement comme un révolutionnaire et un pamphlétaire radical. Il est membre du club des Cordeliers. Robespierre est le parain de son fils. La Terreur lui répugne et il réclame l'indulgence et la liberté de presse. Il est accusé, condamné et décapité.

93. Camille Desmoulins, « Histoire serète de la Révolution », *Œuvres de Camille Desmoulins*, vol. I, Paris, Charpentier et cie., 1874, p. 309.

94. Jean-Christian Dumont, op. cit., p. 19-21.

95. François Robert (1763-1826). Avocat, député, président des Jacobins, il est aussi membre du club des Cordeliers et de la Société

à la France, publié à Paris en 1790, va provoquer de violentes réactions⁹⁶ de la part des Jacobins, qui ne se considéraient pas encore comme républicains. « Je hais la royauté, et je l'ai haïe du moment où j'ai commencé à réfléchir ; rien ne m'a paru plus dégradant pour l'homme ; j'adore le gouvernement républicain ; mais je ne crois pas les Français encore dignes de ce régime », dira Brissot en réaction aux positions de Robert⁹⁷. Après Robert, Condorcet est l'un des premiers en France à se positionner comme républicain, avec son livre *De la République, ou Un roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté?* Condorcet s'avouera ouvertement républicain après la fuite du roi, mais il avait déjà fondé une société républicaine aussi tôt qu'en 1791, avec du Chastellet et Thomas Paine, et lancé un journal au titre évocateur : *Républicain ou le défenseur du gouvernement représentatif par une société de républicains* (quatre numéros paraîtront⁹⁸). Selon Marchant, dans sa chanson *Le grand projet*, de 1791, Condorcet nommait son régime idéal « Une république/Bien démocratique » (passage répété trois fois dans la chanson), dans lequel tout serait en partage, même les épouses⁹⁹.

Au printemps 1791, un certain Baumier explique, dans *De la monarchie française*, que le pays n'est plus une

fraternelle de l'un et l'autre sexe. Accusé de corruption, il tombe en disgrâce, puis doit fuir en Belgique au moment de la Restauration.

96. Laurence Cornu, *op. cit.*, p. 72.

97. Marcel Dorigny, « La république avant la république. Quels modèles pour quelle république? », dans Michel Vovelle (dir.), *op. cit.*, p. 116.

98. Jean-Christian Dumont, *op. cit.*, p. 19-21.

99. Michel Delon et Paul-Édouard Levayer (dir.), *op. cit.*, p. 80-81.

monarchie absolue, car le roi n'a plus l'autorité de refuser la Constitution ou de la modifier. Il conclut que « [l]a Constitution française est donc populaire ou nationale, c'est-à-dire républicaine¹⁰⁰ ». Le 1^{er} juillet 1791, un premier « Manifeste républicain » est placardé sur les murs de Paris. Le même mois Condorcet et Thomas Paine lancent le journal *Le Républicain ou le Défenseur du gouvernement représentatif*. Toujours en juillet 1791, Thomas Paine explique ce qu'il entend par « républicanisme » : « un gouvernement par représentation, un gouvernement fondé sur les principes de la Déclaration des droits¹⁰¹ ». Brissot diffusait au même moment sa *Profession de foi sur la monarchie et sur le républicanisme*. Il y critiquait la monarchie et le rôle du roi, et prônait la république dont il jugeait inévitable l'avènement¹⁰². Toujours en 1791, Sieyès lance, dans *Le Moniteur*, un défi à Thomas Paine. Sieyès veut ici « défendre [...] l'opinion monarchique contre le système républicain », alors que Paine explique que « républicanisme » signifie « simplement un gouvernement par représentation ». Sieyès réplique : « J'ai quelques difficultés à comprendre pourquoi on cherche ainsi à confondre deux notions aussi distinctes que celles du système représentatif et du républicanisme¹⁰³. »

100. Baumier, *De la monarchie française*, Paris, Patriote François, 1791, p. 7.

101. « Lettre de M. Thomas Paine à M. Emmanuel Syèyes » (8 juillet 1791), *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, vol. IX, Paris, Henri Plon, 1862, p. 137.

102. François Furet et Ran Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 1207, note 1.

103. Raymonde Monnier, *Républicanisme, patriotisme et Révolution française*, Paris, Harmattan, 2006, p. 81.

À partir de 1793, il est courant de se dire républicain ou républicaine. Olympe de Gouges¹⁰⁴, qui s'était déclarée « royaliste constitutionnaliste » quelques mois plus tôt, ouvre un de ses textes adressés à la Convention en s'affichant comme « une vraie républicaine¹⁰⁵ ». « Je suis républicain, républicain impérissable », déclare Danton¹⁰⁶ à la Convention, le 26 novembre 1793 (6 Frimaire, an II)¹⁰⁷. Saint-Just plaide pour la mise à mort du roi en se permettant à plusieurs reprises des références à la république, mais pas une seule à la démocratie¹⁰⁸.

Les mots « république » et « républicains », revendiqués de plus en plus souvent par les membres de l'élite politique française, vont permettre d'accentuer – par effet de contraste – la signification péjorative des termes « démocratie », « démocrate » et « démocratique ». Or, dans un texte exceptionnel publié en Amérique et qui mérite que l'on en cite de longs extraits, non seulement « démocratie » est utilisé dans un sens positif, mais son utilisation péjorative est également discutée et critiquée. Publié en 1784, *Conciliatory Hints, Attempting, by a Fair State of Matters, to Remove Party Prejudice* est écrit par Thomas

104. Olympe de Gouges (1748-1793). Essayiste et dramaturge, elle défend les droits des femmes, prône l'abolition de l'esclavage et propose l'ouverture d'ateliers pour les sans-emploi et de refuges pour les mendiants. Monarchiste modérée, elle sera guillotinée.

105. Olympe de Gouges, *Écrits politiques, 1788-1791*, vol. I, Paris, Côté-Femmes, 1993, p. 212-222.

106. Danton (1759-1794). Avocat pour le roi, il s'engage rapidement dans la Révolution. Membre du club des Cordeliers, il devient ministre de la Justice. Il s'oppose à la Terreur. Les Jacobins finissent par se méfier de lui et il est guillotiné.

107. John Hardman (dir.), *op. cit.*, p. 183.

108. Dans *Les orateurs de la révolution*, Paris, Mignot, p. 160-167.

Tudor Tucker, qui a été médecin dans l'armée indépendantiste. L'auteur commence par discuter de façon critique l'esprit antidémocratique de son temps :

[C]'est devenu une idée reçue que plus la société tend vers la démocratie [...] et plus elle dégénère dans l'anarchie et la confusion. C'est généralement l'humeur capricieuse des gens qui en est tenue pour responsable, car on les dit prompts à l'émeute lorsqu'on leur accorde trop de liberté, on les dit toujours déraisonnables dans leurs exigences, et jamais satisfaits à moins d'être gouvernés d'une main de fer. Voilà les arguments communément évoqués contre une constitution démocratique. Ils servent d'excuses à l'ambition d'introduire l'aristocratie, la monarchie, et toute espèce de tyrannie et d'oppression. Il serait bien malheureux, en effet, pour les libertés de l'humanité s'il était vrai que pour rendre les gens ordonnés, il serait nécessaire de les transformer en esclaves.

Puis Thomas Tudor Tucker discute du talent politique du peuple.

Nous ne pouvons, en étant justes, affirmer que les gens dans leur ensemble sont capricieux et déraisonnables, ou qu'une vraie démocratie produira du désordre et du tumulte. Au contraire, je suis porté à croire qu'en général, les gens sont satisfaits assez facilement quand aucune injustice ne les frappe ; [...] je conclus qu'une vraie démocratie, qui est la seule constitution équitable, sera donc de toutes la plus heureuse, et peut-être de toutes la plus calme et ordonnée¹⁰⁹.

109. Philodemus [Thomas Tudor Tucker], « Conciliatory Hints, Attempting, by a Fair State of Matters, to Remove Party Prejudice » (Charleston, 1784), dans Charles S. Hyneman et Donald S. Lutz (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 616.

Faisant référence à l'idée selon laquelle la démocratie est source de tumulte et de caprice populaires, il conclut :

[C]'est aux oppresseurs et non aux opprimés que les problèmes doivent être attribués. C'est donc ainsi et non autrement que je comprends qu'un gouvernement qui s'approche de la démocratie peut tendre à être désordonné. Les gens ont le droit de se plaindre aussi longtemps qu'on leur dérobe n'importe quelle portion de leur liberté, et si leurs plaintes ne sont pas entendues, ils ont le droit d'utiliser n'importe quelle méthode pour se libérer eux-mêmes¹¹⁰.

110. *Ibid.*, p. 617.

CHAPITRE 4

Rivalités entre patriotes victorieux – les États-Unis

EN AMÉRIQUE, l'élite politique et économique a survécu à la période de turbulence de la guerre de l'Indépendance. Selon Alexander Hamilton, qui s'imposera comme un acteur politique influent et ambitieux après l'indépendance, « [n]otre séparation de la mère patrie ne peut pas être nommée une *révolution* [...]. Il n'y a pas eu de changements dans les lois, les intérêts de personne n'ont été contrariés, tout le monde est resté à sa place, et la seule chose différente est que le siège du gouvernement a changé¹ ». Plusieurs des membres des anciennes assemblées coloniales se sont en effet retrouvés siégeant dans les assemblées législatives des nouveaux États indépendants. Leur pouvoir y est d'autant plus grand que l'indépendance, obtenue officiellement en 1783, avait libéré ces instances politiques du joug de la couronne et du Parlement britanniques. Même des loyalistes qui s'étaient exilés revenaient pour participer à la vie politique des États nouvellement indépendants. Le loyaliste Cadwalader Golden sera élu maire de la ville de New York et Henry

1. Samuel Eliot Morison, *op. cit.*, p. 17. Voir aussi Pauline Maier, *American Scripture: Making the Declaration of Independence*, New York, Alfred A. Knopf, 1997, p. 30 (je souligne).

Cruger sénateur de l'État de New York. Des militaires britanniques qui avaient combattu sur les champs de bataille en Amérique revenaient y vivre, percevant même leur pension de l'armée anglaise. Dans certains cas, les loyalistes sont invités à revenir pour que la communauté puisse profiter de leur expérience du commerce, comme dans la ville de Long Island Sound au Connecticut².

Cela dit, plusieurs en Amérique utilisent alors le terme « démocratie » pour désigner de manière péjorative les conséquences jugées néfastes de l'indépendance. Les nouveaux États sont regroupés dans une confédération souple, sans capitale nationale ni armée permanente. Ce n'est qu'en 1787 que sera finalement fondé le gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique. Dans cet entre-deux, la démocratie désignait le mécontentement de certains petits paysans ou de travailleurs des villes qui exprimaient leur colère au sujet des graves problèmes financiers auxquels ils faisaient face, principalement en raison de dettes élevées dont ils ne parvenaient plus à respecter les échéances. Cette grogne se faisait sentir en Pennsylvanie et au Massachusetts, entre autres, parce que ces États n'avaient plus de territoires à offrir aux victimes de problèmes économiques. La démocratie désignait aussi certains États nouvellement indépendants et tombés sous le contrôle de politiciens partisans d'une plus grande égalité économique et d'une plus grande participation politique des citoyens. Plus scandaleux encore, des individus indignes de cette fonction

2. Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 167 ; Samuel Eliot Morison, *op. cit.*, p. 8-9.

auraient brigué avec succès des sièges dans les chambres basses (la « branche démocratique »), les transformant en lieux d'où les pauvres exprimeraient leurs revendications et menaceraient l'ordre établi.

Dans plusieurs cas, le nombre de sièges dans les assemblées législatives avait été augmenté après l'indépendance, allant parfois jusqu'à tripler pour offrir une meilleure représentation du peuple. Cette décision permit également à de nouveaux politiciens de se glisser dans l'ancre du pouvoir. Si les paysans et les artisans représentaient environ 20 % des membres des assemblées avant l'indépendance, ils se retrouvaient maintenant majoritaires dans les assemblées des États du Nord et comptaient pour plus de 40 % des députés dans l'ensemble des États nouvellement indépendants³. Cela dit, certains États comme le Massachusetts se dotèrent d'une nouvelle Constitution plus contraignante que l'ancienne en matière de critères déterminant le droit de vote et celui de briguer des postes officiels. Cette nouvelle Constitution était publiquement et sévèrement critiquée dans des assemblées populaires interdites. Malgré cela, un politicien de la Virginie dira que les nouvelles assemblées législatives plus inclusives étaient « composées d'hommes qui ne sont pas si bien vêtus, ni si poliment éduqués, ni si bien nés » que ceux qui siégeaient jusque-là dans les assemblées⁴. Ce Virginien se réjouissait néanmoins du changement de garde, affirmant que ces hommes étaient plus près du peuple et que ce dernier a toujours raison.

3. Jackson Turner Main, *op. cit.*, p. 335 et 391-407.

4. *Ibid.*, p. 338.

Mais nombreux furent les patriotes qui s'offusquaient de la nouvelle situation.

En fait, les patriotes modérés ou conservateurs méprisaient les nouveaux élus issus de milieux modestes. Elbridge Gerry⁵ dira ainsi qu'« au Massachusetts, les pires hommes pénètrent dans la Législature. Plusieurs membres de ce Corps ont dernièrement été reconnus coupables de crimes infâmes. Des hommes indigents, ignorants et bas ne reculent devant aucun moyen aussi sale soit-il pour gagner leur cause contre des hommes qui sont supérieurs aux artifices pratiqués⁶ ». Dans la même veine, le journal de Boston *American Herald* expliquait à ses lecteurs, dans son édition du 11 décembre 1786, que les « hommes de bon sens et détenteurs d'une propriété ont perdu une grande part de leur influence à cause de l'esprit populaire de la guerre [...]. [D]epuis la guerre, des hommes ignorants et fanfarons, qui se sont fait connaître durant les troubles et la confusion de cette période critique, ont tenté de se placer eux-mêmes en poste⁷ ».

LA MENACE DES NOUVEAUX ÉTATS « DÉMOCRATIQUES »

Des États comme la Géorgie, le Vermont, la Pennsylvanie, le New Hampshire et le Rhode Island avaient des constitutions considérées comme plus – ou trop – démocratiques.

5. Elbridge Gerry (1744-1814). Diplômé de Harvard, il est l'un des signataires de la Déclaration d'indépendance. Il sera gouverneur du Massachusetts et cinquième vice-président des États-Unis, sous J. Madison.

6. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 132.

7. Jackson Turner Main, *op. cit.*, p. 337.

ques, parce que la Chambre basse y détenait beaucoup de pouvoir. Ce qui attirait inmanquablement les foudres d'acteurs politiques : « Regardez la législature du Rhode Island ! Qu'est-ce que c'est, sinon l'image parfaite d'une cohue populaire⁸. » Dans le poème pamphlétaire *The Anarchiad: A New England Poem 1786-1787, Written in Concert by David Humphreys and Others*, écrit en 1787 et ouvertement dirigé contre la Constitution du Rhode Island, les auteurs considéraient cet État comme une « démocratie ». Ce mot avait pour eux un sens péjoratif, puisqu'ils parlaient même de « l'étourdissante rage des États démocratiques » :

*Contrôlés par des démagogues fous, une foule
factieuse, méchante, féroce, autoritaire, insolente
et bruyante ;
Sans gloire, sans richesse, sans pouvoir, sans système
[...]
Les extrêmes de la licence, et les extrêmes du pouvoir ;
[...]
Èlève-toi, la jeune DÉMOCRATIE de l'enfer⁹.*

La Chambre basse du Rhode Island était considérée comme trop puissante par certains, même si cet État n'avait pas un système unicaméral, comme la Géorgie, la Pennsylvanie et le Vermont¹⁰. L'absence d'une seconde

8. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 67.

9. David Humphreys, Joel Barlow, John Trumbull et Dr. Lemuel Hopkins, *The Anarchiad: A New England Poem*, New Haven, Thomas H. Pease, 1862 [1787], p. 61 et 69 (trad. partielle dans Bertlinde Laniel, *op. cit.*).

10. Elisha P. Douglass, *op. cit.*, p. 31.

chambre, le Sénat, contrôlée par de riches propriétaires, offusquait les esprits modérés et conservateurs, qui voyaient là la preuve que l'indépendance avait eu pour résultat la montée en puissance des classes moyennes, voire des pauvres. En Géorgie, par exemple, un marchand du nom de Joseph Clay déplore que la Constitution soit « à ce point démocratique qu'elle a placé le pouvoir en de telles mains qu'il en résultera la ruine du pays », précisant que le gouvernement est géré par « ceux dont l'habileté ou la situation de vie ne les y autorisent pas¹¹ ».

En Pennsylvanie, le système unicaméral datait de la période coloniale. L'indépendance avait tout de même entraîné un changement de garde politique, des patriotes plus égalitaires ayant remplacé sur les bancs de l'Assemblée législative les conservateurs qui avaient pris la fuite. Les nouveaux venus, appuyés par une classe ouvrière forte à Philadelphie, étaient bien organisés et très motivés par la présence d'individus comme Thomas Paine. Ils rédigèrent la Constitution la plus radicale des États-Unis. Des lois qui interdiront l'emprisonnement pour dettes seront votées rapidement et la charte de la Banque d'Amérique sera annulée, deux décisions considérées comme trop radicales par les modérés et les conservateurs. L'historien conservateur Samuel Eliot Morison se lamentera d'ailleurs que « cette Constitution de Pennsylvanie de 1776 [abolie en 1791] établissait ce qui est le plus proche d'une dictature du prolétariat de ce que nous avons eu en Amérique du Nord ; un vrai gouvernement de "front populaire"¹² ».

11. *Ibid.*, p. 346.

12. Samuel Eliot Morison, *op. cit.*, p. 12.

Même des observateurs de l'époque s'offusquent de la situation, sur un ton d'une rare violence. Pour William Hooper¹³, de Caroline du Nord, la Pennsylvanie est alors une « exécration démocratique – une Bête sans tête [...] une Populace gouvernante », qui mérite « plus d'imprécations que le Diable et tous ses anges¹⁴ ». Charles Lee¹⁵, qui semblait prendre la situation avec un grain de sel, déclara : « Nous n'avons ni une Monarchie, ni une Aristocratie, ni une Démocratie ; si c'est quelque chose, il s'agit plutôt d'une Mac-O'-cratie, ce par quoi je veux dire que les bandits écossais et irlandais de basse extraction sont les seigneurs suprêmes¹⁶. » L'attitude ironique de Lee n'est pas représentative de l'esprit de l'époque. En effet, beaucoup s'inquiétaient avec gravité. Pour plusieurs comme William Vans Murray, du Maryland, qui étudiait le droit à Londres en 1785, l'indépendance avait transformé les États en « démocraties¹⁷ ». William Findley¹⁸ expliquait en 1786 qu'en Pennsylvanie et ailleurs en Amérique, les gens étaient « trop inégaux pour qu'une démocratie parfaite soit

13. William Hooper (1742-1790). Diplômé de Harvard, avocat, patriote de Caroline du Nord, il est l'un des signataires de la Déclaration d'indépendance.

14. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 64.

15. Charles Lee (1732-1782). Soldat de l'armée britannique, il devient général de l'armée patriote. Fait prisonnier à la bataille de Monmouth, il est ensuite soupçonné de trahison en faveur des Britanniques. Il meurt isolé.

16. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 70-71.

17. Meyer Reinhold, *op. cit.*, p. 106-107.

18. William Findley (1741-1821). Irlandais de naissance, il sera capitaine dans l'armée patriote pendant la guerre de l'Indépendance. Politicien, il sera délégué de Pennsylvanie.

adaptée à nos circonstances¹⁹ ». Selon James McHenry²⁰, qui s'exprimait sur le sujet en 1787 à la Chambre des délégués du Maryland, l'Amérique souffrait des « désordres d'une démocratie²¹ ».

Surtout qu'aux débordements démocratiques s'ajoutaient des problèmes en politique étrangère, en particulier avec l'ancienne métropole. C'est que l'Union scellée par les articles de la Confédération, adoptés en 1777 et ratifiés en 1781, intéressait peu de politiciens élus. Ils étaient plus préoccupés par leur nouvel État que par la politique « continentale », terme qui désignait alors les relations avec le monde extérieur, en particulier les puissances européennes présentes en Amérique par leurs colonies. La Grande-Bretagne a d'ailleurs tiré avantage de la faiblesse de l'Union pour occuper militairement Détroit, même si un traité prévoyait que cette ville passerait hors du contrôle de la couronne britannique. De leur côté, les Espagnols contrôlaient toujours le Mississippi. De plus, des États nouvellement indépendants se disputaient pour des questions commerciales ou territoriales, comme la Virginie et le Maryland au sujet de la rivière Potomac, ou les États de New York, du New Hampshire et du Connecticut dont le conflit au sujet des terres qui

19. Cité dans Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 401.

20. James McHenry (1753-1816). Politicien du Maryland, il est l'un des signataires de la Constitution. Il sera secrétaire de la Guerre sous les présidences de G. Washington et de J. Adams.

21. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. III, p. 146. Voir aussi Dirk Hoerder, « Some Aspects of Crowd Action During the American Revolution: A Comparative View », dans *La Révolution américaine et l'Europe*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1979, p. 65-80.

deviendraient le Vermont dégénéra en escarmouches armées²².

Le manque d'intérêt pour la politique continentale était tel que seulement cinq États de la Confédération étaient représentés à la Convention d'Annapolis en 1786. N'ayant pas de pouvoir de taxation et donc pas de budget digne de ce nom, le Congrès continental se retrouva incapable de payer les soldats qui avaient participé à la guerre de l'Indépendance. Les vétérans retournaient chez eux avec en main des certificats, plutôt que de l'argent réel, qui étaient rapidement dévalués et devaient être échangés pour une valeur moindre. Le manque d'or et d'argent a également forcé plusieurs États à imprimer de la monnaie papier, entraînant de l'inflation, alors que des États comme le Massachusetts exigeaient que les taxes soient payées en monnaie d'or ou d'argent. Plusieurs petits fermiers et vétérans de l'armée se trouvaient lourdement endettés, et certains seront même emprisonnés pour non-paiement. Cette calamité de la dette touchait des aristocrates du Sud, des marchands du Nord, des fermiers un peu partout et de petits salariés. La turbulence résultant de la guerre contre l'Angleterre offrait un contexte favorable à l'expression du ressentiment et de la colère des endettés, James Madison affirmant que la démocratie devait être crainte, car elle menaçait la propriété privée et la stabilité économique²³. Des fermiers vont même

22. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *op. cit.*, p. 146-147.

23. James Madison, « Letter to James Monroe » (5 oct. 1786), dans Saul K. Padover (dir.), *The Complete Madison: His Basic Writings*, New York, Harper & Brothers, 1971, p. 45.

protester les armes à la main contre le poids de leurs dettes et contre les tribunaux qui les condamnaient pour défaut de paiement. Ces révoltés ont pris le nom de Régulateurs, à la mémoire des rébellions de fermiers en Caroline du Nord, de 1766 à 1771. Plusieurs insurrections associées au mouvement antidettes²⁴ se terminaient par l'incendie de palais de justice pour détruire les registres et les archives contenant les informations relatives aux dettes, et par des morts²⁵.

Ces conflits sociaux représentaient une menace aux yeux des riches. Même si le caractère sacré de la propriété privée n'a jamais été sérieusement menacé, les républicains modérés et conservateurs rappelaient qu'elle constituait une valeur fondamentale en Amérique du Nord. John Adams écrira dans *Defence of the Constitutions of Government of the United States*, publié en 1785 en Amérique et traduit en français à Paris en 1792, qu'il importe que la propriété soit représentée dans les institutions d'une république²⁶. On ne se surprendra pas non plus qu'Alexander Hamilton écrive explicitement dans le premier des *Federalist Papers* que l'adoption de la Cons-

24. Voir, parmi d'autres, Gary B. Nash, *op. cit.*, p. 339.

25. Elisha P. Douglass, *op. cit.*, p. 18-20. Il convient de rappeler qu'historiquement, la démocratie antique est associée en partie à la lutte pour l'émancipation face aux dettes. Une des premières réformes de Solon, à Athènes vers 590 av. J.-C., avait pour objet d'interdire l'emprisonnement et la mise en esclavage des personnes incapables de payer leurs dettes (R.K. Sinclair, *Democracy and Participation in Athens*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 1-2).

26. John Adams, *Defence of the Constitutions of Government of the United States*, *op. cit.*, p. XVIII.

titution fédérale offrirait des garanties supérieures « à la préservation [...] de la liberté et de la propriété²⁷ ».

Des membres de l'élite politique et économique considéraient que la création d'un gouvernement central fort serait le meilleur moyen de freiner la « démocratie », soit les pauvres et leurs sympathisants. En 1786 éclate la révolte de Shays, nommée d'après Daniel Shays²⁸, un vétéran de l'armée indépendantiste lui-même criblé de dettes. Après les escarmouches, des rebelles sont capturés, jugés, et certains condamnés à mort et pendus. « Nous sombrons rapidement dans l'anarchie et la confusion²⁹ », dira George Washington au sujet de ce conflit. Quelques mois auparavant, Washington expliquait dans une lettre à son ami le marquis de La Fayette « qu'il faut regretter, je dois le confesser, que les États démocratiques doivent toujours *sentir* avant d'être capables de *voir*, et c'est ce qui rend leurs gouvernements lents³⁰ ». Washington exprimait la même idée dans une lettre à Henry Knox³¹ le 8 mars

27. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *op. cit.*, p. 90.

28. Daniel Shays (1747-1825). Capitaine dans l'armée patriote pendant la guerre de l'Indépendance, il attend sa solde à la fin du conflit et s'endette.

29. Lettre à James Madison (5 novembre 1786), W.B. Allen (dir.), *George Washington: A Collection*, Indianapolis, Liberty Fund, 1988, p. 339.

30. *Ibid.*, p. 306.

31. Henry Knox (1750-1806). Libraire à Boston, il s'engage dans l'armée patriote pendant la guerre de l'Indépendance. Il est l'un des membres de la Société patriote de Cincinnati. Il deviendra le premier secrétaire de la Guerre des États-Unis.

1787³². Rufus King, félicitant Theodore Sedgwick³³ pour son élection à l'Assemblée législative du Massachusetts en 1787, exprimait son espoir qu'il serait alors en position de « surveiller la démente de la démocratie³⁴ ». Madison écrivait à propos d'Alexander Hamilton qu'il « voit les malédictions qui accablent les États et qui devraient bientôt guérir le peuple de son penchant pour les démocraties³⁵ ». Exprimant une idée similaire, George Washington expliquait dans une autre lettre à La Fayette, datée du 10 mai 1786: « C'est un des maux des gouvernements démocratiques que le peuple, qui ne voit pas toujours et qui est souvent mal guidé, doit généralement sentir avant de pouvoir bien agir; mais alors les maux de cette nature ne parviennent pas souvent à produire leur propre remède. » Washington ajoute alors: « Je ne suis pas sans espoir que les choses prennent une meilleure tournure dans la Constitution fédérale³⁶. » Ce sera bel et bien le cas, à tout le moins pour lui, puisqu'il deviendra le premier président de la nouvelle Union.

32. W.B. Allen (dir.), *op. cit.*, p. 356.

33. Theodore Sedgwick (1746-1813). Juriste du Massachusetts, il s'engage dans l'armée patriote pendant la guerre de l'Indépendance et participe à la campagne militaire contre le Canada. Il sera président du Sénat des États-Unis.

34. J. R. Pole, « Shays's Rebellion: A Political Interpretation », dans Jack P. Greene (dir.), *The Reinterpretation of the American Revolution 1763-1789*, *op. cit.* (repris de *Political Representation in England and the Origins of the American Republic*, New York, St. Martin's Press-Macmillan & Co., 1966, p. 227-244), p. 431.

35. 18 Juin 1787, cité dans Ralph Ketcham (dir.), *The Anti-Federalist Papers and the Constitutional Convention Debates*, New York, Mentor-Penguin, 1986, p. 77.

36. W.B. Allen (dir.), *op. cit.*, p. 320.

LA FONDATION DES ÉTATS-UNIS (1787) COMME ACTE ANTIDÉMOCRATIQUE

Une convention est convoquée à Philadelphie à l'été 1787 pour débattre de la possibilité d'amender en profondeur les articles de la Confédération. Comme le constate l'historien Frank Cogliano, « [i]l n'y a pas de doute que la plupart des hommes qui se réunissent à Philadelphie étaient antidémocratiques. Avant la réunion, l'ancien général de l'armée continentale, Henry Knox, a déclaré que "la démocratie folle balaie tous les traits moraux de la personnalité humaine", et que la Convention devrait "couper les ailes de la démocratie folle"³⁷ ». Deux camps se forment lors des débats, soit les fédéralistes et les antifédéralistes³⁸. Contrairement à ce que les étiquettes laissent entendre, les seconds sont partisans du statu quo, soit une grande autonomie aux États membres (ce qui devrait être le principe régulateur d'une fédération), alors que les fédéralistes sont pour une union chapeautée par un gouvernement central doté de pouvoirs importants sur les plans politiques, économiques et militaires, dont la capacité de lever des impôts, de réglementer le commerce entre les États et d'entretenir une armée permanente. Ils proposent un système bicaméral, mais dont les membres du Sénat ne seraient pas élus directement par le peuple, pas plus d'ailleurs que le président, qui détiendrait de plus un droit de veto. Les fédéralistes rejettent l'idée d'élections

37. Frank Cogliano, *Revolutionary America 1763-1815 – A Political History*, Londres/New York, Routledge, 1999, p. 101.

38. *The William and Mary Quarterly*, vol. 44, n° 3, 1987, est une excellente référence au sujet des débats constitutionnels.

annuelles, considérées alors par plusieurs comme un bon compromis entre une souveraineté du peuple déléguée et représentée et un exercice populaire de contrôle sur les élus. Les fédéralistes favorisent plutôt des mandats de deux ans pour les représentants, de quatre ans pour le président et de six ans pour les sénateurs. En bref, ils sont les artisans de ce qui deviendra les États-Unis d'Amérique³⁹.

Il n'existe aucun procès-verbal des débats de Philadelphie, qui se sont déroulés à huis clos. Heureusement, quelques délégués, comme Madison, Pierce Butler⁴⁰ et Robert Yates⁴¹, ont colligé des réflexions dans leur cahier de notes et ils ont même retranscrit certaines interventions, ce qui permet de connaître la teneur des débats. Ces documents révèlent que le mot « démocratie » et ses dérivés ont été très souvent utilisés lors de ces délibérations. Les fédéralistes déclaraient ouvertement que leur projet d'union permettrait d'endiguer la démocratie qui se développait de manière chaotique depuis l'indépendance. Les fédéralistes ont aussi tôt fait de considérer les antifédéralistes comme de dangereux démocrates. Ces délégués mentionnaient la démocratie en référence aux années qui avaient suivi directement l'indépendance, marquées selon eux par des turbulences et un esprit égalitariste. Le délégué Elbridge Gerry, du Massachusetts, affirme ainsi que « les malédictions que nous expérimentons découlent des excès de la démocratie » et il dénonce

39. Ralph Ketcham, « Introduction », *op. cit.*, p.12-13.

40. Pierce Butler (1744-1822). Délégué de la Caroline du Sud, il est un défenseur de l'esclavage.

41. Robert Yates (1738-1801). Délégué de New York de tendance antifédéraliste.

du même souffle « le danger d'un esprit de nivellement⁴² ». Selon George Mason⁴³, « nous avons été trop démocratiques⁴⁴ », alors qu'Edmund Randolph⁴⁵ s'emporte contre la démocratie, qui est un « mal », un « torrent populaire ». Il dénonce enfin la « licence démocratique⁴⁶ ». Selon Gouverneur Morris, la démocratie « n'est pas du tout un gouvernement, mais en fait la mort ou la dissolution d'autres régimes⁴⁷ ».

Pour les acteurs politiques ambitieux comme Hamilton, la « démocratie » n'est pas seulement un problème pour la politique intérieure de l'Amérique, mais aussi une nuisance qui l'empêche de devenir une puissance internationale : « Les étrangers sont jaloux de l'accroissement de notre grandeur, et ils se réjouiront de nos distractions. Ceux qui ont eu l'occasion de converser avec des étrangers qui respectent les souverains en Europe ont découvert en eux une inquiétude quant à la survie de nos gouvernements démocratiques, sans doute pour aucune

42. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 48.

43. George Mason (1725-1792). Délégué de la Virginie. Méfiant envers le projet d'un gouvernement fédéral fort, il est l'un des instigateurs de la Déclaration des droits. Propriétaire d'esclaves, il prône une limitation du trafic.

44. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 49.

45. Edmund Randolph (1753-1813). Politicien de Virginie, il est gouverneur de cet État. Il deviendra procureur général des États-Unis.

46. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 218 (des notes de Madison du 31 mai). Le souvenir de Pierce des mots exacts de Randolph est quelque peu différent – « la furie de la démocratie », plutôt que les « folies » –, mais une chose reste consensuelle : Randolph a utilisé un qualificatif péjoratif pour parler de la démocratie (*ibid.*, p. 58).

47. Charles Downer Hazen, *Contemporary American Opinion of the French Revolution*, Gloucester, Peter Smith, 1964, p. 58.

autre raison que pour nous maintenir en situation de faiblesse⁴⁸. »

Le plus souvent, les délégués se déclaraient « républicains⁴⁹ ». Le délégué Randolph, par exemple, avance que le « principe républicain » est le « remède » aux « défauts de la confédération⁵⁰ » et il propose que la Convention adopte le principe d'un « gouvernement républicain [...] qui serait garanti pour tous les États par les États-Unis⁵¹ ». Pour ces délégués, une république est plus qu'un simple régime politique. La république est l'incarnation de la nouvelle manière de vivre américaine, et même du « génie » américain, menacé par les excès de la démocratie⁵². Alexander Hamilton, fédéraliste très influent, déclare qu'il s'agit maintenant de « former un gouvernement républicain. La vraie liberté n'existe pas dans un régime despotique pas plus que dans les excès de la démocratie ; elle existe

48. Selon les notes de Yates du 29 juin, cité dans Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 473. À noter qu'en France, Maury expliquait qu'après la mort de Charles I^{er}, Mazarin avait peut-être encouragé les Anglais à établir un gouvernement républicain sachant que cela « affaiblirait, par ses lenteurs et par ses divisions intestines, la puissance politique » du principal rival du royaume de France (Jean Siffrein Maury, « Opinion sur le droit de paix et de guerre » [1790], dans François Furet et Ran Halévi [dir.], *op. cit.*, p. 579).

49. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 86, 138, 206, 237, 255, 289, 300, 339, 423 et 432 ; Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. II, p. 188 et 203.

50. Note de James Madison du 29 mai, cité dans Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 18-19.

51. *Ibid.*, p. 22.

52. *Ibid.*, p. 71 et 108. Le souvenir de Madison des propos de Wilson est quelque peu différent : « les manières [sont] si républicaines, que rien d'autre qu'une grande République confédérée ne saurait faire l'affaire » (*ibid.*, p. 66).

dans les gouvernements modérés⁵³ ». Il ajoute : « [L]es membres qui ont défendu le républicanisme avec le plus de ténacité [...] étaient aussi tenaces dans leur dénonciation des vices de la démocratie⁵⁴. » Hamilton annonce même explicitement que les *Federalist Papers*, dont il sera le principal rédacteur, auront pour objectif de promouvoir « les vrais principes d'un gouvernement républicain⁵⁵ ».

À la sortie de la Convention de Philadelphie, les délégués n'ont pas amendé les articles de la Confédération, mais plutôt rédigé une nouvelle Constitution. Dans les mois qui vont suivre, ils parcourent les États pour la faire approuver. Les délégués refusent que la Constitution qu'ils ont rédigée à Philadelphie soit entérinée ou rejetée par référendum populaire, car cette solution est jugée trop « démocratique ». Il est plutôt décidé que des représentants de chaque État voteront pour ou contre la proposition de fonder les États-Unis. C'est en prévision de ces votes que s'engage une intense campagne opposant les fédéralistes, qui sont pour la ratification de la Constitution, et les antifédéralistes, qui s'y opposent.

FÉDÉRALISTES ET ANTIFÉDÉRALISTES

Les antifédéralistes ont perdu deux batailles rhétoriques importantes : la première quand leurs adversaires se sont arrogés l'étiquette « républicains » et la seconde quand ils se sont déclarés « fédéralistes », deux étiquettes à connotation positive, alors que l'étiquette « antifédéraliste »

53. *Ibid.*, p. 432.

54. *Ibid.*, vol. I, p. 288.

55. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *op. cit.*, p. 89.

évoquait des images négatives. Des antifédéralistes vont d'ailleurs insister sur le caractère mensonger de l'appellation « fédéraliste », indiquant avec à propos que « le préambule de la nouvelle Constitution débute avec les mots "Nous le peuple des États-Unis", ce qui est le style d'un contrat entre individus entrant dans un état social, et non d'une confédération d'États⁵⁶ ». En effet, la notion d'un peuple des États-Unis évoquait un pacte entre des individus, soit les membres du peuple (surtout qu'en anglais, *people* signifie aussi « les gens »), et non une alliance entre des États. Patrick Henry⁵⁷, un des antifédéralistes les plus combattifs, a joué sur cette nuance importante :

Ont-ils dit : Nous les États ? Ont-ils avancé une proposition de contrat entre États ? S'ils l'avaient fait, ce serait une confédération. Sinon, c'est très clairement un gouvernement renforcé. La question porte donc, Monsieur, sur cette pauvre petite chose : l'expression *Nous le peuple*, plutôt que sur les États d'Amérique. Je n'ai pas trop de peine à démontrer que les principes de ce système sont extrêmement pernicieux, apolitiques et dangereux. Est-ce que c'est une monarchie, comme l'Angleterre, soit un contrat entre un prince et le peuple ; avec des limites pour le premier, pour assurer la liberté du second ? Est-ce que c'est une confédération, comme la Hollande, soit une association de plusieurs États indépendants, chacun d'eux conservant

56. Ralph Ketcham (dir.), *op. cit.*, p. 246.

57. Patrick Henry (1736-1799). Procureur et politicien de Virginie. Il est un patriote de la première heure. Délégué à la Convention de Philadelphie, il est l'un des plus fervents opposants au projet fédéraliste et un promoteur de la Déclaration des droits. Propriétaire terrien, il possède près d'une centaine d'esclaves.

sa souveraineté individuelle ? Ce n'est pas une démocratie, dans laquelle le peuple conserve tous ses droits⁵⁸.

Plus loin dans son discours, Patrick Henry définit la démocratie en répondant à cette question rhétorique : « Qu'est-ce qu'une vraie démocratie ? » « [L]e langage de la démocratie est celui d'une majorité de la communauté qui a le droit d'altérer son gouvernement quand elle le considère oppressif⁵⁹. » Dans ces deux évocations, la démocratie fait référence à des principes positifs, soit la liberté du peuple et la capacité pour celui-ci, ou à tout le moins pour la majorité, d'affronter un gouvernement oppressif et injuste.

Cela dit, les antifédéralistes n'étaient pas des agoraphiles, c'est-à-dire qu'ils ne proposaient pas un régime où le peuple pourrait s'assembler à l'agora pour délibérer des affaires communes et se gouverner seul. Ils considéraient tout de même qu'une fédération décentralisée était plus à même de promouvoir et de maintenir la liberté, qui serait menacée et limitée par le régime centralisateur proposé par les fédéralistes. Patrick Henry affirmait d'ailleurs que les problèmes et les dangers soulevés par les fédéralistes pour critiquer l'arrangement politique des États après l'indépendance étaient illusoires. Dans les faits, selon Henry :

La confédération, ce régime méprisé, mérite à mes yeux les plus grandes louanges. Elle nous a entraînés dans une guerre longue et périlleuse, elle nous a permis d'être victorieux de ce conflit sanglant contre une puissante nation.

58. Ralph Ketcham (dir.), *op. cit.*, p. 199.

59. *Ibid.*, p. 204-205.

Elle nous a permis de conserver un territoire plus vaste que ceux que possède chacun des monarques d'Europe. Est-ce qu'un gouvernement qui nous a fait si forts et vigoureux doit être accusé d'imbécillité et être abandonné [...] ⁶⁰?

Les antifédéralistes se posaient en défenseurs des libertés locales. Le fédéraliste Hamilton prétendait que les antifédéralistes s'opposaient à la nouvelle Constitution par égoïsme, parce qu'ils craignaient de perdre le pouvoir, les postes et les privilèges qu'ils détenaient dans leur État respectif⁶¹. James Madison ironisait d'ailleurs au sujet des antifédéralistes du Massachusetts, déclarant qu'ils « n'ont aucun plan. Ils n'ont pas d'autre objectif que de dire "non" à la Constitution et de retourner à la maison⁶² ».

Les fédéralistes étaient présentés comme des politiciens ambitieux qui voulaient avant tout accroître le pouvoir commercial, militaire et politique des États-Unis, soit sa puissance internationale, pour jouir du prestige et du clinquant qui en résulteraient. Même les antifédéralistes admettaient que les politiciens les plus talentueux et compétents se retrouvaient chez les fédéralistes, qui avaient une meilleure connaissance de la politique continentale et internationale, alors que les antifédéralistes étaient plutôt des politiciens s'intéressant aux enjeux locaux. Il est vrai que les politiciens jeunes et dynamiques se trouvaient surtout chez les fédéralistes, qui comptaient aussi des personnes d'expérience. Washington, Knox et Hamilton

60. *Ibid.*, p. 201.

61. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *op. cit.*, p. 87-88.

62. Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 486.

avaient joué un rôle important dans les manœuvres militaires contre les Britanniques. John Jay avait été président du Congrès continental. Plusieurs fédéralistes avaient siégé au Congrès et dans des comités de guerre. Cela dit, l'historien Forrest McDonald a sans doute raison d'affirmer que les dirigeants du mouvement antifédéraliste « étaient à égalité des fédéralistes en termes d'intelligence, d'éducation, d'expérience et de savoir-faire politique⁶³ ». Les dirigeants des deux camps avaient en effet la même éducation et ils étaient tous plutôt riches, même très riches⁶⁴. Au final, la propagande des fédéralistes a été si efficace que les antifédéralistes eux-mêmes le reconnaissaient, et certains d'entre eux ont rejoint les rangs de leurs adversaires⁶⁵.

Sincère ou feinte, cette glorification des fédéralistes permettait à l'antifédéraliste Amos Singletary⁶⁶, du

63. Forrest McDonald, « The Anti-Federalists 1781-1789 », dans J.P. Greene (dir.), *The Reinterpretation of the American Revolution 1763-1789*, op. cit., p. 366.

64. Comme l'indique Gordon S. Wood, « il est difficile, comme l'ont démontré les historiens, d'assimiler les partisans et les opposants de la Constitution à un groupe économique en particulier » (*The Creation of the American Republic 1776-1787*, op. cit., p. 483-484).

65. Cela semble confirmer l'hypothèse que ce qui importait réellement pour plusieurs de ces politiciens était avant tout leur propre carrière. Ainsi, le gouverneur Edmund Randolph, de Virginie, s'est joint aux fédéralistes en échange du poste de procureur général. Moins heureux dans ses tractations, le gouverneur John Hancock, du Massachusetts, est passé du camp antifédéraliste au camp fédéraliste après avoir reçu la promesse – non tenue – d'être vice-président (Forrest McDonald, op. cit., p. 374 ; et Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, op. cit., p. 486).

66. Délégué du Massachusetts à la Convention.

Massachusetts, de déclarer au sujet de ses adversaires que : « Ces avocats, et ces hommes éduqués et riches parlent avec tant de raffinement, et discutent si doucement pour nous faire avaler la pilule, à nous pauvres illettrés, et espérer entrer au Congrès eux-mêmes ; ils espèrent être les gérants de cette Constitution et obtenir tout le pouvoir et tout l'argent pour eux, et alors ils vont nous avaler, nous le petit peuple, comme le grand Léviathan ; oui, exactement comme la baleine avala Jonas⁶⁷ ! »

Ce à quoi il lui sera répliqué que le nouvel État était nécessaire pour en finir avec une situation « d'anarchie » qui mène à « la tyrannie », en référence aux rébellions armées des années précédentes.

En regard de la démocratie, les antifédéralistes avançaient des propositions qui offraient plus de contrôle au peuple sur ses représentants, comme la tenue d'élections annuelles. Un politicien aussi influent et conservateur que John Adams avait proposé un tel système en 1776, qu'il concevait comme un véritable garde-fou contre l'esclavage politique. L'expression « Où s'arrêtent les élections annuelles, commence la tyrannie », résumait alors l'idée que sans élections à échéances régulières s'imposait une aristocratie de fait, et que la corruption était d'autant facilitée au sein de l'élite politique élue⁶⁸. Pour un pamphlétaire antifédéraliste qui signait sous le pseudonyme Cato, les élections annuelles relevaient d'un « principe démocratique », alors que le projet des fédéralistes conduirait

67. Amos Singletary et Jonathan Smith, « Exchange at the Massachusetts Ratifying Convention », 1787, p. 153.

68. Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, op. cit., p. 165-166.

« à l'établissement d'une aristocratie », en partie parce qu'ils rejetaient cette idée d'élection annuelle⁶⁹. Pour les antifédéralistes, le représentant élu devait rester proche du peuple. Comme l'explique alors George Mason, « [p]our que la représentation soit réelle et concrète, le nombre de représentants devrait être adéquat ; ils devraient se mêler au peuple, penser comme il pense, sentir comme il sent » et très bien connaître « leur intérêt et leur condition⁷⁰ ». Les antifédéralistes espéraient aussi que les assemblées élues soient suffisamment grandes pour y accueillir des marchands, des fermiers, des travailleurs manuels, et pas seulement des membres de l'élite financière et des héros de guerre qui pouvaient y jouer les démagogues⁷¹.

Si la valorisation de la démocratie était certainement exagérée, la crainte de la tyrannie et de l'aristocratie l'était beaucoup moins. Le gouvernement central dont rêvaient les fédéralistes ne devait-il pas permettre de rivaliser avec Londres, Saint-Pétersbourg et Versailles ? Les fédéralistes espéraient créer une armée permanente, une institution alors considérée en Occident depuis des siècles comme le fondement même de toute tyrannie. Une armée permanente composée de mercenaires étrangers ou de soldats professionnels était caractéristique des tyrannies, qui utilisaient leurs troupes contre leur propre peuple. D'où

69. Ralph Ketcham, (dir.), *op. cit.*, p. 320.

70. Cecelia M. Kenyon, « Republicanism and Radicalism in the American Revolution: An Old Fashioned Interpretation », dans J. P. Greene (dir.), *op. cit.*, p. 534.

71. Russell L. Hanson, *The Democratic Imagination In America*, *op. cit.*, p. 68-69 ; Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 491.

toute l'importance, pour l'esprit républicain de l'époque, du droit de porter des armes et de former des milices populaires, deux gages de la liberté. La Déclaration des droits, proposée en 1789 et finalement ratifiée en 1791 dans le but de limiter la Constitution du nouvel État fédéral, stipule d'ailleurs qu'« [u]ne milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, le droit du peuple de détenir et porter des armes ne doit pas être limité ».

De plus, les anciens colons avaient en mémoire le souvenir pénible de soldats anglais, venus écraser leur rébellion vers 1770 et qu'ils avaient été obligés de loger et nourrir, en dépit des abus divers, y compris des viols. L'antifédéraliste Henry dira ainsi, sur le ton du sarcasme : « [N]ous devrions aussi avoir une armée permanente, pour exécuter les ordres exécrables de la tyrannie. Et comment allez-vous punir ces soldats ? [...] Quelle résistance peut être envisagée ? La tenter serait de la folie⁷². »

Dans sa forme manichéenne, la lutte entre antifédéralistes et fédéralistes pouvait apparaître comme une lutte entre les partisans de l'autonomie des États, la liberté des individus et le contrôle par le peuple des politiciens d'une part, et les partisans d'un gouvernement puissant et centralisateur, tendant vers la tyrannie d'autre part. C'est dans ce contexte que, pour la première fois, des membres de l'élite politique en Amérique du Nord se sont présentés comme « démocrates ». Il s'agissait de se distinguer des « aristocrates », ces politiciens cherchant à instaurer un régime central et autoritaire – voire « tyrannique » – par

72. Ralph Ketcham, (dir.), *op. cit.*, p. 205-206.

lequel ils exerceraient leur pouvoir sur l'ensemble des États nouvellement constitués.

Cela dit, les antifédéralistes restaient marqués par une agoraphobie explicite, comme l'indique la déclaration du dénommé Brutus, publiée dans le *New York Journal* (18 octobre 1787) :

Dans une démocratie pure, le peuple est le souverain, et il exprime lui-même sa volonté ; pour cela, le peuple doit se réunir pour délibérer et décider. Cette forme de gouvernement ne peut donc pas exister dans un pays d'une vaste dimension ; il doit être limité à une seule cité, ou à tout le moins maintenu dans des limites telles qu'il est possible pour le peuple de se rassembler facilement, de débattre, de comprendre le sujet qui lui est soumis, et d'exprimer son opinion. Dans une république libre, même si toutes les lois dépendent du consentement du peuple, celui-ci n'exprime pas ce consentement par lui-même en personne, mais plutôt par la voix de ses représentants, choisis par lui, qui sont supposés connaître l'esprit de leurs constituants, et d'être suffisamment intègres pour l'incarner.

Les antifédéralistes utilisaient le mot « démocratie » simplement pour se présenter comme les fidèles défenseurs des institutions décisionnelles locales, soit les assemblées d'État, plus proches du peuple, et dont la liberté serait menacée par la création d'un gouvernement central distant et très puissant.

Les fédéralistes affichaient ouvertement dans ce débat leur mépris pour la démocratie, qu'ils présentaient comme un contre-modèle. Le directeur des *Federalist Papers*, William Cobbett⁷³, s'élevait ainsi contre ce concept : « Ô

73. William Cobbett (1763-1835). Essayiste et journaliste anglais, il passe quelques années aux États-Unis.

méprisable démocratie ! Pourquoi est-elle réellement pire que les déchets de la rue, ou la merde des égouts publics⁷⁴. » Pour son allié Benjamin Rush⁷⁵, « une simple démocratie ou une république qui n'est pas équilibrée est l'une des pires malédictions⁷⁶ ». Cette définition péjorative de la démocratie prend racine dans la culture classique dont étaient imprégnés les membres de l'élite politique et sociale. À la fois témoin et lui-même participant à la Convention de Philadelphie, William Pierce, délégué de la Géorgie, remarquait que tous ses collègues avaient « reçu une éducation classique⁷⁷ ». D'où les nombreuses références explicites à l'Antiquité lors des débats entre fédéralistes et antifédéralistes, et l'utilisation de pseudonymes reprenant des noms de personnages célèbres de l'histoire gréco-romaine (nous avons déjà croisé Cato et Brutus, par exemple). Alexander Hamilton à lui seul fera usage de 26 pseudonymes, dont seulement 3 n'étaient pas tirés de l'Antiquité⁷⁸. Son ami James Madison avait rédigé, pour sa part, un ouvrage intitulé *Notes of Ancient and Modern Confederacies, Preparatory to the Federal Convention of 1787*, dans lequel il analysait les

74. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 64-65.

75. Benjamin Rush (1746-1813). Médecin originaire de Philadelphie, il est l'un des signataires de la Déclaration d'indépendance.

76. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 93.

77. Douglass G. Adair, « Experience Must Be Our Only Guide: History, Democratic Theory, and the United States Constitution », dans J. P. Greene (dir.), *The Reinterpretation of the American Revolution 1763-1789*, *op. cit.*, p. 406, note 15.

78. Robert Middlekauff, *Ancients and Axioms: Secondary Education in Eighteenth-Century New England*, New Haven, Yale University Press, 1963 ; Carl J. Richard, *op. cit.*, p. 40-43.

régimes de l'Antiquité pour mieux évaluer, dans une perspective comparative, le projet fédéraliste.

Comme ce fut le cas lors de la guerre de l'Indépendance, la référence à l'Antiquité servait alors à démontrer que la démocratie est un régime néfaste. Fisher Ames prend ainsi le passé à témoin pour rappeler que la démocratie est nécessairement sous l'influence des démagogues, et qu'il s'agit en fait « d'un volcan qui cache la matière de sa propre destruction⁷⁹ ». Dans *Defence of the Constitutions of Government of the United States*, John Adams associe la démocratie à de petites républiques italiennes (Saint-Marin) ou suisses, qu'il nomme « républiques démocratiques », mais qui n'ont jamais été des démocraties « parfaites » et qui ne peuvent servir de modèles aux États-Unis. La démocratie est aussi associée à la Chambre basse dans un régime bicaméral, de plus en plus fréquent alors. Adams précise qu'appeler « démocratie » une république, ou plus précisément « démocratie représentative », signifie qu'il n'y aurait qu'une seule chambre détenant tous les pouvoirs, soit le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Or le destin d'un tel régime est nécessairement de sombrer dans le chaos ou de se transformer en tyrannie⁸⁰.

Les arguments contre ce régime où le peuple exercerait son pouvoir directement sont reportés sur la Chambre basse, accusée d'incarner les problèmes inhérents à la démocratie (directe), soit d'être à la merci des passions

79. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 15.

80. John Adams, *A Defence of the Constitutions of Government of the United States*, *op. cit.*, p. 9 et suiv. Voir aussi Giovanni Lobrano, *op. cit.*, p. 65, note 125.

populaires au détriment d'un bien commun raisonnablement compris. Rappelons que la théorie républicaine d'une constitution mixte prévoit que les trois ordres (monarchique, aristocratique, démocratique) s'équilibrent pour assurer que triomphe le bien commun. Dans cette perspective, il reste possible d'intégrer des assemblées populaires locales (comme en Suisse, par exemple), où quiconque arrive à se prévaloir du titre de citoyen peut participer à des assemblées et délibérer. Mais en France comme aux États-Unis, les membres de l'élite républicaine n'ont pas jugé opportun de créer de telles assemblées populaires, se contentant d'associer à la « démocratie » les chambres basses où certains d'entre eux siégeaient et exerçaient leur pouvoir au nom du peuple. Le fédéraliste James Wilson dira alors en 1787 qu'en Amérique, la Chambre basse et « la tyrannie » sont « souvent et correctement associées⁸¹ » puisque le peuple y exerce un pouvoir indu. « Les Messieurs disent que nous avons besoin d'être sauvés de la démocratie. Mais quel est le moyen proposé ? Une assemblée démocratique qui sera surveillée par un sénat démocratique, et ces deux chambres par un chef démocratique. L'objectif ne sera pas atteint⁸² », expliquait pour sa part Hamilton, lors de la Convention de Philadelphie.

Évidemment, les fédéralistes ne se présentaient pas publiquement comme les partisans d'un régime centralisateur et autoritaire, bien au contraire. Se confiant à Paris à son ami La Fayette, Gouverneur Morris dira ainsi que

81. Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 409.

82. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 310.

son opposition s'explique « du point de vue de la liberté⁸³ ». En ce sens, la critique de la démocratie pouvait se doubler d'un éloge de la liberté et d'une critique de la tyrannie et du despotisme, ramenés ici à la majorité irrationnelle.

L'objectif des fédéralistes était de créer un système politique dans lequel l'assemblée législative serait sous le contrôle du Sénat qui devait la tempérer⁸⁴. Plusieurs délégués répétaient que le Sénat aurait pour objectif de contrôler la démocratie⁸⁵. Selon un délégué, le Sénat sera « un corps aristocratique qui pourra juguler la turbulence de la démocratie », précisant qu'« il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais de société civilisée sans Aristocratie » et que « la pure démocratie est aussi la plus oppressive des basses classes de la communauté⁸⁶ ». Le projet du Sénat correspondait de plus au plan de carrière politique de certains d'entre eux, comme ils n'hésitaient pas à l'admettre eux-mêmes. Alexander Hamilton dira ainsi, dans les *Federalist Papers* (n° 15), qu'il souffrait d'une certaine « mélancolie » en raison du « désordre national ». Évoquant une « humiliation nationale », il encourageait ses concitoyens à « prendre clairement position » en faveur de leur « dignité » et de leur « réputation ». Il déplorait alors que « les ambassadeurs à l'étranger » dépêchés par les États indépendants n'avaient que peu de crédibilité⁸⁷.

83. Charles Downer Hazen, *op. cit.*, p. 58.

84. *Federalist Papers*, n°s 62 et 63, dans James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *op. cit.*

85. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 59, 159 et 218.

86. *Ibid.*, p. 512, 545 et 518.

87. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *op. cit.*, p. 146-147.

L'engagement d'Hamilton envers le projet fédéraliste et une politique de grandeur prenait donc un sens, entre autres, dans des considérations psychologiques et des désirs mondains, la gloire des représentants des États-Unis dépendant évidemment de la puissance du pays lui-même. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que les trois principaux propagandistes du camp fédéraliste – Hamilton, Jay, Madison – deviendront tous des acteurs influents dans le nouveau régime.

JUSTIFIER LA REPRÉSENTATION :

LE DISCOURS DE LA NOUVELLE ARISTOCRATIE

Les fédéralistes comme leurs adversaires font face à un choix déterminé en partie par la configuration du conflit politique qui a marqué les dernières années : il n'est plus question de légitimer leur autorité et le nouveau régime en se référant à Dieu ou au sang (l'hérédité). Ils opteront plutôt pour la « souveraineté » du peuple ou des « gens ». Le mythe de la souveraineté du peuple était parfois évoqué pour légitimer tous les éléments du nouveau régime et certains délégués du peuple s'exprimaient comme s'ils croyaient réellement, et peut-être étaient-ils sincères, à la fiction de la représentation républicaine. Dans ses notes personnelles, William Paterson⁸⁸ écrit : « [N]ous devons suivre le Peuple ; le Peuple ne nous suivra pas – Le Plan doit être en accord avec l'Esprit public – consulter le Génie, le Tempérament, les Habitudes, les Préjugés du Peuple.

88. William Paterson (1745-1806). Avocat du New Jersey, il siégera au Sénat.

[...] [S]a volonté doit guider⁸⁹. » Il ajoute qu'il ne faut pas que les délégués « militent contre le Principe démocratique quand il est correctement régulé et modifié⁹⁰ ». Wilson se permet une précision, expliquant que « l'élection est l'exercice de la souveraineté *originale* du peuple – mais si c'est par des représentants, alors ce n'est que la souveraineté *relative*⁹¹ ».

Le peuple est toujours présenté comme le vrai sujet politique souverain, même s'il n'exerce pas le pouvoir (« souveraineté relative ») et qu'il est préférable qu'il soit gouverné par des représentants. Des fédéralistes comme James Wilson et John Jay déclaraient respectivement que « le pouvoir ultime du gouvernement doit nécessairement résider dans le peuple⁹² » et « LE PEUPLE » est « la seule source d'autorité juste⁹³ ». Dans une lettre à John Adams en 1789, Benjamin Rush explique : « Notez s'il vous plaît que quand je parle d'une république, j'entends un gouvernement comprenant trois branches, qui chacune découle – en des temps distincts et pour des périodes différentes – du PEUPLE⁹⁴. » Cette rhétorique fera dire au spécialiste contemporain du conservatisme, Jerry Z. Muller, que le conservatisme américain accepte le principe de la souveraineté populaire tout en insistant sur l'importance de la limiter dans l'organisation institutionnelle et la pratique politique, ce qui est en accord avec le républicanisme

89. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 186.

90. *Ibid.*, p. 134 et 142.

91. *Ibid.*, vol. I, p. 365.

92. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 57.

93. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 20.

94. *Ibid.*, p. 57.

des « pères fondateurs ». « [L]e conservatisme aux États-Unis a toujours été républicain et constitutionnel⁹⁵. » La politologue contemporaine Ellen Meiksins Wood ajoute que c'est aux États-Unis qu'a été introduite cette « idée constitutive de la démocratie moderne : son association avec l'aliénation du pouvoir », puisque celui dont émane le pouvoir et qui en principe le possède (le peuple) en est nécessairement privé⁹⁶.

Cette propagande de la représentation a plusieurs avantages. Elle sert de justification au représentant lui-même, qui peut se convaincre que son engagement politique est plus juste (plus pur) que celui de ses adversaires. Il saura en effet souligner certaines de ses décisions comme servant plus explicitement les intérêts du peuple que ses ennemis monarchistes ou libéraux. Cette propagande sert aussi, évidemment, à faire croire au peuple que les dirigeants (le) gouvernent pour son bien.

Glorifier le peuple en le déclarant souverain est une façon efficace de le séduire. Dans la perspective de l'agoraphobie politique, le peuple est d'ailleurs perçu comme aisément manipulable et facile à séduire. Plusieurs affirmaient en effet que le peuple est avant tout poussé par ses émotions. On parlait ainsi « du sentiment du peuple⁹⁷ »,

95. Jerry Z. Muller (dir.), *Conservatism: An Anthology of Social and Political Thought From David Hume to the Present*, Princeton, Princeton University Press, 1997, p. 146.

96. Ellen Meiksins Wood, « Democracy: An Idea of Ambiguous Ancestry », dans J. P. Euben, J. R. Wallach et J. Ober (dir.), *Athenian Political Thought and the Reconstruction of American Democracy*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, p. 63. Voir aussi Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 56.

97. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 253 et 329.

« des émotions et vues du peuple⁹⁸ », de « la confiance du peuple⁹⁹ », « du bonheur du peuple¹⁰⁰ », « de l'antipathie du peuple¹⁰¹ », « du tempérament, des habitudes et des préjugés du peuple¹⁰² ». Les délégués disaient que les politiciens devaient inspirer de la « sympathie¹⁰³ », de la « confiance » et de « l'affection¹⁰⁴ ». Les délégués débattaient pour savoir quel type d'institution serait « l'idole du peuple¹⁰⁵ », ou encore « la plus flatteuse pour sa fierté¹⁰⁶ ». Toutes ces remarques laissent entendre que les délégués considéraient le peuple comme une bête émotive et qu'ils cherchaient à lui plaire. Ils réfléchissaient donc à leurs objectifs et à leurs stratégies politiques en fonction – du moins partiellement – de la perception populaire. C'est ainsi que le politologue contemporain Bernard Manin conclut que les fédéralistes aussi bien que les antifédéralistes tenaient un discours populiste¹⁰⁷.

Mais les pompeuses déclarations au sujet de la souveraineté du peuple cachaient l'intention de garder le peuple en dehors du processus de décision politique, et donc en dehors du pouvoir. Le délégué Sherman incarnait bien cette attitude par une déclaration qui résume à

98. *Ibid.*, p. 373.

99. *Ibid.*, p. 49.

100. *Ibid.*, p. 407.

101. *Ibid.*, p. 96.

102. *Ibid.*, p. 186 et 281.

103. *Ibid.*, p. 50.

104. *Ibid.*, p. 56.

105. *Ibid.*, p. 269.

106. *Ibid.*, p. 133.

107. Bernard Manin, « Checks, Balances and Boundaries: The Separation of Powers in the Constitutional Debate of 1787 », B. Fontana (dir.), *op. cit.*, p. 32-33.

elle seule le mythe de la représentation de la souveraineté : « [C]e qu'un homme fait par un autre, il le fait par lui-même¹⁰⁸. » Il ajoutait que « le peuple [...] devrait avoir aussi peu que possible à faire au sujet du Gouvernement » parce que le peuple est constamment « trompé¹⁰⁹ ». Pousant la logique du mythe de la représentation encore plus loin, un délégué déclarait en toute candeur que « le peuple n'a pas le droit de faire [certaines choses] sans le consentement de ceux à qui il a délégué son pouvoir pour le bien de l'État ; il ne peut parler qu'à travers leur bouche, il ne peut entendre qu'à travers leurs oreilles¹¹⁰ ». Selon ce délégué, la relation de consentement a été inversée : ce n'est plus le peuple qui consent à ce que s'instaure un gouvernement légitime, mais bien les représentants qui doivent consentir à ce que le peuple agisse. Il s'agit là de la véritable doctrine du gouvernement représentatif, comme osaient le rappeler d'ailleurs plusieurs délégués. À titre d'exemple, le pasteur James Belknap, de Nouvelle-Angleterre, déclarait qu'« en principe, le gouvernement tire son origine du peuple ; mais qu'il soit appris au peuple qu'il n'est pas capable de se gouverner lui-même¹¹¹ ».

Certes, les délégués affirmaient que la souveraineté réside dans le peuple. Ils tirent donc leur pouvoir – en principe – de la représentation de cette souveraineté du peuple, et ils en sont les serviteurs. Mais ils déclaraient du même souffle qu'ils sont supérieurs aux gens du peuple. Cette supériorité qui les place au-dessus du peuple est le

108. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 234.

109. *Ibid.*, p. 48.

110. *Ibid.*, p. 437.

111. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 73, note 1.

résultat d'une éducation de qualité supérieure. Même l'antifédéraliste Melancthon Smith¹¹² croit que les sociétés sont divisées entre une aristocratie naturelle et le petit peuple¹¹³. Quant à John Adams, il s'identifie dans son journal personnel et des lettres à son épouse, aux célèbres législateurs philosophes de l'histoire, comme Confucius, Mahomet, Solon, etc.¹¹⁴.

Certains représentants sont prétentieux au point de considérer la « représentation » comme la plus grande des idées politiques. Dans cette perspective, la démocratie qui permettrait à la nation de s'assembler et de délibérer est un moins bon régime qu'un système représentatif. Dans ce dernier, le pouvoir de la nation est médiatisé par des représentants qui savent mieux que la nation ce qui est bien pour elle. John Adams, lui-même représentant et bientôt président des États-Unis, explique ainsi que « [l]e grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter des affaires, ce dont le peuple collectivement est inapte à l'extrême, ce qui est l'un des plus grands inconvénients de la démocratie. Il n'est pas du tout nécessaire que les représentants, qui ont reçu une instruction générale de leurs électeurs, attendent d'être instruits spécifiquement pour toute affaire. [...] Il est vrai qu'ainsi, les propos des députés pourraient être désignés plus précisément comme la voix de la nation ». Mais il ne serait pas pratique que les députés suivent l'avis de leurs

112. Melancthon Smith (1744-1798). Délégué de New York, il était membre d'une société prônant l'abolition de l'esclavage.

113. Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic 1776-1787*, *op. cit.*, p. 488-489.

114. Douglass G. Adair, *op. cit.*, p. 402.

électeurs, et cela ne servirait pas réellement l'intérêt de la nation, en raison des « délais infinis » et des blocages qui en découleraient nécessairement lors des délibérations¹¹⁵. À son tour, le fédéraliste Noah Webster expliquera, dans *Examination into the Leading Principles of the Federal Constitution Proposed by the Late Convention Held at Philadelphia* (1787), que la « représentation [est] l'amélioration la plus excellente du gouvernement moderne¹¹⁶ ». Il précise :

[D]ans un gouvernement parfait, tous les membres d'une société devraient être présents, et chacun devrait donner son suffrage dans les actes législatifs, par lesquels il sera lié. Cela est impraticable dans les grands États; et même si cela l'était, il est très peu probable qu'il s'agisse du *meilleur* mode de législation. Cela a d'ailleurs été pratiqué dans les États libres de l'Antiquité; et ce fut la cause de malédictions innombrables. Pour éviter ces malédictions, les modernes ont inventé la doctrine de la *représentation*, qui semble être la perfection du gouvernement humain¹¹⁷.

Thomas Jefferson affirmait lui aussi que la « démocratie » est « la seule pure république, mais qu'elle est impraticable hors des limites d'un village », et que « [l]'introduction de ce nouveau principe de la démocratie représentative a rendu inutile presque tout ce qui a déjà été écrit au sujet de la structure du gouvernement¹¹⁸ ». De tels commentai-

115. John Adams, *A Defence of the Constitutions of Government of the United States*, *op. cit.*, p. 157.

116. Noah Webster, *op. cit.*, p. 12-13, note 1.

117. *Ibid.*, p. 7.

118. Lettre à Isaac Tiffany, août 1816, (*The Writings of Thomas Jefferson*, Albert Ellery Bergh, 1905, p. 65-66).

res relèvent d'un processus d'autojustification et d'auto-glorification semblable aux propos d'un roi qui déclarerait que la doctrine de la monarchie est la perfection du gouvernement humain.

LA DÉMOCRATIE COMME RÈGNE DES PAUVRES

Les débats constitutionnels sont l'occasion de réaffirmer le lien entre la richesse et la supériorité morale, intellectuelle et politique. Dans son célèbre ouvrage *An Economic Interpretation of the Constitution of the United States*, l'historien Charles Austin Beard démontre que le but premier des fédéralistes était de protéger les droits de propriété contre un esprit égalitariste « démocratique » qui prenait de l'importance parmi les fermiers et les travailleurs manuels, soit le prolétariat émergent. Cela dit, les fédéralistes n'étaient pas des capitalistes au sens strict, mais le plus souvent des politiciens élus qui avaient reçu une formation en droit et qui disposaient d'une certaine fortune, et parfois d'esclaves. Pour leur part, les participants aux rébellions et aux émeutes après l'indépendance étaient parfois des pauvres, mais aussi des fermiers possédant leur propre terre¹¹⁹. Les partisans de Shays, par exemple, étaient pour la plupart des fermiers en colère contre les règles financières et fiscales qui avaient entraîné leur faillite pour cause de dettes.

Néanmoins, plusieurs sources de l'époque révèlent sans ambiguïté aucune que les pères fondateurs des États-Unis modernes étaient conscients et convaincus que leur

119. James A. Morone, *op. cit.*, p. 60.

société était divisée en classes sociales. De plus, ils croyaient que les riches doivent être responsables des affaires politiques, alors que la « démocratie » était associée soit au régime où les pauvres gouvernent, soit à la classe des pauvres elle-même (comme l'aristocratie peut à la fois désigner un régime politique et une classe sociale, la noblesse).

Le 18 juin 1787, Alexander Hamilton prononce un discours à la Convention de Philadelphie qui exprime très bien cet état d'esprit :

Toutes les communautés se divisent entre les peu nombreux et les nombreux. Les premiers sont les riches et les biens nés, les autres la masse du peuple. La voix du Peuple est dite être la voix de Dieu ; et même si cette maxime a été si souvent citée et crue, elle est fausse en réalité. Le peuple est turbulent et changeant ; il ne juge et ne reconnaît le juste que rarement. Il faut donc donner à la première classe une part distincte et permanente dans le gouvernement. Les riches et les biens nés vont contrôler l'instabilité des seconds, et comme ils ne peuvent obtenir un quelconque avantage d'un changement, ils vont donc nécessairement toujours maintenir un bon gouvernement. Est-ce qu'une assemblée démocratique, qui annuellement se déroule dans la masse du peuple, peut supposément être stable dans sa poursuite du bien commun ? Rien d'autre qu'un corps permanent peut freiner l'impudence de la démocratie. Cette disposition turbulente et hors contrôle requiert des contrôles¹²⁰.

Ici, Hamilton affirme qu'il y a des riches et des pauvres, et qu'il faut se méfier de la « voix du peuple » qui exprime celle des pauvres. Ces derniers sont turbulents et incapa-

120. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 299.

bles de définir et de poursuivre le bien commun. Hamilton déplorait ailleurs la « jalousie démocratique du peuple », expliquant que la démocratie suppose une attaque contre la propriété privée¹²¹. Conséquemment, Hamilton déclarait que « [l]a force qui détient les cordons de la bourse doit absolument gouverner¹²² ». Le peuple doit donc être contrôlé par les riches. Ces derniers s'assureront de maintenir le statu quo, parce qu'ils ne tireraient pas d'avantages aux changements désirés par les pauvres, et pour cause...

Selon John Adams, « les pauvres sont destinés au labeur, les riches sont qualifiés pour les fonctions supérieures en raison de leur éducation et de l'indépendance et des loisirs dont ils jouissent¹²³ ». Les pauvres ne doivent donc pas exercer de pouvoir politique, non seulement parce qu'ils n'en ont pas les capacités ou le temps, mais aussi parce qu'ils se laissent plus facilement corrompre en raison de leur indigence. « Donnez le droit de vote aux gens qui n'ont pas de propriété, et ils vont vendre leur suffrage aux riches qui seront capables de les acheter¹²⁴ », mettait ainsi en garde Gouverneur Morris.

Le politologue contemporain Martin Diamond a donc raison de souligner qu'une part importante des *Federalist Papers*, documents où l'on retrouve l'argumentaire des fédéralistes exposé de la manière la plus systématique et développée, « traite des améliorations du commerce rendues possibles grâce à la nouvelle Constitution. Par

121. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 131.

122. *Ibid.*, p. 129.

123. *Ibid.*, p. 120.

124. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. II, p. 202.

exemple, trois des quatre “principaux objectifs de la législation fédérale” (*Federalist Paper*, n° 53) concernent explicitement le commerce (commerce extérieur, commerce entre États, et les taxes). Le quatrième, soit la milice, a également trait au commerce dans la mesure où il est largement déterminé par le désir de prévenir des “convulsions intérieures” qui résulteraient de questions économiques¹²⁵ ». Les débats constitutionnels offraient l’occasion de réaffirmer qu’un État a pour objectif de défendre la propriété par les armes, comme l’avait enseigné John Locke. Madison reconnaissait que « la plus commune et la plus durable cause de factions a été les nombreuses et inégales distributions de la propriété¹²⁶ ». Il affirmait donc que « les démocraties se sont toujours révélées incompatibles avec la sécurité personnelle, ou les droits de propriété; et elles ont en général été aussi brèves dans leur vie que violentes dans leur mort¹²⁷ ». Ces idées, avancées dans les *Federalist Papers*, sont reprises par Madison à la convention de Virginie, le 5 juin 1788, mais il remplace alors « démocratie » par « république¹²⁸ ». Les idées de Madison étaient partagées par Gouverneur Morris, un fervent défenseur de la sécurité de la propriété, pour qui « la haine des riches est le moteur par lequel une populace étourdie peut être si aisément amenée à mal agir¹²⁹ ».

125. Martin Diamond, « Democracy and the Federalist: A Reconsideration of the Framers’ Intents », dans J. P. Greene (dir.), *op. cit.*, p. 518.

126. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *op. cit.*, p. 124.

127. *Ibid.*, p. 126.

128. S. K. Padover (dir.), *op. cit.*, p. 46-47.

129. Charles Downer Hazen, *op. cit.*, p. 57-58.

James Madison a proposé la réflexion la plus avancée au sujet de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, inspirée par son pessimisme envers la nature humaine et sa constatation que les sociétés nécessairement divisées en factions sont conséquemment soumises à des conflits et des troubles néfastes. Madison déclare que « [s]i les hommes étaient des anges, aucun gouvernement ne serait nécessaire. Si les anges pouvaient gouverner les hommes, aucun contrôle interne ou externe au gouvernement ne serait nécessaire¹³⁰ ». En fait, Madison se dit partisan d'une république très vaste et peuplée précisément parce que la grande diversité y permettrait de jouer plus aisément les intérêts des uns contre ceux des autres, et ainsi d'obtenir l'équilibre souhaité, ce qui constitue « [l]a seule défense contre les inconvénients de la démocratie qui soit cohérente avec la forme démocratique de gouvernement » :

Toutes les sociétés civilisées doivent être divisées en sectes, factions et intérêts différents, comme elles comptent des riches et des pauvres, des créanciers et endettés, des intérêts agricoles, manufacturiers et commerciaux, des résidents de tel ou tel district, des partisans de ce dirigeant politique ou de celui-là, les disciples de cette secte religieuse ou de celle-ci. Dans tous les cas où une majorité est unie par une passion ou un intérêt communs, les droits de la minorité sont en danger. [...] En Grèce et à Rome, les riches et les pauvres, les créanciers et les endettés, aussi bien que les patriciens et les plébéiens se sont tour à tour opprimés les uns les autres, et chacun sans faire preuve de merci. [...] La seule solution est d'agrandir la sphère et donc de diviser la communauté en tant d'intérêts et de

130. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *op. cit.*, p. 302 et 319-320.

parts, que premièrement une majorité ne pourra avoir en même temps un intérêt commun distinct de celui de l'ensemble ou de la minorité ; et deuxièmement, dans le cas où elle aurait un tel intérêt, qu'elle ne puisse pas s'unir dans le but de l'atteindre¹³¹.

Lorsque Madison s'inquiète de l'éventuelle tyrannie de la majorité, ce sont les pauvres qu'il craint, alors qu'il pense aux riches quand il se préoccupe de la liberté de la minorité. Dans une lettre adressée à Thomas Jefferson le 24 octobre 1787, Madison précise en effet sa pensée, évoquant les dangers d'une « simple démocratie, ou une république pure ». Il affirme alors que « [d]ans toutes les sociétés civilisées, les distinctions sont inévitables et variées », et « il y aura des riches et des pauvres ; des créanciers et des endettés¹³² ». La « simple démocratie » doit être évitée, selon Madison, précisément parce qu'elle ne protège pas suffisamment les droits de la minorité, c'est-à-dire les riches. En évoquant la nécessité de jouer les minorités les unes contre les autres, il laissait toutefois entendre qu'il ne faisait pas totalement confiance aux riches.

Le délégué Charles Pinkney¹³³ présente à la Convention de Philadelphie une description sociologique plus subtile de la classe supérieure. Selon lui, la classe supé-

131. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 134-136. Voir aussi Hamilton et encore Madison, sur la même question (Max Farrand [dir.], *ibid.*, p. 288 et 424), quoique Hamilton défend une perspective quelque peu différente (p. 299). Voir aussi p. 422-423 et 431.

132. S. K. Padover (dir.), *op. cit.*, p. 41.

133. Charles Pinkney (1757-1824). Originaire de Caroline du Sud, il deviendra ambassadeur en Espagne.

rieure est en fait constituée de trois classes partageant les mêmes intérêts :

Le peuple des États-Unis peut être divisé en trois classes. L'*homme professionnel* qui, en fonction de ses intérêts particuliers, doit avoir un poids considérable dans le gouvernement même s'il reste populaire. L'*homme commercial*, qui peut ou non avoir un poids lorsqu'une politique commerciale sage et judicieuse est avancée. [...] Le troisième est l'*intérêt terrien*, les propriétaires et les cultivateurs du sol, qui sont et doivent toujours être l'essor dirigeant dans un système. Ces trois classes, aussi distinctes dans leurs intérêts, sont égales entre elles en termes d'importance politique, et il est aisé de prouver qu'elles n'ont qu'un seul intérêt. Leur dépendance les unes envers les autres est mutuelle. Le marchand dépend du planteur. Tous doivent être en lien, aussi bien dans les affaires publiques que privées, avec les hommes professionnels, qui à leur tour doivent d'une certaine manière dépendre des deux autres classes¹³⁴.

Si Madison pouvait parfois sembler sympathique au « travailleur quotidien », il tendait plutôt à prendre le parti des propriétaires terriens, cette « minorité des opulents » : « L'homme qui possède la richesse, qui se prélassé dans son fauteuil ou roule dans sa carriole, ne peut juger des besoins et des sentiments du travailleur quotidien. » Il ajoute :

Le gouvernement que nous voulons établir est pensé pour durer pour l'éternité. L'intérêt de la terre, présentement, prévaut ; mais avec le temps, quand nous ressemblerons plus aux États et aux royaumes d'Europe, quand le nombre des propriétaires terriens sera comparativement petit

134. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 402-403.

parmi les diverses formes de commerce et de production manufacturière, alors l'intérêt de la terre ne sera-t-il pas en minorité dans les élections à venir ? Et sans avoir sagement prévenu cet état de fait, qu'adviendra-t-il de notre gouvernement ? En Angleterre, aujourd'hui, si les élections étaient ouvertes à toutes les classes du peuple, la propriété des propriétaires terriens serait en danger. Une loi agraire devrait bientôt être adoptée. Si ces observations sont justes, notre gouvernement devrait protéger les intérêts permanents du pays contre l'innovation. Les propriétaires terriens doivent avoir leur part dans le gouvernement, pour défendre et promouvoir des intérêts si importants et équilibrer et contrôler les autres. Ils devraient être ainsi constitués pour protéger la minorité des opulents contre la majorité. C'est le Sénat, donc, qui devrait être ce corps¹³⁵.

Pour Pinkney également, la branche sénatoriale « doit représenter la richesse du pays, et devrait être composée des personnes de fortune¹³⁶ ». Baldwin dira aussi que « la première branche [au Massachusetts] représente le peuple, la seconde la propriété¹³⁷ ». Il y a donc bel et bien la conscience d'une lutte de classes entre les riches et les pauvres, les seconds représentant une menace pour les premiers. Le nouveau régime politique des États-Unis d'Amérique est alors pensé explicitement comme un système dans lequel s'incarneront les distinctions entre classes économiques, pour assurer la prédominance et surtout la permanence de la propriété privée, fondement de la classe des riches. Le tout dans le respect de la « liberté »

135. *Ibid.*, p. 431.

136. *Ibid.*, p. 426.

137. *Ibid.*, p. 475.

des riches et en opposition à la tyrannie des pauvres sur les riches.

Ce débat sur le Sénat, présenté comme un corps qui protégera les riches et où ils siégeront pour contrôler la branche populaire (ou Chambre basse) permet de bien comprendre comment les acteurs politiques influents de l'époque utilisaient les mots « démocratie » et « aristocratie ». Lors d'un discours à la Convention, Gouverneur Morris souligne avec cynisme que « [l]es riches vont tenter d'établir leur domination pour asservir l'ensemble. Ils l'ont toujours fait. Ils le feront toujours ». Suivant ces propos, il en déduit que la branche « aristocratique » et la branche « démocratique » doivent être indépendantes l'une de l'autre¹³⁸.

Il déclare :

Tout homme ayant le sens de l'observation a constaté dans les branches démocratiques des législatures des États la précipitation – dans le Congrès l'instabilité, et des excès dans chaque département contre la liberté personnelle, la propriété privée et la sécurité individuelle. [...] Le corps aristocratique devrait être aussi indépendant et fort que le corps démocratique. [...] Les deux forces pourraient ainsi se contrôler mutuellement. Mais laisser les riches se mélanger avec les pauvres et dans un Pays Commercial, ils établiront une oligarchie. Retirer le commerce, et la démocratie triomphera. Il en a toujours été ainsi dans le monde¹³⁹.

Dans *On the Legislative Branch*, qui paraît en 1789, Benjamin Franklin ironise pour sa part à propos de cette

138. *Ibid.*, p. 512 et voir aussi p. 517.

139. Ralph Ketcham, (dir.), *op. cit.*, p. 106-107.

sagesse nécessairement associée à la richesse. Il remet en question le fait que la voix d'un riche ait plus de poids en fonction de sa richesse. Il demande, explicitement, « pourquoi la propriété devrait-elle être représentée » dans une branche gouvernementale spécifique, comme le Sénat ? Pour Franklin, une telle pratique est « contraire à l'esprit de la démocratie » et révèle une « disposition au sein de certains d'entre nous à marchander une aristocratie, en donnant aux riches la prédominance dans le gouvernement¹⁴⁰ ». Allant encore plus loin, le délégué John Francis Mercer¹⁴¹ avance une thèse très originale à la Convention, le 14 août 1787 :

Il s'agit du premier principe de la science politique, que dès que les droits de propriété sont protégés, une aristocratie en émerge. Les Gouvernements électifs deviennent également nécessairement aristocratiques, puisque les gouvernants sont peu nombreux et qu'ils vont tirer des avantages pour eux-mêmes de la masse. Les Gouvernements de l'Amérique vont devenir des aristocraties. Ils en sont déjà. Les mesures publiques sont calculées pour le bénéfice des Gouvernants, pas pour le peuple. Le peuple est insatisfait et se plaint. Il change ses dirigeants, et les mesures publiques changent. Mais ce n'est qu'un changement d'une sorte d'avantage pour une autre à la faveur des dirigeants¹⁴².

140. Benjamin Franklin, *The Complete Works of Benjamin Franklin*, vol. 10 : 1788-1790, New York/Londres, G.P. Putnam's Sons/Knickerbocker Press, 1888, p. 189-190.

141. John Francis Mercer (1759-1821). Délégué de Virginie, opposé à un gouvernement centralisateur, il siégera à la Chambre du Maryland et à la Chambre des représentants.

142. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, p. 285 ; voir aussi p. 1759-1821.

Cela dit, des propos comme ceux de Franklin et Mercer sont exceptionnels pour l'époque, à tout le moins au sein de l'élite. Même les antifédéralistes ne condamnaient pas la nouvelle Constitution parce qu'elle donnerait plus de pouvoir aux riches¹⁴³.

Finalement, au sujet de la Constitution des États-Unis, Fisher Ames déclarait que « [l']essence, et presque la quintessence, d'un bon gouvernement est de protéger la propriété et ses droits. Lorsqu'ils sont protégés, il n'y a pratiquement plus de butin laissé à saisir pour l'oppression ; les objets, et les motifs de l'usurpation et de la tyrannie ont disparu. En protégeant la propriété, la vie et la liberté peuvent difficilement ne pas être protégées : où la propriété est protégée par des lois et des principes, règne la liberté¹⁴⁴ ». Ames exprimait également sa satisfaction à l'égard des « sages de la grande Convention » qui ont choisi d'établir une république « qui est plus différente encore d'une démocratie, qu'une démocratie est différente du despotisme¹⁴⁵ ».

LA TENTATION MONARCHIQUE

Dans leur désir de justifier l'institution d'un Sénat pour limiter l'influence démocratique, les fédéralistes vont offrir comme modèle la Grande-Bretagne, le régime associé en Occident à la fois à la puissance et à la liberté. Pour

143. Cecelia M. Kenyon, *op. cit.* ; Stanley Elkins et Eric McKittrick, « The Founding Fathers: Young Men of the Revolution », dans J. P. Greene (dir.), *op. cit.*, p. 395.

144. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 127.

145. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 13.

Hamilton¹⁴⁶, Pinkney¹⁴⁷ et d'autres, la Constitution britannique est la « meilleure constitution », car elle correspond à la conception du régime politique parfait selon Aristote, Cicéron et Montesquieu¹⁴⁸. Mais la valorisation de ce modèle a amené des fédéralistes sur une pente glissante, à savoir la proposition d'instaurer une nouvelle monarchie aux États-Unis. Dans ses notes au sujet d'un discours d'Alexander Hamilton prononcé à la Convention de Philadelphie le 18 juin 1787, Madison indique :

Les membres les plus pugnaces à l'égard du républicanisme [...] étaient aussi bruyants que quiconque à discuter contre les vices de la démocratie. Cette dynamique de l'opinion publique l'amène à anticiper le moment où, lui [Hamilton] et d'autres se joindront à l'éloge [...] de la Constitution britannique, soit que c'est le seul gouvernement dans le monde « qui unit la force publique et la sécurité individuelle ». Dans toute communauté où l'industrie est encouragée, il y aura une division entre le petit nombre et la masse. Conséquemment, des intérêts distincts vont émerger, il y aura des endettés et des créanciers, etc. Les deux doivent donc avoir du pouvoir, pour que chacun puisse se défendre contre l'autre. [...] C'est en raison de l'arrangement adéquat à ce sujet que les Britanniques ont une excellente Constitution. Leur Chambre des lords est la plus noble institution. Les lords forment la barrière permanente contre toute innovation pernicieuse, qu'elle soit tentée par la couronne ou les *Commons* [Chambre des communes], parce que les lords n'ont rien à espérer d'un

146. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 362.

147. *Ibid.*, p. 398.

148. *Ibid.*, p. 308.

changement, et ont suffisamment d'intérêt de par leur propriété, pour être fidèles à cet intérêt¹⁴⁹.

Or il y a un roi à la tête du régime britannique... Ce n'est donc pas sans raison que certains opposants aux fédéralistes vont laisser entendre que leur projet ouvrira la porte à l'instauration d'une monarchie aux États-Unis d'Amérique. L'antifédéraliste Patrick Henry déclare ainsi que si la Constitution des fédéralistes est adoptée, « il y aura un grand et puissant président, qui détiendra des pouvoirs très larges ; les pouvoirs d'un roi ». Il déclarait du même souffle que « [c]ette Constitution [...] tend vers la monarchie. Votre président peut facilement devenir roi¹⁵⁰ ». Exprimant la même crainte, Randolph associe la Constitution à un « foetus de monarchie¹⁵¹ ».

En fait, certains des acteurs politiques envisagent alors sérieusement d'établir une monarchie américaine. Dans *Defence of the Constitutions of Government of the United States*, John Adams prônait un régime « mixte » pour les États-Unis, qui auraient besoin selon lui à la fois d'une couronne et d'un sénat héréditaires. Quelques fédéralistes ont même approché George Washington pour le convaincre de se proclamer roi des États-Unis, une offre qu'il a déclinée. Madison prédisait néanmoins que vers 1930, les États-Unis, qui seraient surpeuplés, auraient alors besoin d'un roi pour faire respecter la loi et l'ordre¹⁵². L'opinion

149. Ralph Ketcham (dir.), *op. cit.*, p. 75.

150. *Ibid.*, p. 213.

151. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 66.

152. R.R. Palmer, *op. cit.*, p. 204 ; Douglass G. Adair, *op. cit.*, p. 408.

de Madison était partagée par d'autres délégués à la Convention de Philadelphie¹⁵³.

Plutôt critique de l'idée d'un roi américain, Benjamin Franklin déclarait à la Convention fédérale (dans un discours lu en son nom par Wilson le 2 juin 1787) :

Il sera dit que nous n'avons pas proposé d'établir un Roi. Mais il y a une inclination naturelle dans l'humanité à l'égard d'un Gouvernement monarchiste. [...] Je suis donc inquiet, peut-être trop inquiet, que nos États finissent par devenir une Monarchie dans des temps futurs. Mais cette Catastrophe peut, je crois, être repoussée pour longtemps, si dans le système que nous proposons nous ne semons pas la graine de la contestation, de la faction et du tumulte en faisant de notre fonction d'honneur une place de profit. Si nous le faisons [...] cela ne fera que nourrir le fœtus d'un Roi [...] et un Roi sera bientôt imposé au-dessus de nous¹⁵⁴.

En juillet 1792, alors qu'il est président, Washington écrit une lettre personnelle et confidentielle à son secrétaire au Trésor, Alexander Hamilton. Il s'y remémore ce qu'il a appris « des hommes sensibles et modérés » avec qui il a discuté du système fédéral des États-Unis, dont il est alors à la tête. Selon Washington, plusieurs d'entre eux croyaient « que l'objectif ultime de tout cela est de préparer le chemin pour un changement, qui mènerait de la forme républicaine de gouvernement à une monarchie ». Il va encore plus loin, expliquant que « les antifédéralistes sont maintenant confirmés dans leur argument par la

153. Douglass G. Adair, *ibid.*, p. 409 et 410.

154. Max Farrand (dir.), *op. cit.*, vol. I, p. 83.

réalisation de leurs prédictions, dont les fédéralistes eux-mêmes sont responsables : eux, qui ont été en faveur d'un nouveau gouvernement qui était un tremplin vers une monarchie¹⁵⁵ ».

L'INFLUENCE « DÉMOCRATIQUE » DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE AUX ÉTATS-UNIS

La Révolution française qui éclate en mai 1789 va avoir un écho aux États-Unis. Elle offre d'abord son lot de modèles et de contre-modèles qui seront utilisés dans les discours en Amérique, mais elle est aussi une source de gratification pour les acteurs politiques d'Amérique, participant même de la construction de l'identité politique des États-Unis¹⁵⁶. Les habitants des ex-colonies britanniques qui avaient longtemps éprouvé un sentiment d'infériorité face à l'Europe ont maintenant l'impression d'être en avance sur les Européens quant au progrès politique, puisque la Révolution française éclate bien après l'indépendance et même la Convention de Philadelphie, convoquée en 1787. Plusieurs acteurs politiques français viendront les conforter dans ce sentiment. En avril 1790, par exemple, l'Assemblée nationale a déclaré trois jours de deuil national après la mort de Benjamin Franklin¹⁵⁷. La Fayette a offert à son ami George Washington la clef

155. W.B. Allen (dir.), *op. cit.*, p. 572 et 574-575.

156. Stanley Elkins et Eric McKittrick, *The Age of Federalism: The Early American Republic, 1788-1800*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1993, p. 309.

157. *Ibid.*, p. 312.

de la Bastille. À cette occasion, Thomas Paine avait déclaré qu'« il ne peut y avoir de doute que les principes de l'Amérique ont ouvert la Bastille ; conséquemment, la clef revient à sa vraie place¹⁵⁸ ». En 1792, l'Assemblée nationale accordait la citoyenneté française à George Washington, James Madison et Alexander Hamilton (quoique les titres aient été attribués avec plusieurs erreurs, à Georges [sic] Washington, Jean [sic] Hamilton et N. [sic] Madison).

Pour sa part, la plèbe américaine semblait émue par la politique française, lorsque par exemple les cloches de la ville de Philadelphie ont sonné le 14 décembre 1792 quand les bateaux ont apporté la nouvelle du triomphe de l'armée française contre les Autrichiens et les Prussiens à Valmy le 20 septembre, et la nouvelle de la proclamation de la République deux jours plus tard. Des célébrations publiques avec banquets, musique et feux d'artifice sont alors organisées à Philadelphie, ainsi qu'à Baltimore, New York, Charleston, Savannah et Boston. Mais dans les mois qui suivent, plusieurs aux États-Unis prennent leurs distances à l'égard du mouvement patriote français en réaction à la tombée en disgrâce de La Fayette, à l'exécution du roi et à la déclaration de guerre faite à l'Angleterre.

La Révolution française bouleverse aussi le vocabulaire et le sens de certains mots aux États-Unis, y compris « démocratie ». Les Américains sont conscients de ce phénomène. Ainsi, le *Monthly Anthology and American Review* explique que les bouleversements qui surviennent dans

158. *Ibid.*, p. 309.

la vie politique de la nation ont provoqué à leur tour des transformations linguistiques :

Le sens d'un nom pouvant être élargi, réduit ou modifié pour convenir aux nouvelles idées qui ont été introduites [...]. Ainsi, les discussions politiques des dernières années, provoquées par la Révolution française, ont amené parmi nous les termes *aristocrate* et *démocrate*, *monarchiste* et *républicain*. Ils ont été attribués ou revendiqués par divers partis selon leurs principes politiques présumés qui favoriseraient l'un ou l'autre de ces caractères¹⁵⁹.

Noah Webster exprimait une idée similaire dans une lettre à Joseph Priestley¹⁶⁰, mais en rappelant l'origine historique des termes « démocratie » et « république » : « Démocratie est un gouvernement dans lequel les pouvoirs législatifs sont exercés directement par tous les citoyens, comme anciennement à Athènes et à Rome. Dans notre pays, ce pouvoir est dans les mains non pas du peuple mais de ses représentants. [...] En raison de cette distinction matérielle, notre forme de gouvernement a reçu l'appellation *république*, pour se distinguer, ou plutôt *république représentative*. » Webster en vient à discuter de l'influence de la France sur les étiquettes politiques aux États-Unis :

Comme le mot *Démocrate* a été utilisé comme synonyme du mot *Jacobin* en France, et pour évoquer une autre idée, soit la tentative de contrôler notre gouvernement par des associations populaires privées, le mot en est venu à signifier une personne qui tente de s'opposer indûment ou

159. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 143.

160. Joseph Priestley (1733-1804). Théologien et scientifique britannique.

d'influencer le gouvernement par le biais de clubs privés, d'intrigues secrètes, ou par des assemblées populaires publiques [...]. Par *Républicains*, nous entendons les amis de nos gouvernements représentatifs¹⁶¹.

En référence à la France, John Adams déclarait ainsi : « Il y aura toujours des géants et des pygmées, les premiers ayant plus d'influence que les autres [...]. Les premiers seront les aristocrates et les autres des démocrates, sinon des Jacobins ou des sans-culottes¹⁶². » « J'ai toujours été pour une république libre, pas une démocratie, qui est un gouvernement arbitraire, tyrannique, sanglant, cruel et intolérable [...]. Robespierre est l'exemple parfait du premier personnage » d'une « démocratie¹⁶³ ».

La Révolution française a provoqué des clivages au sein du cabinet du premier président des États-Unis, George Washington, entre ses conseillers Thomas Jefferson d'une part, et Alexander Hamilton, partisan d'un gouvernement fédéral fort et centralisateur, d'autre part. Cette opposition réactivait certains éléments du débat qui opposait les camps dits de la Cour et du Pays, qui avait secoué l'Angleterre au siècle précédent¹⁶⁴. La Cour américaine, représentée par Hamilton et Rufus King, rêvait alors de richesse et de puissance pour ce nouveau pays qu'étaient les États-Unis, proposant d'arrimer l'action de l'État central aux intérêts de la richesse, alors que John Jay déclarait que « [c]eux qui possèdent le pays devraient le gouver-

161. Russell L. Hanson, « Democracy », *op. cit.*, p. 78.

162. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 174.

163. Charles F. Adams, *op. cit.*, p. 394.

164. Stanley Elkins et Eric McKittrick, *The Age of Federalism*, *op. cit.*, p. 13-30.

ner¹⁶⁵ ». À l'opposé, le discours du Pays, représenté par Jefferson, Madison et Monroe, reprenait des arguments avancés par les porte-parole historiques du Pays anglais. Selon Jefferson, Hamilton avait tort de promouvoir le commerce plutôt que la vertu, et les villes et les marchands plutôt que la campagne et les fermiers, et de chercher à accroître le pouvoir exécutif aux dépens du pouvoir législatif.

Vers 1793, les partis politiques font leur apparition dans la vie politique des États-Unis, malgré l'opinion largement répandue qu'ils allaient accroître la fragmentation de la société. À noter que les partis politiques sont alors des regroupements informels d'acteurs politiques aux intérêts similaires, appuyés par quelques journaux. Il ne s'agit pas encore de machines politiques très structurées comme le sont les partis politiques au xx^e siècle. Le 31 juillet 1793, Jefferson démissionne du cabinet de Washington pour organiser un parti qu'il nomme « républicain ». Son but : être président des États-Unis. Ses alliés : les fermiers du Sud et les pauvres du Nord. Il apparaît comme un vrai républicain guidé par la vertu, qui veut en découdre avec les aristocrates urbains et corrompus de la Cour. À l'opposé, Hamilton et les fédéralistes affichent sans gêne aucune leur élitisme et utilisent l'exemple de la Révolution française comme un contre-modèle, principalement en raison de son esprit égalitariste. Il en

165. Philip S. Foner (dir.), *The Democratic-Republican Societies, 1790-1800: A Documentary Sourcebook of Constitutions, Declarations, Addresses, Resolutions, and Toasts*, Londres, Greenwood Press, 1976, p. 5.

appelle à se prémunir contre « le plus grand des dangers », soit la « contagion du nivellisme » « qui rend tout le monde égal à un barbier français¹⁶⁶ ». Déjà le 3 août 1791, Noah Webster avait tonné : « Américains ! Ne vous laissez pas abuser. En cherchant la *liberté*, la France est allée bien au-delà d'elle¹⁶⁷. » Le même de dire : « Regardez la France ! Vous avez là l'image d'une véritable démocratie¹⁶⁸. »

Les républicains de Jefferson vont néanmoins s'identifier à la Révolution française, ou à tout le moins à ses éléments modérés. Ils pousseront même l'audace jusqu'à prétendre que la violence est en partie justifiable dans le contexte politique français, en raison de la rigidité des structures de l'Ancien Régime. Les fédéralistes de Hamilton vont faire circuler des pamphlets accusant les républicains de Jefferson d'être financés en secret par la France et de comploter pour miner le christianisme aux États-Unis. Les républicains contre-attaquent en accusant leurs adversaires de chercher à imposer une monarchie aux États-Unis et de faire passer le nouveau pays sous le contrôle de la Grande-Bretagne. Jefferson révèle même que Hamilton aurait déclaré qu'il voulait une « monarchie fédérale, et n'ayons pas peur d'appeler les choses par leurs vrais noms, puisqu'il s'agit bien d'une monarchie¹⁶⁹ ».

166. Lettre personnelle de Chauncey Goodrich à Olivier Wolcott, 17 février 1793, citée dans Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 111.

167. Regina Ann Markell Morantz, *ibid.*, p. 118.

168. *Ibid.*, p. 149.

169. Saul K. Padover (dir.), *The Complete Jefferson*, New York, Duell, Sloan & Pearce inc., 1943, p. 1274 ; John G.A. Pocock, *The Machiavellian Moment*, *op. cit.*, p. 528-531.

La turbulence provoquée par la Révolution française offrira même l'occasion à certains aux États-Unis de s'associer positivement à la démocratie. Des partisans de Jefferson ont commencé à se dire républicains-démocrates (*Democratic-Republicans*), même si ce nom ne deviendra pas leur appellation officielle avant 1840 (voir chapitre 5). Preuve que l'impact de la Révolution française a déstabilisé le vocabulaire politique aux États-Unis, des clubs politiques vont prendre le nom de « sociétés démocratiques ». Les fondateurs de ces clubs s'inspiraient des sociétés patriotiques anglaises, des clubs du mouvement patriote comme ceux des Fils de la liberté, et des célèbres clubs politiques français comme ceux des Girondins, des Jacobins et des Cordeliers. Fondé à Philadelphie au printemps 1793, le premier de ces clubs se nomme Société républicaine allemande¹⁷⁰. À peine quelques jours après l'arrivée du Français Edmond Charles Genet¹⁷¹, dépêché par le gouvernement français pour le représenter aux États-Unis, apparaît la Société démocratique de Pennsylvanie, à Philadelphie. C'est Genet qui avait suggéré d'inclure une référence à la démocratie dans le nom du club¹⁷². Selon les principes, articles et règlements du club, la Société démocratique de Pennsylvanie est « constituée » pour

170. Eugene Perry Link, *Democratic-Republican Societies, 1790-1800*, New York, Octagon Book, 1965 ; et Philip S. Foner (dir.), *The Democratic-Republican Societies, 1790-1800*, *op. cit.*.

171. Edmond Charles Genet (1763-1834). Premier ambassadeur de la République française aux États-Unis, il décide de s'y établir définitivement pour éviter d'être persécuté par les Jacobins.

172. Stanley Elkins et Eric McKittrick, *The Age of Federalism*, *op. cit.*, p. 456.

« cultiver une juste connaissance de la liberté rationnelle, encourager la jouissance et l'exercice de nos droits civils, et transmettre à la postérité, sans faillir, l'héritage glorieux d'un *gouvernement républicain libre* [...] un GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN est la forme la plus naturelle et bénéfique¹⁷³ ».

La référence à la démocratie dans une appellation n'implique donc pas une propagande uniquement démocratique, puisque la société fait avant tout référence à la république et s'attarde à définir ce régime. Une dizaine de sociétés démocratiques sont fondées en 1793 aux États-Unis, et une vingtaine l'année suivante¹⁷⁴. Au moins 16 intègrent le mot « démocratique » dans leur nom, dont deux en association avec le qualificatif « républicain », les autres retenant des noms comme Comité de correspondance, Société constitutionnelle, Société patriotique ou même Société française¹⁷⁵. Qui étaient les membres de ces clubs fleurissant surtout dans les États de l'Est, aux sociétés plus égalitaires¹⁷⁶ ? Dans tous les cas, ils s'opposaient aux fédéralistes. Peu de leurs membres étaient des politiciens influents, mais ils venaient en majorité des classes aisées. L'objectif était à la fois d'offrir un espace de discussion, de partager de l'information, d'exprimer leur solidarité avec le républicanisme français et de critiquer la vie politique des États-Unis, en particulier la mauvaise

173. Charles Downer Hazen, *op. cit.*, p. 190.

174. Stanley Elkins et Eric McKittrick, *The Age of Federalism*, *op. cit.*, p. 457.

175. Russell L. Hanson, *The Democratic Imagination in America*, *op. cit.*, p. 85, note 32 ; Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 187.

176. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 187-188.

administration du gouvernement central. Ils proposaient l'élargissement du droit de suffrage, un plus grand nombre d'élections, l'octroi de plus de pouvoir à la Chambre basse et aux États de l'Union¹⁷⁷. Enfin, ils se voulaient cosmopolites, comme le révèle un toast porté à Boston en 1795 au nom de l'idée « d'une société démocratique qui engloberait toute la race humaine¹⁷⁸ ». Lors du jour de l'Indépendance, le 4 juillet 1795, un membre de la Société républicaine de New York porte un toast à :

Une rapide émancipation des fils d'Hibernia¹⁷⁹ ;
Puissent-ils bientôt être une république au sein des nations.
À la France ; que ses armes soient aussi puissantes à donner la liberté aux nations que dans le cas de la Hollande.
À la Hollande ; que l'unanimité et la modération qui ont caractérisé l'infante république continuent d'enthousiasmer les autres nations à suivre son exemple.
À la Pologne ; puisse-t-elle rapidement profiter de la bénédiction de la Paix, de la Liberté et de l'Indépendance en récompense de ses luttes ardues mais malheureuses¹⁸⁰.

Leurs détracteurs les associaient aux pires horreurs de la Révolution, même si ces clubs se disaient plutôt en faveur des républicains modérés, comme les Girondins. Ces clubs étaient accusés d'être des repères d'étrangers séditieux, en particulier des Irlandais dépeints comme les pires « démocrates de ce côté de l'Enfer » ou encore des

177. Stanley Elkins et Eric McKittrick, *The Age of Federalism*, *op. cit.*, p. 457-460.

178. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 186.

179. Nom latin de l'Irlande.

180. Philip S. Foner (dir.), *The Democratic-Republican Societies, 1790-1800*, *op. cit.*, p. 232.

Juifs de la « tribu d'Israël » cherchant à contrôler la politique américaine¹⁸¹. En 1797, un dénommé Israel Israel, de la Société démocratique de Pennsylvanie, se porte candidat sous la bannière du Parti républicain, pour devenir sénateur d'État. En réaction, William Cobbett écrit que « [d]epuis que les Juifs ont obtenu un triomphe si complet face aux Gentils [non-Juifs], il est dit qu'ils ont conçu l'idée d'imposer sur nous une circoncision générale. Ah ! pauvre Pennsylvanie¹⁸² ».

Il est vrai que Genet et d'autres Français avaient été dépêchés par le gouvernement de Paris pour influencer la politique des États-Unis en faveur de la jeune République. Cette manœuvre deviendra, dans un sermon prononcé en 1798 à l'église catholique romaine de Boston, une tentative « pour établir un système de désorganisation et une démocratie sauvage et sans principes¹⁸³ ». William Cobbett publie en 1796, sous le pseudonyme Peter Porcupine, *History of the American Jacobins Commonly Denominated Democrats*, où il explique que « deux tiers des Démocrates sont des étrangers, arrivés aux États-Unis depuis la guerre¹⁸⁴ ». Dans le même esprit, l'édition du 18 octobre 1797 de la *Pennsylvania Gazette* déplorait que les Jacobins américains constituent « les organes vils d'une démocratie étrangère¹⁸⁵ ». En 1798, finalement, la

181. Dans Robert Allen Rutland, *The Democrats: From Jefferson to Clinton*, Columbia, University of Missouri Press, 1995, p. 14.

182. Philip S. Foner (dir.), *The Democratic-Republican Societies, 1790-1800*, *op. cit.*, p. 40.

183. John Thayer, *op. cit.*, p. 1356.

184. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 182.

185. *Ibid*

loi sur l'étranger et la sédition (Alien and Sedition Act) est adoptée par un Congrès contrôlé par les fédéralistes, à la suite d'une escarmouche entre des navires des États-Unis et de la France. Vingt-cinq personnes ayant critiqué les politiques du président John Adams (qui avait succédé à Washington en 1797) sont emprisonnées. Conscient qu'étiqueter un individu comme « démocrate » pour lui nuire politiquement est une méthode utilisée, Adams dira lui-même en 1800 qu'« il y a un danger à interdire, sous *l'imputation de démocratie*, certaines des personnes les plus capables et les plus honnêtes de l'Union¹⁸⁶ ».

Cela dit, certains fédéralistes craignaient réellement la « démocratie », exprimant leurs inquiétudes aussi bien publiquement que dans des lettres personnelles. George Cabot¹⁸⁷ écrivait ainsi à Rufus King, le 14 août 1795 : « Il ne peut pas être suffisamment regretté que certains de nos hommes respectables [...] aient joint les Jacobins. [...] *Après tout, quel est le grand avantage d'un système représentatif sur la turbulente fouleocratie [mobocracy] d'Athènes, si le recours à des assemblées populaires reste nécessaire*¹⁸⁸ ? » Oliver Wolcott¹⁸⁹ écrivait à son fils pour le mettre en garde contre « [l]es sociétés démocratiques ou, comme certains les appellent, les sociétés *démoniques* » qui « sont évidemment des nids de sédition¹⁹⁰ ».

186. *Ibid.*, p. 183 (je souligne).

187. George Cabot (1752-1823). Originaire de Boston, il est fédéraliste et siégea au Sénat.

188. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 114-115.

189. Oliver Wolcott (1726-1797). Gouverneur du Connecticut, signataire de la Déclaration d'indépendance.

190. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 115 (je souligne).

Environ vingt-cinq ans après le début de la guerre de l'Indépendance, et cinq à dix ans après la fondation des États-Unis d'Amérique, la démocratie est donc encore l'objet d'attaques dans des lettres personnelles, des journaux, des discours publics et même des poèmes. Le fils du gouverneur du New Jersey écrit en 1794 un poème intitulé *Democracy*, qui évoque l'anarchie et le chaos. Un Bostonien contrarié se lamente dans le *Columbian Centinel* que les membres des sociétés démocratiques s'expriment dans tous les « journaux démocratiques », se présentant comme les meneurs de la « foule » et des travailleurs manuels, alors qu'ils exhalent « les vapeurs de la démocratie en putréfaction¹⁹¹ ». La Société démocratique du Kentucky est dépeinte dans l'édition du 17 juillet 1794 du *Virginia Chronicle* « comme une synagogue horrible de trahison et haïssable d'anarchie, un conclave odieux de tumulte, une cathédrale effrayante de discorde, un jardin vénéneux de conspiration, une école de l'enfer de la rébellion et de l'opposition à toute autorité régulière et bien équilibrée¹⁹² ».

Attaquer la « démocratie », c'est alors à la fois exprimer sa condamnation de la Révolution française et affirmer son appui au régime libéral républicain. Le 25 octobre 1810, John Jay écrit à William Wilberforce¹⁹³ : « [L]a Révo-

191. Philip S. Foner (dir.), *The Democratic-Republican Societies, 1790-1800*, op. cit., p. 39.

192. *Ibid.*, p. 27.

193. William Wilberforce (1759-1833). Politicien britannique, député du Yorkshire. Il milite contre le trafic d'esclaves. Il sera nommé citoyen français par l'Assemblée nationale.

lution française a si bien discrédité la démocratie [...] que je doute qu'elle vous pose quelque problème¹⁹⁴. »

Mais comme pour la révolte de Shays à la fin des années 1780, c'est un soulèvement qui va offrir la plus belle occasion pour discréditer l'« esprit démocratique » qui animerait les Sociétés démocratiques. En 1794 éclate la révolte du Whisky, fomentée principalement par des fermiers qui refusaient de payer des taxes sur l'alcool et qui voulaient résister à la spéculation sur les terres, les procès tenus dans des cours fédérales loin de leur lieu de résidence et le manque d'appui du gouvernement central au sujet de leur droit de naviguer sur le Mississippi. Ce soulèvement servira de preuve pour affirmer que la vague « démocratique » risquait d'emporter les institutions essentielles à la vie politique aux États-Unis. Le président Washington déclare alors que les sociétés démocratiques de Pennsylvanie sont responsables de la révolte du Whisky. Washington écrit au gouverneur Henry Lee¹⁹⁵ le 26 août : « Je considère que cette insurrection est le premier fruit formidable des sociétés démocratiques », propos que Washington réitère dans une autre lettre¹⁹⁶. Si les membres des sociétés vont tenter de justifier l'existence de leurs clubs, ceux-ci vont néanmoins disparaître graduellement.

194. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 149.

195. Henry Lee (1756-1818). Officier dans l'armée patriote, il sera gouverneur de Virginie et membre du Congrès.

196. W.B. Allen (dir.), *op. cit.*, p. 593 et 597.

CHAPITRE 5

Rivalités entre patriotes victorieux – la France

LA FRANCE est traversée par une succession d'événements dramatiques, de la dissolution de la première Assemblée nationale en septembre 1791 jusqu'au coup d'État de Napoléon Bonaparte en 1799, en passant par l'exécution d'un roi et d'une reine, des émeutes, des massacres, une guerre civile, une guerre internationale et l'abolition de l'esclavage (rétabli par Bonaparte en 1802). Sans oublier l'adoption d'un nouveau calendrier, l'instauration d'une république et la proclamation de deux constitutions, celle de 1793 étant désignée comme la « Constitution démocratique », et accompagnée d'une nouvelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui reconnaît le droit à l'éducation, au travail et à l'assistance publique. Elle consacre aussi la liberté de presse et le droit de s'assembler et même le devoir à l'insurrection. Or cette Constitution ne sera jamais mise en application. Une autre Constitution sera adoptée en 1795, à la suite de la « révolution thermidorienne » qui marque la prise du pouvoir par des forces conservatrices.

Le 20 septembre 1792, l'armée révolutionnaire française remporte sa première victoire importante à Valmy. Le lendemain, une nouvelle assemblée, appelée Convention,

commence à siéger. Dès le premier jour, la Convention abolit la monarchie. Le jour suivant, la République est proclamée. Cette percée politique est facilitée par la disparition d'importants acteurs politiques plus modérés ou conservateurs. Mirabeau est mort, le roi et Barnave sont en prison en France, La Fayette est incarcéré en Autriche, le comte d'Antraigues, Maury, Malouet, Mounier et Lally-Tollendal sont tous en exil. La Révolution ne s'arrête pas avec l'instauration de la République. Le roi subit son procès de décembre 1792 à janvier 1793. Il est décapité le 21 janvier. La guerre civile éclate avec le soulèvement de la Vendée en mars, et des tribunaux révolutionnaires sont mis sur pied à Paris, Strasbourg, Brest, Toulon et Nancy. Le 9 avril est établi le Comité de salut public pour réagir aux menaces que représentent la guerre avec l'étranger et les troubles intérieurs. Il est contrôlé par des républicains radicaux et va devenir de plus en plus influent dans la vie politique française. Cette radicalisation de la Révolution est souvent justifiée par l'intérêt du peuple ou de la nation.

Comme en Amérique, la frange la plus radicale et la plus démocratique du mouvement n'occupait pas les lieux du pouvoir tels que la Convention ou le Comité de salut public. La plèbe s'agitait plutôt dans les assemblées populaires et dans la rue. Même les dirigeants politiques les plus radicaux s'inquiétaient de l'effervescence de ces trublions. De fins politiciens comme Danton et Robespierre tenteront de manipuler la rue pour servir leurs intérêts ou ceux de leur faction. Pourtant, plusieurs parmi les membres des sections populaires, soit les sans-culottes et les plus radicaux d'entre eux, connus sous le nom d'Enragés,

poursuivaient leurs propres objectifs politiques et économiques. En mai 1793, par exemple, les Enragés réclament des politiques égalitaires et une taxe spéciale pour les riches. Le même mois, la Convention est investie par une foule de sans-culottes et la Commune de Paris est déclarée en état d'insurrection. Des villes comme Bordeaux, Caen, Lyon et Marseille commencent à se rebeller contre la capitale, un mouvement qui sera désigné sous l'étiquette de « fédéralisme » par les dirigeants de Paris qui l'associent à la contre-révolution et le combattent par les armes.

Pour renforcer leur pouvoir, les dirigeants instaurent la Terreur, justifiée selon eux par la défense des intérêts du peuple et de la Révolution qui serait menacée par tant d'ennemis. La Terreur cible les contre-révolutionnaires royalistes, mais aussi des révolutionnaires jugés trop modérés ou trop radicaux par le Comité de salut public, composé de politiciens qui veulent que l'élite politique conserve le pouvoir. De mars 1793 à janvier 1794, 381 personnes sont guillotonnées ; 2 500 pendant l'été 1794, alors que 2 000 autres sont fusillées à Lyon et 5 000 noyées à Nantes¹.

La répression républicaine frappe aussi les femmes, y compris les révolutionnaires. Elles ont pourtant milité et lutté pour la Révolution et pour leurs droits de citoyennes, plusieurs se disant « républicaines », quelques-unes « démocrates », la plupart s'opposant explicitement aux « aristocrates ». Dans *Discours de mesdames les citoyennes*

1. Jean Tulard, *op. cit.*, p. 125.

actives des rues du Pélican et Saint-Honoré (à Paris), prononcé au club des Jacobins le 6 février 1791, une Mlle Pribi annonçait que ses consœurs et elle-même considéraient que « la patrie est menacée, et pour la soutenir contre les aristocrates et les contre-révolutionnaires, nous venons sur l'autel de la raison, de la pudeur, de la vérité, de l'égalité et de la *démocratie*, pour lui sacrifier notre virginité ». Cette étrange offrande, elle la justifiait au nom de la démocratie en précisant que ces femmes avaient pris la résolution solennelle « de n'épouser aucun Aristocrate » et de ne laisser leurs portes « désormais ouvertes qu'aux patriotes affiliés à votre société [les Jacobins]² ». Dans une lettre qui sera lue à l'Assemblée fédérative des amis de la vérité, le 23 mars 1791, la Hollandaise Etta Palm d'Aelders avertissait les Français des manœuvres de conjurés à l'extérieur et à l'intérieur de la France, présentant « l'homme du peuple » comme « l'ami de la démocratie³ ». Déjà, en 1790, elle tentait de dissiper un malentendu au sujet de ses compatriotes réfugiés à Paris et qui se présentent comme des « patriotes ». L'armée prussienne occupe alors son pays d'origine, provoquant la fuite vers la France de milliers de « patriotes » hollandais. En référence à leurs journaux publiés en exil, elle déclare : « [I]l me serait égal si un papier aristocrate me dénigre. » Elle exprime ici l'idée qu'être attaqué par des aristocrates, fussent-ils hollandais, prouve qu'on est du bon côté de la barricade. Dans le journal *Révolutions de Paris*, elle signe un texte qui explique au lectorat français que l'intention des réfugiés

2. Discours repris dans Milagros Palma (dir.), *op. cit.*, p. 53-56.

3. *Ibid.*, p. 139.

qui se prétendent « patriotes » n'est pas d'établir aux Pays-Bas un « gouvernement populaire ». Ce « parti », selon elle, est composé de la véritable « aristocratie » hollandaise, soit les membres des grandes familles. « Les soi-disant patriotes sont les vrais aristocrates », conclut-elle⁴. Mais dans une critique de son livre *Appel aux Françaises*, publiée dans la *Gazette universelle*, Etta Palm d'Aelders sera accusée d'être « une démocrate outrée⁵ ». Preuve du sérieux de la mobilisation féminine, Pauline Léon⁶ avait déposé à l'Assemblée nationale, en 1792, une pétition endossée par 300 femmes de Paris qui demandaient le droit de porter des armes⁷. Selon le journal *Révolutions de Paris*, « le corps législatif » – qui ne comptait que des hommes – « accorda un sourire à leur enthousiasme, toutefois en leur faisant entendre que leur place était au foyer⁸ ».

4. Judith Vega, « Feminist Republicanism: Etta Palm-Aelders on Justice, Virtue and Men », *History of European Ideas*, vol. 10, n° 3, 1989, p. 338.

5. Morris Slavin, *The Left and the French Revolution*, Atlantic Highlands, Humanities Press International, 1995, p. 101 et 273; Olivier le Cour Grandmaison, *op. cit.*, p. 288.

6. Pauline Léon (1768-1838). Patriote, elle est associée au club des Cordeliers et à la Société fraternelle de l'un et l'autre sexe. Elle est l'une des fondatrice de la Société des républicaines révolutionnaires.

7. Une requête déjà énoncée quelques années plus tôt (Gérard Walter, *La Révolution française vue par ses journaux*, Paris, Tardy, 1948, p. 409).

8. Selon le journal *Révolutions de Paris* (n° 143, du 31 mars au 7 avril 1792). Cité par Eve-Marie Lampron, « Sujets politiques ou objets esthétiques? Les militantes patriotes et républicaines pendant la Révolution française et leur perception par les révolutionnaires (1789-1795) », Montréal, mémoire de maîtrise, département d'histoire de l'Université de Montréal, 2004, p. 44-45.

Le 30 octobre 1793 est présenté devant la Convention nationale le Rapport Amar, qui devait répondre à deux questions : « 1) Les femmes doivent-elles exercer les droits politiques, et prendre une part active aux affaires du gouvernement ? [...] 2) Les femmes doivent-elles se réunir en associations politiques ? » À ces deux questions, le rapport et l'Assemblée répondent par la négative⁹. À savoir s'il convient d'accorder le droit de vote aux femmes, cette assemblée d'hommes stipule ainsi qu'« une femme ne doit pas sortir de sa famille pour s'immiscer dans les affaires du gouvernement¹⁰ ». Restait donc aux femmes des clubs féminins, où elles pouvaient parler politique comme les hommes dans les clubs des Jacobins, des Cordeliers et des Girondins. C'est encore trop. Les hommes qui rédigent le rapport rappellent que « [l]es fonctions privées auxquelles sont destinées les femmes par la *nature* même tiennent à l'ordre général de la société¹¹ ». Un député s'inquiète de la fermeture des clubs féminins, car on retire alors « aux femmes le droit de s'assembler paisiblement ». Un autre lui rappelle que « les sociétés de femmes sont dangereuses [et] funestes à la tranquillité publique ». Alors, il « demande que révolutionnairement, et par forme de sûreté publique, ces associations soient interdites ». Ce

9. *Réimpression de l'Ancien Moniteur (mai 1789-novembre 1799)*, vol. XVIII, Paris, Plon, 1847, p. 299. Voir aussi Christine Fauré, « L'exclusion des femmes du droit de vote pendant la Révolution française et ses conséquences durables », dans Évelyne Morin-Rotureau (dir.), *1789-1799 : Combats de femmes – La Révolution exclut les citoyennes*, Paris, Autrement, 2003, p. 173.

10. *Ibid.*, p. 300.

11. *Ibid.*, p. 299.

qui est finalement décrété¹². Les clubs féminins, dont la Société des citoyennes patriotes et le club des Citoyennes républicaines révolutionnaires, sont fermés et interdits.

Reste encore la rue, mais plus pour longtemps.

En 1793, le journal *Révolutions de Paris* s'insurge contre ces « femelles » qui s'affublent du « bonnet rouge » des patriotes, « un pantalon à leurs jambes et des pistolets à la ceinture », et qui courent « dans les rues de Paris ». Le journal rapporte avec satisfaction que leur « présidente » « fut rudement fouettée et couverte de boue aux acclamations d'une foule immense ». Le journal sermonne les femmes : « [S]oyez filles honnêtes et laborieuses, épouses tendres et pudiques, mères sages, et vous serez bonnes patriotes. Le vrai patriotisme consiste à remplir ses devoirs, et à ne faire valoir que les droits départis à chacun, selon le sexe et l'âge, et non à porter le bonnet et la pique, le pantalon et le pistolet. Laissez cela aux hommes nés pour vous protéger et vous rendre heureuses. » Les réfractaires se rendent coupables d'un « délit qui tendrait à désorganiser la société, en troquant de sexes, ou en les confondant avec indécence, et dans des intentions anti-civiques et perfides¹³ ».

Le 3 novembre, Olympe de Gouges est guillotinée. Dramaturge, elle était contre l'esclavagisme et avait rédigé une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne qui reprenait le texte original à prétention universelle de 1789, mais qui incluait les femmes dans une perspective réellement universaliste. Or, elle se positionnait pour une

12. *Ibid.*, p. 300.

13. Reproduit dans Gérard Walter, *op. cit.*, p. 409-410.

monarchie modérée. Une fois exécutée, le député Pierre-Gaspard Chaumette¹⁴ exulte : « [R]appelez-vous cette virago, cette femme homme, l'impudente Olympe de Gouges qui, la première, institua des sociétés de femmes, qui abandonna les soins de son ménage, voulut politiquer et commit des crimes. Tous ces êtres immoraux ont été anéantis sous le fer vengeur des lois » – lois qui n'ont été débattues ni votées par aucune femme. Le député précise, s'adressant aux femmes : « Vous voudriez les imiter ? Non, vous sentirez que vous ne serez intéressantes et vraiment dignes d'estime que lorsque vous servez ce que la nature a voulu que vous fussiez. Nous voulons que les femmes soient respectées, c'est pourquoi nous les *forçons* à se respecter elles-mêmes¹⁵. » Le pouvoir thermidorien va finalement voter une loi qui interdit aux femmes de s'assembler dans la rue et qui les force à « se retirer dans leur domicile et ordonne l'arrestation de celles qui se trouveraient attroupées au-dessus du nombre de cinq¹⁶ ». Le dictateur Napoléon Bonaparte scellera leur sort avec l'article 1124 de son Code civil, où il est précisé que « [l]es personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels, les débiles mentaux¹⁷ ».

14. Pierre-Gaspard Chaumette (1763-1794). Proche des sans-culottes et procureur de la Commune de Paris, il milite contre l'esclavage. Trop radical pour le Comité de salut public, il sera guillotiné.

15. Cité par Olivier Blanc, « Une humaniste au XVIII^e siècle : Olympe de Gouges », dans Évelyne Morin-Rotureau (dir.), *op. cit.*, p. 31 (je souligne).

16. Christine Fauré, *op. cit.*, p. 174.

17. En se rappelant les abus de cette république patriarcale, il est possible de sourire ou grimacer aux propos d'un Robert Badinter, sénateur socialiste, qui déclarait au Sénat, en janvier 1999, que « [l]a

Les hommes sont aussi en concurrence, y compris les anciens alliés et même les amis. Au début de 1794, Robespierre a la main haute sur le Comité de salut public. Il neutralise ses anciens alliés, soit à la fois les hébertistes, qui voulaient pousser la Révolution plus loin, et les Indulgents, dont Danton et Desmoulins, qui voulaient stabiliser la situation. Ils sont guillotins.

À ce moment, le mot « démocratie » a une connotation clairement positive chez les membres du Comité du salut public, comme Robespierre, Saint-Just et leurs alliés. Mais c'est pour excuser des actions des plus autoritaires, dont l'exécution en masse de leurs concurrents et certains de leurs anciens alliés et amis. Robespierre lui-même et son allié Saint-Just compteront parmi les victimes de ce bain de sang, puisqu'ils seront décapités le 28 juillet par la réaction thermidorienne, dont le gouvernement sera à son tour renversé par le coup d'État de Napoléon Bonaparte en 1799.

contribution la plus précieuse à mon sens que la France aura apportée à cette idée démocratique, c'est l'invention de la république une et indivisible que je qualifierai [...] d'*universelle*. [...] Une république composée de citoyens qui jouissent tous de droits semblables sans distinction entre eux. [...] Voilà les fondements de notre République. Elle n'a jamais été une mosaïque de communautés, ni une juxtaposition de composants différents » (cité dans Christine Fauré, *op. cit.*, p. 176). Mieux informée ou moins hypocrite que le sénateur socialiste, Maria Deraismes, une féministe française, discutait de la Révolution française, lors d'une conférence intitulée « La femme dans la démocratie ? » prononcée le 19 février 1870, et rappelait l'exclusion des femmes qui avait marqué l'histoire du républicanisme français (voir dans le présent ouvrage note 63, p. 377) ; Maria Deraismes, *Ce que veulent les femmes : Articles et conférences de 1869-1891*, Paris, Syros, 1980 [1869], p. 84-85.

ASSEMBLÉES POPULAIRES

Pendant cette période trouble, les assemblées de quartier nommées « sections » étaient considérées comme le lieu par excellence des forces démocratiques. Les « sectionnaires » étaient d'ailleurs très critiques à l'égard des riches – ou « l'aristocratie mercantile¹⁸ » – et d'un marché libre. Selon l'historien Albert Soboul, les sections comptaient surtout de petits producteurs indépendants et des travailleurs manuels¹⁹. Elles espéraient exercer un contrôle sur le commerce et la production par des règlements et des taxes, allant jusqu'à exiger un strict contrôle des prix pour des biens essentiels, comme le pain et les chandelles. Le *demos* des sections n'hésitait pas à se transformer en plèbe, c'est-à-dire à recourir à l'émeute contre les spéculateurs. De plus, ce sont des sections et des rangs des sans-culottes et des Enragés que vont émerger des déclarations et des actions très critiques à l'égard des politiciens élus et de la représentation politique²⁰. Bref, les rapports étaient conflictuels entre le peuple assemblé (*demos*) ou manifestant (plèbe), d'une part, et l'élite siégeant à l'Assemblée nationale ou au Comité de salut public d'autre part, mais aussi à la Commune, qui était l'institution élue et représentative de la Ville de Paris.

18. Morris Slavin, *op. cit.*, p. 3.

19. Philip Resnick, *op. cit.*, chap. 5.

20. Au sujet des sans-culottes, des Enragés et des sections populaires, voir Claude Guillon, *Notre patience est à bout. 1792-1793, les écrits des Enragé(e)s*, Paris, Imho, 2009 ; Albert Soboul, *Les sans-culottes parisiens en l'an II. Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire, 1793-1794*, Paris, Librairie Clavreuil, 1958.

Certes, toute personne active dans les sections ou lors des émeutes n'était pas nécessairement en faveur de la démocratie directe et contre le régime électoral représentatif. Les politiciens élus et leurs politiques avaient bien des partisans au sein du peuple. Cela dit, les sections pratiquaient à leur manière la démocratie (directe) et cherchaient à préserver leur autonomie. Dès 1789, on trouve des références aux assemblées des communes médiévales dans des déclarations de sections dans toute la France, et surtout dans les sections parisiennes les plus égalitaires, dont celle des Minimes²¹. À Marseille, l'Assemblée dite « des trois ordres » s'était déclarée permanente dès mars 1789. Elle s'appuyait sur la Garde citoyenne pour marquer sa dissidence avec la couronne et ses représentants²².

Répliquant aux aspirations démocratiques des sections, Jacques Peuchet²³, administrateur de la Commune, expliquait en 1790 qu'« [o]n détruirait le régime représentatif en voulant que chacun s'occupât directement des affaires publiques [...]. L'Assemblée de la nation a décrété une législation, un gouvernement, une administration par représentants, et non une démocratie pure²⁴ ». Cette tension entre partisans de la démocratie et ceux de l'aristocratie élective s'exprime clairement lors du débat au

21. Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée*, *op. cit.*, p. 19-20.

22. Jacques Guilhaumou, « Un argument saisi dans le mouvement démocratique. La souveraineté délibérante, à Marseille », dans Marcel Detienne (dir.), *Qui veut prendre la parole ?*, *op. cit.*, p. 330.

23. Jacques Peuchet (1789-1815). Avocat, il sera chef de la police de Paris. Il s'oppose à la criminalisation de la mendicité.

24. *Le Moniteur universel*, 25 mars 1790, cité par Claude Guillon, *op. cit.*, p. 49.

sujet du mandat impératif. L'idée du mandat impératif avancée par les sections populaires prévoit que les élus restent sous le contrôle du corps électoral, qui peut les rappeler et les révoquer en tout temps. Les mandataires ne peuvent que porter le mandat qui leur a été attribué à l'assemblée des élus. Un mandataire n'est donc pas comme un député qui siège dans une assemblée où il peut délibérer et voter selon son bon plaisir. Or le mandat impératif apparaissait comme un affront aux politiciens élus, qui voulaient conserver la liberté de délibérer et de voter sans tenir compte de la volonté de leur électorat. À l'inverse, les partisans du mandat impératif y voyaient une protection contre l'autoritarisme et une assurance que la souveraineté du peuple ne serait pas dévoyée. En écho à Rousseau, l'Enragé Théophile Leclerc²⁵ déclarait en 1793 dans *L'Ami du peuple* : « Rappelle-toi surtout qu'un peuple représenté n'est pas un peuple libre et ne prodigue pas cette épithète de représentant [...] ; la volonté ne peut se représenter [...] ; tes magistrats ne sont que tes mandataires²⁶. »

De plus, les propos de sectionnaires évoquent clairement la démocratie directe. En 1792, Jean Varlet, de la section des Droits de l'homme de la rue Tiron à Paris, présente le « Projet d'un mandat spécial et impératif », qui protégerait le peuple contre « la tyrannie législative²⁷ ».

25. Théophile Leclerc (1771-1804?). Un des Enragés les plus influents. Il participe à la révolution en Martinique, en 1790. À Paris, il se positionne comme radical. Il épousera Pauline Léon.

26. Albert Soboul, *loc. cit.*, p. 29. Voir aussi François Chabot, dans *Le Moniteur universel*, vol. 16, n° 168, 17 juin 1793.

27. Claude Guillon, *op. cit.*, p. 57.

Il s'identifie alors au beau nom de « république » et ne mentionne pas une seule fois la démocratie : « [N]ous voulons impérativement la république²⁸. » L'Enragé Leclerc, toujours dans *L'Ami du peuple*, déclarait pour sa part : « Souverain, mets-toi à ta place ; préposés du souverain, descendez des gradins, ils appartiennent au peuple, occupez la plaine de l'amphithéâtre²⁹. »

Ces déclarations contre la représentation politique allaient de pair avec des actions démocratiques participatives. Pour contourner les élus, protéger leur autonomie et structurer leurs actions et leurs décisions, les sections établissent le Comité central de correspondance, qui leur permet de communiquer entre elles directement³⁰. De plus, les sectionnaires n'hésitent pas à exprimer par la force leur méfiance à l'égard des politiciens élus. Des émeutes éclatent le 31 mai et le 2 juin 1793. En fait, de 1789 à 1793, la plèbe attaque la Bastille, Versailles et les Tuileries (à deux reprises), elle envahit la Convention, investit les prisons où elle massacre des prisonniers. Et cela uniquement dans la région parisienne ; des émeutes se produisent aussi ailleurs en France. Sans compter les actions contre les spéculateurs, ces commerçants qui refusaient de vendre des biens de première nécessité au « juste prix ». Le 4 septembre 1793, la plèbe s'invite dans la salle

28. *Ibid.*, p. 61.

29. Albert Soboul, *loc. cit.*, p. 29. Voir aussi François Chabot, dans *Le Moniteur universel*, *loc. cit.*

30. Maurice Genty, « Pratique et théorie de la démocratie directe : l'exemple des districts parisiens (1789-1790) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 259, 1985, p. 8-24 ; Albert Soboul, *loc. cit.*, p. 15-31.

où se déroulent les délibérations de la Commune de Paris. Selon le *Journal de la Montagne*, « [l]a salle des séances étant pleine et le peuple se trouvant mêlé à ses magistrats a délibéré avec eux³¹ ». Le 20 mai 1795 (1^{er} Prairial), les sans-culottes envahissent la Convention et prennent place parmi les membres élus. Selon *Le Moniteur*, un manifestant a alors crié : « Allez-vous-en tous ; nous allons former la Convention nous-mêmes³². »

Cela dit, les sans-culottes n'utilisaient que rarement le terme « démocratie³³ ». Une étude de plus de 120 chansons populaires de l'époque révolutionnaire révèle que les termes positifs les plus répandus étaient « république », « patriote » et « peuple français », le mot « aristocrate » étant péjoratif et « démocratie » n'étant pas utilisé, ou presque³⁴. Après 1793, les principaux acteurs politiques se déclarent « républicains » et associent leur projet politique à la « république ». Mais lorsqu'il est utilisé par la plèbe, le terme « démocratie » semble être généralement connoté positivement. Ainsi, un jeune homme a prétendu avoir entendu la foule crier « Longue vie à la démocratie ! » lorsque Louis XVI a été guillotiné³⁵.

La question de la participation politique est aussi au cœur des revendications de plusieurs sections. John Oswald, l'auteur du pamphlet *Le gouvernement du peuple*.

31. Albert Soboul, *ibid.*, p. 19.

32. *Ibid.*, p. 22.

33. Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *op. cit.*, p. 22, note 36.

34. Michel Delon et Paul-Édouard Levayer (dir.), *op. cit.* ; Morris Slavin, *op. cit.*, p. 58-80 et 65.

35. R.R. Palmer, *op. cit.*, p. 16.

Plan de constitution pour la république universelle commençait son texte par cette déclaration : « L'Homme est un être doué de volonté, ou, dans d'autres termes, il est dans la nature de l'Homme de se gouverner d'après sa volonté ; la volonté de l'homme est sa foi. Être libre, c'est vivre selon sa volonté ; vivre selon la volonté d'un autre, c'est être esclave³⁶. » Rappelant que le peuple assemblé pour délibérer peut seul exprimer sa volonté, il expliquait : « [U]ne nation, disent les politiques, ne peut délibérer que par l'organe de ses représentants ; or, si la nation peut délibérer par procuration, elle peut aussi s'assembler et délibérer par procuration ; de sorte que la souveraineté du peuple se réduit, en dernière analyse, à *vox et praeterea nihil* [la voix et rien de plus], au droit de voter pour se donner des maîtres³⁷. » Il propose que la France soit gouvernée directement par les assemblées populaires fédérées dans un système permettant des assemblées de mandataires, qui ne pourraient prendre des décisions contraires à la volonté de leurs mandants.

Cette idée avait déjà été exprimée en 1790 par le journaliste François Robert, dans *Le Republicanisme adapté à la France*, sans doute l'un des premiers documents à présenter une défense du republicanisme³⁸. En fait, l'auteur exige le suffrage universel et avance que « [l]e republicanisme ou la démocratie est le gouvernement de

36. John Oswald, *op. cit.*, p. 51.

37. *Ibid.*, p. 52.

38. Raymonde Monnier, « "Démocratie représentative" ou "république démocratique" », *loc. cit.*

tous : pour être parfait, il faut que tous les citoyens concourent personnellement et individuellement à la confection de la loi³⁹ ». Selon Robert, le peuple aura troqué un despote (le roi) pour des centaines de despotes (les députés) s'il ne peut concourir directement à l'approbation des lois et que les députés ont la liberté de délibérer entre eux sans se préoccuper de l'avis de leurs électeurs. Robert propose donc le suffrage universel, mais aussi que les députés à l'Assemblée nationale soient contraints par des mandats impératifs et ne puissent donc délibérer en toute liberté, et que chaque loi soit débattue et votée (*oui* ou *non*) par le peuple dans des assemblées locales : « [R]ien de plus facile que d'assembler tous les citoyens, du moins ceux qui voudront s'assembler ; or s'il est des êtres passifs et indifférents sur le sort de la chose publique, qu'ils s'endorment chez eux, leur suffrage ne comptera pas⁴⁰. » Dans son ouvrage, Robert rejette l'un des arguments classiques de l'agoraphobie politique : « [O]n dit que le peuple est ignorant, et qu'il ne sait pas ce qui lui convient, par conséquent qu'il ne peut délibérer sur des objets importants. Le peuple est ignorant... Le peuple est ignorant !? ... Je le reconnais bien là, le langage des despotes. Non, le peuple n'est pas ignorant, non, et vous ne le dites, que parce que vous voudriez qu'il le fût⁴¹. »

À Marseille, au printemps 1793, ce qui sera appelé « fédéralisme » à Paris est vécu comme une organisation horizontale du « principe de souveraineté ». Le « peuple

39. François Robert, *Le républicanisme adapté à la France* [facsimilé de 1790], Paris, EDHIS, p. 87.

40. *Ibid.*, p. 98.

41. *Ibid.*, p. 99.

souverain » s'exprimait par les assemblées primaires et les sections permanentes. Les sections permettaient donc une participation politique dynamique et plus égalitaire. Peu nombreuses, des femmes y sont tout de même actives, contrairement aux institutions officielles, comme l'Assemblée nationale de Paris. Conséquemment, de nombreuses femmes se retrouveront en prison quand frappera la répression antifédéraliste⁴².

Pour contrer l'accusation de « fédéralisme », les membres de la section 24 de Marseille déclaraient ainsi :

[L]es sections sont trop instruites du principe de la souveraineté nationale et trop déterminées à le respecter, pour ne pas se tenir en garde contre toute atteinte qui pourrait y être portée; [...] il y a cependant une souveraineté relative [...] c'est purement de cette souveraineté relative, et pour ainsi dire de localité, que les sections de Marseille ont réclamé l'exercice; que cet exercice, bien loin de tendre au fédéralisme, c'est-à-dire à la division de la République, ne tend au contraire qu'à consolider son unité et son indivisibilité⁴³.

La section 18, pour sa part, a fait circuler à Marseille un projet intitulé *Idées à développer*, mentionnant « un gouvernement démocratique » dans lequel « le peuple souverain veut garder immuablement le droit et l'action de sa souveraineté⁴⁴ ». De même, la section 28 évoquait un « gouvernement démocratique⁴⁵ ».

42. Martin Lapied, « Parole publique des femmes et conflictualité pendant la Révolution, dans le sud-est de la France », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 344, avril-juin 2006, p. 47-62.

43. Jacques Guilhaumou, *op. cit.*, p. 338.

44. *Ibid.*, p. 339.

45. *Ibid.*

Selon le système proposé par la section 18, chaque participant à une section pouvait prendre la parole, y déposer une proposition, la prendre en délibéré et voter. Une résolution adoptée serait alors transmise sous forme de « pétition », pour reprendre le terme de l'époque, aux autres sections qui en discuteraient. S'ensuivraient d'autres délibérations menant à un rejet des amendements ou une acceptation. Éventuellement, la pétition dûment acceptée par les sections serait présentée à l'autorité responsable, très souvent la municipalité, pour qu'elle exécute la décision du « peuple⁴⁶ ».

Face à la rébellion « fédéraliste », les politiciens élus de Paris prétendent que des « aristocrates » contrôlent les sections. Paris décide qu'elles n'ont plus le droit de s'assembler sur une base permanente. Cette décision est prise le 5 septembre, la journée même où débute la répression contre les Enragés, avec l'arrestation de Jacques Roux. Les Enragés neutralisés, les hébertistes se trouvent être les plus radicaux. Ils sont rapidement accusés de planifier l'assassinat de représentants du peuple, ce qui justifie l'exécution de Jacques-René Hébert⁴⁷. Environ 150 fonctionnaires des sections sont également démis ou arrêtés⁴⁸.

46. *Ibid.*, p. 340.

47. Jacques-René Hébert (1757-1794). Pamphlétaire, fondateur du journal irrévérentieux *Le Père Duchesne*, il est associé à la frange la plus radicale de la Révolution. Les autorités s'inquiètent de son radicalisme, l'accusent de trahison avec l'étranger, puis le condamnent à être exécuté.

48. Marc Bouloiseau, *The Jacobin Republic 1792-1794*, Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1972, p. 79; Jacques-Louis David et Jean-Louis Prieur, *Revolutionary Artists: The Public, The Populace, and Images of the French*

MAXIMILIEN ROBESPIERRE ET LA TERREUR « DÉMOCRATIQUE »

Maximilien Robespierre appartenait au club des Jacobins, plutôt radical, et à la faction de gauche des politiciens élus à la Convention, nommée la Montagne. Quand la République est proclamée, la Montagne est forte d'environ 200 membres, dont des acteurs très influents comme Danton, Marat, Saint-Just, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, le peintre David. Les Girondins, plus modérés, comptaient environ 160 membres, dont Brissot, un transfuge des Jacobins. Avec la radicalisation politique du processus révolutionnaire, les Girondins apparaissaient maintenant comme conservateurs, surtout à l'égard de la propriété et de la richesse. Entre la Montagne et la Gironde, la Plaine, aussi nommée « Marais » par mépris, était forte d'environ 400 membres, plutôt indécis quant à la marche à suivre⁴⁹.

Certains, dont l'historien Pierre Rosanvallon⁵⁰ et le politologue Jens A. Christophersen⁵¹, restent perplexes quant à l'utilisation en apparence incohérente du terme « démocratie » par Robespierre. En fait, cette utilisation varie au gré des intérêts politiques de Robespierre et de ses alliés du Comité du salut public. Les membres de la Convention débattaient alors du droit du peuple à révoquer

Revolution, New York, State University Press, 2000, p. 222 ; Daniel Guérin, *Bourgeois et bras nus 1793-1795*, Paris, Gallimard, 1973, p. 228-230.

49. Jean Tulard, *op. cit.*, p. 108-111.

50. Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *loc. cit.*

51. Jens A. Christophersen, *op. cit.*, 1968.

ses représentants élus. Si Robespierre accuse Condorcet et Brissot d'utiliser le terme « république » pour se donner une image populaire, il déclare néanmoins que « [d]es législateurs sages ne s'attachent pas aux mots, mais aux choses⁵² ». Dans son discours « Sur le gouvernement représentatif », prononcé le 10 mai 1793, Robespierre explique que la République doit être organisée autour des sections, mais regrette tout à la fois le « despotisme représentatif » et la « démocratie absolue » : « C'est à chaque section de la République française que je renvoie la puissance tribunitienne [fonction de défense du peuple] ; et il est facile de l'organiser d'une manière également éloignée des tempêtes de la démocratie absolue et de la perfide tranquillité du despotisme représentatif⁵³. » Quelques semaines plus tard, le 14 juin, Robespierre distingue une bonne démocratie d'une mauvaise, lorsqu'il s'en prend à ceux qui veulent établir une « démocratie pure, et non pas cette démocratie qui, pour le bonheur général, est tempérée par des lois⁵⁴ ». D'autres politiciens élus associent la « démocratie » au droit du peuple de révoquer les élus, une idée populaire auprès des sans-culottes⁵⁵. En mai 1793, un député explique que « la révocabilité des représentants

52. John Hardman (dir.), *op. cit.*, p. 184-185.

53. Jens A. Christophersen, *op. cit.*, p. 9.

54. Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *loc. cit.*, p. 21.

55. Maurice Genty, « 1789-1790. L'apprentissage de la démocratie à Paris », dans Roger Bourderon (dir.) *L'an I et l'apprentissage de la démocratie*, *op. cit.*, p. 41 ; Jacques Guilhaumou, « Prises de parole démocratiques et pouvoirs intermédiaires pendant la Révolution française », *Politix*, vol. 7, n° 26, 1994, p. 91 ; Philip Resnick, *op. cit.*, p. 78 ; Albert Soboul, *Les sans-culottes parisiens en l'an II*, *op. cit.*

du peuple, et en général de tous les fonctionnaires publics [est le] seul moyen d'avoir une véritable démocratie, avec un gouvernement représentatif, et de prévenir les insurrections populaires⁵⁶ ».

Il s'agissait donc de tenter d'arrimer les sections et l'assemblée élue, ou la démocratie et un gouvernement représentatif. Cet équilibre des pouvoirs devait permettre d'éviter la tempête démocratique et le despotisme représentatif, pour reprendre les termes du débat. Dans ce contexte, des politiciens élus vont tenter d'amalgamer la notion de représentation au terme « démocratie ». Ils célèbrent la prétendue souveraineté de la nation qui s'exprimerait par leur voix dans l'assemblée représentative, alors même que cette institution représentative est soumise à des attaques symboliques et physiques de la part de la plèbe qui en conteste la légitimité. Les membres de l'élite réclament une « démocratie tempérée par les lois » qu'ils auront eux-mêmes proposées et adoptées. L'historienne Raymonde Monnier constate que l'expression « démocratie représentative » apparaît en France vers 1790, mais que son « emploi est encore rarissime »⁵⁷. Didier Thirion⁵⁸, par exemple, explique qu'il faut distinguer entre la « démocratie pure » et la « démocratie représentative », une notion en grande partie nouvelle, qui se veut un synonyme de république. « Puisque nous avons rejeté avec raison ces

56. Claudine Wolikow, *op. cit.*, p. 68, note 29.

57. Raymonde Monnier, « "Démocratie représentative" ou "république démocratique" », *loc. cit.*

58. Didier Thirion (1763-1815). Avocat, il sera député pendant la Révolution. Opposé à Robespierre, il reste un Montagnard (radical) convaincu.

formes de gouvernement, toutes plus ou moins oppressives, et que nous voulons la liberté tout entière, qui n'existe réellement que dans la démocratie ; si notre masse nous empêche d'avoir la démocratie pure, ayons au moins la démocratie représentative, c'est-à-dire un véritable peuple de représentants, assemblés sans cesse pour veiller à nos intérêts qui seront les siens⁵⁹. »

Voilà une des premières fois où des acteurs politiques évoquent l'idée jusqu'alors inconcevable d'une démocratie qui serait représentative. Ce concept est nouveau et ne s'inscrit dans aucune tradition étymologique ou historique (en Amérique, Alexander Hamilton l'avait utilisé en 1777). L'expression sera reprise. En avril 1793, Jean-Baptiste Harmand⁶⁰ déclarait à son tour que « [l]a nation française [...] se constitue en République démocratique, une, indivisible, et représentative ». En juin de la même année, Guillaume-Joseph Gondelin⁶¹ fait référence au « gouvernement démocratique et représentatif que la Convention veut faire adopter à la France⁶² ». Entre-temps, en mai, Jacques Antoine Rabaut-Pommier⁶³ va même jus-

59. Claudine Wolikow, *op. cit.*, p. 61.

60. Jean-Baptiste Harmand (1751-1816). Avocat, révolutionnaire modéré au départ, il travaille pour la police de Paris. Il rejoint peu à peu les forces conservatrices.

61. Guillaume-Joseph Gondelin. Administrateur en Bretagne, député à l'Assemblée, il sera élu au Conseil des Cinq-Cents, puis juge.

62. *Archives parlementaires* n° 67, cité dans Claudine Wolikow, *op. cit.*, p. 68, note 33.

63. Jacques Antoine Rabaut-Pommier (1744-1820). Ecclésiastique, il est député à l'Assemblée en 1792. Un moment accusé et emprisonné, il est libéré avec le Thermidor, retrouve son siège et se joint aux forces conservatrices.

qu'à commenter publiquement le vocabulaire politique, affirmant que le régime est à la fois républicain et démocratique : « Nous ne pouvions pas décréter, avant de l'avoir établi, que notre gouvernement serait représentatif ou démocratique. » Et il précise : « Le sens ordinaire de ces mots est nul pour nous : notre gouvernement sera l'un et l'autre⁶⁴. » Pour l' élu Pierre Guyomar⁶⁵, « [l]a démocratie représentative, fondée sur l'égalité des droits, exige que tout citoyen donne sa voix pour l'élection des représentants⁶⁶ ». Dans son *Rapport sur le projet de Constitution du peuple français, fait à la Convention au nom du Comité de salut public*, qui paraît le 10 juin 1793, Hérault de Séchelles énonce le « principe démocratique de la représentation » selon lequel « la Constitution française ne peut pas être exclusivement appelée représentative parce qu'elle n'est pas moins démocratique que représentative⁶⁷ ». Le 13 novembre 1793 (23 Brumaire, an II), le Comité de salut public transmet un mémorandum aux Sociétés populaires, expliquant qu'il « sent le besoin de la République [...] pour l'amélioration de l'esprit public démocratique⁶⁸ ». Bresson apparaît dès lors bien isolé lorsqu'il

64. *Le Moniteur universel*, n° 16, 22 mai 1793, p. 454, cité dans Claudine Wolikow, *op. cit.*, p. 61.

65. Pierre Guyomar (1757-1826). Il est député à l'Assemblée, au Conseil des Cinq-Cents (Thermidor) puis au Conseil des anciens (Thermidor). Il est l'un des rares politiciens à défendre les droits des femmes.

66. *Le Moniteur universel*, n° 25, 15 juillet 1795, p. 254-255.

67. *Le Moniteur universel*, n° 16, 10 juin 1793, p. 617.

68. John Hardman (dir.), *op. cit.*, p. 358.

exprime son scepticisme dans ses *Réflexions sur les bases d'une constitution, par le citoyen* :

[J]e sais fort bien ce que c'est qu'une république démocratique ; mais je ne peux concevoir une constitution démocratique pour un pays qui ne peut être une république démocratique. Dans une république démocratique, le peuple en corps a le débat des lois, adopte ou rejette la loi proposée, décide la paix ou la guerre, juge même dans certaines circonstances. Cela est impossible, physiquement impossible en France ; ainsi la France ne peut être une république démocratique : c'est mentir à la nature même des choses que de la nommer ainsi⁶⁹.

Refusant de mentir au peuple et de prétendre qu'il est réellement souverain, Bresson déplore cette « charlatannerie odieuse » qui consiste à « parle[r] sans cesse de la souveraineté du peuple et de sa volonté, sans lui laisser aucun moyen de la constater librement. [...] Mais cette liberté entière ne peut exister dans une République aussi grande que la France, & [...] la France ne peut être regardée comme une République démocratique⁷⁰ ». La France est donc faussement associée à la démocratie, un régime qui ne convient pas à un pays aussi vaste. Bresson ajoute que le peuple ne sera libre que s'il laisse le pouvoir à ses représentants, qui devraient surveiller et même éventuellement interdire les « assemblées populaires », qui sont tumultueuses, contrôlées par des démagogues et des factions, et qui prennent de mauvaises décisions et menacent « la tranquillité publique⁷¹ ».

69. Jean-Baptiste Marie-François Bresson, *op. cit.*, p. 2-3.

70. *Ibid.*, p. 50-51.

71. *Ibid.*, p. 54.

Bresson s'accroche ici au sens traditionnel du mot « démocratie », qui évoque l'image d'un peuple réuni dans des assemblées populaires pour délibérer des affaires communes. Il débat avec d'autres membres de l'élite politique qui tentent pour leur part de changer le sens du mot. C'est que les intérêts politiques de cette élite se sont modifiés au gré des coups de force, et plusieurs de ses membres choisissent maintenant de changer le sens descriptif et normatif de termes comme « république » et « démocratie ». Les opposants de la Constitution de 1793 insistent sur sa nature dangereuse et démocratique, arguant que « [c]ette constitution était extrêmement démocratique. [...] La plupart de ses articles étaient des prérogatives populaires tout à fait outrées et dangereuses. Le dernier, par exemple, rendait le droit d'insurrection illimité [ce qui] exposait l'État à des bouleversements anarchiques et journaliers⁷² ». Ici, « démocratie » garde son sens traditionnel descriptif et normatif, soit péjoratif, puisqu'il s'agit d'exprimer une critique à l'idée du peuple se gouvernant seul, sans représentants, c'est-à-dire sans gouvernants.

Or cette Constitution démocratique a un statut particulier dans l'histoire politique de la Révolution française, puisqu'elle ne sera jamais appliquée. Dominique Joseph Garat⁷³ suggère, dans ses *Mémoires*, que les politiciens élus ont concocté cette Constitution pour calmer

72. John Hardman (dir.), *op. cit.*, p. 134.

73. Dominique Joseph Garat (1749-1833). Avocat, politicien et homme de lettres. Il devient ministre de la Justice et ministre de l'Intérieur pendant la Révolution. Après la chute de Robespierre, il est ambassadeur à Naples. Il est nommé sénateur par Napoléon Bonaparte. Il est exclu de l'Académie française à la Restauration.

le désir démocratique des sans-culottes: « [L]'unique ambition de Danton, à cette époque, fut de réparer, par un bien immense et durable fait au genre humain, les maux terribles et passagers qu'il avait faits à la France; d'étouffer, sous une démocratie organisée et avec une haute et profonde sagesse, le délire et les désastres de la sans-culotterie⁷⁴. » Hérault de Séchelles, qui a lui-même participé à la rédaction de cette Constitution, se demandera au cours de l'automne 1793, lors d'une discussion avec Bertrand Barère⁷⁵, si le document sera suffisant pour que la « démocratie » soit « contenue dans ses écarts⁷⁶ ».

C'est dans ce contexte de transformation du vocabulaire politique que Robespierre prononce, en février 1794, son discours intitulé *Rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République*. Dans ce texte d'à peine 700 mots, il fait référence 17 fois à la « démocratie », et de manière laudative. Robespierre y définit aussi la vertu et la terreur. La Révolution a continué sa marche sanglante, puisque la reine Marie-Antoinette, Jeanne Marie Roland⁷⁷, Barnave et plusieurs Girondins ont été exécutés, et Condorcet s'est suicidé. L'armée républicaine avait battu les Vendéens. Des lois égalitaires comme le *maxi-*

74. John Hardman (dir.), *op. cit.*, p. 214.

75. Bertrand Barère (1755-1841). Avocat à Toulouse, député aux États généraux et à l'Assemblée, où il se radicalise quelque peu. Il sera président de l'Assemblée et dirigera à ce titre le procès du roi. Il doit s'exiler avec la Restauration.

76. John Hardman (dir.), *op. cit.*, p. 133.

77. Jeanne Marie Roland (1754-1793). Elle tient salon et influence les Girondins (modérés). Leur chute entraîne la sienne. Elle meurt guillotinée.

mum (contrôle des prix) avaient été finalement votées. Dans un contexte si favorable, Robespierre, Danton, Desmoulins et Hébert entraient en concurrence pour le contrôle du pays et de ses institutions⁷⁸. Or Robespierre se sentait si puissant à la tête du Comité de salut public qu'il fera exécuter Hébert le 24 mars 1794, puis Danton et Desmoulins le 5 avril 1794. En fait, du début de l'année 1793 au début de l'année 1794, pas moins de 35 membres de la Convention démissionneront et une centaine seront exécutés⁷⁹. C'est dans ce contexte que le discours de Robespierre, prononcé quelques semaines plus tôt, prend tout son sens.

Son discours contient en effet de nombreuses références positives à la démocratie, l'associant à la république : « [L]es Français sont le premier peuple du monde qui ait établi la véritable démocratie, en appelant tous les hommes à l'égalité et à la plénitude des droits du citoyen ; et c'est là, à mon avis, la véritable raison pour laquelle tous les tyrans ligüés contre la République seront vaincus⁸⁰. » Lui-même un politicien élu, Robespierre explique que la véritable démocratie reste un régime électoral représentatif : « [L]a démocratie est un état où le peuple souverain, guidé par les lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut faire lui-même. » Cette idée sera

78. Albert Soboul (dir.), *Dictionnaire de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 338-362.

79. Marc Bouloiseau, *op. cit.*, p. 86.

80. Maximilien Robespierre, *Textes choisis*, vol. III, Paris, Éditions sociales, 1974.

reprise en mai 1794 par certains de ses partisans⁸¹. Robespierre critique ensuite celles et ceux qui oseraient jouer du langage pour tromper le peuple : « [G]ouvernement démocratique ou républicain : ces deux mots sont synonymes, malgré les abus du langage vulgaire ; car l'aristocratie n'est pas plus la république que la monarchie. » Enfin, il attaque la démocratie directe, laissant transparaître son agoraphobie politique : « La démocratie n'est pas un état où le peuple, continuellement assemblé, règle par lui-même toutes les affaires publiques, encore moins celui où cent mille factions du peuple, par des mesures isolées, précipitées et contradictoires, décideraient du sort de la société entière : un tel gouvernement n'a jamais existé, et il ne pourrait exister que pour ramener le peuple au despotisme. »

Robespierre explique quel est le principe premier de la démocratie telle qu'il la définit : « [Q]uel est le principe fondamental du gouvernement démocratique ou populaire, c'est-à-dire le ressort essentiel qui le soutient et qui le fait mouvoir ? C'est la vertu ; je parle de la vertu publique [...] cette vertu qui n'est autre chose que l'amour de la patrie et de ses lois. » Il précise que « comme l'essence de la république ou de la démocratie est l'égalité, il s'ensuit que l'amour de la patrie embrasse nécessairement l'amour de l'égalité ». Utilisant de façon interchangeable démocratie et république, Robespierre déclare que la démocratie signifie tout à la fois le respect des lois (votées

81. Albert Soboul, « Démocratie représentative ou démocratie directe », *loc. cit.*, p. 22.

par l'assemblée où il siège), le patriotisme, la vertu et l'égalité. Robespierre revendique donc à la fois l'égalité, principe associé à la démocratie, et la vertu, en référence à la république. Cet amalgame lui permet de déclarer que « [n]on seulement la vertu est l'âme de la démocratie, mais elle ne peut exister que dans ce gouvernement ». Cette affirmation représente une véritable innovation idéologique dans la mesure où la vertu était jusqu'alors associée à la république plutôt qu'aux autres formes de régimes politiques.

En s'associant à la fois à la démocratie et à la république, Robespierre vient légitimer sa politique de la Terreur et ses attaques meurtrières contre ses ennemis plus radicaux qui incarnaient il y a peu encore la démocratie (Hébert), et ses adversaires plus modérés associés jusqu'alors à la république (Danton, Desmoulins). Complétant le détournement de sens des mots, Robespierre accuse les Enragés d'être des « monarchistes », ce qui prouve bien l'extrême malléabilité des étiquettes lors des luttes politiques. Cette stratégie rhétorique semble avoir été convaincante, puisque même un démocrate autoproclamé comme Babeuf pardonnera à Robespierre, expliquant dans une lettre personnelle en 1796 que « le robespierrisme est la démocratie, et ces deux mots sont parfaitement identiques : donc en relevant le robespierrisme, vous êtes sûr de relever la démocratie⁸² ».

Une étude de l'utilisation du terme « démocratie » par Saint-Just et Camille Desmoulins permet d'éclairer un peu plus encore l'impact des jeux de pouvoir et des

82. Jens A. Christophersen, *op. cit.*, p. 17.

intérêts personnels dans la manipulation et le détournement de sens du mot. Saint-Just est alors membre de ce Comité de salut public contrôlé par Robespierre, dont il est l'allié le plus proche. Le politologue Christophersen⁸³ constate que le sens qu'attribue Saint-Just à la notion de démocratie ne semble pas très clair. Or la confusion se dissipe si on replace dans leur contexte politique ses références à la démocratie. Saint-Just utilisait ce mot selon sa définition classique dans les premières années de la Révolution. Mais dans son *Discours sur la Constitution de la France*, prononcé le 24 avril 1793 devant la Convention nationale qui en ordonne la publication, Saint-Just vante les mérites de la démocratie⁸⁴. Du même souffle, il exprime son agoraphobie politique : « Le Français est facile à gouverner ; il lui faut une Constitution douce, sans qu'elle perde rien de sa rectitude. Ce peuple est vif & propre à la démocratie ; mais il ne doit pas être trop lassé par l'embarras des affaires publiques⁸⁵. » Un an plus tard, la situation politique a changé, tout comme les intérêts de Saint-Just. Il attaque alors les « factions » ennemies, utilisant une stratégie rhétorique similaire à celle de son ami et allié Robespierre : « Insensés, qui voudriez troubler la démocratie pour accomplir vos desseins coupables⁸⁶. » Comme Robespierre, il déclare vouloir défendre la démocratie contre celles et ceux qui la menacent. Présument que la Révolution a eu pour effet l'instauration d'une

83. *Ibid.*, p. 13.

84. Louis Antoine de Saint-Just, *Théorie politique*, Paris, Seuil, 1976, p. 184, 190 et 192.

85. *Ibid.*, p. 184.

86. Jens A. Christophersen, *op. cit.*, p. 13-14.

démocratie, il s'adresse aux modérés de la Convention nationale en les considérant comme des monarchistes ennemis de la démocratie : « Seriez-vous les amis des rois, Ô vous qui les avez tous fait pâlir sur le trône, vous qui avez constitué la démocratie⁸⁷. »

D'autres membres du Comité de salut public font également référence à la démocratie sur un ton positif, dont Jacques Nicolas Billaud-Varenne⁸⁸, même s'il propose aussi un néologisme curieux, l'acéphocratie, pour désigner un gouvernement fédératif d'un grand empire. Dans son discours intitulé *Sur la théorie du gouvernement démocratique*, prononcé le 20 avril 1794 (1^{er} Floréal, an II) à la Convention, il utilise « démocratie » et « république » comme des synonymes et il associe la Terreur à la « démocratie⁸⁹ ». David, également membre du Comité, suggère dans le huitième numéro du *Livre du républicain* que la démocratie et le gouvernement révolutionnaire sont une seule et même chose⁹⁰. Billaud-Varenne exprime son agoraphobie politique dans un autre de ses discours quand il déclare que « [s]i la révolution est dans le Peuple, son succès dépend des vertus, de l'énergie, de la sage politique de ceux qui tiennent le timon des affaires ». Dans la même veine, il ajoute à l'attention des politiciens élus : « Le Peuple Français vous a imposé une tâche aussi vaste que difficile à remplir. L'établissement de la démocratie

87. *Ibid.*, p. 13.

88. Jacques Nicolas Billaud-Varenne (1756-1819). Avocat jacobin, il est l'un des responsables de la Terreur. Il signe *Éléments du républicanisme*. Il finira par s'opposer à Robespierre. Il quitte la France et meurt à Haïti.

89. Lucien Jaume, *op. cit.*, p. 116-117.

90. *Ibid.*, p. 247.

chez une nation qui a longtemps languì dans les fers, peut être comparé à l'effort de la Nature dans la transition si étonnante du néant à l'existence [...]. Il faut, pour ainsi dire, recréer le peuple qu'on veut rendre à la liberté⁹¹. » Il termine son discours avec cette proposition : « Voici le projet de décret que je suis chargé de vous présenter. La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, déclare qu'appuyée sur les vertus du Peuple Français, elle fera triompher la République démocratique, et punira sans pitié tous ses ennemis⁹². » La Convention a adopté sa proposition. Plusieurs des membres du Comité de salut public ou des acteurs politiques qui s'y adressent commencent donc à utiliser à leur tour le terme « démocratie » de manière laudative. Ainsi, le « représentant du peuple » nommé Gillet envoie une lettre au Comité de salut public au sujet de sa mission auprès des armées de Sambre et Meuse, dans laquelle il déclare « la République française une et démocratique », même s'il utilise aussi l'expression consacrée « la France est une république une et indivisible ». On discute aussi d'imposer un serment aux prêtres. Chacun devrait jurer « de maintenir la liberté, l'égalité [...] de vivre et de mourir pour l'affermissement de la République une, indivisible et démocratique, sous peine d'être déclaré infâme, parjure et ennemi du peuple, et traité comme tel⁹³ ».

91. *Le Moniteur universel*, n° 212, 21 avril 1794 [2 floréal, an II], p. 860.

92. *Ibid.*, p. 862.

93. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois; précédés du rapport de ce député à la convention nationale*, vol. I, Paris, Baudoin Frères, 1828, p. 340.

Le 7 mai 1794 (18 Floréal, an II), Robespierre fait référence positivement à la démocratie dans un autre discours prononcé à la Convention : « Vous pouvez montrer au monde le spectacle nouveau de la démocratie affermie dans un vaste empire⁹⁴. » Les adversaires de Robespierre et de Saint-Just sont alors dans une position si périlleuse qu'ils doivent s'excuser d'utiliser le mot « république » au lieu de « démocratie ».

Ainsi, Camille Desmoulins, qui considère que la Terreur va trop loin, faisait référence dans le passé à la « république ». Il parlera de plus en plus de la démocratie en des termes positifs à partir de la fin de l'année 1793. Cela dit, Desmoulins avait déjà utilisé le mot « démocratie » à quelques reprises pour désigner une expérience historique, comme lorsqu'il disait que « les Athéniens [sont] le peuple le plus démocrate qui n'ait jamais existé⁹⁵ », ou de manière explicitement positive :

Une différence entre la monarchie et la république qui suffirait seule pour faire repousser avec horreur, par les gens de bien, le gouvernement monarchique, et lui faire préférer la république, quoi qu'il en coûte pour l'établir, c'est que si, dans la démocratie, le peuple peut être trompé, du moins c'est la vertu qu'il aime, c'est le mérite qu'il croit élever aux places, au lieu que les coquins sont l'essence de la monarchie. [...] Ce n'est donc que dans la démocratie que le bon citoyen peut raisonnablement espérer de voir cesser le triomphe de l'intrigue et du crime⁹⁶.

94. Jens A. Christophersen, *op. cit.*, 1968, p. 11.

95. *Le Vieux Cordelier*, n°4, dans Pierre Pachet (dir.), *Le Vieux Cordelier*, Paris, Belin, 1987, p. 67.

96. *Ibid.*, p. 73.

Une lecture attentive des textes de Desmoulins révèle qu'il utilisait parfois « démocratie » et « république » comme synonymes. Mais à l'époque où Robespierre et le Comité de salut public l'accusent d'être trop modéré, il remplacera le terme « république » par « démocratie » dans des passages où il cite ses propres écrits publiés quelques années auparavant. Par exemple, Desmoulins précise dans le sixième numéro du *Vieux cordelier* les pages exactes de ces passages où il avait utilisé le terme « démocratie » de façon positive : « [A]u mois de juillet 1789, comme j'osais alors l'imprimer en toutes lettres, dans ma *France libre*, page 57 : "que le gouvernement populaire et la *démocratie* est la seule constitution qui convienne à la France et à tous ceux qui ne sont pas indignes du nom d'homme"⁹⁷. » Or, si l'on consulte le texte original auquel il fait référence, on découvre qu'il ne contenait pas le mot « démocratie », mais bien « république ». Il se lisait comme suit : « [L]e gouvernement *républicain*, seule constitution qui convienne à quiconque n'est pas indigne du nom d'homme"⁹⁸. » Desmoulins pratique donc le révisionnisme et ment au sujet de son propre vocabulaire.

Il cherchera aussi à associer la liberté d'expression à la « démocratie », alors qu'il entre en conflit avec Robespierre à ce sujet en 1794. C'est d'ailleurs un texte où Desmoulins déplore le manque de liberté d'expression qui servira d'excuse à Robespierre pour envoyer son ami et ancien allié à la guillotine. Desmoulins demandait, de manière rhétorique : « Qu'est-ce qui distingue la

97. Camille Desmoulins, *ibid.*, p. 96 (je souligne).

98. *Ibid.*, p. 41 (je souligne).

république de la monarchie? Une seule chose: la liberté de parler et d'écrire.» Mais il associe également la «liberté» à la «démocratie⁹⁹». En référence au journal *Père Duchesne* d'Hébert (autre victime de Robespierre), Desmoulin expliquait qu'il appréciait le langage rude, pour conclure qu'il vaut mieux cette «intempérance de langue de la démocratie» qu'une parole froide et sophistiquée¹⁰⁰. Desmoulin sera guillotiné le même jour que Danton.

Politicien habile et orateur talentueux, Robespierre s'est donc réapproprié le mot «démocratie» et lui a donné un sens positif pour augmenter la légitimité populaire de ses politiques et de son propre pouvoir, pourtant de plus en plus dictatorial et sanguinaire. Robespierre dira même que la Terreur découle des principes de la «démocratie¹⁰¹». Malgré ses déclarations de principe en faveur de la démocratie, Robespierre n'était pas pour autant un partisan de ce régime. Bien au contraire, il a accentué la centralisation du pouvoir politique dans les mains d'une toute petite clique dont il était le chef, soit les membres du Comité de salut public. Il sera lui-même détrôné et mis à mort.

UNE BOURGEOISIE « DÉMOCRATE »

Selon le politologue Jens A. Christophersen, l'exécution de Robespierre et de Saint-Just le 27 juillet 1794 (9 Thermidor, an II) «marque la fin de l'utilisation laudative du

99. *Ibid.*, p. 108 et 111.

100. *Ibid.*, p. 113.

101. Maximilien Robespierre, «Terror Is Nothing Else than Justice», dans B. MacArthur (dir.), *Historic Speeches*, Londres, Penguin Books, 1995, p. 184.

mot "démocratie" par les principaux dirigeants politiques » en France¹⁰². Une telle affirmation est réductrice, même s'il est vrai que ce qu'il sera convenu d'appeler la réaction thermidorienne cherchera à neutraliser les mouvements populaires et à rétablir un certain ordre au pays. La Terreur de Robespierre fait place à la Terreur blanche des monarchistes : des massacres ont lieu à Lyon et à Nîmes. À Paris, la Jeunesse dorée prend le contrôle des rues. Les « muscadins », soit des jeunes hommes de bonne famille, attaquent les Jacobins qui survivent encore, et ferment le club¹⁰³. Enfin, le juge en chef de Paris, Fouquier-Tinville, est guillotiné, les tribunaux révolutionnaires sont dissous et de nombreux prisonniers politiques retrouvent la liberté. La Constitution de l'an III est adoptée en août 1795. Elle abolit le suffrage semi-universel (pour les hommes), crée une chambre haute (la Chambre des anciens) qui vient chapeauter l'Assemblée nationale et centraliser le pouvoir exécutif entre les mains des cinq membres du tout nouveau Directoire. La mairie de Paris, considérée comme un repère de radicaux, est abolie. Dans le domaine économique, le maximum (contrôle des prix) est supprimé et les marchés sont libéralisés.

La nouvelle Constitution est approuvée par un référendum, mais les sections populaires parisiennes votent toutes contre, sauf une. Les sans-culottes restent politiquement actifs, même si le contexte leur est défavorable. Ils investissent la Convention en avril et en mai 1795,

102. Jens A. Christophersen, *op. cit.*, p. 15.

103. François Gendron, *La jeunesse dorée. Épisodes de la révolution française*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1979.

demandant « du pain et la Constitution de 1793¹⁰⁴ ». La plèbe est ciblée par la Jeunesse dorée. Les muscadins, aidés par la Garde nationale, font le coup de poing contre les sans-culottes, alors que les sections sont désarmées, que 1 200 membres de sections sont emprisonnés et 36 des membres les plus influents tout simplement exécutés¹⁰⁵. En 1796, Sylvain Maréchal signe *Chanson nouvelle à l'usage des faubourgs*, qui critique le Directoire et ironise sur la nouvelle réalité politique : « Le démocrate écrasé/Voilà la République (*bis*)¹⁰⁶ ».

Le nouveau pouvoir doit aussi réprimer à la fois les émeutes de royalistes, écrasées à Paris par des soldats commandés par Napoléon Bonaparte, et un complot égalitariste mené par Gracchus Babeuf et connu sous le nom de « conjuration des Égaux ». Babeuf était animé par le principe égalitariste. Il avait changé une première fois son nom de François Noël pour Camille, un républicain romain, puis celui-ci pour Gracchus, quand il avait découvert que Camille était un scélérat qui avait conclu un accord entre les plébéiens et les patriciens. Le Gracchus romain avait pour sa part lutté pour une réforme agraire dans l'Empire romain et avait été assassiné pour avoir voulu redistribuer les terres à l'avantage des petits paysans. Pour indiquer sa radicalisation, Babeuf avait aussi changé le nom de son *Journal de la liberté de la presse* pour *Tribun du peuple*. Babeuf était donc tout à fait conscient de l'importance politique des noms et des mots. Il

104. François Furet, *Revolutionary France 1770-1880*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 1995, p. 545 ; Daniel Guérin, *op. cit.*, p. 300-309.

105. Jean Tulard, *op. cit.*, p. 143.

106. Michel Delon et Paul-Édouard Levayer (dir.), *op. cit.*, p. 215.

fait d'ailleurs référence positivement à la démocratie lorsqu'il s'explique sur ses changements de nom : « [J]e quitte, pour mes nouveaux apôtres, Camille, avec lequel je m'étois impatronisé au commencement de la révolution ; parce que depuis mon démocratisme s'est épuré, est devenu plus austère¹⁰⁷. »

Pour Babeuf, la société était divisée entre deux classes aux intérêts opposés, soit l'élite et le peuple. Si chaque classe voulait la république, l'une « la désire bourgeoise et aristocratique, l'autre entend l'avoir faite et qu'elle demeure toute populaire et démocratique¹⁰⁸ ». Tout comme son camarade Sylvain Maréchal, Babeuf tentait de distinguer clairement la république de la démocratie. Dans le numéro 35 du *Tribun du Peuple* (29 novembre 1795 – 9 Frimaire, an IV), Babeuf répliquait à Charles Duval, directeur du *Journal des hommes libres*, surnommé *Journal des tigres* : « Vous ne paraissez réunir autour de vous que des *républicains*, titre banal et fort équivoque : donc vous ne prêchez *que la république quelconque*. Nous, nous rassemblons tous les démocrates et les plébéiens, dénominations qui, sans doute, présentent un sens plus positif : nos dogmes sont la démocratie pure, l'égalité sans tache et sans réserve¹⁰⁹. » La même édition du journal de Babeuf propose cette déclaration : « Que le peuple proclame son Manifeste. Qu'il y définisse la démocratie

107. Jens A. Christophersen, *op. cit.*, p. 15.

108. 1^{er} Nivôse, an III/ 21 décembre 1794 (*ibid.*, p. 16).

109. Jean-Marc Schiappa, « Débat sur Babeuf dans la Révolution », dans Alain Maillard, Claude Mazauric et Eric Walter (dir.), *Présence de Babeuf. Lumières, révolution, communisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 254 ; Jens A. Christophersen, *op. cit.*, p. 16.

comme il entend l'avoir, et telle que, d'après les principes purs, elle doit exister. Qu'il prouve que la démocratie est l'obligation de remplir, par ceux qui ont trop, tout ce qui manque à ceux qui n'ont point assez ! que tout le déficit qui se trouve dans la fortune des derniers ne procède que de ce que les autres les ont volés¹¹⁰. » Babeuf rêvait de renverser le régime thermidorien. Cela dit, il entendait s'imposer comme chef d'une dictature provisoire, avant de rétablir – en principe – la Constitution de 1793 et d'abolir la propriété privée¹¹¹. Sylvain Maréchal exprimait des idées encore plus radicales dans son *Manifeste des égaux*, qui ne sera pas publié : « Disparaissez enfin, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, *de gouvernants et de gouvernés*. » Déjà en 1793, dans son « Correctif à la Révolution », Maréchal déclarait que « [t]ant qu'il y aura des valets et des maîtres, des pauvres et des riches, point de liberté ! point d'égalité ! La Révolution n'est point faite¹¹² ! »

Mais le complot de Babeuf échoua, à cause d'une trahison. Il est arrêté en mai 1796 avec 47 de ses camarades. Deux jours plus tard, il écrit de prison aux membres du Directoire qu'en ayant ainsi ordonné son arrestation, ils s'en prennent à « toute la démocratie de la République française ». Sur un ton impératif, il déclare : « [R]econnaissiez que ce n'est pas seulement à Paris qu'elle existe fortement ; voyez qu'il n'est pas un point des départements où

110. Jens A. Christophersen, *ibid.*

111. Ida Cappelletto, « Babeuf et le pouvoir démocratique », dans Alain Maillard, Claude Mazauric et Eric Walter (dir.), *op. cit.*, p. 171-172.

112. Gérard Walter, *Babeuf et la conjuration des Égaux*, Paris, Payot, 1980, p. 190.

elle ne soit puissante.» Puis il conclut : « [M]a proscription [et] celle de tous les démocrates ne vous avancerait point et n'assurerait pas le salut de la république¹¹³. » Durant le procès, le procureur de la République exprime son agoraphobie politique :

Qui oserait calculer tous les terribles effets de la chute de cette masse effrayante de prolétaires, multipliée par la débauche, par la fainéantise, par toutes les passions, et par tous les vices qui pullulent dans une nation corrompue, se précipitant tout à coup sur la classe des propriétaires et des citoyens sages, industrieux et économes ? Quel horrible bouleversement que l'anéantissement de ce droit de propriété, base universelle et principale d'ordre social ! Plus de propriété ! Que deviennent à l'instant les arts ? Que devient l'industrie¹¹⁴ ?

Il accuse aussi Babeuf d'être non pas un démocrate, mais un « anarchiste¹¹⁵ ». L'historien Marc Deleplace, qui a étudié l'histoire du mot « anarchie » en France, note par ailleurs que la « démocratie absolue » fait à l'époque encore référence à l'anarchie¹¹⁶.

Dans sa défense, Babeuf s'associe à la fois à la république et à la démocratie. Il fait référence à ses « jurés républicains », apparemment sur un ton neutre ou positif¹¹⁷,

113. Claude Mazauric, « L'idéal républicain implique-t-il une subversion des rapports sociaux ? (1792-An IV) », dans M. Vovelle (dir.), *op. cit.*, p. 293.

114. Gérard Walter, *op. cit.*, p. 230-231.

115. Marc Deleplace, « La notion d'anarchie pendant la Révolution française (1789-1801) », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 1, n° 287, 1992, p. 31.

116. *Ibid.*, p. 24.

117. Gérard Walter, *op. cit.*, p. 245.

mais il explique qu'il est un « apostolat démocratique » et que la conjuration des Égaux n'était en fait qu'une « réunion de démocrates¹¹⁸ ». Babeuf est reconnu coupable et mis à mort en 1797. Comme Robespierre et ses alliés, Babeuf est un chef politique qui a décidé de s'associer positivement à la démocratie, même s'il planifiait dans les faits d'imposer – comme l'avait fait Robespierre – une dictature qui aurait régné dans l'intérêt prétendu du peuple.

À la même époque, quelques bourgeois républicains s'approprient le terme « démocratie ». Emmanuel Sieyès parlera dans un discours (2 Thermidor, an III) de cette « ignorance crasse » des amis du peuple qui « croyaient le système représentatif incompatible avec la démocratie, comme si un édifice était incompatible avec sa base naturelle¹¹⁹ ». Oui, il s'agit bien du même Sieyès qui quelques années auparavant affirmait publiquement que la France ne saurait être une « démocratie » et qui insistait pour distinguer la république de la démocratie¹²⁰.

Deux nouvelles publications intègrent même une référence explicite à la démocratie dans leur titre : *Le Démocrate constitutionnel*, un journal mural, et le quotidien *Le Démocrate*. Le premier numéro du *Démocrate*

118. Claude Mazauric, « L'idéal républicain implique-t-il une subversion des rapports sociaux ? (1792-An IV) », *op. cit.*, p. 294.

119. Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *op. cit.*, p. 22. Voir aussi Jean Roels, *Le concept de représentation politique au dix-huitième siècle français*, Louvain/Paris, Nauwelaerts/Béatrice-Nauwelaerts, 1969, p. 114.

120. Emmanuel Sieyès, « Sur l'organisation du pouvoir législatif et la sanction royale », dans François Furet et Ron Halévi (dir.), *op. cit.*, p. 1025.

constitutionnel, publié en 1797 (le 7 ou 8 Fructidor, an V), était signé par Pierre-Antoine Antonelle¹²¹, qui déclarait : « Je porte la Démocratie dans mon cœur, et la Constitution dans ma conscience. Je crois mes sentiments d'accord avec mes devoirs. Démocratie et Constitution ne sont point incompatibles. Je prouverai que, rendues à leur sens raisonnable, elles doivent marcher ensemble, de front, comme deux jumelles inséparables¹²². » Pour Antonelle, il est du devoir d'un démocrate de protéger la Constitution et le régime contre les attaques des royalistes aussi bien que des plébéiens. La « démocratie » ainsi associée à la Constitution et au régime bourgeois n'a donc plus de lien avec le peuple réel, avec ses actions directes et sa violence révolutionnaire. Les partisans du régime thermidorien imitent donc Robespierre et Babeuf, convaincus qu'il est possible d'accroître aux yeux du peuple la légitimité d'un régime qui n'est démocratique qu'en s'appropriant tout simplement le terme « démocratie » et en changeant son sens descriptif et normatif. *Le Démocrate constitutionnel* admettait d'ailleurs explicitement que les mots peuvent être utilisés dans des luttes politiques, une étiquette comme « anarchiste » étant le « prototype des qualifications odieuses mises en avant depuis la Révolution

121. Pierre-Antoine Antonelle (1747-1817). Aristocrate révolutionnaire, journaliste et politicien. Actif dans le sud de la France au début de la Révolution, il sera nommé à Paris président du club des Jacobins. Il participe à la conjuration des Égaux, de Babeuf, avant d'être député sous l'Empire, et de prôner la monarchie constitutionnelle.

122. Jean Dautry, « Les démocrates parisiens avant et après le coup d'État du 18 fructidor an V », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 22, n° 118, 1950, p. 143.

pour diffamer les patriotes et pour les assassiner ». Le jour même où Bonaparte réussira son coup d'État, *Le Démocrate constitutionnel* célébrera cet événement joyeux, révélant un peu plus que ce journal n'avait de démocrate que le nom¹²³.

Le journal *Le Démocrate* avait été fondé par des « écrivains patriotes ». Dans sa première édition (24 Fructidor, an V), l'équipe de rédaction expliquait qu'« un démocrate est un homme qui reconnaît la souveraineté du peuple ; et puisqu'aujourd'hui cette souveraineté n'est pas contestée, il y a autant de démocrates que d'hommes qui avouent ce principe et s'y conforment ». Les auteurs ajoutaient : « Prouvons qu'un démocrate est un ami de la saine liberté, un adversaire implacable du désordre et de l'anarchie, un défenseur des lois, des personnes et des propriétés. » Tout comme *Le Démocrate constitutionnel*, *Le Démocrate* associait la Constitution thermidorienne à la « démocratie » : « [L]es démocrates savent que la constitution est l'ouvrage des hommes ; qu'elle doit avoir des imperfections ; mais ils savent aussi qu'elle a indiqué des moyens doux et sûrs de la corriger sans secousses, lorsque ces imperfections ou ces défauts auront été reconnus et leur suppression réclamée dans les formes indiquées. » Dans un contexte où planaient tant de menaces, les démocrates étaient maintenant les protecteurs du régime : « Si donc le gouvernement était de nouveau attaqué par des ennemis implacables, c'est par les véritables démocrates qu'il serait défendu et sauvé. » Il y a deux sortes d'ennemis, les radicaux comme le libéral Benjamin Constant,

123. *Ibid.*, p. 145.

vu comme un « nouveau Robespierre » (*Le Démocrate*, n° 5) et les royalistes. Toujours selon *Le Démocrate*, « les terroristes, les anarchistes, ou si l'on veut les jacobins » sont les responsables de la mauvaise réputation qui entache le mot « démocratie¹²⁴ » ! Même si les deux publications partageaient les mêmes objectifs politiques et se ressemblaient à première vue quant à leur rhétorique, *Le Démocrate* reprochait au *Démocrate constitutionnel* d'être trop timide dans ses innovations linguistiques en n'osant pas utiliser le nom « démocrate » sans le qualifier de « constitutionnel » : « Un républicain a entrepris un journal intitulé *Le Démocrate constitutionnel* ; nous applaudissons à son intention, mais nous pensons que le mot "Démocrate" n'avait pas besoin d'être adouci [...], nous serons constitutionnels comme lui, mais cette condition est un devoir et ne constitue pas un "caractère"¹²⁵. »

Le coup d'État du 5 septembre 1797 (18 Fructidor an IV) va rendre ce travail rhétorique inutile. Dans son édition de 1798, le *Dictionnaire de l'Académie française* définit « république » ainsi : « Le terme de république comprend également l'état populaire et l'état aristocratique. » Il ne semblait plus nécessaire d'inclure une référence explicite à la démocratie pour parler de l'« état populaire ». Cela dit, le *Dictionnaire de l'Académie française* précisait, au sujet même de la manipulation des mots et des étiquettes, que les « Césars détruisirent la République romaine,

124. *Ibid.*, p. 149.

125. *Ibid.*, p. 147 ; Jean-René Suratteau, « Sur quelques journaux fructidoriens (sept.-oct. 1797) », *Annales historiques de la Révolution Française*, n° 259, 1985, p. 83.

mais ils en laissèrent subsister le nom¹²⁶ ». Tout comme Bonaparte, qui deviendra empereur d'une république. Le 28 Floréal de l'an XII, il est proclamé que « [l]e gouvernement de la République est confié à un empereur qui prend le titre d'Empereur des Français¹²⁷ ».

126. *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 1798-an VII (5^e éd.).

127. Claude Nicolet, *op. cit.*, p. 26, note 2.

Vers l'hégémonie du discours prodémocratique

L'ÉLITE RÉPUBLICAINE est donc sortie victorieuse d'un conflit sanglant, ici une guerre d'indépendance, là une révolution. Aux États-Unis comme en France, cette nouvelle élite ne s'associe pas à la démocratie et ne présente pas le nouveau régime comme démocratique. Cela dit, des deux côtés de l'Atlantique, certains acteurs influents ont commencé plus ou moins timidement à modifier le sens descriptif du terme, et surtout sa signification normative, lui attribuant une connotation laudative. Dans *Notes on the State of Virginia*, Thomas Jefferson évoquait ainsi « la démocratie d'égalité et d'indépendance¹ ». Dans l'édition du 1^{er} janvier 1789, la *Gazette of the State of Georgia* publiait un texte présentant positivement la Géorgie comme étant « peut-être la plus complète démocratie dans le monde connu² ». Certains partisans de Thomas Jefferson affirmaient qu'il ne faut pas avoir honte de se déclarer démocrate. Même John Adams dira que la démocratie ne doit pas être méprisée, mais bien respectée et honorée.

1. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 106.

2. Jackson Turner Main, *op. cit.*, p. 337.

Les récents bouleversements sociopolitiques et la confusion qu'ils suscitaient dans le vocabulaire politique peuvent expliquer certaines ambivalences quant au choix des étiquettes politiques. Ainsi, John Quincy Adams³ optait selon les cas pour l'appellation « républicain » ou « démocrate », car ces mots ont « l'avantage de permettre d'obtenir les faveurs spéciales du peuple tout en stigmatisant les adversaires en laissant entendre qu'ils sont, eux, antirépublicains, monarchistes et aristocrates⁴ ». Voilà un aveu candide de stratégie rhétorique de distinction face à des adversaires politiques. La situation encourageait aussi la création de nouvelles expressions. Certains présentaient les États-Unis comme une « démocratie fédérale », alors que Perez Fobes parlait d'une « aristocratie démocratique, fondée sur l'élection libre de personnes, révocables au plaisir⁵ ». Cette notion curieuse d'aristocratie démocratique fait peut-être référence à un régime électoral gouverné par une aristocratie « naturelle », mais élue. Quant à l'idée d'une « démocratie représentative », elle se gagnait des partisans. En 1801 paraît à Philadelphie un texte qui explique que la Constitution des États-Unis est fondée sur deux principes, la « fédération des États » et la « démocratie représentative » : « On a conclu avec justesse que la *démocratie pure*, ou l'autocratie directe du peuple, n'est pas adaptée à un grand État ; il faut ajouter qu'elle

3. John Quincy Adams (1767-1848). Fils de John Adams, avocat diplômé de Harvard, diplomate, il deviendra le sixième président des États-Unis.

4. Cité dans Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 145.

5. Perez Fobes, « An Election Sermon », dans C. S. Hyneman et D. S. Lutz (dir.), *op. cit.*, vol. II, p. 1000.

est aussi inadaptée au plus petit État que l'on peut imaginer, et même à un petit village. Mais la *démocratie représentative* peut être adoptée par un État quelle que soit sa taille, et dans toutes les circonstances où les hommes sont guidés par la raison⁶. »

Dans les faits, le terme « démocratie » est encore très rarement utilisé de manière positive. Les troupes de Thomas Jefferson sont d'ailleurs souvent critiquées parce qu'elles seraient « démocrates ». En 1801 paraît un journal au titre révélateur, *The Republican or Anti-Democrat*, qui publie un texte au titre non moins révélateur : « Le gouvernement des États-Unis n'est pas une démocratie⁷ », dans lequel on rappelle aux lecteurs que « république » et « démocratie » ne sont pas synonymes : « Ceux qui tentent de convaincre le peuple des États-Unis *qu'il vit déjà en démocratie*, cette malédiction des républiques, ce volcan de licence, cette menace à la liberté, cette mère prolifique en factions, cruauté, injustice, sédition [...] et tyrannie [...] qui ne fait rien que le mal [...]. La Constitution des États-Unis est bien loin d'être une démocratie [...] c'est une république⁸. » Loin d'être un cas isolé, l'*Anti-Democrat* est plutôt représentatif de l'esprit antidémocratique de l'époque, comme en témoigne un pamphlet publié au début du XIX^e siècle, qui déplore les « fléaux » de la démocratie (*Portrait of the Evils of Democracy*). La démocratie est encore perçue comme un régime politique qui ne

6. Joel Barlow, « To His Fellow Citizens of the United States. Letter II: On Certain Political Measures Proposed to Their Consideration », dans C. S. Hyneman et D. S. Lutz (dir.), *ibid.*, p. 1106.

7. Repris à New York dans le *Evening Post* (2 août 1803).

8. *Ibid.*

séduit que les « infidèles » et les « licenciés », quand il ne s'agit pas tout simplement d'un « enfer⁹ ».

Les propos de Hugh Henry Brackenridge¹⁰ révèlent que les acteurs politiques de l'époque avaient conscience qu'en politique, il importe de bien choisir son nom et d'éviter les étiquettes ayant mauvaise réputation. Il établit clairement un lien de causalité entre la mauvaise réputation du mot « démocratie » et l'échec des Sociétés démocratiques (voir chapitre 4) : « Les hommes prudents et les patriotes désiraient éviter un nom qui s'était valu une mauvaise réputation en raison des excès de ceux qui y étaient attachés¹¹. » Mais aux États-Unis comme en France, l'écart normatif entre les deux concepts va lentement mais sûrement s'estomper.

Brackenridge s'était d'ailleurs fait prophète en 1804, annonçant que « [l]e nom "Républicain", qui seul a été vanté pendant un certain temps, est maintenant considéré froid et équivoque, et il a cédé la place, presque toujours, au nom de "Républicain-Démocratique". Dans peu de temps, ce sera simplement la "démocratie" et le "démocrate"¹² ». Brackenridge ajoutait que « [l]e terme "démocrate" a cessé d'être un stigmate ; et nos écrivains commencent à l'utiliser, nos patriotes à s'en réclamer, en tant que caractéristique d'un bon citoyen¹³ ».

9. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 66-67 et 181.

10. Hugh Henry Brackenridge (1786-1871). Auteur, avocat, juge et politicien whig qui siégera au Congrès de Pennsylvanie.

11. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 197.

12. *Ibid.*

13. *Ibid.*, p. 199.

Dans le cas de la France, il est intéressant de constater que les acteurs politiques qui vont s'approprier le terme de manière positive étaient en pleine ascension vers le pouvoir et cherchaient à se légitimer aux yeux du peuple : Robespierre à la tête du Comité de salut public, Babeuf et son complot pour établir une dictature, la révolution « bourgeoise » de Thermidor qui abolit le suffrage semi-universel. Alors que des membres de l'élite politique étaient en concurrence pour s'approprier le mot « démocratie », la plèbe semblait préférer la « république » : les spectateurs de la galerie de l'Assemblée nationale y allaient souvent du cri « Vive la République ! » La foule criait « Vive la République ! Vive la Convention ! Vive la Montagne ! Vive les Sans-culottes ! » alors qu'était planté l'arbre de la liberté à Samois-sur-Seine, en 1793¹⁴. Le mot « république » était à ce point sacré qu'un résident du faubourg Saint-Antoine, à Paris, a été jeté en prison pour avoir crié dans les rues, sans doute avec une touche d'ironie : « Autrefois le savon ne valait que 12 sols, aujourd'hui il en vaut 40. Vive la République ! Le sucre 20 sols, aujourd'hui 4 livres. Vive la République¹⁵ ! »

L'historien Pierre Rosanvallon confirme par une étude des titres de journaux et des entrées dans les dictionnaires que le terme « démocratie » est encore rarement utilisé. Entre 1789 et l'an IV du nouveau calendrier (1795-1796), aucun des titres des journaux révolutionnaires ne fait référence à la démocratie, préférant les

14. John Hardman (dir.), *op. cit.*, vol. II, p. 275 ; Patrick Kessel (dir.), *op. cit.*, p. 215.

15. Jean Tulard, *op. cit.*, p. 122.

qualificatifs « national », « patriotique » et – après 1792 – « républicain ». Rosanvallon note également que « démocratie » n'a pas été utilisé une seule fois dans les débats officiels ayant cours de 1789 à 1791 au sujet du droit de voter. Enfin, dans une dizaine de dictionnaires et lexiques politiques produits de 1789 à 1801, un seul propose une entrée pour le mot « démocratie¹⁶ ».

Sous le règne de Napoléon Bonaparte, Pierre-Louis Roederer¹⁷ prononce un discours dans lequel il note toutefois une acception plus répandue du terme « démocratie » pour désigner le régime. Or, selon Roederer, « [l']aristocratie élective dont Rousseau a parlé il y a cinquante ans, est ce que nous appelons aujourd'hui démocratie représentative¹⁸ ». Il ajoute que l'« aristocratie élective » et la « démocratie représentative » sont « une seule et même chose¹⁹ ».

Or la France redevient monarchique avec la chute de Bonaparte. Les principaux acteurs et commentateurs politiques de la première moitié du XIX^e siècle (Benjamin

16. Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *loc. cit.*

17. Pierre-Louis Roederer (1754-1835). Avocat, politicien et auteur d'études historiques et littéraires. Membre du Tiers État aux États généraux et du club des Jacobins. Il se mettra finalement au service de Napoléon Bonaparte.

18. Voir Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, livre III, chap. 5. La citation vient de Maurice Genty, « 1789-1790. L'apprentissage de la démocratie à Paris », *op. cit.*, p. 38.

19. Maurice Genty dans Albert Soboul (dir.), *Dictionnaire de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 342.

Constant, François Guizot²⁰ et Pierre-Paul Royer-Collard) s'opposaient alors à la démocratie. Ils privilégiaient la république, soit un régime politique dans lequel le pouvoir émanant du peuple reste entre les mains d'individus élus. Plutôt en faveur d'une monarchie constitutionnelle, quoique libérale, Royer-Collard reprenait alors une vieille rengaine lorsqu'il conseillait de se méfier de la « démocratie », car elle apporte « l'anarchie, la tyrannie, la misère, la banqueroute, enfin le despotisme²¹ ». Cela dit, le même pourra faire l'éloge de la démocratie, qu'il associe plus ou moins à la « classe moyenne » et à l'esprit égalitaire, lorsqu'il sera député et débattrà de la liberté de presse :

À mon tour, prenant, comme je le dois, la démocratie dans une acceptation purement politique, et comme opposée ou seulement comparée à l'aristocratie, je conviens que la démocratie coule à pleins bords dans la France, telle que les siècles et les événements l'ont faite. [...] Voilà notre démocratie, telle que je la vois et la conçois ; oui, elle coula à pleins bords dans cette belle France, plus que jamais favorisée du ciel. Que d'autres s'en affligent ou s'en courroucent ; pour moi, je rends grâce à la Providence de ce qu'elle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures²².

20. François Guizot (1787-1874). Écrivain, il est député conservateur en 1830 et favorable à la bourgeoisie. Il sera ministre de l'Intérieur, ambassadeur à Londres et ministre des Affaires étrangères.

21. Pierre Paul Royer-Collard, « Pour l'hérédité de la pairie », dans Pierre Manent (dir.), *op. cit.*, p. 130-131.

22. Jérôme Mavidal et Émile Laurent (dir.), *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, 2^e série (1800-1860), vol. 34, Paris, Paul Dupont, p. 133 (22 janvier 1822).

D'autres sont moins enthousiastes. François Guizot explique au début des années 1820, dans son *Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, « qu'il y a une différence [...] absolue entre le principe du gouvernement représentatif et celui du gouvernement démocratique ». La démocratie est le « despotisme » de la majorité, où tout individu a une voix, quels que soient ses qualités et ses défauts. Les « conséquences de ce principe sont le despotisme du nombre, la domination des infériorités sur les supériorités, c'est-à-dire la plus violente et la plus inique des tyrannies ». Or le gouvernement représentatif, lui, cherche à faire prévaloir « la raison, la vérité, la justice [...] que certains hommes sont plus capables que d'autres de chercher et de découvrir²³ ».

UN PEU D'UTOPIE

Plusieurs années après les débats au sujet du fédéralisme et des sociétés démocratiques, et même après avoir été président des États-Unis, Thomas Jefferson se dit parfois « démocrate » dans sa correspondance privée. Ainsi, dans une lettre adressée à l'économiste et homme d'affaires Pierre Samuel du Pont de Nemours, datée du 24 avril 1826, il explique que les États-Unis sont « constitutionnellement et consciemment démocrates ». Cela dit, Jefferson utilise beaucoup plus souvent des expressions comme « gouvernement libre », « autogouvernement », « gouvernement représentatif », « république », « répu-

23. François Guizot, *Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, Paris, Didier, 1851 [1821], p. 106-109.

blicain » et « républicanisme » pour nommer ses idées politiques²⁴.

Néanmoins, Jefferson faisait la promotion d'une démocratie locale inspirée de la tradition des assemblées municipales. Dans une lettre datée du 5 juin 1824, il explique ainsi sa théorie des circonscriptions (*wards*)²⁵ :

Dans chacune il y aura, premièrement, une école élémentaire ; deuxièmement, une compagnie de la milice, avec ses officiers ; troisièmement, un constable de la justice et de la paix ; quatrièmement, chaque circonscription devrait prendre soin de ses pauvres ; cinquièmement, de ses propres routes ; sixièmement, de sa propre police ; septièmement, élire elle-même un ou deux jurés pour participer à la cour de justice ; et huitièmement, voter dans la maison commune pour tous ses fonctionnaires²⁶.

Ce projet s'inspirait aussi de l'idée que les petits fermiers indépendants (*yeomen*) étaient par nature plus vertueux que les autres citoyens, dont les citadins : « les cultivateurs de la terre sont les citoyens de la plus haute valeur. Ils sont [...] les plus vertueux » et « la corruption morale dans la masse des cultivateurs est un phénomène dont aucune époque ou nation n'offre d'exemple²⁷ ».

24. Saul K. Padover (dir.), *Thomas Jefferson and the Foundations of American Freedom*, New York, Van Nostrand Reinhold Company, 1965, p. 120-121, 123, 125, 145 et 156. Pour Jefferson sur le républicanisme, voir Adrienne Koch, *The Philosophy of Thomas Jefferson*, Chicago, Quadrangle Books, 1964, p. 149-161.

25. Adrienne Koch, *ibid.*, p. 162-165.

26. *Ibid.*, p. 163.

27. Saul K. Padover (dir.), *Thomas Jefferson and the Foundations of American Freedom*, *op. cit.*, p. 111.

Or, Jefferson n'a jamais mis en place un tel système de gouvernement local quand il était président, de 1801 à 1809. Ce n'est que plusieurs années après qu'il développe cette idée et qu'il explique dans une lettre privée, le 2 février 1816: « [L]aissons le gouvernement national être responsable de la défense de la nation, et de ses relations étrangères et fédérales; les gouvernements d'États des droits civils, des lois, de la police et de l'administration de ce qui concerne l'État en général; les cantons des enjeux locaux; chaque circonscription de ses intérêts directs²⁸. » Il s'agit d'un régime politique où les pouvoirs ne sont pas seulement équilibrés et séparés au sommet, mais également divisés entre les paliers de gouvernement en différents régimes, du plus haut (fédéral-présidentiel) au plus local (circonscription-démocratique).

Discutant des réflexions de Jefferson à ce sujet, la philosophe politique Hannah Arendt constate vers 1960 que ce projet démocratique n'est jamais développé dans les travaux officiels de Jefferson. Les lettres dans lesquelles il développe cette idée datent toutes de la période de la fin de sa vie, alors qu'il n'est plus actif politiquement²⁹. Arendt remarque aussi que la Constitution des États-Unis, qui donnait quelques avantages aux petits propriétaires et s'attirait l'admiration de plusieurs en s'adjoignant la Déclaration des droits, oublie d'intégrer dans son texte les assemblées municipales. Ces agoras politiques entament un long déclin après l'indépendance, même s'il y a encore

28. Adrienne Koch, *The Philosophy of Thomas Jefferson*, op. cit., p. 163.

29. Hannah Arendt, *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 1967, p. 370.

aujourd'hui dans les États de la Nouvelle-Angleterre des centaines de villages qui tiennent une assemblée annuelle³⁰. Conséquemment, et malgré leur esprit démocratique, la pratique réelle des assemblées municipales et la théorie jeffersonnienne des circonscriptions n'ont pas eu d'impact significatif sur le discours politique aux États-Unis et sur le sens du mot « démocratie », surtout que Jefferson lui-même préférait utiliser le terme « république » pour désigner ses positions politiques.

Déjà en 1786, dans *A Plan for the Establishment of Public Schools*, un livre rédigé avec Benjamin Rush, Jefferson insiste sur l'importance « d'inculquer les devoirs républicains », « d'inspirer les principes républicains » et d'organiser des « séminaires républicains » qui représentent « la plus sûre des protections contre l'aristocratie ». Enfin, Jefferson affirme : « Je considère qu'il est possible de convertir les hommes en machines républicaines³¹. »

Le terme « république » était si important pour Jefferson qu'il prendra même le temps d'en offrir une définition précise, dans une lettre datée du 28 mai 1816 :

Il faut reconnaître que le terme *république* est d'une application très vague dans toutes les langues. En témoignent les républiques autoproclamées de Hollande, Suisse, Gène, Venise et Pologne. Comme je veux assigner à ce terme une idée précise et définie, j'entends purement et simplement que ce mot signifie un gouvernement par la masse de ses citoyens, agissant directement et personnellement et en accord avec les règles établies par la majorité ; et tout autre gouvernement est plus ou moins républicain, dans la mesure

30. Frank M. Bryan, *op. cit.*, 2004.

31. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 111-112.

où entre dans sa composition un peu plus ou un peu moins de l'action directe des citoyens. Un tel gouvernement est évidemment restreint par des contraintes d'espace et de population. Je doute qu'il peut être praticable au-delà d'un canton de Nouvelle-Angleterre³².

Curieusement, la définition que présente Jefferson fait écho à la démocratie, plutôt qu'à la république. Il précise toutefois qu'un régime où des « représentants » assument « le devoir d'exprimer la volonté des commettants » est la forme qui se « rapproche le plus d'une république, et qui est praticable à grande échelle en termes d'espace et de population. [...] La forme la plus pure de l'élément républicain dans le gouvernement de notre propre État [la Virginie] est la Chambre des représentants. [...] Dans le gouvernement général [fédéral], la Chambre des représentants est principalement républicaine; le Sénat à peine ». Il conclut en reprenant l'idée qu'il ne faut pas croire que le terme « république » « peut signifier tout ou rien ». Il convient plutôt de penser à la nature des régimes comme étant plus ou moins républicains dans la mesure où le peuple y exerce plus ou moins d'influence³³. Jefferson explique enfin qu'il croit que « l'essence d'une république » s'incarne dans « les actions par les citoyens en personne, dans les affaires à leur portée et pour lesquelles ils

32. Adrienne Koch et William Peden (dir.), *The Life and Selected Writings of Thomas Jefferson*, New York, Modern Library/Random House, 1944, p. 669-670.

33. Saul K. Padover (dir.), *Thomas Jefferson and the Foundations of American Freedom*, op. cit., p. 157-158.

sont compétents, et dans toutes les autres par leurs représentants choisis directement et révocables par eux³⁴ ».

Enfin, même les adversaires politiques de Jefferson le considéraient avec respect comme un républicain. C'est à la tête du Parti républicain qu'il avait remporté l'élection présidentielle en 1800, contre le président John Adams à la tête du Parti fédéraliste. Or ce dernier expliquera dans une lettre à Benjamin Rush, datée du 25 décembre 1811, qu'il ne se sentait pas si différent de son ancien adversaire, en termes politiques : « Je ne connais pas de différence entre lui et moi relativement à la Constitution, ou aux formes de gouvernement en général³⁵. » Il précise, évoquant quelques frivolités : « Au sujet du républicanisme, toute différence que je n'ai jamais connue ou découverte entre vous et moi, ou entre Jefferson et moi, consistait en la différence entre les discours et les messages [...]. Je dînais en grande compagnie une ou deux fois par semaine. Jefferson dînait une douzaine de fois par jour. Jefferson et Rush étaient pour la liberté et les cheveux droits. Je pensais que les cheveux bouclés étaient aussi républicains que les cheveux droits³⁶. »

Au-delà des cercles de l'élite politique aux États-Unis ou en France se développe dans les années 1820 et 1830 ce qui sera connu sous le nom de « socialisme utopique », associé à des auteurs comme Robert Owen et Charles Fourier. Il s'agissait de mettre l'idéal communautaire en pratique à petite échelle. Au cours du XIX^e siècle, ce sont

34. *Ibid.*, p. 148-149.

35. Paul Wilstach (dir.), *op. cit.*, p. 27.

36. *Ibid.*, p. 29.

plus de 150 communes qui seront fondées surtout en Amérique du Nord (Canada, États-Unis), mais aussi en Europe (France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Russie) et en Amérique latine (Brésil, Guatemala, Mexique, Paraguay, Venezuela), regroupant des centaines de membres qui pratiquaient ce qu'on appelle aujourd'hui l'autogestion³⁷. Ces communes étaient gérées par des assemblées générales qui se tenaient toutes les semaines. On y pratiquait la démocratie, quoique ces expériences seront plutôt assimilées au « socialisme » et à l'« anarchisme ». D'ailleurs, c'est surtout dans la mouvance révolutionnaire qu'elles seront sérieusement discutées. Par exemple, en 1840, la Société démocratique de Londres, qui compte surtout des socialistes en exil, débat pendant plusieurs réunions d'un projet de commune, avant de s'y opposer³⁸. À l'exception des journaux socialistes, la presse en traite surtout sur le mode du scandale, en particulier au sujet de la liberté sexuelle qui s'y pratiquait en principe. Ces expériences auront finalement peu d'impact sur le vocabulaire politique de l'époque.

LES ÉTATS-UNIS : LA PREMIÈRE « DÉMOCRATIE »

Au début du XIX^e siècle, les membres de l'élite politique aux États-Unis développent le sens du marketing politi-

37. Pour en savoir plus, voir Martin Buber, *Utopie et socialisme*, Paris, Aubier Montaigne, 1977 ; Jean-Christian Petitfils, *Les communautés utopistes au XIX^e siècle*, Paris, Arthème Fayard/Pluriel, 2011 ; Ronald Creagh, *Laboratoire de l'utopie. Les communautés libertaires aux États-Unis*, Paris, Payot, 1983.

38. Jean-Christian Petitfils, *op. cit.*, p. 281.

que à saveur électoraliste. Ils entrent en compétition pour le monopole des noms considérés les plus aptes à séduire l'électorat. Devant cette lutte pour les appellations qui s'engage, l'édition du 27 septembre 1803 du journal *Eastern Argus* explique à ses lecteurs, dans un texte où les mots semblent avoir été soigneusement choisis, que « [l]e parti *aristocratique* en Amérique ayant son système organisé, et ses leaders ayant prêté allégeance, il chercha ensuite *un nom populaire* qu'il pourrait usurper et derrière lequel il pourrait dissimuler ses desseins contre la liberté de ce pays » (je souligne). L'analyse se poursuit dans une perspective historique : « Les fédéralistes ont tenté de discréditer ceux qui se sont réclamés du "nom de républicains" en les appelant "Jacobins", et la prochaine étape des *aristocrates* fut de tenter d'associer le nom de Jacobin au mot *démocrate*. [...] ils commencèrent à se dénommer eux-mêmes fédéral-républicains » (je souligne). Ce journal propose donc une analyse de l'utilisation politique des mots, rappelant que les « fédéralistes » ont lutté pour le contrôle de l'étiquette « républicain » et que le nom « démocrate » peut devenir séduisant aux yeux du peuple.

Ces jeux de mots et de pouvoir survenaient dans un contexte où les grandes villes de l'est du pays comptaient de plus en plus d'ouvriers. Le métier à tisser mécanique est apparu aux États-Unis en 1814, ce qui a entraîné le regroupement des personnes salariées dans un même lieu. Les femmes comptaient parfois pour 90 % de la main-d'œuvre employée par la même manufacture³⁹.

39. Cité dans Howard Zinn, *op. cit.*, p. 137.

Cette massification de la classe salariée facilitait l'expression de revendications collectives, phénomène associé à la « démocratie ». Des femmes formulaient aussi des critiques contre l'« aristocratie nantie », comme ces grévistes à Lowell, au Massachusetts, en 1834⁴⁰. Pour leur part, les nouveaux États qui se joignaient à l'Union étaient peuplés d'individus partageant un idéal plus égalitaire : Ohio en 1803, Indiana en 1816, Illinois en 1818, Alabama en 1819. L'introduction du suffrage masculin (les hommes du Rhode Island sont les derniers à l'obtenir en 1842) offrait enfin la possibilité aux petits fermiers et aux travailleurs manuels d'exprimer leur frustration à l'égard de ce qu'ils nommaient péjorativement l'« aristocratie financière » des grandes villes.

C'est dans ce contexte qu'Andrew Jackson se présente aux élections présidentielles de 1824. C'est un officier célèbre pour ses exploits militaires lors des campagnes (plutôt des massacres) contre les Autochtones et contre les Britanniques lors de la guerre de 1812. Lors de la campagne électorale de 1824, les cinq candidats – dont Jackson – se disent « républicains », avec ou sans adjectif : fédéralistes-républicains ou républicains-démocratiques. Jackson est battu, mais tente à nouveau sa chance en 1828 à la tête de l'ancienne formation de Jefferson, le Parti républicain. Il se présente cette fois comme « simple démocrate ». Élu, Jackson devient le premier président des États-Unis à se déclarer ouvertement « démocrate⁴¹ ».

40. *Ibid.*, p. 137.

41. Michael Nelson (dir.), *Historic Documents on Presidential Elections 1787-1988*, Washington DC, Congressional Quarterly inc., 1991, p. 149.

Jackson était progressiste, selon les critères des Américains d'ascendance européenne. Il s'affichait comme le champion du « vrai peuple » et comme l'ennemi de l'« aristocratie financière⁴² », tel qu'on le déclare lors de la Convention des jeunes hommes démocratiques, en 1833. Les journaux sympathiques à Jackson expliquaient à leurs lecteurs que « la cause de Jackson est la cause de la démocratie et du peuple contre une aristocratie corrompue⁴³ ». « L'égalité, c'est la démocratie », disait-on alors du côté de ses partisans. Sans pouvoir être qualifiés de socialistes, Jackson et son parti tentaient de se présenter comme favorables aux petits salariés, ce que leur permettait l'étiquette « démocrates ». Un de ses partisans dira alors qu'« il ne fait aucun doute que d'un point de vue théorique général, la richesse est hostile à la démocratie », alors que des journaux présentaient pour leur part les élections comme une lutte entre la richesse et les droits du peuple⁴⁴.

À plusieurs reprises, la foule participant à des rassemblements organisés en faveur de Jackson entonne le

42. En 1828, le journal *Telegraph* parle de la lutte opposant « la démocratie contre l'aristocratie » (Michael Nelson, *ibid.*, p. 141). Voir aussi Robert V. Remini, *Andrew Jackson and the Course of American Freedom 1822-1832*, vol. II, New York, Harper & Row, 1981, p. 129; Marvin Meyers, « The Jacksonian Persuasion », dans Charles Sellers (dir.), *Andrew Jackson: A Profile*, New York, Hill and Wang, 1971, p. 202; et Richard B. Latner, *The Presidency of Andrew Jackson: White House Politics 1829-1837*, Athens, University of Georgia Press, 1979, p. 5.

43. Robert V. Remini, *op. cit.*, p. 377. Voir aussi Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 249-250.

44. John Ashworth, «Agrarians» & «Aristocrats»: *Party Political Ideology in the United States, 1837-1846*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 49-50.

slogan « démocratie contre aristocratie⁴⁵ », ce qui tend à démontrer la popularité du mot auprès des électeurs. Même d'un point de vue commercial, le terme était de plus en plus populaire. Dans son étude des journaux américains de l'époque, Regina Ann Morkell Morantz révèle qu'avant 1800, aucun titre de journal ne comporte les mots « démocrate », « démocratique » ou « démocratique-républicain ». Entre 1800 et 1807, les titres de trois nouveaux journaux font référence à la démocratie : *Democratic-Republican* (Baltimore, 1802), *Democrat* (Boston, 1804-1809) et le *Constitutional Democrat* (Lancaster, Pennsylvanie, 1805-1807). Entre 1820 et 1850, c'est l'explosion, avec pas moins de 202 journaux dont les titres y font explicitement référence⁴⁶.

Jackson et ses alliés étaient tout à fait conscients que leur utilisation du mot « démocratie » relevait de ce que l'on appellerait aujourd'hui du marketing politique⁴⁷. Constatant l'efficacité de la rhétorique démocratique de leurs adversaires, les conservateurs américains vont rapidement réagir et changer de nom. L'ancien Parti fédéraliste, qui se nommait alors national-républicain, va se

45. Selon le *Globe* du 22 septembre 1832. Voir Robert V. Remini, *op. cit.*, p. 384.

46. Regina Ann Morkell Morantz, *op. cit.*, p. 164-165. Paradoxalement, cet engouement pour la démocratie survient au moment où les assemblées municipales, foyers traditionnels d'une participation politique directe des citoyens, étaient de plus en plus victimes des transformations socio-économiques qui frappaient les États-Unis. En 1822, les résidants de la ville de Boston décidaient même d'abolir la pratique de l'assemblée municipale après un débat de trois jours (Frank M. Bryan, *op. cit.*, p. 32).

47. James A. Morone, *op. cit.*, p. 88 ; Robert V. Remini, *op. cit.*, p. 192. Voir aussi Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 158-159.

présenter comme le Parti whig à partir de 1834⁴⁸. La manipulation est patente, puisque « whig » est un emprunt de la politique anglaise, où le terme désigne les forces progressistes opposées aux conservateurs, connus sous le nom de « tories » (ou tory, au singulier). En adoptant l'étiquette « whig », qui évoque le progressisme, les conservateurs aux États-Unis brouillent les cartes. Devant ces manœuvres autour des noms et des étiquettes, le successeur de Jackson à la tête des démocrates, Martin Van Buren⁴⁹, commente avec une touche d'ironie : « J'en viens presque à prendre en pitié les pauvres whigs. "Démocrates" sera leur prochain surnom⁵⁰. » Van Buren ne pensait pas si bien dire, puisque les whigs ont en effet poussé l'audace jusqu'à se réclamer de la démocratie⁵¹. Ainsi, les whigs organisent à Baltimore la Convention nationale whig des jeunes hommes démocratiques. De telles manœuvres entraîneront une violente réaction de la part de la *Democratic Review* (septembre 1838), qui accusera les whigs d'avoir usurpé l'identité démocratique.

On retrouve cette idée de vol à de nombreuses reprises dans le débat public au sujet des noms de partis politiques. Le Parti républicain fondé par Thomas Jefferson

48. Dean McSweeney et John Zvesper, *American Political Parties*, Londres, Routledge, 1991, p. 18 ; A. James Reichley, *The Life of the Parties: A History of American Political Parties*, New York, Free Press, 1992, p. 83. Voir aussi Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 236.

49. Martin Van Buren (1782-1862). Juriste de l'État de New York, il sera le huitième président des États-Unis (Parti démocrate), après avoir été vice-président sous Andrew Jackson.

50. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 243.

51. Voir le *National Gazette* de Philadelphie, 3 août 1836 ; et le *National Intelligencer*, 7 janvier 1836.

prend enfin et officiellement le nom de Parti démocrate lors de sa convention nationale de 1840⁵². Un partisan de cette force politique, le démocrate Amos Kendall⁵³ qui a été ministre des Postes sous Jackson et Van Buren, s'empporte contre leurs adversaires dans *The Expositor* : « Nous protestons contre le fait qu'ils nous volent notre [nom] [...]. Prenez n'importe quel autre nom sauf "démocrate". [...] Le terme "démocrate" est à nous. [...] Nous n'abdiquerons jamais le nom de démocrate et les principes qu'il désigne⁵⁴. » L'édition d'avril 1840 du *Boston Quarterly Review* résumait clairement la situation : « Il est bien connu que pour les deux dernières années, les whigs ont, dans une certaine mesure, affirmé être démocrates ; et il est également bien connu, car ils l'ont eux-mêmes admis, qu'ils affirment être démocrates seulement parce qu'ils considèrent que le peuple est si attaché à ce nom qu'il ne voterait pas pour un parti qui ne le porte pas. »

Les whigs ont en effet admis qu'ils se réclamaient de la démocratie par calculs électoralistes, même s'ils prétendaient que c'étaient les démocrates qui avaient usurpé le nom⁵⁵. William Harrison⁵⁶, candidat whig de la cam-

52. Michael Nelson (dir.), *op. cit.*, p. 166 ; James A. Reichley, *op. cit.*, p. 84.

53. Amos Kendall (1789-1869). Originaire du Massachusetts, membre du Parti démocrate, il dirige des journaux au Kentucky et à Washington, avant de servir les présidents démocrates A. Jackson et M. Van Buren.

54. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 247.

55. *Ibid.*, p. 256.

56. William Harrison (1773-1841). Originaire de Virginie, gouverneur de l'Indiana et sénateur de l'Ohio, il dirige des troupes lors de batailles en 1811 contre les Autochtones (bataille de Tippecanoe) et

pagne présidentielle de 1840, remarquait candidement dans un discours du 17 octobre que « [l]a chose la plus extraordinaire dans cette compétition est que nous nous battons sous la même bannière. Tous ici affirment être démocrates. La question est donc de savoir qui a le droit à l'appellation de démocrate⁵⁷? » Dans un autre discours⁵⁸, Harrison commence par accuser le pouvoir démocrate, déclarant que « [l]e gouvernement est maintenant, en pratique, une monarchie ». Puis il ajoute : « Le pouvoir est le pouvoir, indépendamment du nom par lequel on le nomme. La direction du gouvernement exerçant un pouvoir monarchique peut être nommée roi, empereur ou imam, il n'en reste pas moins un monarque. » Il est difficile d'imaginer un aveu plus explicite de l'utilisation des mots à des fins politiques pour tromper le peuple, indépendamment du sens conventionnel de ces mots. Harrison précisera sa pensée, évoquant un événement significatif :

Un vieux fermier m'a dit l'autre jour qu'il [...] m'appuierait si seulement j'étais un démocrate. Mais si j'appuie et fais la promotion des principes démocratiques, qu'importe comment on me nomme? Cela importe beaucoup, dit-il, vous n'êtes pas du parti démocratique! Est-ce que quelque chose peut être plus dommageable que cette tendance de nos institutions, que cet esprit partisan si élevé qui s'intéresse à la part d'ombre et non à la substance des choses? Rien, rien. *Cette course aux noms* [...] laisse présager

lors de la guerre de 1812 contre les Britanniques et le Canada. Il devient le neuvième président des États-Unis, mais meurt un mois après son accession au pouvoir.

57. Regina Ann Markell Morantz, *op. cit.*, p. 259.

58. Michael Nelson (dir.), *op. cit.*, p. 169-174.

des conséquences dangereuses. [...] Le nom ne fait pas le démocrate.

« Je suis un démocrate », affirmait pourtant Harrison, qui était le premier président du camp conservateur à se revendiquer de cette étiquette. Il meurt un mois après avoir été élu.

Les discussions au sujet du mot « démocratie » vont toutefois se poursuivre dans les années 1840. Un document mérite particulièrement notre attention : intitulé tout simplement *Democracy*, il a été écrit par Calvin Colton⁵⁹, un whig dévoué à son chef Henry Clay⁶⁰, pour qui il écrivait des discours. Colton s'intéressait avant tout à la rhétorique. Il savait qu'il est d'usage pour les politiciens de tromper le peuple en utilisant des mots de manière impropre : « Quand Napoléon s'est élevé, ce fut pour la *liberté*, pour *le peuple*, pour la *France*. Il en est toujours ainsi quand des HOMMES s'élèvent à la place de PRINCIPES. Ils appellent les choses par des noms qui sont directement opposés aux FAITS ; et il devient nécessaire d'insister à leur sujet, avec énergie et emphase, en proportion égale à la fausseté des prétentions et des dangers de détection⁶¹. » Le texte *Democray* est conçu pour

59. Calvin Colton (1789-1857). Ecclésiastique presbytérien et intellectuel au service du Parti whig.

60. Henry Clay (1777-1852). Originaire de Virginie, avocat et député à la Chambre du Kentucky et président de la Chambre des représentants. Il négocie la paix avec la Grande-Bretagne après la guerre de 1812. Il sera cinq fois candidat à la présidence.

61. Calvin Colton, « Democracy », dans Daniel Walker Howe (dir.), *The American Whigs: An Anthology*, New York, John Wiley & Sons, 1973, p. 96.

fouetter l'ardeur des troupes whigs, qui vont néanmoins perdre l'élection présidentielle de 1844.

Il s'agit d'une sorte de manuel de combat politique qui explique comment utiliser le mot « démocratie » et ses dérivés à des fins stratégiques. Le texte s'ouvre par une anecdote au sujet d'une rencontre entre un sénateur whig et un représentant du Parti démocrate siégeant au Congrès, lors de la campagne de 1840. « Nous allons vous battre », aurait dit le démocrate au whig. « Et comment ? » aurait demandé le whig, ce à quoi l'autre aurait répondu : grâce « aux mots démocratie – démocrate – et démocratique. Nous nous fondons tous sur eux, en tant que parti. Aussi longtemps que nous porterons ce nom, vous ne pouvez pas nous battre, mais nous vous battons⁶² ». Colton poursuit en précisant que « [t]out le monde sait que ces “démocrates” autoproclamés placent leur confiance principalement en ce mot⁶³ ».

Il s'en prend à ses adversaires, et plus particulièrement à leur façon d'utiliser « démocratie », qui « [e]st aussi éloignée de la démocratie grammaticale [étymologie], historique et philosophique, et de *n'importe quelle* démocratie ayant jamais été reconnue comme telle, que la monarchie elle-même ». Dans la démocratie que proposent les démocrates, « [l]e peuple a eu sa part, sans aucun doute ; mais seulement pour *faire comme on lui disait de faire* ». Or « le pouvoir d'un homme », ici le président des États-Unis, « ne peut pas être converti en démocratie simplement en l'*appelant* démocratie ». Dans le contexte

62. *Ibid.*, p. 89-90.

63. *Ibid.*, p. 90.

des États-Unis dotés d'un régime présidentiel, dit-il, le terme « démocratie » ne peut servir qu'à désigner le « caractère national » du pays⁶⁴.

Au-delà de ces considérations rhétoriques, le sens descriptif que Colton attribue lui-même au mot « démocratie » n'est pas cohérent. Il fait référence à « une démocratie originelle et purement théorique, qui se gouvernerait elle-même au sein d'assemblées primaires du peuple » qu'il présente comme « un mode de gouvernement impraticable », ce qui ne l'empêche pas d'affirmer que « le gouvernement des États-Unis est à proprement parler [...] une *Démocratie*⁶⁵ ». Cela dit, il insiste pour affirmer que « s'il doit y avoir un parti de ce nom », alors « certainement, ils [les whigs] sont les *vrais* démocrates⁶⁶ ». À partir de là, Colton utilisera l'expression « locofocos » pour désigner les membres du Parti démocrate. Ce terme désignait une faction des villes du Nord-Est au sein de ce parti, considérée comme radicale dans son opposition à la communauté marchande et financière. L'auteur reproche aux locofocos d'avoir étendu les pouvoirs de la branche exécutive au détriment du Congrès, ce qui serait une preuve de leur haine de la démocratie.

Colton donne ensuite des conseils pratiques pour « remettre les choses en bon ordre » : réformer la presse whig pour qu'elle cesse de nommer « démocrates » les locofocos, ce qui leur donne une trop belle image publique et « trompe la majorité des gens, simplement parce

64. *Ibid.*, p. 97-99.

65. *Ibid.*, p. 93.

66. *Ibid.*, p. 99.

que les gens sont honnêtes, et saisissent les choses par leurs *noms*⁶⁷ ». Les « classes laborieuses et pauvres » sont tout particulièrement séduites par cette dénomination : « Enlever le *nom*, par lequel les locofocos ont trompé les gens, et le pouvoir s'évapore⁶⁸. » Les whigs doivent « [m]ontrer que le génie, les doctrines et la pratique du locofocoïsme sont en fait hostiles à la liberté et à la démocratie⁶⁹ ».

L'auteur insiste aussi sur l'importance d'utiliser le terme « démocratie » pour séduire les immigrants. Il estime qu'environ 50 000 nouveaux arrivants débarquent chaque année dans le pays. Or, « tous, ou presque tous, viennent ici pour la *démocratie* en tant qu'opposition à la *monarchie*, et ils seront donc *démocrates*. La plupart d'entre eux ignorent notre langue [...] et ne connaissent rien des principes qui distinguent les partis politiques ici, mais ils se dirigent principalement en fonction des *noms* que portent les partis. Le parti qui est *nommé* démocratique, si tant est qu'il y en a un, et les voilà qui assurément s'y joignent⁷⁰ ».

Ce texte de Calvin Colton vient confirmer, une fois de plus, que les acteurs politiques de l'époque avaient conscience des jeux de manipulation de sens au sujet du mot « démocratie » et de ses dérivés et que leur objectif était de séduire l'opinion publique – principalement les pauvres et les immigrants – pour accroître leur capital politique partisan. Par ailleurs, la démocratie étant le régime dont Cotton se réclame, il accuse maintenant ses

67. *Ibid.*, p.102.

68. *Ibid.*, p.101.

69. *Ibid.*, p.103.

70. *Ibid.*, p.101.

ennemis, en particulier les membres de la Société anti-esclavagiste (Anti-slavery Society) de non seulement constituer une « république *dans* la république », mais de chercher à « révolutionner le gouvernement, et introduire l'anarchie et la désolation ». Certes, les abolitionnistes sont sans doute bien intentionnés, mais ils ont été manipulés, et même s'ils disent « servir la cause de l'humanité et de la liberté, ils nous mènent en fait directement vers l'anarchie et le bain de sang⁷¹ ».

Pour leur part, quelques femmes commencent à militer pour obtenir le droit de voter et d'être élues. Rebelle face à un gouvernement qu'elle ne peut choisir par le biais des élections, Lucy Stone⁷² refuse de payer ses impôts en affirmant que le gouvernement ne la représente pas ; elle sera dépossédée de ses biens, y compris du berceau de son bébé⁷³. Par ailleurs, des assemblées publiques proposent de discuter des « droits des femmes ». À la Convention de Seneca Falls, on lit une Déclaration des sentiments, en 1848 (année du *Manifeste du Parti communiste*), texte réclamant des droits pour les femmes en invoquant le « consentement des gouvernées » face au « despotisme absolu » d'un régime qui refuse que les femmes soient représentées dans les institutions législatives.

71. Calvin Colton, *Abolition and Sedition*, New York, Books for Libraries Press, 1970 [1839], p. 22, 23 et 64.

72. Lucy Stone (1818-1893). Militante pour l'abolition de l'esclavage (elle sera salariée par la Société anti-esclavagiste) et féministe, elle prône le port de vêtements confortables pour les femmes. Elle participe au mouvement pour la tempérance, prônant le droit de divorcer pour les femmes dont le mari est alcoolique.

73. Howard Zinn, *op. cit.*, p. 142.

LA FRANCE : TOUS « DÉMOCRATES » POUR SÉDUIRE LES ÉLECTEURS

La France des années 1820-1830 était une monarchie parlementaire. La grande majorité des hommes étaient trop pauvres pour être inscrits comme électeurs, les femmes n'avaient toujours pas le droit de voter et l'esclavage avait été rétabli. Malgré tout, certains considéraient la démocratie bien vivante depuis la chute de l'empereur Bonaparte, à tout le moins dans les chambres parlementaires et en raison des possibilités (imaginées ou réelles, selon les points de vue) d'une plus grande mobilité sociale. Alors théocrate royaliste, Félicité de La Mennais⁷⁴ expliquait en 1825, dans *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre civil et politique*:

Les Chambres sont une assemblée démocratique [...], il est impossible de rien concevoir à la société actuelle si auparavant l'on n'a pas compris que la France n'est qu'une vaste démocratie. [...] Le caractère de la démocratie est une mobilité continuelle [...]. La médiocrité réussit mieux dans les démocraties que le vrai talent, surtout lorsqu'il s'allie à un noble caractère. [...] Le christianisme avait créé la véritable monarchie inconnue des anciens ; la démocratie, chez un grand peuple, détruirait infailliblement le

74. Félicité de La Mennais (1782-1854). Prêtre, théologien et royaliste, il essaie de redonner une fierté au catholicisme ébranlé par la Révolution. Il publie *Essai sur l'indifférence en matière de religion* et plusieurs textes où il défend la religion. Dans les années 1830, il rompt avec l'Église et développe un discours chrétien empreint de socialisme. Il sera même élu député en 1849, sur la liste du Comité démocratique socialiste.

christianisme. [...] Le christianisme conserve tout en fixant tout, la démocratie détruit tout, en déplaçant tout⁷⁵.

D'autres auteurs français associaient « démocratie » à une perspective sociologique (décrire l'état de la société) plutôt que politique (nommer le régime)⁷⁶. Ce glissement du discours politique vers le discours sociologique marque une rupture avec une tradition vieille de plus de deux mille ans selon laquelle « démocratie » désigne un type de régime politique, et non pas des pratiques sociales ou un mode de vie. C'est que la période révolutionnaire avait laissé ses marques dans le tissu social. Malgré la Restauration, il régnait un nouvel esprit égalitaire que beaucoup attribuaient à la démocratie. Et puis, les Français jouissaient d'une certaine égalité des droits garantie par la Charte⁷⁷. La démocratie est alors déjà là, partout, aussi bien dans la société que dans les institutions. Même s'il n'y a que 100 000 hommes dans toute la France qui ont le droit de voter⁷⁸, il se développe une conception sociologique de la démocratie, en cela qu'elle est associée à un type de société, voire de culture. Il s'agit d'une affaire de mœurs, comme l'écrit le *Dictionnaire de l'Académie française* en 1835. Dans une société démocratique, les individus seraient plus libres et les rapports sociaux seraient plus égalitaires. Cela peut

75. M. Agostino, J. C. Drouin, S. Guillaume et J. Herpin (dir.), *Textes d'histoire contemporaine*. vol. I : *Le XIX^e siècle*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1983, p. 97-98.

76. On lira à ce sujet les remarques de Cornelius Castoriadis, *op. cit.*, p. 66-67.

77. Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *loc. cit.*, p. 22-23.

78. *Ibid.*, p. 23-24.

être perçu avec joie, ou crainte si l'on se désole du manque de respect envers les autorités légitimes.

Royer-Collard lance ainsi, en référence à la période révolutionnaire, mais en laissant entendre qu'il s'agit d'un mouvement civilisationnel irréversible :

La démocratie ? Pensez-y, Messieurs, voyez quelle est sa force. Il y a des siècles qu'elle marche chez nous du même pas que la civilisation [...]. De la société où elle règne sans adversaires, déjà elle a fait irruption dans le gouvernement [...]. Certes, ni les lumières ne manquaient à leurs auteurs [des gouvernements démocratiques], ni les bonnes et patriotiques intentions, je le reconnais. Quels fruits ont-elles portées ? Au-dedans l'anarchie, la tyrannie, la misère, la banqueroute, enfin le despotisme. Au-dehors, une guerre [...]. [L]a démocratie dans le gouvernement est incapable de prudence ; c'est qu'elle est, de sa nature, violente, guerrière, banqueroutière⁷⁹.

En 1837 paraissent deux livres aux titres révélateurs : *De la démocratie nouvelle, ou des mœurs et de la puissance des classes moyennes en France*, d'Edouard Alletz, et *Essai sur l'organisation démocratique en France*, d'Auguste Billiard. Ce dernier est favorable au suffrage semi-universel (pour les hommes). Alletz, pour sa part, se contente de ce qu'il nomme une « monarchie représentative⁸⁰ », qu'il appelle aussi « la démocratie nouvelle [...] ou la monarchie des classes moyennes⁸¹ », qu'il désigne assez curieusement par

79. Pierre-Paul Royer-Collard, « Pour l'hérédité de la pairie », dans Pierre Manent (dir.), *op. cit.*, p. 130-131.

80. Édouard Alletz, *De la démocratie nouvelle ou des mœurs et de la puissance des classes moyennes en France*, vol. II, Paris, F. Lequien, 1837, p. 284

81. *Ibid.*, p. 289.

l'expression de « monarchie moyenne⁸² » ou « gouvernement moyen⁸³ ». Sous la plume d'Alletz, la démocratie est encore une menace: « Dans une société où l'on doit toujours craindre l'invasion de la puissance populaire, il importe d'empêcher que la trivialité des habitudes et la grossièreté des mœurs ne préparent la nation aux formes démocratiques⁸⁴. » L'évolution politique et sociale pousse donc Alletz à faire de multiples précisions sur son vocabulaire, au point où il invente de nouveaux mots ou expressions. Il distingue « deux démocraties: la *vieille* et la *nouvelle* ».

La vieille démocratie est la puissance du nombre; les pauvres et les ignorants étant les plus nombreux en toute société, il faut entendre, par cette démocratie, l'autorité de l'imprudence et de la misère. [...] le gouvernement des masses ou la vieille *démocratie* ne saurait être le produit d'une civilisation avancée, qui fait régner la justice et prévaloir le mérite. [...] Cependant est-il une domination plus aveugle et souvent plus tyrannique que celle de ces masses qui n'ont rien, ne savent rien, portent envie à tout, et proscrivent le mérite et la fortune qui leur font ombrage⁸⁵?

La classe moyenne, selon Alletz, est le sujet politique qui, « touchant à l'aristocratie par les lumières et les richesses, à la démocratie par la puissance et le nombre, est assez fort pour remplacer l'une et contenir l'autre⁸⁶. » Prenant parti, il affirme que « [l]e gouvernement des classes moyennes

82. *Ibid.*, p. 305.

83. *Ibid.*, p. 303.

84. *Ibid.*, p. 886.

85. *Ibid.*, p. viii-ix.

86. *Ibid.*, p. ix-x.

n'a pu être connu de l'Antiquité, puisque ces classes moyennes n'existaient pas. Filles de la science et du travail, elles sont nées d'hier et introduiront dans le monde une forme nouvelle de gouvernement ; c'est ce que j'appelle la *démocratie nouvelle*, ou, mieux encore, la polycratie. Je ne saurais mieux définir cette forme de gouvernement qu'en disant que c'est la démocratie limitée, jusqu'au point où elle devient compatible avec la royauté⁸⁷ ».

Mais que désigne le néologisme « polycratie » ? C'est l'« autorité des classes moyennes » ou le « gouvernement de la pluralité⁸⁸ ».

François Guizot signe une recension critique de ces deux essais. Il se désole de l'ambiguïté de l'analyse des auteurs, puisqu'ils affirment que la société française est démocratique sans s'entendre quant à la nature de son régime, qui reste monarchique. Guizot commente ainsi : « L'état démocratique de la société est pour eux un fait accompli, convenu, légitime », mais « [q]u'est-ce donc cette démocratie, ce fait souverain qui pousse à des conclusions si contraires deux hommes éclairés et de bonne foi⁸⁹ ? » Pour Guizot, il convient de se rappeler que « le mouvement démocratique n'a point changé. Il a été, comme je l'ai dit d'abord, une guerre », « la démocratie [...] [c]'est un cri de guerre ; c'est le drapeau du grand nombre placé en bas, contre le petit nombre placé en haut⁹⁰ ».

87. *Ibid.*, p. x.

88. *Ibid.*, dans la note.

89. François Guizot, « De la démocratie dans les sociétés modernes », *Revue française*, 1837, p. 194.

90. *Ibid.*, p. 202 et 197.

Plusieurs facteurs expliquent ces glissements de sens et la perturbation qui caractérise le vocabulaire politique de l'époque.

Premièrement, les autorités interdisent d'utiliser publiquement le mot « république », qui servirait à rallier les séditeux. Cet interdit sera reconduit sous la monarchie de Juillet, après que le roi Louis-Philippe a échappé à un attentat en juillet 1835, ainsi que sous le Second Empire. Même si cette interdiction ne semble pas avoir été toujours strictement appliquée, un trouble-fête qui lançait « Vive la République ! » en public vers 1830 risquait la déportation. « République » étant frappé d'interdit, les républicains devaient chercher un terme de rechange pour désigner leur idéal politique. Ils ne pouvaient s'associer à la « monarchie », puisqu'il s'agissait précisément là de l'étiquette du régime qu'ils rêvaient d'abattre. « Aristocratie » possédait dans l'esprit des républicains une charge négative encore plus forte que « monarchie ». Restait « démocratie ». Les républicains s'associaient donc à la « démocratie » sans doute plus souvent qu'ils ne l'auraient fait si l'utilisation de « république » n'avait pas été condamnée⁹¹.

Un autre phénomène encourageait les républicains français à s'autoproclamer « démocrates ». Dans les cercles cultivés de la France des années 1830, la République américaine était régulièrement qualifiée de démocratique. L'ouvrage marquant *De la démocratie en Amérique*,

91. Jean Tulard, *op. cit.*, p. 382 ; Jean-Claude Caron, *op. cit.*, p. 205 ; Jean-Claude Caron, « Élités républicaines autour de 1830. La Société des amis du peuple », Michel Vovelle (dir.), *op. cit.*, p. 500 et 502 ; Hélène Desbrousses-Peloille, *loc. cit.*, p. 468 ; Claude Nicolet, *op. cit.*

d'Alexis de Tocqueville, fait ici office de symbole, même s'il n'est pas le seul ouvrage à présenter la République américaine comme une démocratie. Il faut rappeler que lorsque Tocqueville a voyagé aux États-Unis, les politiciens les plus influents s'y disaient tous, ou presque, « démocrates ». Beaucoup de Français privilégiés ont d'ailleurs visité l'Amérique du Nord dans la première moitié du XIX^e siècle et le terme « démocratie » leur semblait tout à fait approprié pour désigner ce nouveau monde égalitaire. Cette réorganisation de l'imaginaire politique forçait à reconsidérer la place d'Athènes, qui n'était plus vue comme une cité contrôlée par les pauvres et les démagogues, mais au contraire comme une cité bourgeoise respectueuse de la propriété privée. Et la démocratie directe ? Cette idée même avait été apprivoisée. L'historien français Victor Duruy⁹², qui a signé à l'époque plusieurs manuels scolaires, affirmait par exemple qu'à Athènes, « l'assemblée générale [...] n'était qu'une chambre de représentants plus nombreuse que la nôtre⁹³ ». Ce renversement est étonnant. Avant, on amadouait le peuple en lui expliquant qu'une chambre de représentants élus était comme une assemblée du peuple, en miniature. La nation même était considérée comme présente à la Chambre des représentants. Maintenant, l'assemblée du peuple

92. Victor Duruy (1811-1894). Historien et homme politique, ministre de l'Instruction publique (1863-1869), il propose de nouveaux cours aux filles.

93. Cité par Pierre-Vidal Naquet, « La formation de l'Athènes bourgeoise. Essai d'historiographie 1750-1850 », dans *La démocratie grecque vue d'ailleurs*, op. cit., p. 209.

(d'Athènes) était décrite comme une chambre des représentants, en plus grand !

Pour clarifier les termes du débat, *La Revue républicaine* distinguait en 1834 deux conceptions de la « démocratie », soit celle de « l'école conventionnelle » et celle de « l'école américaine ». Les partisans de la première définissaient la démocratie en termes d'égalité économique et de participation directe des citoyens à la gouverne de la cité. Il s'agissait donc d'une conception plus classique. Les tenants de la seconde école désignaient par « démocratie » une société individualiste sous le pouvoir d'un régime électoral, dans lequel l'égalité politique se résume au droit de vote pour chaque homme adulte. Ici, la démocratie n'est plus seulement un régime politique. C'est aussi l'état d'une société ou d'une culture qui valorise la liberté individuelle et un certain égalitarisme. En termes de tendances politiques, l'approche américaine serait celle des républicains, l'approche conventionnelle celle des socialistes⁹⁴. D'ailleurs, le terme « socialisme » est introduit en français vers 1830, comme un antonyme d'« individualisme⁹⁵ ». Il permet aussi à l'ancien « démocrate » de s'attribuer un nouveau nom – « socialiste » – dans un champ politique où de plus en plus de protagonistes se réclament de la démocratie.

En effet, ce sont d'abord les socialistes qui se sont présentés comme « démocrates » sur la scène politique

94. Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen, Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, p. 344.

95. Marc Angenot, « La démocratie, c'est le mal. Un siècle d'argumentation antidémocratique à l'extrême gauche, 1815-1916 », *Discours social*, n° 15, 2003, p. 10.

française. Le terme « démocratie » était particulièrement utile pour les socialistes de même que pour les républicains radicaux, car il leur permettait de se distinguer des républicains modérés ou conservateurs. Le slogan « Vive la République démocratique et sociale⁹⁶ ! », très commun à l'époque chez les socialistes, leur permettait aussi de distinguer aisément le type de république à laquelle ils aspiraient. Ils en appelaient d'une république offrant de sérieuses garanties socio-économiques aux ouvriers et aux chômeurs, contrairement aux républicains modérés qui espéraient instaurer un libéralisme politique caractérisé par la liberté de presse et de religion, le droit de propriété privée, et le libre marché, ou aux républicains conservateurs qui ne voulaient que l'abolition de la monarchie. Pour les socialistes, le terme évoquait une véritable participation politique des citoyens, le mouvement ouvrier étant par exemple riche de nombreuses associations dont les membres délibéraient jusqu'à une ou deux fois par mois en assemblée générale⁹⁷.

Moritz Rittinghausen⁹⁸ publie en 1851 *La législation directe par le peuple ou la véritable démocratie*, un petit livre reprenant trois articles déjà parus dans le journal

96. Michel Pigenet, « Les adjectifs de la république. Voies et conditions de la politisation des milieux populaires, l'exemple du Cher au XIX^e siècle », dans Michel Vovelle (dir.), *op. cit.*, p. 527-529.

97. William H. Sewell Jr., *Work & Revolution in France: The Language of Labour from the Old Regime to 1848*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980, p. 256.

98. Moritz Rittinghausen (1814-1890). Politicien belge, partisan du socialisme et de la démocratie directe, il participe à la révolution de 1848, milite en Allemagne avec le mouvement ouvrier et avec le Parti social-démocrate. Il a été député au Reichstag.

Démocratie pacifique, qui fait la promotion de la liberté individuelle et de la souveraineté populaire. Il déclare que « la démocratie doit franchement se déclarer l'adversaire du système représentatif » qui « est un reste de l'ancienne féodalité⁹⁹ ». Il rappelle que « [l]a représentation nationale est une fiction, rien qu'une fiction. Le délégué ne représente que *lui-même*, puisqu'il vote selon sa propre volonté et non selon celle de ses mandataires¹⁰⁰ ». Enfin, il propose que le peuple puisse s'assembler pour délibérer des affaires communes, et accepter ou rejeter des lois. Pour ce faire, il conviendrait de diviser le peuple en sections qui, selon lui, pourraient compter mille personnes. Mais il réplique tout de suite à une objection, rappelant que « [c]'est d'ailleurs le peuple souverain qui règlera en dernier ressort cette question qui n'en est pas une¹⁰¹ ». C'est qu'en bon agoraphile politique, il comprend que c'est toujours au peuple, au final, de décider comment il veut organiser sa démocratie. Les questions soulevées par des agoraphobes – par exemple : « Mais comment le peuple peut-il en pratique s'assembler et délibérer ? » et « Combien de gens faut-il pour qu'une assemblée soit légitime ? » – ne sont généralement que de fausses questions, lancées dans le débat pour faire croire que la démocratie (directe) est impossible.

Les journaux et les organisations d'un mouvement ouvrier qui se constitue peu à peu vont s'associer à la démocratie, au socialisme ou au communisme, ou aux

99. Moritz Rittinghausen, *La législation directe par le peuple ou la véritable démocratie*, Paris, Librairie phalanstérienne, 1851, p. 11.

100. *Ibid.*, p. 12.

101. *Ibid.*, p. 47.

trois à la fois. Victor Considérant¹⁰² publie en 1843 *Principes du socialisme. Manifeste de la démocratie du XIX^e siècle*. D'autres parlent de « la démocratie socialiste ». Dans ce contexte, le socialiste Auguste Blanqui¹⁰³ est invité à prononcer un discours à Paris par les Clubs démocratiques, le 22 mars 1848¹⁰⁴. L'étiquette « démocratique » est aussi utilisée par le mouvement socialiste un peu partout en Europe.

À Paris, des militants socialistes fondent une agence de publications nommée Propagande démocratique et socialiste¹⁰⁵. Ils lancent aussi un vaste mouvement connu sous le nom de démoc-soc (« démocratique » et « socialiste »), qui a pour objectif de mobiliser la population rurale traditionnellement plutôt conservatrice¹⁰⁶. Les démoc-socs organiseront sciemment leur campagne en fonction d'éléments communs au socialisme vulgarisé et à la tradition paysanne, comme l'image de Jésus le charpentier. Certains segments de la population rurale, dont

102. Victor Considérant (1808-1893). Ancien militaire, intellectuel, il enseigne la pensée du « socialiste utopique » de Charles Fourier, qui proposait de refonder la société en créant des communautés autogérées et autonomes (les phalanstères). Il publie de nombreux journaux, dont *Démocratie pacifique*. Il est député en 1848, puis s'exile au Texas où il fonde une commune socialiste.

103. Auguste Blanqui (1805-1881). Après une formation en médecine et en droit, il devient l'une des figures dominantes du mouvement socialiste en formation. Il organise des manifestations et des complots et passe plusieurs années en prison. À la fin de sa vie, il dirige le journal *Ni Dieu, ni maître*.

104. Auguste Blanqui, *Textes choisis*, Paris, Éditions sociales, 1971, p. 116.

105. Marc Angenot, *loc. cit.*, p. 6, note 2.

106. William H. Sewell, Jr., *op. cit.*, p. 266.

les bûcherons, les draveurs, les fabricants de sabots, les gardes-chasse et certains vigneronns se montreront tout particulièrement sympathiques envers le discours démoc-soc¹⁰⁷, au cœur duquel on retrouve le mot « démocratie » et ses dérivés¹⁰⁸. Enfin, la tenue de « banquets démocratiques » permettait de s'assembler sans être visés par les lois réglementant de manière restrictive les rassemblements publics¹⁰⁹. Ces événements attiraient des milliers d'individus et le mot « démocratie », déjà présent dans l'appellation de ces banquets, était également souvent à l'honneur lors des discours et des toasts qu'on y prononçait.

Le terme « démocratie » avait donc une fonction précise : marquer la différence entre des tendances opposées. Dans un pamphlet, un ouvrier nommé Aubier fait explicitement référence à cette fonction rhétorique : « [D]orénavant – et rappelons-nous bien ceci – ne prononçons plus le mot de Républicain sans y ajouter celui de Démocrate. Le mot est un peu plus long, mais il n'en est que plus explicatif. [...] Soyons donc Républicains mais Républicains-Démocrates¹¹⁰. » Contrairement aux espoirs

107. Roger Magraw, *France 1815-1914: The Bourgeois Century*, Oxford, Oxford University Press, 1986, p. 147-150; Robert Tombs, *France 1814-1914*, Londres, Longman, 1996, p. 256-258 et 389-390.

108. Christine Peyrard, « Le journalisme et la diffusion de l'idée républicaine dans la Sarthe de la première à la seconde République », dans Michel Vovelle (dir.), *op. cit.*, p. 519.

109. Pierre Rosanvallon, « The Republic of Universal Suffrage », dans Bianca Fontana (dir.), *op. cit.*, p. 193, note 4 et p. 199; Claude Nicolet, *op. cit.*, p. 85, note 2.

110. Alain Faure et Jacques Rancière (dir.), *La parole ouvrière 1830-1851*, Paris, Union générale d'éditions, 1976, p. 357.

d'Aubier, les républicains prennent rapidement conscience de l'efficacité politique de « démocratie », qu'ils vont utiliser à leur tour pour séduire l'électorat que tentent d'attirer les socialistes. Si cette popularité du mot était croissante chez les républicains depuis les années 1830-1840, c'est avec l'instauration du suffrage semi-universel (pour les hommes) qu'il devient avantageux pour les républicains de s'autoproclamer « démocrates ».

Le terme « démocratie » devient donc populaire parmi les membres de l'élite politique française pour trois raisons au moins : l'interdiction d'utiliser « république », l'influence de la montée en popularité de la dénomination « démocratie » aux États-Unis et l'utilisation de plus en plus fréquente d'une rhétorique démocratique chez les socialistes. Mais c'est sans doute l'instauration du suffrage semi-universel masculin qui a le plus directement favorisé la popularité du mot « démocratie » en France chez les non-socialistes. Non pas parce qu'il s'agissait d'une avancée « démocratique », mais bien parce que le mot « démocratie » s'est avéré – comme aux États-Unis – très efficace pour séduire cet électorat englobant maintenant les petits salariés.

Le suffrage masculin est obtenu le 4 mars 1848, et le corps électoral passe subitement de 250 000 à 9 millions d'électeurs. Les membres de l'élite politique autant que ceux des organisations de base semblaient convaincus que le terme « démocratie » permettait de s'attirer la sympathie de ces nouveaux électeurs des classes laborieuses. On assiste d'ailleurs rapidement à une flambée d'associations et de publications politiques qui se définissent comme démocratiques.

À cette époque, les républicains modérés et conservateurs étaient particulièrement inquiets en raison des nombreuses agitations des ouvriers et des chômeurs. Le 15 mai 1848, des manifestantes et des manifestants occupent l'Assemblée nationale avant que la troupe n'intervienne et ne les écrase. Le 21 juin, en réaction à la rumeur – qui s'avérera fondée – d'une fermeture prochaine des Ateliers nationaux, qui offraient du travail aux sans-emploi, des émeutes éclatent à Paris au cri de « Vive la République démocratique et sociale¹¹¹ ! » Les émeutières et les émeutiers contrôlent pendant plusieurs jours le faubourg Saint-Antoine. La répression est sanglante et des milliers de personnes sont déportées vers l'Algérie. En juin 1849, d'autres émeutes éclatent. C'est dans un tel contexte que de plus en plus de politiciens modérés et conservateurs tentent de calmer le jeu en courtisant les ouvriers et les chômeurs. Aux élections législatives du 23 avril 1848, des candidats s'associaient à la classe ouvrière en se présentant comme des « ouvriers de la pensée » ou des « prolétaires de l'intelligence¹¹² ». On n'hésitait plus à se désigner comme « démocrate », pratique d'ailleurs souvent dénoncée avec vigueur par les socialistes, qui parlaient « des démocrates de la douzième heure¹¹³ ».

Alexis de Tocqueville incarne mieux que personne cette récupération du discours prodémocratique par les

111. Jean Tulard, *op. cit.*, p. 476.

112. Yves Déloye, « Se présenter pour représenter. Enquête sur les professions de foi électorales de 1848 », dans Michel Offerlé (dir.), *La profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 238.

113. Maurice Tournier, « Le mot "Peuple" en 1848 : désignant social ou instrument politique ? », *Romantisme*, vol. 5, n° 9, 1975, p. 13.

républicains conservateurs. « J'ai pour les institutions démocratiques un goût de tête, mais je suis aristocratique par instinct, c'est-à-dire que je méprise et crains la foule. J'aime avec passion la liberté, la légalité, le respect des droits, mais non la démocratie¹¹⁴ », écrit-il en 1841 en préparant un discours politique. Avant 1848, Tocqueville amalgamait souvent « démocratie » et « socialisme¹¹⁵ ». En octobre 1847, il condamne les « opinions démocratiques » qui menacent directement la propriété privée¹¹⁶. Quelques mois plus tard, Tocqueville présente les choses tout autrement dans un discours à l'Assemblée constituante. Il y déclare que la démocratie veut l'égalité dans la liberté, alors que le socialisme la veut dans la pauvreté et l'esclavage¹¹⁷. En septembre 1848 – soit moins d'un an plus tard –, Tocqueville espère l'avènement d'une république « complètement démocratique sans être socialiste¹¹⁸ ». En fait, Tocqueville utilise « démocratie » de façon si peu rigoureuse que pas moins de 11 définitions différentes peuvent être répertoriées dans son œuvre¹¹⁹. Ces changements

114. Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes*, vol. III, Paris, Gallimard, 1985, p. 87.

115. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, vol. I, 1835, p. 4; et Jens A. Christophersen, *op. cit.*, p. 88.

116. Françoise Mélonio, « Tocqueville, un ralliement sous la seconde république », dans Michel Vovelle (dir.), *op. cit.*, p. 584.

117. Giovanni Sartori, *The Theory of Democracy Revisited*, Chatham, Chatham House Publishers, 1987, p. 386.

118. Françoise Mélonio, *op. cit.*, p. 586.

119. À ce sujet, voir J. T. Schleifer, *The Making of Tocqueville's Democracy in America*, Chapel Hill, University of North Carolina, 1980; M. H. Olivier, « La redéfinition de la démocratie selon Tocqueville », *La Révolution française et la philosophie. Échanges et Conflits*, Poitiers, Centre régional de documentation pédagogique, 1990,

chez Tocqueville ne peuvent s'expliquer par l'étymologie ou la philosophie. Seules les luttes politiques permettent de comprendre l'incohérence sémantique dont il fait preuve, puisqu'elles déstabilisent et troublent le sens des mots ; mais aussi parce qu'elles appellent à leur redéfinition volontaire en vue d'obtenir des effets rhétoriques.

Sous les plumes ou sur les lèvres des républicains, la « démocratie » n'est plus associée comme chez les socialistes aux intérêts des pauvres, mais bien à la nation française unifiée et respectueuse du libéralisme politique. Les affiches électorales de Victor Hugo, candidat à l'élection du printemps 1848, distinguent deux types de république. La première représente le projet sectaire du socialisme qui « abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge », et il ne faut pas la confondre avec la seconde, pour laquelle Hugo milite, et qui représente tous les Français ainsi que « le principe démocratique¹²⁰ ». Alphonse de Lamartine¹²¹, candidat à la présidence, vante en 1831, dans *Politique rationnelle*, les mérites de la « république véritable » au sujet de laquelle « nous ne disputons que sur le nom » :

[C]ette forme que les modernes ont appelée démocratie, par analogie inexacte avec ce que les anciens nommaient ainsi, et qui n'était que la tyrannie de la multitude. Ce nom de démocratie, souillé et ensanglanté récemment parmi

p. 173-183 ; Pierre Manent, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Fayard, 1993, p. 13-28.

120. Guy Rosa, « La république universelle, paroles et actes de Victor Hugo », dans Michel Vovelle (dir.), *op. cit.*, p. 656.

121. Alphonse de Lamartine (1790-1869). Poète et homme politique français, il devient ministre après la révolution de 1848. Il est défait à la campagne présidentielle.

nous dans les saturnales de la Révolution française, répugne encore à la pensée ; bien que le philosophe lave les mots avant de s'en servir et purifie l'expression par l'idée, nous nommerons de préférence cette forme de gouvernement, la forme rationnelle, ou le droit de tous¹²².

S'il se présente alors comme un partisan de la démocratie, c'est tout de suite pour proposer de la placer sous le contrôle ou la domination d'une élite politique :

[A]idons la démocratie à s'organiser pour vivre ; donnons-lui des guides, faisons-lui des lois, créons-lui des mœurs, car elle est seule tout l'avenir du monde ; apprenons-lui surtout qu'elle ne peut vivre sans forme, que la forme de toute réalité politique c'est un gouvernement ; que la vie de tout gouvernement régulier c'est un pouvoir vrai et fort ; que ce pouvoir ne peut être l'expression mobile des factions inconstantes, l'œuvre perpétuelle du caprice populaire¹²³.

Presque vingt ans plus tard, en campagne électorale présidentielle, Lamartine adopte un discours prodémocratique qui lui permet de se présenter comme un rassembleur : « On entend par démocratie et par peuple la famille française tout entière, la nation dans sa génération la plus complète dans toutes les classes, dans tous les modes d'existence, de situation[s], de professions qui la composent, etc.¹²⁴. »

122. Alphonse de Lamartine, « Politique rationnelle » (1831), dans *Œuvres diverses*, vol. II, Bruxelles, Louis Hauman, 1836, p. 118-120.

123. *Ibid.*, p. 167.

124. Alphonse de Lamartine, *Le conseiller du peuple, le passé, le présent, l'avenir de la République*, Paris, Bureau du Conseiller du peuple, 1850, p. 20.

Le renversement de sens effectué par les républicains sera à ce point réussi que les socialistes sont contraints de réviser leur propre discours. Puisque les républicains mettent sur pied des comités de démocrates ou s'arrogent l'étiquette « démocrates républicains », les socialistes doivent adopter de nouvelles étiquettes pour se distinguer des républicains modérés ou conservateurs. Conscients de ce problème, les socialistes du Comité électoral démocratique rebaptisent leur organisation Comité des démocrates socialistes¹²⁵. Encore en 1868, Michel Bakounine¹²⁶ et d'autres anarchistes fondent l'Alliance internationale de la démocratie socialiste¹²⁷.

Comme aux États-Unis, les premiers à s'associer à la démocratie en France vont accuser leurs adversaires d'avoir usurpé leur identité politique. Dans sa *Lettre aux prolétaires*, Albert Laponneraye¹²⁸ explique, en 1835 :

[C]haqueun a la prétention d'être démocrate. [...] Le banquier qui s'est enrichi dans les sales tripotages de la Bourse, et l'orateur subventionné qui monte à la tribune prétendue nationale pour y défendre les plus révoltants monopoles se disent démocrates ; le journal qui, chaque jour, se fait l'écho des déclamations aristocratiques, et qui tonne avec le plus de fureur contre la liberté et l'égalité se dit

125. Mark Traugott, *Armies of the Poor : Determinants of Working-Class Participation in the Parisian Insurrection of June 1848*, Princeton, Princeton University Press, 1985, p. 17-18 et 21

126. Michel Bakounine (1814-1876). Anarchiste bien connu pour l'intensité de son militantisme et pour sa rivalité avec Karl Marx, dans l'Internationale.

127. Marianne Enckell, *La Fédération jurassienne*, Genève, Entremonde, 2012, p. 23.

128. Albert Laponneraye (1808-1849). Historien, polémiste, militant républicain et socialiste, il passe plusieurs années en prison.

démocrate ; enfin, il n'est pas jusqu'aux marquis du noble faubourg, jusqu'aux ci-devant jésuites à grands et à petits collets, qui ne se disent également démocrates¹²⁹.

Le phénomène ne faisant que se généraliser, c'est au tour du républicain conservateur François Guizot de s'inquiéter. Si Guizot admettait en 1837, dans son article « De la démocratie dans les sociétés modernes », que le mot « démocratie » est encore un outil de mobilisation pour les radicaux, le même Guizot concède, dans son livre *De la démocratie en France* publié en 1849, que la situation a bien changé :

Démocratie. C'est le mot souverain, universel. Tous les partis l'invoquent et veulent se l'approprier comme un talisman. Les monarchistes ont dit : « Notre monarchie est une monarchie démocratique. C'est par là qu'elle diffère essentiellement de l'ancienne monarchie et qu'elle convient à la société nouvelle. » Les républicains disent : « La République, c'est la démocratie se gouvernant elle-même. Ce gouvernement seul est en harmonie avec une société démocratique [...]. » Les socialistes, les communistes, les montagnards veulent que la République soit une démocratie pure, absolue. [...] Tel est l'empire du mot *démocratie* que nul gouvernement, nul parti n'ose vivre, et ne croit le pouvoir, sans inscrire ce mot sur son drapeau. [...] Le mot *démocratie* n'est pas nouveau, et de tout temps il a dit ce qu'il dit aujourd'hui. Voici ce qui est nouveau et propre à notre temps. Le mot *démocratie* est maintenant prononcé tous les jours, à toute heure, partout, et il est partout et sans cesse entendu de tous les hommes¹³⁰.

129. Cité par Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *loc. cit.*, p. 27.

130. M. Agostino, J. C. Drouin, S. Guillaume et J. Herpin (dir.), *op. cit.*, p. 113-114.

En 1850, dans son livre *Le socialisme pratique (Association pacifique et volontaire des travailleurs)*, le serrurier mécanicien Jean-Pierre Drevet fait également référence à cette utilisation politique du terme « démocratie », après avoir présenté un portrait général de la politique des mots :

Quand le peuple d'une nation a fait une révolution pour améliorer son sort, et ensuite ce peuple a confié sa victoire à quelques hommes qui lui ont parlé *politique*, ils l'ont endormi par de beaux discours, et l'amélioration que le peuple avait droit d'attendre de sa victoire, a toujours consisté jusqu'à présent à changer le nom de ceux qui gouvernent, et la politique a été la même après qu'avant la révolution. [...] Pour être reçu dans la confrérie des hommes politiques, il faut savoir tromper. [...] Il ne faut plus verser le sang du peuple pour engraisser quelques charlatans politiques : voilà pourquoi nous voulons la République démocratique et sociale. [...] Nous disons république démocratique, parce qu'il y a des républiques aristocratiques, qui font comme les rois, qui gouvernent au profit de *quelques-uns*. Le mot démocratique signifie gouvernement de tous pour tous¹³¹.

L'année suivante, Blanqui répond de son cachot à un ami qui déclarait être un républicain révolutionnaire et avec qui il débat des fondements des étiquettes politiques, ou ce qu'ils nomment les « professions de foi ». Blanqui réplique, révélant encore une fois une conscience aiguë de l'importance politique des appellations :

Venons-en aux professions de foi : vous vous dites *Républicain révolutionnaire*. Prenez garde de vous payer de mots et d'être dupe. C'est précisément ce titre de *Républicain révolutionnaire* qu'affectent de prendre les hommes

131. Alain Faure et Jacques Rancière (dir.), *op. cit.*, p. 411.

qui ne sont ni *révolutionnaires*, ni peut-être même *républicains*. [...] Vous me dites : je ne suis ni *bourgeois*, ni *prolétaire*, je suis un *Démocrate*. Gare les mots sans définition, c'est l'instrument favori des intrigants. [...] [U]ne étiquette empruntée à la phraséologie des escamoteurs [...] intrigants. Ce sont eux qui ont inventé ce bel aphorisme : ni *prolétaire*, ni *bourgeois* ! mais *démocrate*. Qu'est-ce donc qu'un *démocrate*, je vous prie ? C'est là un mot vague, banal, sans acceptation précise, un mot en caoutchouc. Quelle opinion ne parviendrait pas à se loger sous cette enseigne ? Tout le monde se prétend *démocrate*, surtout les aristocrates.

Et Blanqui de conclure, avec ironie : « Ne savez-vous pas que M. Guizot est démocrate ? »

Mais si tout le monde est démocrate, le terme n'a plus d'effet de distinction dans le champ politique. En 1870, Henri Dameth¹³² signe *Le mouvement socialiste et l'économie politique*, et note à son tour qu'il y a maintenant des « Démocrates socialistes », des « Démocrates révolutionnaires », des « Démocrates bourgeois », des « Démocrates impérialistes », des « Démocrates néo-chrétiens ». On évoque même l'espoir d'une « démocratie vraiment libérale et socialiste¹³³ ». Le même Dameth associait la démocratie au régime électoral, expliquant que « [l]e vote universel » est ce « [q]ue réclament les Démocrates de tous les temps¹³⁴ ».

132. Henri Dameth (1812-1884). Socialiste qui a été emprisonné en 1848.

133. Édouard Trouessard, *Du mouvement social et réformiste*, 1870, p. 64.

134. Henri Dameth, *Défense du fouriérisme. Réponse à MM. Proudhon, Lamennais, Reybaud, Louis Blanc, etc.*, Paris, De Moquet, 1847, p. 47, dans la note.

« C'est l'abus du mot démocratie qui m'a donné l'idée de ce livre », expliquait déjà en 1859 Étienne Vacherot¹³⁵, en ouverture de *La démocratie*. Il constatait que « [l]es publicistes de la monarchie absolue et du despotisme militaire prétendent parler au nom de la démocratie, comme les publicistes de la république¹³⁶ ». Mais certains pouvaient reprocher à Vacherot d'avoir également usurpé son titre de démocrate, puisqu'il affirmait être de l'« école démocratique libérale ».

Sous le Second Empire, les républicains continuent à se dire démocrates, d'autant plus que le terme « républicain » sera frappé d'interdit une fois de plus. Des républicains lancent le journal *La Démocratie*, et un Comité démocratique radical sera mis sur pied pour appuyer la candidature de Léon Gambetta, qui se présentait comme un « démocrate radical ». Il affirme que la « démocratie est devenue raisonnable, pacifique, observatrice de la loi¹³⁷ » et il déclare qu'il faut une « démocratie régulière et loyale¹³⁸ ». Dans son esprit, « démocratie » n'a plus rien à voir avec le gouvernement du « peuple » par lui-même. Le

135. Étienne Vacherot (1809-1897). Il enseigne la philosophie au collège Sainte-Barbe et est élu à l'Académie des sciences morales et politiques.

136. Étienne Vacherot, *La démocratie*, Bruxelles, A. Lacroix/Van Meensen and cie., 1860, p. 19.

137. Cité dans Jean-Thomas Nordmann, *Histoire des radicaux 1820-1973*, Paris, La Table Ronde, 1974, p. 65-66. Sur le même sujet, on consultera également le mémoire de maîtrise de Marcel Roy, « Le ministère Gambetta. L'échec d'un nouvel ordre politique », département d'histoire de l'Université de Montréal, 1974.

138. Gérard Baal, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1994, p. 10.

mot évoque toujours cette image mais ne désigne plus qu'un régime électoral respectueux des droits individuels. Bref, comme aux États-Unis, les politiciens en France en étaient venus à présenter la démocratie à la fois comme un régime électoral qui règne sur le peuple en son nom et pour son bien, mais aussi comme une société, voire une culture, où le citoyen peut jouir de son individualité dans la sphère privée. Oubliée, donc, la possibilité d'une vraie démocratie où la liberté et l'égalité ne sont possibles que par l'engagement politique actif des citoyens et citoyennes dans des assemblées délibérantes, soit où le peuple participe directement au processus de prise de décision collective.

La démocratie inspire même les écrivains¹³⁹ et les poètes¹⁴⁰, dont Herman Melville, l'auteur de *Moby Dick*, et l'écrivain français Arthur Rimbeau, qui intitule un de ses poèmes *Démocratie*. Dans son roman *Boule de suif*, Guy de Maupassant relate en 1880 l'histoire d'une jeune femme prise dans la tourmente de la guerre de 1870 entre la France et la Prusse. L'auteur y utilise des expressions telles que « le démoc¹⁴¹ », « cafés démocratiques¹⁴² », « les

139. Voir l'essai du romancier James Fenimore Cooper, *The American Democrat*, Indianapolis, Liberty Fund, 1959 [1838].

140. Voir la poésie de Walt Whitman, *Leaves of Grass*, New York/Toronto, Bantam Books, 1983 ; et l'analyse politique qu'en fait George Kateb, « Walt Whitman and the Culture of Democracy », *Political Theory*, vol. 18, n° 4, 1990, p. 545-600.

141. Guy de Maupassant, « Boule de Suif », dans Émile Zola, Guy de Maupassant, J.-K. Huysmans, Henry Céard, Léon Hennique et Paul Alexis, *Les soirées de Médan*, coll. Les Cahiers rouges, Paris, Grasset 1955, p. 66 et 75.

142. *Ibid.*, p. 67.

démocrates à longue barbe¹⁴³ », et il décrit un démocrate comme un buveur de bière : « [I]l trempait sa grande barbe rousse dans les bocks de tous les cafés démocratiques¹⁴⁴. » La démocratie est donc associée à des pratiques culturelles et à des effets de mode. Plus sérieusement, le poète Walt Whitman¹⁴⁵ explique dans un journal de New York que « [l]a démocratie de ce pays ne pourra jamais être renversée. [...] [L]a vraie démocratie porte en elle un élan perpétuel de santé et de pureté¹⁴⁶ ». En France, Victor Hugo se laisse lui aussi aller à de grandes envolées lyriques, associant démocratie, raison et progrès : « C'est l'esprit humain qui, depuis que l'histoire existe, a transformé les sociétés et les gouvernements selon une loi de plus en plus acceptable pour la raison, qui a été la théocratie, l'aristocratie, la monarchie, et qui est aujourd'hui la démocratie¹⁴⁷. »

Le succès du mot est tel que le Second Empire de Louis-Napoléon Bonaparte¹⁴⁸, instauré en 1852, sera lui-même associé à la démocratie¹⁴⁹. Dans la mesure où tous

143. *Ibid.*, p. 73.

144. *Ibid.*, p. 67 ; voir aussi p. 75-77.

145. Walt Whitman (1819-1892). Journaliste et poète, auteur du célèbre recueil *Feuilles d'herbe*. Médecin pendant la guerre de Sécession, il est démocrate, humaniste et homosexuel.

146. *Eagle* (New York), 7 novembre 1846.

147. Victor Hugo, *Actes et paroles I*, 1870, p. 268.

148. Louis-Napoléon Bonaparte (1808-1873). Ce fils de Napoléon Bonaparte a tenté un coup d'État contre la monarchie en 1836. Il est Président de la Seconde République de 1848 à 1852, et sera empereur de 1852 à 1871, alors connu sous le nom de Napoléon III.

149. Jean Dubois, *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Librairie Larousse, 1962, p. 282.

les acteurs politiques se réclament de la démocratie, ce mot est peu ou pas utilisé de façon critique par ceux qui dénoncent la Commune de Paris en 1871, alors que la ville passe sous le contrôle populaire pendant quelques semaines et qu'elle est déclarée autonome face à l'État français qui assiège la capitale, l'investit et massacre environ 30 000 personnes. Les détracteurs des communards préfèrent parler de « démagogie » et de « licence » plutôt que de « démocratie », et le peuple est dépeint comme une « populace » ou de « la tourbe » qui aurait instauré la « voyoucratie ». Dans ses *Tableaux du siège*, Théophile Gautier¹⁵⁰ fustige les communardes, désignées par le vocable « [p]étroleuse, mot hideux que n'avait pas prévu le dictionnaire : mais les horreurs inconnues nécessitent des néologismes effroyables¹⁵¹ ».

Finalement, apparaît en 1871 à Paris un nouveau journal : *La Monarchie démocratique*. Même les monarchistes sont maintenant démocrates.

150. Théophile Gautier (1811-1872). Écrivain qui développe la théorie de « l'art pour l'art », il signe des critiques d'art, des romans, de la poésie et des études historiques.

151. Dans Paul Lidsky, *Les écrivains contre la Commune*, Paris, La Découverte, 1999, p. 146.

CONCLUSION

Tous démocrates, même Dieu !

IL A SUFFI d'à peine deux ou trois générations pour que le mot « démocratie », qui signifiait depuis deux mille ans le gouvernement du peuple par le peuple, en vienne à désigner un régime politique où une poignée de politiciens élus prennent les décisions au nom du peuple. Si le droit de voter et d'être élu s'est élargi pour les hommes, au point où l'on parle de suffrage « universel », ces électeurs n'ont pas plus qu'avant le droit de participer directement à l'élaboration des lois et le pouvoir est toujours entre les mains de quelques centaines de politiciens élus. « Qu'est-ce donc que la démocratie¹ ? » demande le journaliste et futur président français Georges Clemenceau², dans son livre *Le grand Pan* (1896), avant de répondre, avec cynisme, « [e]n réalité, ce qu'on entend par démocratie, dans le langage courant, c'est l'accroissement fatal, profitable mais incohérent, des minorités gouvernantes³ ».

1. Georges Clemenceau, *Le grand Pan*, Paris, Imprimerie Nationale, 1995 (1896), p. 377-378.

2. Georges Clemenceau (1841-1929). Médecin, il s'engage en politique à Paris lors de la chute de l'Empire, en 1870. Député radical tout d'abord, il s'opposera vers 1900 au mouvement ouvrier et aux grévistes.

3. Georges Clemenceau, *op. cit.*, p. 378.

Spécialistes de la parole ouvrière en France au XIX^e siècle, William H. Sewell Jr., Alain Faure et Jacques Rancière s'entendent pour affirmer que les ouvriers et les subalternes ont lutté pour se réapproprier les mots utilisés et définis par la bourgeoisie ou l'élite politique. Dans le cas de « démocratie », il semble pourtant que la dynamique soit inversée : c'est l'élite qui l'a pris du vocabulaire des ouvriers, des petits paysans et des chômeurs, et qui l'a redéfini pour qu'il serve ses propres fins. Une fois sous le contrôle de politiciens modérés ou conservateurs, le mot « démocratie » évoque toujours les intérêts du peuple, mais plus du tout l'exercice du pouvoir par le peuple lui-même. Dans *Le Public* du 13 mai 1869, on discute ouvertement de « la disparition presque totale du nom de républicains, remplacé par celui de démocrates [...] ». Car le mot Démocratie s'accommode plus volontiers de tous les régimes ».

Le politologue contemporain Giovanni Sartori voit donc juste lorsqu'il dit que « quand nous surimposons "démocratie" sur "république", nous créons une fausse continuité historique qui nous empêche de comprendre qu'en adoptant la "république", la civilisation occidentale a retenu un idéal beaucoup plus modéré et prudent que la démocratie ; un idéal mixte, si l'on peut dire⁴ ». Ce problème de fausse identité entre la « démocratie » et le régime électoral libéral, jusqu'alors appelé « république », était d'ailleurs reconnu à l'époque par certains esprits honnêtes et lucides. La *North American Review* se demande

4. Giovanni Sartori, *The Theory of Democracy Revisited*, Chatham, Chatham House Publishers, 1987, p. 288.

ainsi, en 1842, « [q]uelle aurait été l'horreur des pères de la Constitution [américaine], si on leur avait dit que dans une cinquantaine d'années, le gouvernement qu'ils instauraient avec tant de protections si bien pensées contre ce qu'ils nommaient *démocratie* serait lui-même nommé démocratie⁵ ».

Le plus étonnant, sans doute, c'est que Dieu lui-même s'est rangé du côté de la démocratie, alors que ce régime a été pendant plus de deux mille ans associé à l'immoralité, l'irrationnalité, le chaos et la violence. Déjà en 1800 un Américain avait osé lier la démocratie à Dieu, dans un discours prononcé le 4 juillet, à l'occasion du jour de l'Indépendance : « [L]es chefs d'un certain parti [fédéraliste] dans ce pays ont bataillé en ayant recours à la confusion des mots, pour discréditer la démocratie. [...] J'ai confiance que j'exprime la conviction de toutes les personnes ici présentes quand je dis qu'être appelé "Démocrate" (un mot par lequel je voudrais remplacer le terme "républicain") est la marque d'un plus grand respect politique – La cause de la Démocratie est la cause de Dieu⁶ ! »

Ce Dieu démocrate sera de plus en plus souvent évoqué, au XIX^e siècle. En octobre 1837, John L. O'Sullivan⁷ déclarait que la « Démocratie est la cause de l'Humanité [...] c'est la cause de la philanthropie. [...] C'est la cause

5. *North American Review*, n° 54, janvier 1842, p. 217-226 (cité par Giovanni Sartori, *op. cit.*, p. 12-13).

6. Regina Ann Morkell Morantz, *op. cit.*, p. 154.

7. John L. O'Sullivan (1813-1895). Journaliste partisan du Parti démocrate. Il serait l'auteur de l'expression « Destin manifeste », dans la *Democratic Review*, pour justifier l'annexion de la République du Texas par les États-Unis.

de la Chrétienté⁸ ». L'éditeur du journal *Expositor*, Amos Kendall, affirmait quant à lui, en 1841, que « [l]a Démocratie [...] est la moralité [...]. C'est le code moral de toute vraie philosophie [...] c'est la perfection de la raison et de la loi de Dieu⁹ ».

En France, l'idée de « démocratie chrétienne » émane des rangs socialistes en 1830. Ce Dieu démocrate, c'est le « Christ des barricades », pour reprendre l'expression de l'historien Frank Paul Bowman¹⁰. Le communiste Étienne Cabet¹¹ déclarait en 1848 que « [c]'est Jésus, c'est un Dieu qui prescrit ainsi la DÉMOCRATIE parmi tous les chrétiens et dans l'Humanité tout entière¹² ! » Vingt ans plus tard, les forces réactionnaires récupéraient l'idée et cette démocratie bénie de Dieu n'avait plus rien de révolutionnaire. Elle ne désignait alors que le régime électoral bonifié des droits libéraux. En 1873, Henri Baudrillart¹³

8. Bertlinde Laniel, *op. cit.*, p. 308.

9. *Ibid.*, p. 208.

10. Frank Paul Bowman, *Le Christ des barricades: 1789-1848*, Paris, Cerf, 1987. Voir aussi Pamela Pilbeam, « Dream World? Religion and the Early Socialists in France », *The Historical Journal*, vol. 43, n° 2, 2000, p. 449-515.

11. Étienne Cabet (1788-1856). « Socialiste utopique » (selon Marx et Engels) qui participe à des complots contre la monarchie en 1830. Historien, il signe des ouvrages sur les révolutions françaises ainsi que le roman *Voyage en Icarie*. Il encourageait la fondation de communes autonomes, sans rejeter l'État.

12. Étienne Cabet, *Le vrai christianisme suivant Jésus-Christ*, Paris, 1848, p. 160-161. Voir aussi « Religion des républicains », dans *Les révolutions du XIX^e siècle*, vol. IV : *Naissance du mouvement ouvrier 1830-1834* (facsimilé), Paris, Edhis, 1974 et l'article de Pamela Pilbeam, *loc. cit.*, p. 449-515.

13. Henri Baudrillart (1821-1892). Journaliste et économiste libéral.

signait l'article « Démocratie » dans le *Dictionnaire général de la politique*, expliquant que « la démocratie moderne [est conforme] aux données du christianisme¹⁴ ». Ce cofondateur de la Société démocratique des libres penseurs signait en 1863 *La liberté du travail, l'association et la démocratie*, où il propose de discuter d'une démocratie libérale qui se soucie des intérêts des salariés, y compris des femmes. En ouverture de cet ouvrage, il présente trois conceptions différentes de la démocratie, qui ont cours selon lui à son époque :

Je ne me propose pas d'indiquer ici tout ce que ce mot de démocratie soulève de problème, et même offre de significations diverses. Qu'il plaise à ses ennemis de ne voir dans la démocratie que le triomphe brutal du nombre, ou de se la figurer sous la forme du spectre sanglant, que ses amis extrêmes la rendent synonyme de gouvernement direct du peuple, sans cesse assemblé, j'écarte ces significations défavorables ou exagérées données au mot démocratie, pour lui restituer son sens le plus pur, le plus bienfaisant, le plus naturel. Avec presque tous les publicistes [essayistes] contemporains, je vois dans la démocratie le dernier terme auquel aboutit de toute part le mouvement de la civilisation moderne [...]. Toutes les fois que je nommerai la démocratie, j'entendrai, avec un de ses juges les moins complaisants [Royer-Collard], la *participation croissante des masses aux lumières et au bien-être*¹⁵.

Cette « démocratie moderne » est une « démocratie civile », marquée par une culture égalitariste, et typiquement

14. Henri Baudrillart, « Démocratie », dans Maurice Block (dir.), *Dictionnaire général de la politique*, vol. I, Paris, O. Lorenz, 1873, p. 635.

15. Henri Baudrillart, *La liberté du travail, l'association et la démocratie*, Paris, Guillaume et cie., 1863, p. 1.

moderne, même si elle prend racine dans « le christianisme » et sa doctrine selon laquelle « [t]ous les membres du Christ sont égaux dans la rédemption¹⁶ ».

La popularité de la démocratie peut se constater, une fois de plus, en portant attention aux titres des journaux (*La Démocratie franc-comtoise*, 1882), aux noms de collections de livres (« Bibliothèque démocratique ») et aux titres de livres qui paraissent en France pendant la seconde moitié du XIX^e siècle et au début du siècle suivant : *Morale dans la démocratie* (Jules Barni, 1868), *La démocratie et la France* (Edmond Schérer, 1883), *Éducation de la démocratie* (Eugène Spuller, 1892), *L'éducation de la démocratie* (Jules Payot, 1895), *L'éducation de la démocratie française* (Léon Bourgeois, 1897), *Les études classiques et la démocratie* (Alfred Fouillée, 1898), *L'enseignement secondaire et la démocratie* (Francisque Vial, 1901), *La doctrine politique de la démocratie* (Henry Michel, 1901), *La démocratie politique et sociale en France* (Alfred Fouillée, 1910) et *Le procès de la démocratie* (G. Guy-Grand, 1911).

L'analyse comparative dans le temps et l'espace nous permet de constater qu'aux États-Unis et en France, la notion de « démocratie » a connu une histoire similaire comptant quatre grandes étapes, malgré certains décalages dans le temps entre les deux pays : 1) *dénigrement* – à l'aube de la modernité politique, les politiciens conservateurs et modérés évoquent la démocratie pour désigner et dénigrer les acteurs politiques plus radicaux accusés de faire la promotion du règne des pauvres, de l'irrationalité et du chaos (le démocrate, c'est l'autre) ; 2) *affirmation* –

16. *Ibid.*, p. 2 et 384.

en période de tensions politiques, certains acteurs et commentateurs politiques vont s'associer à la démocratie dans l'espoir d'indiquer clairement leur opposition au gouvernement en place et pour exprimer une critique de l'autoritarisme et un idéal plus égalitaire et participatif (le démocrate, c'est celui qui s'oppose au gouvernement et à l'État, et aux riches) ; 3) *détournement* – constatant la force d'attraction du nom, c'est-à-dire sa prétendue capacité à mobiliser la population, les commentateurs et acteurs politiques du centre et de droite vont à leur tour s'associer à la démocratie (le démocrate, c'est celui qui parle au nom du peuple) ; 4) *généralisation* – complétant le renversement de sens, la démocratie sera liée à tout ce qui est « bien » (Dieu, le colonialisme, etc.), soit à « nous ». Cette reconnaissance positive peut se résumer par l'équation :

$$\text{DÉMOCRATIE} = \text{BIEN} = \text{NOUS}$$

Ou encore, puisque la logique est de toute façon circulaire :

$$\text{NOUS} = \text{BIEN} = \text{DÉMOCRATIE}$$

Celles et ceux qui ne s'associent ni à la démocratie, ni au « nous », ni au « bien » tel que défini par l'élite ou la majorité, mais qui expriment une critique radicale du régime électoral, voire de l'État en soi, doivent maintenant chercher de nouvelles étiquettes pour se désigner et se distinguer des autres forces politiques. Ainsi, après 1848, des membres du mouvement révolutionnaire français ne vont pas se contenter d'ironiser du fait que tous s'associent à la démocratie ; ils vont se dire de plus en plus communément « socialistes », « communistes » ou même

« anarchistes ». Cette étiquette, en apparence difficile à porter, leur permet de se distinguer des socialistes et des communistes autoritaires, qui placent leur espoir dans la prise du pouvoir étatique, les chefs de ces partis révolutionnaires ayant la prétention d'être les représentants du prolétariat. Les anarchistes, pour leur part, espèrent la disparition de l'État (et du capitalisme) pour que le peuple puisse enfin pratiquer l'autogestion, soit se gouverner directement dans des assemblées de quartier ou au travail, et discuter des affaires communes, y compris ce qui relève de la production des biens et services et de leur distribution. Et cela, sans chefs ni représentants.

DÉMOCRATIE ET ANARCHIE : LA RÉCONCILIATION

Les démocrates du XVIII^e siècle sont devenus des anarchistes au XIX^e siècle, et ceux-ci poursuivent la lutte de leurs prédécesseurs. C'est d'ailleurs ce qu'explique Charlotte Wilson¹⁷, rédactrice du journal anarchiste *Freedom*, dans un article intitulé « Démocratie et anarchisme », paru en 1890 en Angleterre : « Nous n'utilisons pas le mot démocratie dans le sens vague et poétique que lui donne Walt Whitman [...], soit le progrès global de l'humanité quant à son asservissement politique, économique et social vers la liberté, l'égalité et la fraternité, mais bien en accord avec sa signification politique exacte – l'autorité ou le gouvernement de tous. » Elle ajoute que la démocratie signifie la fin des minorités gouvernantes et même la fin de toute autorité, et l'instauration dans chaque village et

17. Charlotte Wilson (1854-1944). Anarchiste anglaise qui fonde, avec l'anarchiste russe Pierre Kropotkine, le journal *Freedom*.

ville, et dans chaque lieu de travail, d'assemblées où chaque personne pourra faire entendre sa voix dans les décisions collectives¹⁸.

L'exemple d'Anselme Bellegarrigue illustre bien ce passage d'un discours démocratique à un discours anarchiste, pour exprimer les mêmes idées. Ce Français publie à Toulouse, peu après la révolution de février 1848, une brochure de 84 pages intitulée *Au fait, au fait!! Interprétation de l'idée démocratique*. Il y critique la nouvelle « démocratie », rappelant qu'« un mot n'est, après tout, qu'un mot [...] tandis qu'une chose est un fait, et le peuple, c'est du moins ma croyance, vit beaucoup plus de faits que de mots¹⁹ ». Malgré les beaux principes, « [q]u'est-ce qui s'oppose de fait à l'établissement de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité parmi nous ? L'ambition, c'est-à-dire le désir de dominer, de gouverner le peuple. Où réside l'ambition ? Dans les partis, c'est-à-dire dans ceux qui désirent dominer, gouverner le peuple ». Il dénonce ainsi les politiciens de toutes tendances, y compris ceux qui prétendent défendre le peuple et les pauvres, car « [t]ous ces hommes qui disent que le peuple doit se gouverner gouvernent réellement le peuple. Il y a des rêveurs ou des ambitieux, mais pas un démocrate²⁰ ». Selon lui, « le démocrate n'est pas de ceux qui commandent, car il

18. Charlotte Wilson, *Anarchist Essays*, Londres, Freedom Press, 2000, p. 66.

19. Anselme Bellegarrigue, « Au fait, au fait!! Interprétation de l'idée démocratique », dans Anselme Bellegarrigue, *Manifeste de l'anarchie*, Montréal, Lux, 2010, p. 91.

20. *Ibid.*, p. 112.

est celui qui n'obéit point²¹ ». Il propose alors, pour qu'advienne une vraie démocratie, d'abolir l'administration « c'est-à-dire ce par quoi l'on gouverne ; [...] [a]rrivé à ce point d'affranchissement, nous sommes maîtres chez nous. Nul n'est plus haut que tous ; nul n'est en dehors du droit commun²² ». Il prévoit des délégués sans pouvoir, soit des mandataires, et des exécutants, rien de plus.

En 1850, le même Bellegarrigue, pour qui « la démocratie est le gouvernement du peuple, le gouvernement de soi par soi-même²³ », publie *L'Anarchie : Journal de l'ordre*, considéré comme la première publication explicitement anarchiste. Bellegarrigue aurait alors environ 25 ans. Il passe l'année 1847 aux États-Unis, où il est séduit par l'autonomie locale face au gouvernement central, puis retourne à Paris où il participe à la révolution de février 1848. On le retrouve à la Société républicaine centrale d'Auguste Blanqui. Il poursuit ses activités politiques, ce qui lui vaut d'être arrêté à quelques reprises. Dès l'ouverture de son journal *L'Anarchie*, l'auteur s'affaire à préciser le sens de ce terme : « Si je me préoccupais du sens communément attaché à certains mots, une erreur vulgaire ayant fait d'*anarchie* le synonyme de *guerre civile*, j'aurais horreur du titre que j'ai placé en tête de cette publication, car j'ai horreur de la guerre civile. » Évoquant « la démocratie pure », il explique que l'anarchie peut désigner « l'état d'un peuple qui, voulant se gouverner lui-même, manque de gouvernement précisément parce

21. *Ibid.*, p. 96.

22. *Ibid.*, p. 115.

23. *Ibid.*, p. 117.

qu'il n'en veut plus». Selon lui, «l'anarchie» ne serait donc «rien de moins, en thèse absolue ou démocratique, que l'expression vraie de l'ordre social», car «[q]ui dit anarchie, dit négation du gouvernement; qui dit négation du gouvernement, dit affirmation du peuple; qui dit affirmation du peuple, dit liberté individuelle; qui dit liberté individuelle, dit souveraineté de chacun; qui dit souveraineté de chacun, dit égalité²⁴». *L'Anarchie*, qui ne connaîtra que deux numéros, se consacre principalement à critiquer le gouvernement, le jeu parlementaire et les élections. Il appelle même à l'abstentionnisme général: en réaction au dévoiement de l'idéal démocratique par le régime électoral, le peuple doit refuser de se prêter aux jeux des élections, c'est-à-dire refuser d'entériner, par sa participation à ce cirque, sa propre aliénation politique en se gonflant d'importance lors de l'exercice de ce «droit niais et puéril de choisir nos maîtres²⁵». «Le premier objet du vote politique est de constituer un pouvoir [...] donc, en allant voter et par le seul fait de son vote, l'électeur avoue qu'il n'est pas libre [...] l'homme qui se fait élire est mon maître, je suis sa chose²⁶». Même s'il s'en désole, François Guizot n'a donc pas tort lorsqu'il constate que «[c]e qui était autrefois de la démocratie serait aujourd'hui de l'anarchie²⁷».

24. Anselme Bellegarrigue, *Manifeste de l'anarchie*, *op. cit.*, p. 17 et 19-20.

25. Anselme Bellegarrigue, «Au fait, au fait!!», *ibid.*, p. 115.

26. Anselme Bellegarrigue, *Manifeste de l'anarchie*, *op. cit.*, p. 67 et 81.

27. Pierre Rosanvallon, «L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne», *op. cit.*, p. 26.

Pour sa part, le célèbre intellectuel et militant Pierre Joseph Proudhon chante parfois l'anarchie, mais aussi la « démocratie socialiste²⁸ » ou plutôt la République, qu'il distingue alors de la démocratie, qu'il critique. Cette confusion s'explique par les conflits politiques qui perturbent le vocabulaire de l'époque. En 1848, dans *Solution du problème social*, Proudhon consacre de longues pages à critiquer la démocratie, qu'il considère comme une usurpation du pouvoir du peuple par ses représentants : « Ignorance ou impuissance, le Peuple, d'après la théorie démocratique, est incapable de se gouverner : la démocratie, comme la monarchie, après avoir posé comme principe la souveraineté du Peuple, aboutit à une déclaration de l'incapacité du Peuple ! Ainsi l'entendent nos démocrates, qui, une fois au gouvernement, ne songent qu'à consolider et fortifier dans leurs mains l'autorité²⁹. » En novembre 1848, Proudhon appuie la candidature de François-Vincent Raspail³⁰ à la présidence, dans son *Manifeste électoral du Peuple*, paru dans *Le Peuple* (8-15 novembre 1848). Il parle alors d'« associations ouvrières organisées démocratiquement » et d'une « République démocratique et sociale³¹ ». En 1851, Proudhon espère que

28. Pierre-Joseph Proudhon, *Idée générale de la Révolution*, Antony, Tops/H. Trinquier, 2000 [1851], p. 42 et 47, note 68.

29. Pierre-Joseph Proudhon, *Solution du problème social. Banque d'échange – Banque du peuple*, Antony, Tops/H. Trinquier, 2003 [1848], p. 74.

30. François-Vincent Raspail (1794-1878). Biologiste et politicien socialiste, candidat à la présidence en 1848, emprisonné en 1849, puis exilé jusqu'en 1863. Il revient alors en France et sera député.

31. Cité dans Pierre-Joseph Proudhon, *Idée générale de la Révolution*, *op. cit.*, p. 234, note 175.

« l'anarchie, redoutée comme un fléau, soit enfin acceptée comme un bienfait³² ». Mais il se prononce en faveur de « la République démocratique et sociale³³ » dans la préface-dédicace adressée « À la bourgeoisie » de son recueil de textes publié sous le titre *Idée générale de la Révolution*. Il parle aussi de « démocratie réelle³⁴ » et rêve d'« une société démocratique et libre³⁵ ».

« Et dire qu'il y a parmi nous des démocrates qui prétendent que le gouvernement a du bon³⁶ », constate Proudhon qui reproche au « parti démocratique lui-même, l'héritier de la première révolution, [de] vouloir réformer la société par l'initiative de l'État³⁷ ». Il s'indigne « des hommes, notables dans le Parti démocratique et socialiste, mais à qui l'idée *anarchique* inspirait quelques inquiétudes, [et qui] ont cru pouvoir s'emparer des considérations de la critique gouvernementale et, sur ces considérations essentiellement négatives, restituer sous un nouveau titre, et avec quelques modifications, le principe qu'il s'agit précisément aujourd'hui de remplacer³⁸ ».

Proudhon parle aussi, avec mépris, des « démocrates-socialistes³⁹ » du Comité démocratique. S'il utilise le mot « démocratie » de manière négative, c'est qu'il désigne maintenant une aristocratie élue qui a dépossédé le peuple du pouvoir tout en prétendant régner en son nom, ou

32. *Ibid.*, p. 264.

33. *Ibid.*, p. 29.

34. *Ibid.*, p. 291.

35. *Ibid.*, p. 233.

36. *Ibid.*, p. 309.

37. *Ibid.*, p. 94.

38. *Ibid.*, p. 124.

39. *Ibid.*, p. 316.

qui cherche à prendre le pouvoir au nom des intérêts du peuple. Il faut donc revenir au sens premier de la démocratie, soit un régime politique dans lequel existent des agoras multiples où le peuple peut s'assembler pour délibérer au sujet des affaires communes.

En s'inspirant de l'expérience révolutionnaire du XVIII^e siècle, Proudhon propose une réorganisation sociale fondée sur l'autonomie et les initiatives locales, et l'autogestion au travail pour que le salarié ait une « voix délibérative au conseil » et soit « un associé » plutôt qu'un « esclave » salarié⁴⁰, ce qui incarnerait mieux le principe démocratique :

À moins que la démocratie ne soit un leurre et la souveraineté du Peuple une dérision, il faut admettre que chaque citoyen dans le ressort de son industrie, chaque conseil municipal, départemental ou provincial, sur son territoire, est le représentant naturel et seul légitime du souverain ; qu'en conséquence chaque localité doit agir directement et par elle-même dans la gestion des intérêts qu'elle embrasse, et exercer à leur égard la plénitude de la souveraineté. [...] L'initiative directe, souveraine, des localités, dans la détermination des travaux [...] est la conséquence du principe démocratique et du libre contrat : leur subalternisation à l'État est une invention de 93, renouvelée de la féodalité. Ce fut l'œuvre en particulier de Robespierre et des Jacobins, et le coup le plus funeste porté aux libertés publiques⁴¹.

Mais « anarchistes » et « démocrates » peuvent être synonymes chez Proudhon, lorsqu'il dit que l'on envoyait à

40. *Ibid.*, p. 233.

41. *Ibid.*, p. 292.

« l'échafaud les *anarchistes*⁴² » en 1793, c'est-à-dire les révolutionnaires qui exprimaient des revendications d'ordre économique. Malgré l'instabilité du vocabulaire et des positions politiques chez Proudhon, il se présente dès 1840 comme anarchiste, dans son livre célèbre *Qu'est-ce que la propriété?* Il imagine ce dialogue avec un interlocuteur, sans doute un de ses « plus jeunes lecteurs », qui ouvrirait l'échange :

— Vous êtes républicain.

— Républicain, oui ; mais ce mot ne précise rien. *Res Publica*, c'est la chose publique. [...] Les rois sont aussi républicains.

— Eh bien ; vous êtes démocrate ?

— Non.

— Quoi ! Vous seriez monarchique ?

— Non.

— Constitutionnel ?

— Dieu m'en garde.

— Vous êtes donc aristocrate ?

— Point du tout.

— Vous voulez un gouvernement mixte ?

— Encore moins.

— Qu'êtes-vous donc ?

— Je suis anarchiste⁴³.

En 1859, Joseph Déjacque⁴⁴ se dit lui aussi « anarchiste », mais invente aussi le terme « libertaire⁴⁵ ». Il a par ailleurs

42. *Ibid.*, p. 184.

43. Pierre-Joseph Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété?*, *op. cit.*, p. 241.

44. Joseph Déjacque. Il participe à la révolution de 1848, s'exile à Londres puis à New York et à la Nouvelle-Orléans, avant de revenir à Paris en 1861 et de mourir dans la misère.

45. Valentin Pelosse, « Joseph Déjacque et la création du néologisme "libertaire" (1857) », *Économies et sociétés*, vol. 6, n° 12, 1972.

critiqué vertement Proudhon pour sa misogynie, le traitant de « quart d'anarchiste » ou même de « seizième d'anarchiste » et lui reprochant d'être « *libéral* et non LIBERTAIRE » au sujet des femmes⁴⁶. Il critique par ailleurs les « révolutionnaires » qui veulent la « République démocratique et sociale » et qui « se disent républicains, démocrates et socialistes », mais qui « n'ont d'amour que pour l'autorité au bras de fer, au front de fer, au cœur de fer ; plus monarchistes en réalité que les monarchiens, qui à côté d'eux pourraient presque passer pour des anarchistes. La Dictature, qu'elle soit une hydre à cent têtes ou à cent queues, qu'elle soit démocratique ou démagogique, ne peut assurément rien pour la liberté ; elle ne peut que perpétuer l'esclavage, au moral comme au physique⁴⁷ ».

Pierre-Joseph Proudhon, qui considère les femmes comme étant inférieures aux hommes en termes de force physique, d'intelligence et de moralité, justifie en conséquence la « subordination de l'épouse à l'époux dans le mariage⁴⁸ ». L'enjeu est politique, puisqu'il s'agit pour Proudhon de préserver « la paix domestique » et de « prévenir toute insurrection de la part du sexe faible⁴⁹ ». De plus, il affirme que l'homme est un être du « dehors » et

46. Joseph Déjacque, « De l'être humain mâle & femelle », *Agone*, n° 28, 2003, p. 22 et 24.

47. Dans « L'autorité – la dictature », *Libertaire*, n° 12, 7 avril 1859 (repris dans Joseph Déjacque, *À bas les chefs !*, Paris, Champ libre, 1971, p. 212).

48. Pierre-Joseph Proudhon, *La pornocratie*, Paris, L'Herne, 2009, p. 55.

49. *Ibid.*

la femme du « dedans », ce qui lui permet de réserver aux hommes la participation aux assemblées délibérantes. Il précise que la femme peut s'exprimer à « l'assemblée générale » à la condition que la voix de l'homme y ait deux fois plus de poids⁵⁰. Proudhon modifie sa position, proposant plus simplement d'exclure les femmes de l'assemblée. Il invoque alors le risque « que la femme puisse exprimer dans l'assemblée du peuple un vote contraire à celui de son mari ; c'est les supposer en désaccord et préparer leur divorce », sans oublier que cela mine « la virilité⁵¹ » des hommes. La participation des femmes provoquerait un conflit domestique, car « [i]l est bien difficile que celle qui prend la parole devant l'assemblée n'ait pas le verbe un peu plus haut dans le ménage⁵² ».

Cette incohérence d'un Proudhon qui serait à la fois anarchiste et misogyne peut rappeler celle des libéraux qui déclarent le peuple souverain et vantent les principes de liberté et d'égalité, mais qui refusent d'octroyer le droit de voter ou d'être élus aux femmes et aux pauvres, et qui défendent le colonialisme et l'esclavage⁵³. Cette incohérence rappelle aussi celle des démocrates de la Grèce antique, qui se vantaient d'être des citoyens libres et égaux à l'assemblée, mais qui refusaient la citoyenneté aux femmes, aux étrangers et aux esclaves. En fait, il est très commun dans l'histoire de rencontrer des auteurs ou des

50. Pierre-Joseph Proudhon, *De la justice dans la révolution et dans l'Église*, vol. IV, Paris, Fayard, 1990, p. 1970.

51. Pierre-Joseph Proudhon, *La pornocratie*, *op. cit.*, p. 56-57.

52. *Ibid.*, p. 80.

53. Ce paradoxe apparent est l'objet du livre de Domenico Losurdo, *op. cit.*

acteurs politiques qui défendent à la fois l'autonomie et la domination. En réplique à Proudhon, la féministe Jenny P. d'Héricourt⁵⁴ soulignait en 1860 que les dominants sont très habiles à glorifier leur liberté tout en justifiant la domination qu'ils exercent par ailleurs sur d'autres classes ou catégories sociales : « Ce sont les maîtres, les nobles, les blancs, les hommes qui ont nié, nient et nieront que les esclaves, les bourgeois, les noirs, les femmes sont nés pour la liberté et l'égalité⁵⁵. »

Une étude de l'esprit des maîtres esclavagistes aux États-Unis, au XIX^e siècle, révèle qu'ils percevaient la liberté comme le plus grand bien, mais que cette liberté n'était possible que par l'esclavage, qui laisse aux êtres supérieurs (d'ascendance européenne) le temps nécessaire pour se consacrer aux choses de l'esprit. Il était trompeur de prétendre que tout individu serait disposé à jouir de la liberté. En fait, la liberté ne pouvait être appréciée que par des individus incarnant les plus hauts standards de moralité et d'intelligence. Or la plupart des individus dans le monde n'étaient pas plus aptes à la liberté que des enfants ou des animaux sauvages⁵⁶. Dans ce contexte, la « démocratie » est encore un repoussoir. Ainsi, quand éclate la guerre de Sécession et que les troupes sudistes luttent pour protéger les intérêts des États esclavagistes, l'évêque

54. Jenny P. d'Héricourt (1809-1875). Institutrice, elle participe à la révolution de 1848 et fonde, avec d'autres militantes, la Société pour l'émancipation des femmes. Elle deviendra sage-femme et voyagera aux États-Unis.

55. Jenny P. d'Héricourt, *La femme affranchie. Réponse à MM. Michelet, Proudhon, É. de Girardin, A. Comte et aux autres novateurs modernes*, Paris, A. Lacroix, Van Neenen et Cie., 1860, p. 137.

56. Elizabeth Fox-Genovese et Eugene D. Genovese, *op. cit.*, p. 240.

Stephen Elliott⁵⁷, de la Géorgie, déclarera : « Nous combattons pour éviter de passer du républicanisme américain à la démocratie française⁵⁸. »

Plutôt que d'ignorer ces paradoxes ou de n'y voir qu'un problème d'incohérence logique ou qu'une étape dans l'évolution de la civilisation, il importe de les considérer en relation avec les rapports sociaux et les luttes politiques entre classes et catégories sociales n'ayant pas les mêmes intérêts. Ainsi, les maîtres d'esclaves, ou encore les hommes patriarques ou les parlementaires, peuvent très bien lutter sincèrement contre *une* tyrannie et pour *leur* liberté, au nom de l'égalité entre semblables (par exemple, entre Blancs ou hommes libres), tout en réaffirmant leur supériorité morale ou intellectuelle et justifier ainsi leur domination sur d'autres classes ou catégories sociales, comme les esclaves, les femmes ou les « simples citoyens⁵⁹ ». D'ailleurs, ne gouvernent-ils pas pour le bien commun et dans l'intérêt de tous et toutes ? Les parlementaires savent bien mieux distinguer et défendre le bien commun que le simple peuple, les hommes savent bien prendre soin de « leur » femme et les maîtres de leurs esclaves. Le professeur Thomas Roderick Dew, du sud des États-Unis, dira ainsi : « [N]ous n'avons aucun doute que les esclaves constituent la plus heureuse portion de notre société. Il n'existe pas d'être plus joyeux sur le globe, que l'esclave nègre des États-Unis⁶⁰. »

57. Stephen Elliott (1806-1866). Évêque de l'Église épiscopale qui exercera en Géorgie et en Floride.

58. Elizabeth Fox-Genovese et Eugene D. Genovese, *op. cit.*, p. 241.

59. Je m'inspire ici librement de Domenico Losurdo, *op. cit.*, p. 30.

60. Domenico Losurdo, *op. cit.*, p. 93.

Rappelons les axes principaux du discours de l'agoraphobie politique: le peuple (ou les femmes, ou les esclaves) ne doit pas être libre de (se) gouverner, car il est irrationnel, trop facilement manipulé par des démagogues et se compose de factions qui ne sont motivées que par la défense de leurs propres intérêts. Comme les pauvres sont à la fois les plus irrationnels et la faction majoritaire, ils risquent d'imposer leur pouvoir à l'ensemble et de spolier ou même massacrer les riches (qui eux sont rationnels et raisonnables). La même structure argumentative se retrouve dans un essai en faveur de l'esclavage, *The Pro-Slavery Argument, As Maintained by the Most Distinguished Writers of the Southern States*, publié en 1853 et qui regroupe des textes de plusieurs auteurs, dont le professeur Roderick Dew. William Harper⁶¹ y affirme que « [c]'est seulement en tant qu'autodéfense, soit pour la défense de notre pays et pour tout ce qui nous est cher, et pour la défense des esclaves eux-mêmes, que nous refusons de les émanciper. Si nous supposons qu'ils aient des privilèges politiques, et qu'ils soient admis dans le corps électoral, des conséquences encore plus fâcheuses peuvent être anticipées [...] puisqu'ils sont inférieurs en termes de personnalité et de principes moraux. Une telle classe est la proie parfaite des démagogues ». Ainsi, les esclaves se rassembleraient sur la base de leur « race » et formeraient une faction qui « à un certain moment, pourra peut-être imposer son ascendant politique » sur l'ensemble du pays. Alors, « les Noirs seront tentés de se venger

61. William Harper (1790-1847). Originaire de Caroline du Sud, avocat et politicien.

en opprimant et excluant la race blanche, pour sa supériorité du passé. Ce processus continuera jusqu'à ce que l'anarchie universelle, ou la kakistocratie, le gouvernement des pires, soit complètement établie⁶² ».

Pour leur part, les classes et catégories opprimées ont su de tous temps contester leur oppression et leur exploitation, et revendiquer leurs droits. Bien avant l'élite des hommes blancs, éduqués et riches, ce sont les subalternes qui ont développé une conception universaliste de la démocratie. Ces subalternes ont été les premières et les premiers à définir la souveraineté, la liberté, l'égalité et la solidarité non seulement en relation avec l'élite, mais avec tout le monde (même si, bien sûr, des femmes, des pauvres et d'anciens esclaves ont pu aussi être animés d'une volonté de puissance et de domination).

Ainsi, des femmes aux États-Unis et en France insistaient dès le début de la modernité pour rappeler qu'elles s'attendaient à disposer des mêmes droits que les hommes. La féministe française Maria Deraismes⁶³, par exemple, présente le 19 février 1870 une conférence intitulée « La femme et la démocratie », où elle aborde la question de l'universalisme en référence à la Révolution française de

62. Harper, Hammond, Dr. Simms et Dew, *The Pro-Slavery Argument, As Maintained by the Most Distinguished Writers of the Southern States*, Philadelphie, Lippincott, Grambo & co., 1853, p. 90-91.

63. Maria Deraismes (1828-1894). Femme cultivée et engagée, elle prononce de nombreuses conférences sur l'histoire, la littérature et sur les femmes. Elle participe à la Société pour la revendication des droits civils des femmes, à la Société pour l'amélioration du sort de la femme et préside l'Association pour le droit des femmes. Elle milite pour l'éducation des filles, avec des figures de l'anarchisme de l'heure, comme Louise Michel et le géographe Élisée Reclus.

1789: « Cette œuvre d'émancipation générale devait, conformément à la logique, procurer aux femmes leur affranchissement. [...] Relativement à ce que l'homme a conquis à la révolution, on est en droit de dire que la femme n'a rien obtenu. La faute en revient-elle à la femme? S'est-elle mise à l'écart? Non. On la voit sans cesse sur la brèche; elle prodigue pour la grande cause son énergie, ses capacités, son sang, sa vie même⁶⁴. »

Aux États-Unis, en 1871, un juge qui s'oppose aux suffragistes précise que l'élargissement du droit de voter mène à « une débauche politique et à de la violence qui frisent l'anarchie⁶⁵ ». Mais deux générations plus tard, les suffragettes aux États-Unis vont saisir l'occasion de la Première Guerre mondiale pour manifester quotidiennement devant la Maison-Blanche avec des bannières frappées du mot « démocratie ». Elles retournent alors contre le président Woodrow Wilson⁶⁶ sa rhétorique qui présente la guerre comme un effort nécessaire pour que la « démocratie » soit sécurisée dans le monde (« *The world must be made safe for democracy* »). Rappelant qu'il est absurde de prétendre faire la guerre au nom de la démocratie alors que 50 % de la population adulte (d'ascendance européenne) ne peut pas voter, les suffragettes

64. Maria Deraismes, *Ce que veulent les femmes. Articles et conférences de 1869-1891*, Paris, Syros, 1980 [1869], p. 84-85.

65. Cité dans Alexander Keyssar, *The Right to Vote: The Contested History of Democracy in the United States*, New York, Basic Books, 2000, p. 181.

66. Woodrow Wilson (1856-1924). Originaire de Virginie, avocat et professeur d'économie, politicien du Parti démocrate et 28^e président des États-Unis.

donnent au président le nom peu flatteur de Keiser Wilson, en référence au Keiser allemand. Malgré les attaques des passants et les arrestations de la police, elles tiennent bon. Le 10 novembre 1917, 41 femmes sont arrêtées lors d'une vigile devant la Maison-Blanche. La militante Mary Nolan, qui a 73 ans, est condamnée à la peine la moins sévère en raison de son âge. Elle déclare au juge : « Votre Honneur, mon neveu se bat en France pour la démocratie. Il offre sa vie à son pays. J'aurais honte si je ne joignais pas ces vaillantes femmes dans leur combat pour la démocratie en Amérique. Je serai fière de mourir en prison pour la liberté des Américaines⁶⁷. » Quelques mois plus tard, Anna Howard Shaw⁶⁸ explique, aux audiences du Comité de la chambre sur le suffrage des femmes en 1918 :

Le Président Wilson a déclaré que « nous sommes en guerre pour ce qui nous est le plus cher au cœur – la démocratie ; pour que ceux qui se soumettent à l'autorité aient une voix dans le gouvernement ». Si cela est la raison fondamentale pour être entré en guerre, alors ce serait abandonner les hommes dans les tranchées et les laisser se battre seuls de l'autre côté de la mer pas seulement pour la démocratie dans le monde, mais aussi dans notre propre pays, si des femmes qui se sont démenées pour cet amendement [sur le suffrage féminin], pour notre liberté

67. Doris Stevens, *En prison pour la liberté ! Comment nous avons conquis le vote des femmes aux États-Unis*, Paris, A. Pedone, 1936, p. 210.

68. Anna Howard Shaw (1847-1919). Doctoresse et l'une des dirigeantes de l'Association nationale américaine pour le suffrage de la femme, mais qui la quitte car elle n'approuve pas les actions militantes de perturbation.

et pour la démocratie, se retireraient aujourd'hui de la bataille⁶⁹.

Le gouvernement fédéral des États-Unis cède devant ces femmes, et leur concède le droit de voter et d'être élues en 1918. En France, les femmes devront attendre jusqu'en 1944.

ET AILLEURS ?

L'étude comparative des États-Unis et de la France permet de dégager une dynamique générale, par laquelle les acteurs politiques de l'élite vont progressivement s'approprier le terme « démocratie » tout en changeant son sens descriptif et normatif, dans le but de mobiliser les masses. Ce même processus se constate-t-il ailleurs ? Penchons-nous sur trois autres cas offrant des histoires politiques différentes, mais qui viennent confirmer l'intérêt des élites pour le jeu de mots et la manipulation du vocabulaire politique : l'Allemagne (la « démocratie » y est imposée par des forces militaires étrangères), le Canada (une ex-colonie, et encore aujourd'hui une monarchie) et le Sénégal (une ex-colonie, aujourd'hui une république).

L'ALLEMAGNE⁷⁰

Le rapport de l'Allemagne avec la démocratie est intéressant, dans la mesure où ce pays n'a jamais connu de révo-

69. Cité dans Alexander Keyssar, *op. cit.*, p. 211.

70. La réflexion qui suit s'inspire de l'analyse proposée dans l'entrée « Démocratie » de l'encyclopédie lexicale d'Otto Brunner, Werner Conze et Reinhart Koselleck (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe: histo-*

lution libérale ou socialiste victorieuse, et s'est vu imposer le régime électoral libéral après la défaite militaire de 1918, et à nouveau le libéralisme pour l'Allemagne de l'Ouest et le socialisme à la soviétique pour l'Allemagne de l'Est, en 1945. Avant la Révolution française, le terme « démocratie » est peu utilisé en Allemagne. Le philosophe Leibniz explique dans une lettre, en 1683 : « Je me prononcerais contre le pouvoir absolu, si à notre époque nous voyions des tyrans comparables aux monstres qui étaient empereurs à Rome en d'autres temps. Mais aujourd'hui, il n'y a pas de prince qui soit si mauvais qu'il ne serait pas mieux de vivre sous son règne que dans une démocratie⁷¹. » Avec la Révolution française, le sens du mot connaît certaines transformations. L'auteur Christoph Martin Wieland soutient, dans son ouvrage *De la guerre et de la paix* (1794), que la démocratie est impossible sur un vaste territoire. Dans tous les cas, ce régime n'est jamais stable et il faut le rejeter. Le même auteur modifie quelque peu sa position dans *Discussion entre quatre yeux* (1798), admettant que le principe démocratique relèverait peut-être d'un « esprit prophétique qui pourrait être bon pour un autre siècle, pour un peuple qui devra d'abord être formé » pour vivre en démocratie⁷². À la même époque, le célèbre philosophe Emmanuel Kant propose certaines réflexions au sujet

risches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland, vol. 1, Stuttgart, Klett-Cotta, 1972-1997 (je suis redevable à Benoît Dubreuil pour la recherche et l'aide à la traduction de l'allemand au français).

71. Leibniz, *Political Writings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 186.

72. Otto Brunner, Werner Conze et Reinhart Koselleck (dir.), *op. cit.*, p. 848-849.

de la démocratie, qu'il conçoit parfois comme « nécessairement un despotisme⁷³ ». Frédéric Schlegel⁷⁴, dans son *Étude sur le concept de républicanisme* (1796), cherche à dépasser Kant, associant la démocratie au progrès historique et à la paix perpétuelle, même si la démocratie pure demeure impossible à atteindre.

Au-delà des discussions livresques, le terme « démocratie » commence à être utilisé en référence à des groupes sociaux et des forces politiques. L'étiquette « démocrate » désigne alors les républicains⁷⁵. Dans le *Dictionnaire des mots étrangers* (1813), De Campe explique que « [l]e démocrate ne veut pas régner lui-même, il veut tout simplement que le peuple règne par le biais de ses représentants. Le mot désigne également celui qui a une inclination pour la liberté du peuple, celui qui est un ami de la liberté ». Comme aux États-Unis et en France, il semble que le mot ait été si bien redéfini qu'Ernst Moritz Arndt⁷⁶ se plaint en 1814 de l'utilisation excessive qui en est faite, et de toutes les connotations farfelues qui lui sont attribuées.

73. Gareth Stedman Jones, « Kant, the French Revolution and the Definition of the Republic », dans B. Fontana (dir.), *op. cit.*, p. 157 et 159 ; Giovanni Lobrano, *op. cit.*, p. 50-52 ; Giovanni Sartori, *op. cit.*, p. 287.

74. Frédéric Schlegel (1772-1829). Philosophe, promoteur d'une république mondiale et fédérale. Il défend les droits civiques de la population juive.

75. Otto Brunner, Werner Conze et Reinhart Koselleck (dir.), *op. cit.*, p. 854-857.

76. Ernst Moritz Arndt (1769-1860). Écrivain et député, patriote mobilisé contre l'occupation de son pays par l'armée napoléonienne, et antisémite.

Dans la période après 1815, alors que Napoléon Bonaparte est définitivement neutralisé, « l'élément » ou le « principe » démocratique signifie la participation d'une partie toujours plus grande de la population au processus de prise de décision. « Démocratie » commence aussi à désigner la « vieille liberté allemande » et le mode d'organisation des tribus germaniques du passé lointain, où les hommes vivaient pratiquement égaux, et dont l'esprit cherche à se préserver dans certains cantons suisses, mais aussi dans la branche « démocratique » des régimes républicains. Karl von Rotteck⁷⁷ propose d'assurer l'intégration des principes monarchique, aristocratique et démocratique dans la formation de l'État. Ces trois principes devrait se limiter mutuellement et leur réconciliation correspondrait au sens de l'évolution historique.

Entre 1835 et 1840, l'idée se développe selon laquelle la forme de gouvernement démocratique concorde avec l'esprit du protestantisme, notamment en raison de l'importance accordée à la liberté individuelle, alors que quelques voix proposent encore de rejeter l'élément démocratique de toute constitution de la Fédération allemande, parce que l'égalité des droits est un affront à l'égard des différences de droit établies par Dieu lui-même. D'autres adoptent des positions comparatives, surtout après la parution de *De la démocratie en Amérique* de Tocqueville, largement lu et commenté dans les cercles intellectuels allemands. Pour certains, la démocratie est bien adaptée à l'Amérique, mais non à l'Europe.

77. Karl von Rotteck (1775-1840). Historien, politologue et politicien libéral.

Dans les années 1840, le combat contre l'aristocratie ou contre le parti « réactionnaire » débouche sur la formation d'un parti « démocratique », qui cherche à s'associer à des notions comme la souveraineté du peuple, l'unité nationale, l'égalité politique et le droit de vote (pour les hommes adultes). Les expressions « radical-démocratique » et « social-démocratie » font leur apparition dans l'espace linguistique allemand, sous l'influence des associations de travailleurs qui ont des liens avec leurs camarades en France et en Suisse. En 1844, le collaborateur de Karl Marx, Fredrich Engels, explique que les pauvres en Angleterre cherchent à y instaurer une « démocratie sociale ». À cette époque, Karl Marx est vice-président de l'Association démocratique à Bruxelles et il fonde et publie à Cologne le *Neue Rheinische Zeitung*, connu comme « l'organe de la démocratie⁷⁸ ».

C'est avec les révoltes républicaines de 1848 que le terme « démocratie » et l'adjectif « démocratique » se voient attribuer un sens normatif positif en Allemagne⁷⁹, même s'il s'agit encore souvent de réconcilier la démocratie et la monarchie, pour fonder une « monarchie démocratique » contre l'aristocratie. Dans les discours de leurs adversaires, les démocrates sont dépeints comme les ennemis de l'ordre, comme l'évoque ce slogan de l'époque : « Contre les démocrates, il n'y a rien d'autre que les soldats. » Avec la révolution de 1848, le clivage chez les démocrates s'accroît, opposant les sociaux-démocrates et démocrates

78. Maximilien Rubel, *Marx critique du marxisme*, Paris, Payot, 1974, p. 177-178.

79. Otto Brunner, Werner Conze et Reinhart Koselleck (dir.), *op. cit.*, p. 860.

bourgeois, qui se voient comme des libéraux de gauche ou des républicains⁸⁰. Le terme « démocratie sociale » est utilisé par les Confréries des travailleurs pour se distinguer des simples « démocrates politiques », un processus de distinction similaire à celui des socialistes en France face aux républicains modérés ou conservateurs, qui leur ont dérobé leur étiquette « démocratique ».

Si elle apparaît vers 1848, l'appellation « démocratie chrétienne » reste marginale, au contraire de l'expression « chrétiens-sociaux ». Ce n'est qu'au début du xx^e siècle que le terme gagne en popularité, sous l'influence de la politique française, belge et italienne. Mais chez les protestants, le concept demeure pour ainsi dire inconnu jusqu'en 1918⁸¹.

La fin désastreuse de la Première Guerre mondiale ouvre la voie aux forces libérales et républicaines, qui fondent en 1918 le Parti démocratique allemand. Dans ce contexte, libéraux, socialistes et catholiques modérés se disent tous « démocrates ». Avec la montée du national-socialisme (nazisme) dans les années 1920, plusieurs commencent à se distancier de la démocratie, présentée comme d'importation étrangère et moins adaptée qu'un système politique réellement « allemand ». Adolf Hitler, grand manipulateur des mots comme le montre l'équilibre si efficace du terme « national-socialiste », n'hésite pas entre 1925 et 1928 à présenter l'Allemagne comme le terreau d'une vraie « démocratie germanique ». Vaincue à nouveau et encore plus durement après la Seconde Guerre

80. *Ibid.*, p. 880-884.

81. *Ibid.*, p. 894.

mondiale, l'élite de l'Allemagne de l'Ouest va se réclamer de la démocratie associée à la « liberté occidentale » et au libéralisme, par opposition au fascisme et au totalitarisme⁸², alors que l'Allemagne de l'Est entre dans le camp des « démocraties populaires » de type soviétique.

LE CANADA⁸³

L'histoire politique du Canada est plutôt calme. D'abord fondé par des Français sur des terres dérobées aux nations amérindiennes, le pays est ensuite conquis par les Anglais et cédé par la couronne française à la couronne britannique (1763). Depuis, le Canada n'a connu ni révolution, ni guerre d'indépendance, ni conquête ennemie (la guerre de 1812, déclenchée par les États-Unis, s'est terminée par une victoire pour les Britanniques). Les élites politiques se sont très lentement émancipées de la couronne britannique, fondant en 1867 le Canada moderne, une monarchie constitutionnelle dont le chef de l'État reste le roi ou la reine d'Angleterre. Au début de la colonie française, les communautés amérindiennes sont considérées comme des « républiques » plutôt que comme des « démocraties ». Le père François-Joseph Bressani⁸⁴ écrit en 1653 au sujet du régime « républicain » des Wendats-Hurons. Le père de

82. *Ibid.*, p. 895.

83. Cette section reprend des éléments de l'article « Histoire du mot "démocratie" au Canada et au Québec. Analyse politique des stratégies rhétoriques », *Revue canadienne de science politique*, vol. 42, n° 2, 2009.

84. François-Joseph Bressani (1612-1672). Jésuite et missionnaire canadien. En mission chez les Wendats (Hurons), il est fait prisonnier par les Iroquois en 1644. Il enseignera également la langue huronne acquise au cours de ses années d'évangélisation.

Charlevoix utilise également « république » en référence à quelques groupes amérindiens dans son *Histoire de la Nouvelle-France* (1744)⁸⁵.

Il semble que la première utilisation du mot « démocratie » en terre canadienne date du 24 janvier 1667 : le comte de Frontenac⁸⁶, gouverneur général de la Nouvelle-France, déclare dans son projet de distribution des terres qu'« [i]l est de la prudence de prévenir, dans l'établissement de l'État naissant du Canada, toutes les fâcheuses révolutions qui pourroient le rendre monarchique, aristocratique ou démocratique⁸⁷ ». Le premier lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, John Grave Simcoe⁸⁸, explique dans une lettre datée 30 décembre 1790 adressée à l'archevêque de Canterbury que l'Église et l'État doivent y « réduire le poids excessif de l'influence démocratique⁸⁹ ».

85. Yves Durand, *op. cit.*, p. 10.

86. Louis de Buade, comte de Frontenac (1622-1698). Officier de l'armée qui n'en fait qu'à sa tête, au risque de provoquer des tensions avec la couronne ou l'intendant. Il construit une série de forts qui deviennent des postes de traite des fourrures, mène la guerre contre les Britanniques de Nouvelle-Angleterre et massacre les communautés iroquoises Oneida et Onondaga. Il meurt à Québec, lors de son second mandat.

87. Cité dans Jacques Mathieu, « Indépendants et fiers, les habitants de ce pays ! », *Cap-aux-diamants*, n° 53, printemps 1998, p. 12.

88. John Grave Simcoe (1752-1806). Connue pour ses innovations stratégiques, il fit d'abord une carrière militaire dans l'armée anglaise. Tory reconnu pour son patriotisme envers l'Angleterre, il est élu à la Chambre des communes en 1790 et devient lieutenant-gouverneur du Haut-Canada la même année avant de se rendre dans la colonie en 1792.

89. J.M. Bliss (dir.), *Canadian History in Documents-1763-1966*, Toronto, Ryerson Press, 1966, p. 34.

Cela dit, le mot « démocratie » et ses dérivés ne sont pratiquement jamais utilisés avant les soulèvements républicains de 1837-1838, désignés comme le mouvement Patriote. Les représentants de l'autorité britannique et les loyalistes au Canada, tout comme les rebelles, associent ce mouvement à la « démocratie », les premiers pour le discréditer, les seconds pour le lier positivement au modèle républicain des États-Unis. Mais les Patriotes font plus souvent référence à la république, comme lors de la réunion des femmes de Saint-Antoine⁹⁰, ou à la liberté, au droit du peuple, à la patrie, au gouvernement populaire et au système électif⁹¹, pour exprimer leur idéal. Quant aux loyalistes, ils préfèrent associer les Patriotes à des « factions révolutionnaires » ou à l'« anarchie ».

En 1837, le lieutenant-gouverneur Francis Bond Head⁹² écrit tout de même, au sujet des révoltes : « Les deux partis qui s'affrontent ici sont d'une part les constitutionnalistes, et d'autre part les démocrates [...] qui ne sont qu'une petite faction, motivée par des intérêts égoïstes [...] et qui voient que la démocratie aux États-Unis glisse rapidement vers l'anarchie, et qui savent bien, ou plutôt qui calculent que l'anarchie, ou en d'autres mots, le pil-

90. Jean-Paul Bernard (dir.), *Assemblées publiques, résolutions et déclarations de 1837-1838*, Montréal, VLB, 1988, p. 50, 86, 204 et 282.

91. *Ibid.*, p. 95, 204, 206 et 260-261.

92. Francis Bond Head (1793-1875). Il est nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada en 1835. Il dirige généralement sans consulter le Conseil, ce qui provoquera la colère des élus qui adopteront une motion de censure contre lui. Réformiste à son arrivé au Canada, il se révèle loyaliste, abolit la Chambre et persécute les réformistes. Son autoritarisme encourage les rébellions du Haut-Canada de 1837, et entraîne sa révocation en 1838.

lage, est le chemin le plus court pour obtenir la richesse⁹³.» Ici, « démocratie » évoque Washington plutôt qu'Athènes. Lord Durham⁹⁴, envoyé par Londres pour évaluer la situation après la défaite des Patriotes, perçoit lui aussi la démocratie comme menaçante. Dans sa dépêche au secrétaire d'État aux colonies du 9 août 1838, il précise que les États-Unis continueront « à sympathiser avec le groupe qui semble lutter pour des principes démocratiques » au Canada, soit les Patriotes⁹⁵. Dans son rapport de 1839, il explique que « [l]a majorité française se réclame des doctrines les plus démocratiques des droits d'une majorité numérique. La minorité anglaise [...] s'allie avec les institutions coloniales qui permettent à la minorité de résister à la volonté de la majorité⁹⁶ ».

Tout comme celles des pères fondateurs des régimes électoraux modernes aux États-Unis et en France, les déclarations des pères fondateurs de la Confédération canadienne de 1867 sont truffées d'attaques contre la démocratie, qui reprennent parfois presque mot pour mot les propos antidémocratiques entendus à Boston en

93. J.M. Bliss (dir.), *op. cit.*, p. 44.

94. Lord Durham (1792-1840). Né d'une famille aristocrate anglaise, il siège à la Chambre des communes de 1787 à 1797. Réformiste comme son père, il appuie des mesures visant un plus grand accès à l'éducation et un élargissement du suffrage à la bourgeoisie moyenne. À la suite des rébellions des Patriotes (1837-1838), le rapport qu'il produit pour le Parlement britannique suggère d'élargir la responsabilité ministérielle aux colonies.

95. Yvan Lamonde et Claude Corbo (dir.), *Le rouge et le bleu. Une anthologie de la pensée politique au Québec de la conquête à la révolution tranquille*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999.

96. J.M. Bliss (dir.), *op. cit.*, p. 50-51.

1776, à Philadelphie en 1787 et à Paris en 1789⁹⁷. George-Étienne Cartier⁹⁸ déclare ainsi que « les institutions purement démocratiques ne [peuvent] produire la paix et la prospérité des nations⁹⁹ ». Sir John A. Macdonald¹⁰⁰ dira, à la conférence de Québec menant à la Confédération, que « nous devrions avoir un gouvernement fort et stable sous lequel nos libertés constitutionnelles seraient assurées, contrairement à une démocratie, et qui serait à même de protéger la minorité grâce à un gouvernement central puissant¹⁰¹ ». La liberté individuelle dont il est ici question est avant tout celle des riches, menacée par les pauvres qui forment toujours la majorité¹⁰². Si l'utilisation rhétorique du mot « démocratie » est similaire dans les discours des pères fondateurs des États-Unis, de la France

97. Stéphane Kelly, *La petite loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, Boréal, 1997, p. 67-72.

98. George-Étienne Cartier (1814-1873). Avocat et politicien canadien-français, il joint le mouvement Patriote en 1837. Il devient finalement premier ministre du Canada-Uni vers 1860, puis partisan d'une confédération. Il défend les intérêts des compagnies ferroviaires.

99. *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique du Nord*, 3^e session, 8^e Parlement, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, 1865, p. 254.

100. John A. Macdonald (1815-1891). Député conservateur, il est le principal promoteur de la Confédération. Il sera le premier premier ministre du Canada confédéral. Il démissionne pour une affaire de corruption, les compagnies ferroviaires ayant contribué à la caisse électorale de son parti. Il est réélu premier ministre. Sous son gouvernement, le soulèvement des Métis est écrasé par l'armée.

101. Peter J. Smith, *op. cit.*, p. 70.

102. Stanley-Bréhaut Ryerson, *Le capitalisme et la Confédération. Aux sources du conflit Canada-Québec (1760-1873)*, Montréal, Parti pris, 1978, p. 271.

et du Canada, les Canadiens considèrent que « démocratie » désigne les régimes électoraux républicains des États-Unis et de la France.

L'engouement pour la démocratie semble être perçu comme étant propre à la fougue irresponsable de l'adolescence, comme l'admet James Johnston¹⁰³, membre de la Chambre d'assemblée de Nouvelle-Écosse : « [Dans ma jeunesse], j'entretenais des sentiments démocratiques vigoureux, même si cela peut paraître curieux puisque j'ai été un tory influent¹⁰⁴ ». Cette déclaration reprend l'esprit des propos de John Adams qui affirmait, alors qu'il était président des États-Unis, qu'« un garçon de quinze ans qui n'est pas un démocrate n'est qu'un bon à rien ; et il n'est pas mieux celui qui est un démocrate à vingt ans¹⁰⁵ » et du poète allemand Novalis : « Les jeunes gens sont du côté de la démocratie parfaite, alors qu'un père de famille plus établi est du côté de la monarchie¹⁰⁶. »

À l'image de la France des années 1830, ce sont les socialistes canadiens qui vont les premiers se réclamer de la démocratie vers la fin du XIX^e siècle. En 1911, le Parti socialiste du Canada (PSC) indiquait dans son programme

103. James Johnston (1792-1873). Avocat et politicien conservateur, il sera gouverneur de la colonie de Nouvelle-Écosse, puis premier ministre dans les années 1850-1860. Partisan de la Confédération canadienne.

104. Janet Ajzenstat, Paul Romney, Ian Gentles et William D. Gairdner (dir.), *Canada's Founding Debates*, Toronto, Stoddart, 1999, p. 169.

105. Saul K. Padover (dir.), *The Complete Jefferson*, op. cit., p. 1276.

106. Novalis, « Political Aphorisms », dans F. C. Beiser (dir.), *The Early Political Writings of the German Romantics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 57.

vouloir « assurer la gestion et l'organisation démocratique de l'industrie par le peuple, pour le peuple¹⁰⁷ ».

La guerre de 1914-1918 menée contre l'Allemagne poussera les politiciens les plus influents du pays à s'associer et à associer le Canada à la démocratie. Une telle stratégie rhétorique devait encourager la mobilisation des corps et des esprits nécessaire pour mener efficacement la guerre contre les puissances centrales. Le premier ministre conservateur sir Robert Borden¹⁰⁸ explique que « dans cette guerre, la plus grande de toutes les guerres [...] le Canada a marché à la tête des démocraties des deux Amériques¹⁰⁹ ». Dans un discours prononcé en décembre 1917 par le pasteur Samuel Dwight Chown¹¹⁰, de l'Église méthodiste du Canada, la conscription est présentée comme la méthode « la plus juste et la plus démocratique » pour « lever une armée dans ce pays » et « remplir nos obligations envers la civilisation chrétienne¹¹¹ ». L'Église méthodiste ajoute : « La guerre est le couronnement de la démocratie. Aucune interprétation de cet enjeu n'a été

107. Mathieu Houle-Courcelles, *Sur les traces de l'anarchisme au Québec (1860-1960)*, Montréal, Lux, 2008, p. 102.

108. Robert Borden (1854-1937). Avocat et politicien conservateur. Il sera premier ministre de 1911 à 1920. Malgré la promesse de ne pas avoir recours à la conscription pendant la Première Guerre mondiale, il l'impose tout de même, provoquant des manifestations et des émeutes. Il accorde le droit de vote aux femmes après la guerre.

109. Michel Brunet, *Histoire du Canada par les textes*, vol. II : 1855-1960, Montréal, Fides, 1979, p. 86.

110. Samuel Dwight Chown (1853-1933). Pasteur méthodiste, il sert comme aumônier pendant la Première Guerre mondiale, une expérience qui le pousse à militer pour la paix.

111. J.M. Bliss (dir.), *op. cit.*, p. 251.

aussi juste que la grande phrase du président Wilson selon laquelle les Alliés se battent pour “rendre le monde plus sécuritaire pour la démocratie”¹¹². »

Certains s’insurgent contre cette utilisation du mot « démocratie » aux seules fins de rhétorique. L’intellectuel québécois Henri Bourassa¹¹³ fait explicitement référence à l’argument des partisans de la conscription selon lequel la guerre permettrait de sauver la « démocratie » contre le « barbarisme germain », alors qu’elle signifie avant tout le renforcement du pouvoir central au Canada¹¹⁴. Cela dit, les écrits de Bourassa contre le féminisme et le suffrage féminin révèlent que le mot « démocratie » n’est pas encore accepté comme un terme positif par toute l’élite canadienne et québécoise. Dans des interventions publiées dans *Le Devoir* contre le suffrage féminin, il s’acharne à ridiculiser ses partisans, inspirés par « la démocratie anglaise », affirmant que « la thèse féministe » du suffrage pour les femmes est « anti-sociale » et mènera les femmes à porter « la culotte maritale », « ce dernier cri de la “civilisation supérieure” et de la “démocratie triomphante”¹¹⁵ ».

Malgré de telles charges, de plus en plus de forces politiques de toutes tendances se clament démocrates

112. *Ibid.*, p. 259.

113. Henri Bourassa (1868-1952). Journaliste et politicien québécois. Député fédéral du Parti libéral, il démissionne pour protester contre l’implication du Canada dans la guerre des Boers, en Afrique du Sud. Il sera élu député provincial, sous les couleurs de la Ligue nationaliste canadienne. Fondateur du journal *Le Devoir*. Il proteste contre la conscription.

114. M. Bliss (dir.), *op. cit.*, p. 248.

115. Henri Bourassa, « L’influence politique des femmes – pays avancés – femmes enculottées », *Le Devoir*, 1^{er} avril 1918, p. 1.

pendant la période de l'entre-deux-guerres. C'est le cas de féministes comme Idola Saint-Jean¹¹⁶, qui fait référence à la « démocratie » et condamne l'« aristocratie des sexes¹¹⁷ ». Chez les socialistes, la Co-operative Commonwealth Federation (CCF), qui se présente comme un « mouvement démocratique », publie le *Regina Manifesto* en 1933, qui propose de remplacer le capitalisme, fondamentalement injuste et inhumain, par une « véritable démocratie industrielle¹¹⁸ » ou un « autogouvernement démocratique, fondé sur une égalité économique¹¹⁹ ».

L'historien Michel Lévesque, qui s'est penché sur l'idée de démocratie au Québec de 1940 à 1970, indique qu'un premier colloque ayant la démocratie pour thème est organisé en 1942 par les Semaines sociales du Canada. Lors de cet événement, le jésuite Joseph Papin-Archambault¹²⁰ remarque que « [j]amais on a tant parlé de démocratie. Le mot est sur toutes les lèvres¹²¹ ». L'élargissement de l'État-providence justifie l'assimilation de l'État et du gouvernement à la démocratie. La Seconde Guerre mondiale offre l'occasion aux membres de l'élite politique de

116. Idola Saint-Jean (1880-1945). Journaliste et enseignante, elle milite pour le droit de vote pour les Québécoises aux élections provinciales (elles peuvent voter aux élections fédérales). Elle se porte même candidate à une élection, par provocation.

117. Yvan Lamonde et Claude Corbo (dir.), *op. cit.*, p. 377.

118. J.M. Bliss (dir.), *op. cit.*, p. 294.

119. J.M. Bliss (dir.), *op. cit.*, p. 290-291.

120. Joseph Papin-Archambault (1880-1966). Promoteur de la doctrine sociale de l'Église, il organise les Semaines sociales du Canada. Il critique le communisme et le Parti social démocratique du Canada.

121. Michel Lévesque, *De la démocratie au Québec 1940-1970. Anthologie des débats autour de l'idée de la démocratie, de la Seconde Guerre mondiale à la crise d'Octobre*, Montréal, Lux, 2005, p. i.

réaffirmer leur adhésion à la démocratie, alors qu'il s'agit une fois de plus de mobiliser les corps et les esprits pour cette vaste entreprise de destruction et de mort. Pierre Elliott Trudeau¹²² conclut, dans l'hebdomadaire *Notre Temps* (14 février 1948), que le gouvernement canadien s'est adonné à une propagande prodémocratique pour mousser l'effort de guerre : « [L]e gouvernement sollicitait l'obéissance au nom de la démocratie, telle qu'entendue par le peuple ; mais il commandait au moyen d'une démocratie telle qu'il l'entendait lui-même. De sorte que les valeurs fondamentales des dirigeants voulaient bien permettre que l'on mourût, mais non que l'on vécût, au nom des valeurs fondamentales des dirigés. »

Alors que la guerre froide débute, la notion de « démocratie » servira à distinguer le Canada et le « monde libre » du régime soviétique. Même les représentants de la monarchie se révèlent démocrates, comme l'indique *La Presse* dans un article intitulé « La démocratie doit rejeter toutes les solutions extrêmes » (2 août 1949). On y apprend que le lieutenant-gouverneur de l'Ontario aurait fait la promotion de « la sauvegarde de la démocratie ». Le gouverneur général du Canada n'est pas en reste : le vicomte Alexander¹²³ considère que le Canada « est une des plus

122. Pierre Elliott Trudeau (1919-2000). Intellectuel libéral excentrique, il deviendra le premier ministre du Canada de 1968 à 1979, puis encore au début des années 1980. En octobre 1970, il promulgue la Loi sur les mesures de guerre, pour mater le Front de libération du Québec (FLQ).

123. Vicomte Alexander (1891-1969). Héros militaire de la Seconde Guerre mondiale. Le roi George VI le nomme gouverneur général du Canada de 1946 à 1952.

grandes démocraties du monde d'aujourd'hui ». Quelques jours plus tard, le journal *La Presse* (7 février 1949) rapporte les propos du ministre fédéral de la Justice, Stewart Garson¹²⁴, qui aurait déclaré en référence à la guerre froide qu'« [i]l importe donc que le citoyen libre des pays libres et qui croit en un libre exercice d'un certain nombre de libertés se fasse le champion de sa foi démocratique ». La démocratie se rapporte donc à la « liberté » (dans cette citation quatre fois plutôt qu'une) et non à la participation des citoyens au processus de décision (comme à Athènes).

Pierre Elliott Trudeau note dans les années 1950 qu'il y a maintenant au Canada « les démocrates libéraux, les démocrates sociaux et les démocrates nationalistes¹²⁵ ». Même le colonialisme est alors lié positivement à la démocratie, comme le révèle *La Presse* dans un article intitulé « Autre grand pas vers l'idéal démocratique » (26 juillet 1949), chapeauté du surtitre « Le "mois colonial" » : « Il est difficile de rendre l'idéal démocratique accessible à des peuples qui ne l'ont jamais connu ; y réussir par des méthodes démocratiques est aussi délicat que de maintenir deux œufs en équilibre, l'un sur l'autre. [...] Le Mois colonial constitue un pas dans cette direction. »

124. Stewart Garson (1898-1977). Avocat et politicien, il est premier ministre du Manitoba avant d'être ministre au gouvernement fédéral.

125. Yvan Lamonde et Claude Corbo (dir.), *op. cit.*, p. 549.

SÉNÉGAL¹²⁶

La démocratie (directe) a eu une très longue tradition en Afrique, même si le mot n'était pas utilisé pour désigner les multiples formes délibératives de la palabre, alors que les membres des villages ou des tribus se rassemblaient pour discuter des affaires communes, prendre des décisions ou trancher un différend¹²⁷. Nelson Mandela deviendra le premier président noir de l'Afrique du Sud, après la fin de l'apartheid. Il discute, dans son autobiographie *Un long chemin vers la liberté*, des réunions locales de sa jeunesse : « Quiconque voulait prendre la parole pouvait le faire. C'était la démocratie dans sa forme la plus pure. Il se peut qu'il y ait eu une hiérarchie dans l'importance des intervenants mais qu'il soit chef ou sujet, guerrier ou médecin, boutiquier ou fermier, propriétaire ou travailleur agricole, chacun pouvait se faire entendre¹²⁸. » Parfois, les femmes avaient leur propre assemblée, comme chez les Igbos au Nigeria, jusque dans les années 1920. Cette

126. Cette discussion s'inspire des recherches menées par Frederic C. Schaffer sur l'histoire du mot « démocratie » au Sénégal. Voir : *Democracy in Translation: Understanding Politics in an Unfamiliar Culture*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1998 ; et « Comparer la *Democracy* américaine et la *Demokaraasi* sénégalaise. Comment les idéaux varient suivant les cultures », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 6, n° 1, 1999.

127. Pour des descriptions et des analyses des pratiques délibératives en Afrique (et ailleurs hors de l'Occident), voir, entre autres : Jean-Godefroy Bidima, *La Palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 1997 ; David Graeber, « La démocratie des interstices », *loc. cit.* ; Amartya Sen, *La démocratie des autres*, *op. cit.* ; Marcel Detienne (dir.), *Qui veut prendre la parole ?*, *op. cit.*

128. Dans Amartya Sen, *op.cit.*, p. 17.

assemblée non mixte de femmes s'appelait *mikiri*, sans doute une imitation déformée du mot anglais *meeting* (réunion). Il est difficile pour quiconque est extérieur à ces communautés de savoir exactement comment elles fonctionnaient, et si elles fonctionnaient toutes selon le même protocole. Une observatrice a constaté que le *mikiri* commençait le soir, se poursuivait toute la journée suivante, et prenait fin le matin du troisième jour. Un *mikiri* pouvait regrouper une cinquantaine de participantes, dont certaines n'étaient pas du village et devaient dormir sur place. En effet, les femmes se déplaçaient de village en village pour participer aux assemblées avec leurs filles ou les femmes de la famille de leurs co-épouses (polygamie oblige). Les participantes contribuaient pour la nourriture, car on mangeait, et on dansait. La présidente avait peu d'autorité. Elle était soumise à des contraintes particulières. Par exemple, elle ne pouvait pas parler en mangeant. Il était interdit d'avoir eu un rapport sexuel avec un homme la veille d'un *mikiri* ou pendant un *mikiri*. Des amendes pouvaient être imposées à celles qui contrevenaient aux règlements, ou qui arrivaient en retard. Ces assemblées tranchaient des différends entre femmes, et prenaient des décisions au sujet des activités du marché, ou encore contre des hommes qui empiétaient sur les terres des femmes ou qui étaient violents. Ces décisions étaient reconnues par le reste de la communauté¹²⁹. Un *demos* de femmes assemblées pouvaient se transformer en *plèbe*, puisqu'il était dans la tradition de « s'asseoir sur un homme » qui avait été violent envers une ou des femmes :

129. Joseph Thérèse Agbasiere, *Women in Igbo Life and Thought*, New York/Londres, Routledge, 2000, p. 219-222.

des femmes entouraient alors l'homme ou sa demeure pour le chahuter et détruisaient parfois sa maison.

En 1929, une rumeur circule selon laquelle les colons britanniques veulent taxer les produits que les femmes vendent au marché. Les mikiris sont convoqués et permettent la mobilisation de milliers de femmes. Des femmes « s'asseoiront » sur les maisons des Anglais, incendiant une quinzaine de bâtiments de l'administration britannique. Celle-ci répliquera en déployant l'armée, qui écrasera la révolte, tuant une cinquantaine de rebelles et renforçant le patriarcat chez les Igbos : interdiction aux femmes de s'assembler (même si la pratique semble avoir survécu), création de gouvernements, tribunaux et corps de police igbos auxquels seulement les hommes pouvaient participer¹³⁰.

Les pays colonisés par les puissances occidentales ont donc un rapport complexe avec la « démocratie », le terme lui-même étant emprunté à la langue de la puissance coloniale. Les travaux du politologue Frederic C. Schaffer¹³¹ sur l'histoire du mot « démocratie » au Sénégal rappellent, par exemple, que le terme y est introduit en français, pour devenir *demokaraasi* en wolof, vers 1940. Il sera de plus en plus utilisé après 1974, alors que le multipartisme est introduit dans le pays. Pour le parti au pouvoir, *demokaraasi* ne signifie que le droit aux autres partis d'exister

130. Judith Van Allen, « "Sitting on a Man": Colonialism and the Lost Political Institution of Igbo Women », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 6, n° 2, 1982, p. 165-181.

131. Frederic C. Schaffer, *Democracy in Translation*, op. cit. ; et « Comparer la *Democracy* américaine et la *Demokaraasi* sénégalaise », loc. cit.

et de s'exprimer ; pour ces derniers, il signifie des élections justes et une alternance du pouvoir. Dans tous les cas, le Sénégal est une démocratie aux yeux de toutes les forces qui s'opposent. Un cadre du Parti socialiste explique en avril 1991, dans *L'unité pour le socialisme*, que le Sénégal est l'exemple éclatant de la démocratie, un rôle qu'a rempli Athènes, où est née la démocratie¹³². Les partis politiques utilisent aussi « démocratie » en référence à l'islam, plus particulièrement à l'appel à la prière par les muezzins du haut des minarets. Selon cette métaphore, les chefs des partis sont les muezzins, les programmes et les promesses les appels à la prière, et les électeurs les fidèles. Du côté du parti au pouvoir, lors de la campagne électorale de 1993, Abdou Diouf¹³³ explique à la radio et à la télévision, en wolof : « [J]e veux que le pays ait la *demokaraasi*. [...] Voici la mosquée ; quiconque veut appeler le peuple à la prière peut le faire. Mais s'il y a plusieurs muezzins, il ne peut y avoir qu'un imam¹³⁴. » La démocratie ainsi entendue ne prévoit pas nécessairement d'alternance au pouvoir, le multipartisme étant suffisant. La démocratie est aussi associée, dans les paroles des politiciens, à leur générosité prétendue envers le peuple et les électeurs. Ironisant à la fois sur le multipartisme et la démocratie, un caricaturiste du *Canard libéré* met en scène son personnage Goorgoorlu, regardant la télévision lors de la

132. Frederic C. Schaffer, *Democracy in Translation*, *ibid.*, p. 30-31.

133. Abdou Diouf (1935-). Second du président Senghor, il est son premier ministre, avant d'être lui-même président de la République en 1981. Il accepte le multipartisme en 1988. Défait en 2000 par Abdoulaye Wade, il quitte son pays pour vivre en France.

134. Frederic C. Schaffer, *op. cit.*, p. 30-31.

campagne électorale de 1988. À la question de savoir pour qui il votera, le personnage répond, en référence aux différents candidats : « Pour Savané, qui me promet du travail ; pour Mbaye Niang, pour l'éducation dans les langues nationales pour mes enfants ; pour Diouf, qui me garantit la démocratie ; et pour Ablaye, qui me promet du riz et du poisson tous les jours. Je ne suis plus indécis. Je vais voter pour tous les quatre. » Quand on lui répond que c'est impossible, il réplique : « Pourquoi pas ? Nous avons la démocratie, non¹³⁵ ? »

Pour sa part, une vieille dame qui ne parle que le wolof admet qu'elle ne sait pas ce que signifie *demokaraasi* : « [C]'est juste un mot que j'entends beaucoup à la radio¹³⁶. » Dans la population wolof, plusieurs l'utilisent pour désigner un accord ou l'atteinte d'un consensus. Cette définition s'applique, entre autres choses, lors des élections, qui procèdent souvent par agrégation collective des suffrages, comme ailleurs en Afrique. Au Bénin, par exemple, les communautés votent en bloc pour le fils – ou la fille – du terroir¹³⁷. Modou, un Sénégalais qui ne parle que wolof, répond à la question à savoir s'il y a la démocratie dans son pays en rappelant la métaphore d'Abdou Diouf : « Oui. Vous pouvez voter pour le parti de votre choix. Abdou Diouf a dit, "Voici la mosquée ; quiconque veut

135. *Ibid.*, p. 39.

136. *Ibid.*, p. 23.

137. Constantin Some, « Pluralisme socio-ethnique et démocratie participative. Cas du Bénin », mémoire de maîtrise, département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, 2009, p. 55.

appeler le peuple à la prière peut le faire.” C’est notre *demokaraasi*.» Puis il précise :

S’il y a 100 personnes, 90 vont partager les mêmes opinions. Avant longtemps, ceux qui ne sont pas d’accord vont finir par rejoindre la majorité, eux aussi. Il y a quelque temps, il y avait deux politiciens qui étaient candidats pour le même poste. Quand ils sont venus à ce village, nous nous sommes réunis et nous nous demandions : « Quel candidat préfères-tu ? » Quelques-uns ont choisi le premier, les autres le second. Quand nous avons vu que le premier candidat avait plus d’appuis, ceux qui avaient au départ choisi le second candidat ont immédiatement joint la majorité pour que les choses aillent mieux. C’est ça, notre *demokaraasi* dans ce village¹³⁸.

Pour un fermier du Kaolack, « [n]otre *demokaraasi*, c’est tout le monde uni. Nous travaillons tous ensemble. [...] Si quelqu’un est malade et ne peut pas cultiver son champ, nous nous retrouvons tous pour l’aider. Pour payer nos taxes, nous nous mettons ensemble pour donner notre argent¹³⁹ ».

Ainsi, un des convives qui ne reçoit pas de tasse lors de la cérémonie du thé pourra s’exclamer : « Alors, ce n’est plus la *demokaraasi* ici¹⁴⁰ ? » Le terme *demokaraasi* évoque donc le consensus, la solidarité, mais aussi l’égalité et le partage, ou la redistribution. De même, dans ce pays où se pratique la polygamie, *demokaraasi* signifie, pour un mari, le fait de traiter ses épouses de manière égale.

138. Frederic C. Schaffer, *op. cit.*, p. 55.

139. *Ibid.*, p. 60.

140. *Ibid.*, p. 63.

Frederic C. Schaffer explique le processus d'adaptation et de transformation du sens du mot *demokaraasi* en rappelant que le Sénégal est un pays qui connaît un grave problème de pauvreté. Conséquemment, l'aide mutuelle et la solidarité sont des pratiques importantes pour assurer des conditions de vie minimales au sein des populations défavorisées.

Or les élections, associées à la « démocratie », sont des occasions pour obtenir des gains matériels, par le système du patronage, alors que les candidats paient pour obtenir des votes. Pour une vieille femme de Dakar, *demokaraasi* signifie échanger son appui politique pour du riz, du sucre ou de l'argent. En conclusion, Schaffer explique :

[L]es messages en langue wolof de l'élite sont seulement partiellement responsables de la manière dont les locuteurs wolof peu éduqués comprennent aujourd'hui le mot *demokaraasi*. Tout aussi importante est la façon dont des populations vulnérables répondent à leurs conditions de vie. L'incertitude économique, l'éthique de l'aide mutuelle qui en découle et le recours aux élections pour faciliter la sécurité collective sont autant d'éléments importants pour expliquer comment et pourquoi *demokaraasi* en est venue à signifier la solidarité¹⁴¹.

Au Sénégal, d'autres mots français ont été repris en wolof et leur sens transformé. C'est le cas de « politique », qui est devenu *politig* en wolof et qui signifie mensonge et malhonnêteté. Ailleurs en Afrique francophone, comme au Congo et au Rwanda, mais aussi en Afrique anglophone, comme au Sierra Leone, le mot « politique » évoque la tromperie. En bambara, *politigi* peut être utilisé comme

141. *Ibid.*, p. 79.

un verbe qui signifie « tromper » ou « duper¹⁴² ». Un fermier wolof du Sénégal explique ainsi que dans sa langue, « [s]i vous dites que quelque chose semble faux, nous disons que vous essayez de nous *politig*¹⁴³ ». Un bijoutier qui vend une bague en toc, par exemple, *politig* ses clients parce qu'il leur refile des « bagues *politig*¹⁴⁴ ».

Y aurait-il aussi une démocratie *politig*?

AUJOURD'HUI : LA LUTTE CONTINUE

Ces trois exemples, couplés avec le cas des États-Unis et de la France, montrent que « démocratie » est un mot à l'histoire complexe, qui se caractérise toutefois dans la modernité par un décalage entre son sens originel et le sens que lui ont attribué les élites au gré des luttes politiques et de leur désir de mobiliser les masses. La démocratie est aujourd'hui le nom que les élites utilisent pour désigner des régimes libéraux qui n'ont pas été fondés par des démocrates, même si des événements historiques sont associés de manière illusoire à la démocratie (la guerre de l'Indépendance aux États-Unis ou la Révolution en France), ou si le régime a été imposé par des forces étrangère à la suite d'invasions coloniales (Sénégal) ou de défaites militaires (Allemagne), ou encore qu'il n'a tout simplement jamais connu de transformation justifiant un changement de nom (Canada).

« Démocratie » est devenu un mot à ce point populaire que les universitaires spécialistes de la démocratie se

142. *Ibid.*, p. 70.

143. *Ibid.*, p. 77.

144. *Ibid.*, p. 79.

laissent duper, et croient que le régime d'Athènes et celui de Washington ou de Paris relèvent du même esprit et des mêmes principes, parce qu'ils ont le même nom ! Le raisonnement va généralement comme suit : le mot « démocratie » nous vient des Grecs et signifie le gouvernement par le peuple. Mais un tel régime est aujourd'hui impensable et impossible dans le cadre de nos nations modernes. De plus, les individus modernes ne veulent pas tant participer à la vie politique qu'être libres de se consacrer à leur vie privée (travail, famille, loisir). En conséquence, oublions tout simplement le sens étymologique et historique du mot « démocratie », mais utilisons-le tout de même pour désigner nos régimes électoraux, car c'est finalement le plus beau des noms de régimes¹⁴⁵.

Ainsi, le politologue américain Benjamin R. Barber et le journaliste et réalisateur canadien Patrick Watson ont signé conjointement en 2000 l'ouvrage *The Struggle for Democracy*¹⁴⁶. La démocratie moderne et celle d'Athènes y sont amalgamées dès la première page¹⁴⁷. Les auteurs prétendent que la démocratie renaît enfin aux États-Unis après deux mille ans de dormance. Dans le même esprit,

145. Voir, parmi d'autres : David Held, *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1987, p. 2 et 4 ; David Held (dir.), *Prospects for Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1993, p. 16 et 18 ; J. Roland Pennock, *Democratic Political Theory*, Princeton, Princeton University Press, 1979, p. 3 et 7 (j'ai discuté de cet enjeu dans « Les anciens ne sont plus ce qu'ils étaient. Réflexion sur l'idée de "démocratie" moderne », dans Martin Breught et Yves Couture (dir.), *Les anciens dans la pensée politique contemporaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010).

146. Patrick Watson et Benjamin R. Barber, *The Struggle for Democracy*, Toronto, Key Porter Books, 2000.

147. *Ibid.*, p. 7.

le philosophe Jonathan Wolff explique, dans son ouvrage *An Introduction to Political Philosophy*, que la démocratie « a grandement prospéré depuis quelque temps, et a eu une courte période de vie dans la Grèce antique – quoique sous une forme très limitée –, mais il n'y a pas eu de véritable État démocratique pendant la période de deux mille ans entre ces deux moments¹⁴⁸ ». Du côté francophone, Simone Goyard-Fabre, spécialiste de philosophie politique, signe *Qu'est-ce que la démocratie? La généalogie philosophique d'une grande aventure humaine*¹⁴⁹, un ouvrage dans lequel elle a la clairvoyance de préciser que « l'image de la démocratie comme démophilie [amour du peuple] est loin d'être claire¹⁵⁰ », c'est-à-dire que ce que l'on entend par démocratie n'est pas toujours synonyme d'un régime favorable au *demos*. Cependant, elle ajoute un peu plus loin qu'« [i]l n'y a pas de point de rupture entre le modèle démocratique des Anciens et l'idée démocratique des Modernes : ce sont, plus ou moins nets, plus ou moins impérieux, les mêmes paramètres institutionnels, ce sont les mêmes exigences existentielles qui sont à l'œuvre ici et là¹⁵¹ ». Elle en rajoute, affirmant qu'on « a souvent signalé, en les exagérant, les différences entre les démocraties anciennes et les démocraties modernes¹⁵² ».

148. Jonathan Wolff, *An Introduction to political philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 1996, p. 69.

149. Simone Goyard-Fabre, *Qu'est-ce que la démocratie? La généalogie philosophique d'une grande aventure humaine*, Paris, Armand Colin, 1998 ; Anne Baudart, *Qu'est-ce que la démocratie?*, Paris, Vrin, 2005.

150. Simone Goyard-Fabre, *ibid.*, p. 10.

151. *Ibid.* ; Anne Baudart, *op. cit.*, p. 11 et 16.

152. Simone Goyard-Fabre, *op. cit.* ; Anne Baudart, *ibid.*, p. 210.

Même Jacqueline de Romilly, spécialiste de la Grèce antique, explique dans son livre *Problèmes de la démocratie grecque* que la démocratie du « monde moderne [...] fut inventée en Grèce¹⁵³ ». La manipulation linguistique des élites politiques du XIX^e siècle a donc des effets sur la philosophie, l'histoire et la science politique : un même mot qui désigne deux régimes si différents, et voilà brouillé notre entendement de l'histoire politique.

Même les activités de formation à la citoyenneté entretiennent cette confusion historique¹⁵⁴. Au Québec, l'État propose le Tournoi jeunes démocrates, un jeu-questionnaire pour élèves du collégial qui se déroule au Parlement. Un des thèmes du jeu porte sur les « [o]rigines et évolution de la démocratie (depuis le VII^e siècle av. J.C. jusqu'à aujourd'hui)¹⁵⁵ ». Suivant les directives du ministère de l'Éducation du Québec, les manuels scolaires en histoire présentent Athènes comme « une première expérience démocratique ». Un manuel scolaire destiné aux jeunes de première année du secondaire (environ 12 ans), propose ainsi cette présentation :

Bienvenue en Grèce ! [...] [L]es citoyens font l'expérience de la démocratie. C'est l'une des toutes premières fois

153. Jacqueline de Romilly, *op. cit.*, p. 17. Voir p. 46 pour une vision plus modérée.

154. À ce sujet, j'ai étudié la pratique des élections de conseils d'élèves, dans les écoles au Québec, y compris le discours diffusé par le matériel distribué pour cette activité de formation citoyenne par le Directeur général des élections du Québec (DGE) : « Les élections de Conseils d'élèves. Méthode d'endoctrinement au libéralisme politique », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 32, n° 3, 2006.

155. Dépliant « Tournoi jeunes démocrates » (6, 7 et 8 avril 2001), Gouvernement du Québec, 2000.

qu'une population vit sous un tel régime politique. Comme nous vivons nous-mêmes en démocratie, tu comprendras l'intérêt de cet événement. [...] [L]eurs institutions politiques et leur façon de fonctionner étaient différentes, mais cela n'a pas empêché notre société de s'en inspirer. En y regardant de près, tu noteras que certains principes et certaines valeurs démocratiques sont restés inchangés jusqu'à nos jours¹⁵⁶.

Dans un autre manuel, il est précisé que « [d]'hier à aujourd'hui [l]e mot démocratie signifie "pouvoir du peuple". La démocratie est un régime politique dans lequel le peuple exerce le pouvoir ». Or, depuis l'Antiquité, « le visage de la démocratie a beaucoup changé. Aujourd'hui, dans un régime politique démocratique, la citoyenneté est accessible à la très grande majorité de la population ». Comment s'explique cet élargissement de la citoyenneté ? « Parmi les droits et les devoirs des citoyens, le plus fondamental est celui de voter pour exprimer librement une opinion. [...] La citoyenneté n'est donc pas seulement un statut, c'est une responsabilité¹⁵⁷ ! » Évacuée, donc, cette idée pourtant fondamentale d'une participation directe des citoyens au processus collectif de prise de décision, par sa présence dans des assemblées délibératives. Voter pour se choisir un délégué semble aujourd'hui suffisant pour penser vivre en démocratie.

156. Claude Blouin et Jean Roby, *L'Occident en 12 événements. Manuel de l'élève: histoire et éducation à la citoyenneté, 1^{er} cycle du secondaire*, Laval, Grand Duc, 2005, p. 149.

157. Hervé Gagnon et Michel Vervais, *Réalités. Histoire et éducation à la citoyenneté. 1^{er} cycle du secondaire – manuel de l'élève 1A*, Saint-Laurent, ERPI, 2005, p. 170.

Il peut sembler absurde de présenter ainsi comme identiques les régimes d'Athènes quelques centaines d'années avant Jésus-Christ, et ceux de Washington, de Paris ou du Québec d'aujourd'hui, simplement parce qu'ils ont le même nom. Plus absurde encore d'insinuer qu'il y a une filiation historique réelle entre ces deux formes de régimes pourtant si différentes et séparées dans le temps par plusieurs époques politiques spécifiques : l'Empire romain, le Moyen Âge européen féodal, la création de l'État moderne monarchiste, les révolutions républicaines et le développement du nationalisme et du libéralisme. Mais le mot « démocratie » s'inscrit tout de même dans une histoire longue et un réseau linguistique où il prend son sens en relation avec d'autres termes et d'autres idéaux. Ainsi, le mot est bien un héritage d'un régime politique (Athènes) associé à l'égalité et à la participation politique. Dire que nous vivons dans une démocratie, c'est laisser entendre, et croire, que le peuple exerce plus de pouvoir qu'il ne peut réellement le faire, dans le cadre des institutions officielles. C'est d'ailleurs pour cela que les élites politiques ont pu si aisément l'utiliser pour séduire les masses.

ÉTAT DES LIEUX

Pendant la guerre froide, les deux camps se réclamaient de la démocratie. Le « monde libre » du bloc de l'Ouest défendait la démocratie libérale représentative, associée aux élections et au multipartisme, mais surtout aux libertés individuelles et à la libre entreprise. Les « démocraties populaires » du bloc de l'Est, comme la République démocratique d'Allemagne (RDA), se présentaient pour leur part comme plus justes car plus égalitaires et respectueuses

des droits et des intérêts des prolétaires. La Yougoslavie se disait démocratique parce que ses entreprises étaient gérées par les travailleuses et les travailleurs, qui pouvaient s'assembler et délibérer dans des conseils d'entreprise. Les deux camps s'accusaient mutuellement de proposer une fausse démocratie, chacun prétendant incarner la seule vraie démocratie. Avec la fin de la guerre froide, les libéraux diront que les populations du bloc de l'Est ont rejeté le totalitarisme et choisi la (vraie) démocratie. Il s'agissait là, pour plusieurs, de la marche inexorable de l'humanité vers le régime qui représentait le mieux ses aspirations et sa nature profonde, la « démocratie ». En Occident, les ex-communistes comme Achille Occhetto¹⁵⁸, élu secrétaire général du Parti communiste italien en 1989, déclarent que leur formation fait la promotion non pas du communisme, mais de « la démocratie guidée par des idéaux socialistes¹⁵⁹ ». D'ailleurs, l'étiquette « communiste » est abandonnée par cette formation, qui choisit de se nommer Parti des démocrates de gauche. En janvier 1994, à l'occasion du soulèvement des zapatistes au Chiapas, au Mexique, un porte-parole de cette guérilla nouveau genre précise : « Notre organisation n'est pas socialiste [...] nous voulons la démocratie¹⁶⁰. » À l'autre extrémité du spectre politique, l'ex-dictateur Augusto Pinochet, lors de son allocution d'adieu à l'armée chi-

158. Achille Occhetto (1936-). Politicien italien, il sera le dernier secrétaire général du Parti communiste. Il sera sénateur et député européen.

159. Jean-François Revel, *Le regain démocratique*, Paris, Fayard, 1992, p. 13.

160. *Le Devoir*, 18 janvier 1994.

lienne en 1998, la présente comme la « sauveuse de la démocratie¹⁶¹ ».

En France en 2007, la revue *Mots – Les langages du politique* propose un numéro spécial consacré au terme « démocratie », qui confirme sa popularité. Ce mot est nécessairement positif, évoquant l'égalité, la liberté, la justice. On promet toujours « plus de démocratie », on dénonce ce qui est « faussement » démocratique ou qui « n'est pas démocratique¹⁶² ». Ayant répertorié des dizaines de milliers d'occurrences du mot « démocratie » dans le cyberspace, des chercheurs remarquent : « Il est peut-être inutile de le dire, mais c'est tout de même frappant : nul ne revendique "moins de démocratie"¹⁶³. »

Il ne faut pas oublier, cela dit, que certaines tendances radicales à gauche comme à droite vont prendre une posture explicitement antidémocratique, pour rompre justement le consensus démocratique, et afficher une défiance face à la société et à ses institutions. C'est le cas, par exemple, des royalistes de l'Action française, en 1905, pour qui « [l]a démocratie, c'est le mal. La démocratie, c'est la mort¹⁶⁴ », et le régime électoral libéral n'est qu'une « voyoucratie » et une « crapularchie ». Pour leur part, des socialistes révolutionnaires vont aussi chercher à se distancier de la démocratie, terme qui désigne dans leur discours

161. *New York Times*, 13 septembre 1998.

162. Hugues Constantin de Chanay et Sylvianne Rémi-Giraud, « Démocratie et ses dérivés. De la dénomination à l'argument sans réplique », *Mots*, n° 83, 2007, p. 81-99.

163. *Ibid.*, p. 94.

164. *Gazette de France*, 14 septembre 1905 (cité par Marc Angenot, *op. cit.*, p. 7).

le régime parlementaire qu'ils conspuent¹⁶⁵. Hubert Lagardelle¹⁶⁶, directeur de la revue *Le Mouvement socialiste*, ironise ainsi sur « [l]a démocratie triomphante¹⁶⁷ » : « le duel engagé entre la démocratie et le socialisme ouvrier se poursuivra inexorablement » et « l'heure ne sera pas toujours à la démocratie triomphante¹⁶⁸ ». Lors du colloque international qui a lieu à Paris en avril 1907 portant sur les liens entre socialisme et syndicalisme, des radicaux accusent les socialistes des partis d'avoir accepté de jouer le jeu du parlementarisme. Selon Arturo Labriola¹⁶⁹, « le socialisme n'est pas un dérivé de la démocratie » et « vraiment, le socialisme, c'est autre chose que la démocratie ». Lagardelle y dira également que « le syndicalisme français est né de la réaction du prolétariat contre la démocratie », qui n'est autre chose qu'une « forme populaire de la domination bourgeoise¹⁷⁰ ». Mais cet abandon par les socialistes du mot « démocratie » à la bourgeoisie reste rare, tant est puissante la séduction qu'exerce le terme sur les esprits. En ce sens, Felix Baumgartner, devenu célèbre pour avoir traversé le mur du son lors

165. Marc Angenot, *ibid.*

166. Hubert Lagardelle (1874-1958). Propagandiste socialiste du syndicalisme révolutionnaire, il rejoint le parti fasciste (Faisceau) et devient ministre du Travail sous le gouvernement de Vichy.

167. Hubert Lagardelle, « La démocratie triomphante », *Le Mouvement socialiste*, n° 174-175, mai-juin 1906, p. 187.

168. *Ibid.*, p. 192.

169. Arturo Labriola (1873-1959). Économiste et politicien italien, partisan du syndicalisme révolutionnaire, il se fait élire au Parlement comme socialiste. Il se retire pendant le fascisme, puis il siège au Sénat après la Seconde Guerre mondiale.

170. Zeev Sternhell, *La droite révolutionnaire 1885-1914*, Paris, Gallimard, 1997, p. 437-438 et 443.

d'une chute libre, en octobre 2012, défend une position excentrique lorsqu'il prône, en entrevue au journal autrichien *Kleine Zeitung*, qu'« on ne peut rien modifier dans une démocratie » et qu'il serait préférable d'avoir une « dictature modérée [...] dirigée par des personnalités expérimentées issues de l'économie privée¹⁷¹ ».

Aux États-Unis, Frederic C. Schaffer constate que la démocratie évoque simplement une accessibilité ou une distribution égalitaire. Le *New York Times* du 31 août 1991 affirmait ainsi que le wagon de métro est le « grand démocratiser » puisque la femme de ménage et le courtier en Bourse s'y retrouvent côte à côte. Dans le même journal, le 2 décembre 1983, le directeur d'un centre d'arts de New York précisait qu'un festival de musique multiethnique, c'est « très participatif. [...] Comme toute forme de danse communautaire, c'est la démocratie en action – tout le monde peut avoir du bon temps ». Le journal *New Republic*, qui explique le 2 novembre 1992 que le sida peut toucher n'importe qui, indépendamment des pratiques sexuelles, évoque une « démocratie de la peste¹⁷² ». Dans l'usage courant, le mot « démocratie » renvoie aussi à l'idée d'une liberté de choix. Ce qu'incarne la diversité (relative) des candidatures lors des élections ou l'abondance (relative) des produits en vente sur le marché, d'où l'expression de démocratie des consommateurs. Bref, le mot fait référence à la participation, à l'égalité et à la liberté (de choix).

171. Agence France-Presse, « Felix Baumgartner pour “une dictature modérée” », *Le Devoir*, 29 octobre 2012, p. B2.

172. Frederic C. Schaffer, *op. cit.*, p. 11.

Les États-Unis entraînent aujourd'hui leurs alliés en Afghanistan et en Irak pour y mener des guerres d'invasion au nom de la « démocratie ». En 2011, les populations de pays arabes comme la Tunisie, l'Égypte et la Lybie, que l'Occident croyait intoxiquées à jamais par des pratiques autoritaires et l'idéologie islamiste, se mobilisent dans la rue pour réclamer la « démocratie ». Toute la planète veut la démocratie, semble-t-il, mais dans sa forme libérale, c'est-à-dire un régime électoral (ou une aristocratie élue). C'est ce que le politologue conservateur Francis Fukuyama a nommé « la fin de l'histoire », indiquant ainsi que ce régime est le meilleur que l'humanité puisse produire. Le libéralisme marque en cela la fin de l'évolution politique de notre espèce, mais non la fin de son histoire en tant que succession d'événements, dont certains peuvent entraîner des régressions¹⁷³. À la fin de l'histoire, donc, le peuple est souverain, il vit en « démocratie », mais ne gouverne pas... Vive l'aristocratie élective !

L'élite politique a commis l'erreur de justifier son nouveau pouvoir face au roi et aux aristocrates héréditaires en proclamant la nation souveraine. Pour bien huiler le jeu électoral, l'élite s'est ensuite réclamée de la « démocratie ». Or l'élite s'expose ainsi à être forcée de justifier ce paradoxe d'une démocratie sans pouvoir du peuple, d'un peuple souverain mais sans pouvoir. Sans compter qu'elle entretient chez ce peuple le désir d'être souverain. C'est ce que rappelaient déjà des révolutionnaires plutôt modérés, voire conservateurs, comme le député Malouet,

173. Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire ou le dernier homme*, Paris, Fayard, 1990.

qui interpellait à ce sujet les délégués de l'Assemblée nationale au XVIII^e siècle :

Vous avez voulu [...] rapprocher intimement le peuple de la souveraineté, et vous lui en donnez continuellement la tentation, sans lui en confier immédiatement l'exercice. [...] [E]n disant que la souveraineté appartient au peuple, et en ne déléguant que des pouvoirs, l'énonciation du principe est aussi fausse que dangereuse. Elle est fausse, car le peuple, en corps, dans les assemblées primaires, ne peut rien saisir de ce que vous déclarez lui appartenir, vous lui défendez même de délibérer ; elle est dangereuse, car il est difficile de tenir dans la condition de sujet celui auquel vous ne cessez de dire : *tu es souverain*. [...] Tel est donc le premier vice de votre Constitution, d'avoir placé la souveraineté en abstraction¹⁷⁴.

Rappelons les propos de Bresson, déjà mentionnés brièvement, dans *Réflexions sur les bases d'une constitution*, déposé à l'Assemblée nationale :

[N]e perdez pas de vue l'usage terrible & déplorable que peuvent faire les factieux d'un seul mot [...]. Je sais fort bien ce que c'est qu'une république démocratique [...]. Dans une république démocratique, le peuple en corps a le débat des lois, adopte ou rejette la loi proposée, décide de la paix ou de la guerre, juge même dans certaines circonstances. Cela est impossible, physiquement impossible en France ; ainsi la France ne peut être une république démocratique : c'est mentir à la nature même des choses que de la nommer ainsi. Mais, si vous laissez subsister ce mot, quelle arme terrible ne mettez-vous pas dans les mains des amis de l'anarchie ? Tout ce qui sera proposé pour donner de la

174. Pierre-Victor Malouet, *op. cit.*, p. 504.

force au gouvernement, ils le soutiendront contraire à l'essence de la démocratie [...] ; tout cela sera combattu & renversé par une montagne sur laquelle des ignorants feront retentir les mots démocratie, constitution démocratique [...]. Comment surtout, en faisant du mot démocratie un mot constitutionnel, un mot sacramentel, comment contenir les sociétés populaires, comment les dissoudre quand il sera nécessaire¹⁷⁵ ?

Aujourd'hui, le mouvement altermondialiste qui a émergé au milieu des années 1990 pour dénoncer l'idéologie néolibérale et la mondialisation du capitalisme, s'agite dans la rue et déplore le « déficit démocratique » des grands sommets officiels de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Ce mouvement transnational est aussi nommé le « mouvement des mouvements », puisqu'il regroupe des syndicats, des anarchistes, des féministes, des écologistes, des Autochtones et d'autres groupes et organisations qui se mobilisent pour contester ou résister aux politiques néolibérales, y compris la privatisation du bien commun et les mesures d'austérité. Face à cette contestation, le premier ministre canadien Jean Chrétien dira, à l'occasion du Sommet du G8 à Gênes à l'été 2001, que « [s]i les anarchistes veulent détruire la démocratie, nous ne les laisserons pas faire¹⁷⁶ ». Lors du Sommet des Amériques à Québec, quelques semaines plus

175. Jean-Baptiste Marie-François Bresson, *op. cit.*, p. 2-3.

176. Frédéric Garlan, « Sommet du G8. Les Huit affirment qu'ils ne se laisseront pas intimider par les casseurs », *La Presse*, 23 juillet 2001, p. A4.

tôt, il avait déjà semoncé « ceux qui essayaient de détruire un très bon système démocratique¹⁷⁷ ».

Or ce mouvement des mouvements opte souvent pour la démocratie participative, soit l'assemblée générale comme processus collectif de prise de décision. Il est en cela l'héritier des démocrates des siècles passés, qui ont porté l'idéal de l'agoraphilie politique et l'ont mis en pratique dans des agoras formelles ou informelles. Cet idéal s'est incarné depuis plusieurs décennies en Occident dans les réunions et les assemblées des féministes radicales, des écologistes et du mouvement contre le nucléaire, des pacifistes, de certains syndicats et groupes associatifs ou communautaires qui viennent en aide aux personnes démunies et exclues¹⁷⁸. On y sait bien que la démocratie participative n'est pas un long fleuve tranquille ; qu'il y a des ambitieux et des manipulateurs qui jouent des procédures pour influencer la délibération, que l'égalité n'est jamais parfaite à l'agora, en particulier quant au partage de la parole, que le processus peut être long et laborieux,

177. Marco Fortier, « Chrétien félicite la FTQ pour son succès à maintenir l'ordre », *Le Journal de Montréal*, 22 avril 2001, p. 5.

178. Au sujet de la démocratie délibérative dans les mouvements sociaux, voir Francesca Polletta, *Freedom Is an Endless Meeting: Democracy in American Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 2004 ; Nancy Guberman, Jocelyne Lamoureux, Jennifer Beeman, Danielle Fournier et Lise Gervais, *Le défi des pratiques démocratiques dans les groupes de femmes*, Montréal, Saint-Martin, 2004 ; Mélissa Blais, « Féministes radicales et hommes proféministes. L'alliance piégée », dans Francis Dupuis-Déri (dir.), *Québec en mouvements. Idées et pratiques militantes contemporaines*, Montréal, Lux, 2008, p. 164-171 ; Francis Dupuis-Déri, « Contestation internationale contre élites mondiales. L'action directe et la politique délibérative sont-elles conciliables ? », *Ateliers de l'éthique*, vol. 7, n° 1, 2012.

que la décision n'est pas toujours heureuse. Mais qui a prétendu qu'il est facile de réaliser la liberté, l'égalité et la solidarité ? Dans tous les cas, face à des difficultés, la décision collective est rarement d'abdiquer le pouvoir commun pour se nommer un ou des chefs. Il s'agit plutôt d'imaginer et de développer des rituels et des procédures pour faciliter la délibération, tout en réduisant au minimum les inégalités formelles et informelles¹⁷⁹.

Cet idéal prend vie dans des dizaines d'assemblées de quartier lors de la crise financière en Argentine en 2000¹⁸⁰ et des assemblées populaires ailleurs en Amérique latine¹⁸¹, des campements autonomes temporaires lors des mobilisations contre les grands sommets économiques ou contre les politiques racistes d'immigration en Europe (campagne No Border)¹⁸², des assemblées du mouvement Occupy qui a planté ses tentes dans les centres-villes en Occident, en 2011, des assemblées générales du mouvement étudiant québécois et des assemblées populaires autonomes de quartiers (APAQ), lors de la grande grève étudiante en 2012¹⁸³. Bref, le peuple sait qu'il a la

179. Pour un guide de pratiques militantes, y compris en assemblée délibérante, voir : Morjane Baba, *Guérilla kit. Ruses et techniques des nouvelles luttes anticapitalistes. Nouveau guide militant*, Paris, La Découverte, 2008.

180. Naggh, *Nouvelles de l'assemblée générale du genre humain*, Paris, Belles émotions, 2004.

181. Voir, par exemple, Raul Zibechi, *Dispersing Power: Social Movements as Anti-State Forces*, Oakland/Edimbourg, AK Press, 2011.

182. Francis Dupuis-Déri, « L'utopie est dans les prés. Campements militants temporaires et autogérés », *Réfractions*, n° 14, 2005.

183. Francis Dupuis-Déri, « Au Québec, la démocratie directe émerge du printemps érable », *Rue89*, 2 juillet 2012.

capacité de se doter d'agoras pour s'assembler et discuter collectivement des affaires communes, malgré ces élites politiques, économiques, médiatiques et universitaires qui répètent encore et toujours que la démocratie directe est aujourd'hui impensable et impossible. C'est la perpétuation de la longue lutte entre l'agoraphobie et l'agoraphilie politiques. Ces deux forces se réclament maintenant toutes deux de la « démocratie »¹⁸⁴, quoique les militantes et militants ont parfois recours à d'autres termes pour qualifier leurs pratiques délibératives : anarchisme, horizontalisme, anti-oppression.

Ces mouvements n'ont pas attendu que l'élite leur parle de démocratie pour s'organiser politiquement et se doter d'agoras formelles ou informelles. L'agoraphilie politique traverse toute l'histoire de l'humanité. La démocratie (directe) était là avant la modernité occidentale et son État, son capitalisme, son patriarcat, son racisme. La modernité a écrasé la démocratie, qui s'est réfugiée dans des espaces autonomes et des instants volés aux dominants. Elle réapparaît souvent au grand jour, et le *demos* assemblé peut se transformer en plèbe turbulente qui prend la rue pour contester les élites politiques et économiques. Quelques ambitieux tentent alors de profiter de l'énergie et de la colère du mouvement de contestation pour accroître leur pouvoir personnel et leurs privilèges.

184. Voir Francis Dupuis-Déri, « Qui a peur du peuple ? » *loc. cit.* et « “Un autre monde est possible” ? Il existe déjà », *Horizons philosophiques*, vol. 15, n° 2, 2005. Plusieurs universitaires discutent de la démocratie délibérative. Voir, entre autres, Marie-Hélène Bacqué, Loïc Bondiaux, Archon Fung, Caroline Patsias et Yves Sintomer.

Il est ici pertinent de revenir à Robert Michels, un sociologue italien du début du ^{xx}^e siècle, qui a publié un livre relativement célèbre en sciences sociales, *Les partis politiques*. Il y présente sa loi d'airain de l'oligarchie, selon laquelle même les forces politiques les plus « démocratiques », voire anarchistes, en viennent toujours à produire une élite – une oligarchie – qui prend le contrôle des organisations et des mouvements en prétendant servir le bien commun. Il constate une tendance « effective de la démocratie à la création de partis de plus en plus complexes et différenciés, c'est-à-dire de partis de plus en plus fondés sur la compétence d'une minorité » oligarchique.

Sa conclusion reste toutefois moins connue. Il précise en effet que de par les principes mêmes qu'il incarne, l'idéal démocratique nourrit la critique contre cette oligarchie qui prétend diriger au nom de la démocratie :

Dès qu'elles ont atteint un certain degré de développement et de puissance, les démocraties commencent à se transformer peu à peu, en adoptant l'esprit et souvent aussi les formes de l'aristocratie, qu'elles avaient auparavant si âprement combattues. Mais contre les traîtres se dressent sans cesse de nouveaux accusateurs qui, après une ère de combats glorieux et de pouvoir sans honneur, finissent par se mêler à la vieille classe dominante, cédant la place à des opposants nouveaux qui, à leur tour, les attaquent au nom de la démocratie. Et ce jeu cruel ne prendra probablement jamais fin¹⁸⁵.

185. Robert Michels, *Les partis politiques*, Paris, Champs-Flammarion, 1971, p. 303 (traduction légèrement adaptée).

Remerciements

CE LIVRE a été, dans une première vie, une thèse de doctorat, réalisée entre 1994 et 2001 au département de science politique de l'Université de Colombie-Britannique (UBC), sous le titre *The Political Power of Words: "Democracy" and Political Strategies in the United States and France (1776-1871)*. Je tiens ainsi à remercier mon directeur de thèse, Philip Resnick, ainsi que les membres du jury, Barbara Arneil, Avigail Eisenberg et James Tully, pour leur aide pendant la rédaction et pour leurs conseils. Ce travail a été réalisé avec l'aide financière du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada. J'ai aussi bénéficié de l'hospitalité chaleureuse de Guillaîne et de Michel Fortmann, alors que je terminais la rédaction de ma thèse à Montréal. La poursuite de mes réflexions sur la démocratie a été encouragée par l'aide du programme « Essais » du Conseil des arts du Canada. Certaines idées présentées ici ont d'abord été avancées dans des articles ou des chapitres d'ouvrages collectifs (voir la bibliographie).

Je dois aussi remercier toutes ces personnes qui m'ont accompagné, à différentes étapes de ce très long travail, soit Élisabeth Williams, Julie Châteauvert, Mélissa Blais, Marcos Ancelovici, Barbara Debays, Lazer Lederhendler, et tout particulièrement mes deux parents, Thomas Déri et Colette Dupuis. Je remercie Mark Fortier et Marie-Eve

Lamy, des éditions Lux, pour leur lecture attentive de ce manuscrit, ainsi que les étudiantes et les étudiants qui ont suivi mon cours « Théories et pratiques de la démocratie » au département de science politique à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Je remercie finalement les militantes et militants du mouvement altermondialiste, que j'ai rejoints lorsque ma thèse a été enfin terminée. Ces rencontres m'ont démontré que la démocratie (directe) avait encore un sens aujourd'hui, et qu'il fallait toujours se méfier de la démocratie représentative.

Bibliographie

À noter que les notices biographiques des personnages historiques ont été rédigées à l'aide de diverses sources, dont le site internet de l'Assemblée nationale française, l'*Encyclopédie Britannica*, l'*Encyclopédie Universalis*, le *Petit Robert des noms propres*, le *Larousse des personnes* et Wikipédia.

LIVRES ET ARTICLES

ANGENOT, Marc, « La démocratie, c'est le mal: un siècle d'argumentation anti-démocratique à l'extrême gauche, 1815-1914 », *Discours social*, n° 15, 2003.

APPLEBY, Joyce, *Liberalism and Republicanism in the Historical Imagination*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.

ARENDT, Hannah, *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 2010 [1965].

AUSTIN, John L., *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.

BAAL, Gérard, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1994.

BABEAU, Albert, *La ville sous l'ancien régime*, vol. I, Paris, Librairie Académique/Didier et cie, 1884.

BAILYN, Bernard, *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge, Harvard University Press, 1967.

BALL, Terence et J. G. A. Pocock (dir.), *Conceptual Change and the Constitution*, Kansas, University Press of Kansas, 1988.

—, James Farr et Russell L. Hanson (dir.), *Political Innovation and Conceptual Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

BARBEAU, Henry, *Droit romain: du mandatum pecuniæ credendæ – Droit français: les assemblées générales des communautés d'habitants en France du XIII^e siècle à la Révolution*, Paris, Arthur Rousseau, 1893.

BARBER, Benjamin R. et Patrick Waston, *The Struggle for Democracy*, Toronto, Key Porter Books, 2000.

BEARD, Charles A., *An Economic Interpretation of the Constitution of the United States*, (nouv. éd.), New York, Free Press, 1986.

BEAUVOIS, Jean-Léon, *Traité de la servitude libérale. Analyse de la soumission*, Paris, Dunod, 1994.

BECKER, Howard S. *Outsiders. Études de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

BERNAYS, Edward, *Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie*, Paris/Montréal, La Découverte/Lux, 2007/2008.

BIRCH, Anthony H., *The Concepts and Theories of Modern Democracy*, Londres/New York, Routledge, 1993.

BLACK, Max (dir.), *The Importance of Language*, Englewood Cliffs (NJ), Prentice-Hall, 1962.

BOCK, Gisela, Quentin Skinner et Maurizio Viroli (dir.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

BOHMAN, James et William Rehg (dir.), *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Boston, MIT Press, 1997.

BOULOISEAU, Marc, *The Jacobin Republic 1792-1794*, Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1972.

BOURDERON, Roger (dir.), *L'An I et l'apprentissage de la démocratie*, Saint-Denis, PSD Saint-Denis, 1995.

BOURDIEU, Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

—, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n^{os} 52-53, 1984.

—, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000.

BOUVET, Laurent et Thierry Chopin, *Le fédéraliste. La démocratie apprivoisée*, Paris, Michalon, 1997.

BREAUGH, Martin, *L'expérience plébéienne. Une histoire discontinuée de la liberté politique*, Paris, Payot, 2007.

BROWN, Robert E., *Middle-Class Democracy and the Revolution in Massachusetts, 1691-1780*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 1955.

CARON, Jean-Claude, *La Nation, l'État et la démocratie en France de 1789 à 1914*, Paris, Armand Colin, 1995.

CASTORIADIS, Cornelius, *La montée de l'insignifiance. Les carrefours du labyrinthe*, tome IV, Paris, Seuil, 1996.

CHOMSKY, Noam et Edward S. Herman, *Manufacturing Consent: The Political Economy of the Mass Media*, New York, Pantheon Books, 1998.

CHRISTOPHERSEN, Jens A., *The Meaning of "Democracy" as Used in European Ideologies from the French to the Russian Revolution*, Oslo, Universitetsforlagets Trykningssentral, 1968.

CLASTRE, Pierre, « La question du pouvoir dans les sociétés primitives », *Interrogations: Revue internationale de recherche anarchiste*, n° 7, 1976.

COGLIANO, Frank, *Revolutionary America, 1763-1815: A Political History*, Londres/New York, Routledge, 1999.

Collectif, *L'interrogation démocratique*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1987.

COLLINGWOOD, R. G., *The Idea of History*, Oxford, Oxford University Press, 1946.

COUNTRYMAN, Edward, *The American Revolution*, New York, Penguin Books, 1985.

DAHL, Robert A., *Polyarchy: Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971.

—, *Democracy and Its Critics*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1989.

DANT, Tim, *Knowledge, Ideology & Discourse: A Sociological Perspective*, Londres, Routledge, 1991.

DAVID, Jacques-Louis et Jean-Louis Prieur, *Revolutionary Artists: The Public, the Populace, and Images of the French Revolution*, New York, State University Press, 2000.

DE BERTIER DE SAUVIGNY, Guillaume, *La Restauration*, Paris, Champs-Flammarion, 1955.

DE ROMILLY, Jacqueline, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, 1975.

DE SAUSSURE, Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1995.

DELEPLACE, Marc, *L'anarchie de Mably à Proudhon (1750-1850). Histoire d'une appropriation polémique*, Lyon, Éditions École normale supérieure, 2001.

DETIENNE, Marcel, *Les Grecs et nous*, Paris, Perrin, 2003.

— (dir.), *Qui veut prendre la parole?*, Paris, Seuil, 2003.

DICKASON, Olive P., *The Myth of the Savage*, Edmonton, University of Alberta Press, 1984.

DOMMANGET, Maurice, *Enragés et curés rouges en 1793: Jacques Roux – Pierre Dolivier*, Paris, Spartacus, 1993.

DORMOIS, Jean-Pierre et Simon P. Newman, *Vue d'Amérique. La Révolution française jugée par les Américains*, Paris, France-Empire, 1989.

DOUGLASS, Elisha P., *Rebels & Democrats: The Struggle for Equal Political Rights and Majority Rule During the American Revolution*, Chicago, Quadrangle Books, 1965.

DUBOIS, Jean, *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Librairie Larousse, 1962.

DUNCAN, Graeme (dir.), *Democratic Theory and Practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

DUNN, John, *Histoire de la théorie politique*, Paris, Menthà, 1992.

— (dir.), *Democracy: The Unfinished Journey, 508 BC to AD 1993*, Oxford, Oxford University Press, 1992.

DUPUIS-DÉRI, Francis, « Au Québec, la démocratie directe émerge du printemps érable », *Rue89*, 2 juillet 2012.

—, « Qui a peur du peuple ? Le débat entre l'agoraphobie politique et l'agoraphilie politique », *Variations: Revue internationale de théorie critique*, n° 15, printemps 2011.

—, « L'histoire du mot "démocratie" au Canada et au Québec : analyse des stratégies rhétoriques », *Revue canadienne de science politique*, vol. 42, n° 2, 2009.

—, « L'anarchie en philosophie politique : réflexions anarchistes sur la typologie des régimes politiques », *Ateliers de l'éthique*, vol. 2, n° 1, 2007.

—, « Quelques précisions au sujet de ma tribu... et un hommage aux mères fondatrices de la modernité », dans Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté (dir.), *La cité identitaire*, Outremont, Athénachaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie, 2007.

—, « Les élections de Conseils d'élèves : méthode d'endoctrinement au libéralisme politique », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 32, n° 3, 2006.

—, « L'utopie est dans les prés : campements militants temporaires et autogérés », *Réfractions*, n° 14, 2005.

—, « "Un autre monde est possible" ? Il existe déjà », *Horizons philosophiques*, vol. 15, n° 2, 2005.

—, « The Political Power of Words: The Birth of Pro-Democratic Discourse in the 19th Century in the United States and France », *Political Studies*, vol. 52, n° 1, 2004.

—, « L'esprit anti-démocratique des fondateurs des "démocraties" modernes », *Agone*, n° 22, 1999.

—, « Où sont les démocrates : gouvernement et système représentatif », *Le Devoir*, 22 juin 1999.

DURAND, Yves, *Les républiques au temps des monarchies*, Paris, Presses universitaires de France, 1973.

EAGLETON, Terry, *Ideology: An Introduction*, Londres/New York, Verso, 1991.

EDELMAN, Murray, *Political Language: Words That Succeed and Politics That Fail*, New York, Academic Press, 1977.

—, *The Symbolic Uses of Politics*, Chicago, University of Illinois Press, 1985.

—, *Constructing the Political Spectacle*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

ELKINS, Stanley et Eric Mckitrick, *The Age of Federalism: The Early American Republic, 1788-1800*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1993.

ENCKELL, Marianne, *La Fédération jurassienne*, Genève, Entremonde, 2012.

FAURE, Alain et Jacques Rancière (dir.), *La parole ouvrière, 1830-1851*, Paris, Union générale d'éditions, 1976.

FAYE, Jean-Pierre, *Langages totalitaires. Critique de la raison/l'économie narrative*, Paris, Hermann, 1972.

FEDERICI, Silvia, *Caliban and the Witch: Women, the Body and Primitive Accumulation*, Brooklyn, Autonomedia, 2004.

FINLEY, Moses I., *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1976.

—, *Politics in the Ancient World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

FLATHMAN, Richard E. (dir.), *Concepts in Social & Political Philosophy*, New York/Londres, Macmillan Publishing, 1973.

FOLLAIN, Antoine, *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008.

FONTANA, Biancamaria (dir.), *The Invention of the Modern Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

FORTMANN, Michel, *Les cycles de Mars. Révolutions militaires et édification étatique de la Renaissance à nos jours*, Paris, Économica/Institut de stratégie comparée, 2010.

FOSSIER, Robert, *Le Moyen Âge. Le temps des crises 1250-1520*, tome III, Paris, Armand Colin, 1983.

FOX-GENOVESE, Elizabeth et Eugene D. Genovese, *The Mind of the Master Class: History and Faith in the Southern Slaveholder's World View*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

FURET, François, *La Révolution, 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988.

GADET, Françoise, *Saussure, une science de la langue*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.

GAUCHET, Marcel, *La révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1995.

GENDRON, François, *La jeunesse dorée. Épisodes de la Révolution française*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1979.

GÉRARD, Alice, *La Révolution française, mythes et interprétations 1789-1970*, Paris, Flammarion, 1970.

GODINEAU, Dominique, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988.

GOYARD-FABRE, Simone, *Philosophie politique, xvr^e-xx^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.

—, *Qu'est-ce que la démocratie?*, Paris, Armand Colin, 1998.

GRAEBER, David, « La démocratie des interstices », *MAUSS*, n° 26, 2005.

GREEN, David, *The Language of Politics in America*, Ithaca, Cornell University Press, 1987.

GREENE, Jack P. (dir.), *The Reinterpretation of the American Revolution 1763-1789*, Westport, Greenwood Press, 1968.

— et J.R. Pole (dir.), *The Blackwell Encyclopedia of the American Revolution*, Cambridge/Oxford, Basil Blackwell, 1994.

GREENFELD, Liah, *Nationalism: Five Roads to Modernity*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.

GROETHUYSEN, Bernard, *Philosophie de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1956.

GUÉRIN, Daniel, *Bourgeois et bras nus 1793-1795*, Paris, Gallimard, 1973.

GUMMERE, Richard M., *The American Colonial Mind and the Classical Tradition: Essays in Comparative Culture*, Cambridge, Harvard University Press, 1963.

GUTTON, Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 1979.

HANSEN, Mogens H., *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Paris, Les Belles lettres, 1993.

HANSON, Russell L., *The Democratic Imagination In America: Conversations with our Past*, Princeton, Princeton University Press, 1985.

HAZEN, Charles Downer, *Contemporary American Opinion of the French Revolution*, Gloucester, Peter Smith, 1964.

HELD, David, *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1987.

— (dir.), *Prospects for Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1993.

HERR, Richard et Harold T. Parker (dir.), *Ideas in History*, Durham, Duke University Press, 1965.

HILL COLLINS, Patricia, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, New York/Londres, Routledge, 2000.

HUARD, Raymond, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

HUTCHINSON, Thomas et Lawrence Shaw MAYO (dir.), *The History of the Colony and Province of Massachusetts-Bay*, vol. I, Cambridge, Harvard University Press, 1936.

JACKALL, Robert (dir.), *Propaganda*, New York, New York University Press, 1995.

JAUME, Lucien, *Le discours jacobin et la démocratie*, Paris, Fayard, 1989.

KATES, Gary (dir.), *The French Revolution: Recent Debates & New Controversies*, Londres/New York, Routledge, 1998.

KATZ, William Loren, *Black Indians: A Hidden Heritage*, New York, Atheneum Books, 2012.

KESSEL, Patrick (dir.), *Les gauchistes de 89*, Paris, Union générale d'éditions, 1969.

KOCH, Adrienne, *The Philosophy of Thomas Jefferson*, Chicago, Quadrangle Books, 1964.

KOSELLECK, Reinhart, *Futures Past: On the Semantics of Historical Time*, Cambridge, MIT Press, 1985.

KRIEGEL, Blandine, *Propos sur la démocratie. Essais sur un idéal politique*, Paris, Descartes & Cie, 1994.

KROPOTKINE, Pierre, *L'entraide: un facteur de l'évolution*, Montréal, Écosociété, 2001 [1902].

LABAREE, Leonard Woods, *Conservatism in Early American History*, Ithaca, Cornell University Press, 1959.

LANIEL, Bertlinde, *Le mot « democracy » aux États-Unis de 1780 à 1856*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995.

LATNER, Richard B., *The Presidency of Andrew Jackson: White House Politics 1829-1837*, Athens, University of Georgia Press, 1979.

LE COUR GRANDMAISON, Olivier, *Les citoyennetés en révolution (1789-1794)*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

LEDUC-FAYETTE, Denise, *Jean-Jacques Rousseau et le mythe de l'Antiquité*, Paris, Vrin, 1974.

LEFORT, Claude, *Écrire à l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.

LEITH, James A. (dir.), *Images of the Commune – Images de la Commune*, Montréal/Londres, McGill-Queen's University Press, 1978.

LINK, Eugene Perry, *Democratic-Republican Societies, 1790-1800*, New York, Octagon Books, 1965.

LINEBAUGH, Peter et Marcus Rediker, *L'hydre aux mille têtes. L'histoire cachée de l'Atlantique révolutionnaire*, Paris, Amsterdam, 2008.

LOSURDO, Domenico, *Liberalism: A Counter-History*, Londres/New York, Verso, 2011.

LUCAS, Colin (dir.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture: The Political Culture of the French Revolution*, tome II, Oxford-New York, Pergamon Press, 1988.

MAIER, Pauline, *From Resistance to Revolution: Colonial Radicals and the Development of American Opposition to Britain, 1765-1776*, New York, Knopf, 1972.

—, *American Scripture: Making the Declaration of Independence*, New York, Alfred A. Knopf, 1997.

MAILLARD, Alain, Claude Mazauric et Eric Walter (dir.), *Présence de Babeuf. Lumières, révolution, communisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

MANENT, Pierre (dir.), *Histoire intellectuelle du libéralisme. Dix leçons*, Paris, Calmann-Lévy, 1987.

—, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Fayard, 1993.

MANIN, Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

MARTIN, Jean-Clément, *Contre-révolution, révolution et nation en France, 1789-1799*, Paris, Seuil, 1998.

MASSEAU, Didier, *L'invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.

MCCLELLAND, J.S., *The Crowd and the Mob: From Plato to Canetti*, Londres/Boston, Unwin Hyman, 1989.

MCDONALD, Forrest, *We the People: The Economic Origins of the Constitution*, Chicago, Chicago University Press, 1958.

MCKEON, Richard (dir.), *Democracy in a World of Tensions*, Paris, UNESCO, 1951.

MC SWEENEY, Dean et John Zvesper, *American Political Parties*, Londres, Routledge, 1991.

- MEIER, Christian, *La naissance du politique*, Paris, Gallimard, 1995.
- MEIKSINS-WOOD, Ellen, *L'empire du capital*, Montréal, Lux, 2011.
- , *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'Antiquité au Moyen Âge*, Montréal, Lux, 2013.
- MICHELS, Robert, *Les partis politiques*, Paris, Champs-Flammarion, 1971.
- MONAHAN, Arthur P., *Consent, Coercion and Limit: The Medieval Origins of Parliamentary Democracy*, Kingston/Montréal, McGill-Queen's University Press, 1987.
- MORANTZ, Regina Ann Morkell, "Democracy" and "Republic" in *American Ideology (1787-1840)*, thèse de doctorat, Columbia University, 1971.
- MORGAN, Edmund S., *Inventing the People: The Rise of Popular Sovereignty in England and America*, New York/Londres, Norton, 1968.
- MORISON, Samuel Eliot, *The Conservative American Revolution*, Washington D.C., Anderson House/The Society of the Cincinnati, 1976.
- MORONE, James A., *The Democratic Wish: Popular Participation and the Limits of American Government*, New York, Basic Books, 1990.
- MOSSÉ, Claude, *L'Antiquité dans la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1989.
- MOUGEL, François-Charles, *L'Angleterre du xvr^e siècle à l'ère victorienne*, Paris, Presses universitaires de France, 1978.
- NAESS, Arne, Jens A. Christophersen et Kjell Kvalø, *Democracy, Ideology and Objectivity: Studies in the Semantics and Cognitive Analysis of Ideological Controversy*, Oslo/Oxford, Oslo University Press/Basil Blackwell, 1956.
- NAGGH, *Nouvelles de l'assemblée générale du genre humain*, Paris, Belles Émotions, 2004.

NASH, Gary B., *The Urban Crucible: Social Change, Political Consciousness, and the Origins of the American Revolution*, Cambridge, Harvard University Press, 1979.

NICOLET, Claude, *L'idée républicaine en France. Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1982.

NORDMANN, Jean-Thomas, *Histoire des radicaux, 1820-1973*, Paris, La Table ronde, 1974.

OBER, Josiah, *Mass and Elite in Democratic Athens*, Princeton, Princeton University Press, 1989.

OFFERLÉ, Michel (dir.), *La profession politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999.

ONUF, Peter S. (dir.), *The New American Nation 1775-1820: The Revolution in the States*, tome III, New York, Garland Publishing, 1991.

ORWELL, George, « La politique et la langue anglaise », *Essais, articles, lettres (1945-1950)*, vol. IV, Paris, Ivrea/Encyclopédie des nuisances, 1995.

OSTROGORSKI, Moisei, *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Seuil, 1979.

OTERO, Carlos Peregrin et Noam Chomsky, *Language and Politics*, Montréal/New York, Black Rose Books, 1988.

PADOVER, Saul K. (dir.), *Thomas Jefferson and the Foundations of American Freedom*, New York, Van Nostrand Reinhold, 1965.

PALMER, Robert Roswell, *The Age of the Democratic Revolution: A Political History of Europe and America. 1760-1800: The Challenge*, tome I, Princeton, Princeton University Press, 1959.

PANGLE, Thomas L., *The Spirit of Modern Republicanism: The Moral Vision of the American Founders and the Philosophy of Locke*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

PASCAL, Jean-Marc, *The Political Ideas of James Wilson, 1742-1798*, New York/Londres, Garland Publishing, 1991.

PÊCHEUX, Michel, *Language, Semantics and Ideology*, Londres, Macmillan, 1975.

PENNOCK, J. Roland, *Democratic Political Theory*, Princeton, Princeton University Press, 1979.

PETERSON, Merrill D, *The Jefferson Image in the American Mind*, Oxford, Oxford University Press, 1962.

POCOCK, John G.A., *The Machiavellian Moment: Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Princeton University Press, 1975.

—, *Politics, Language & Time: Essays on Political Thought and History*, Chicago, University of Chicago Press, 1989.

POLLETTA, Francesca, *Freedom Is an Endless Meeting: Democracy in American Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 2004.

PONTEIL, Félix, *Les classes bourgeoises et l'avènement de la démocratie*, Paris, Albin Michel, 1989.

PRÉPOSIET, Jean, *Histoire de l'anarchisme*, Paris, Tallandier, 2002.

PRÉVOST, Jean-Guy, *De l'étude des idées politiques*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1995.

PRIOLLAUD, Nicole (dir.), *1871 : la Commune de Paris*, Paris, Liana Levi/Sylvie Messinger, 1983.

RAKOVE, Jack N., *Original Meanings: Politics and Ideas in the Making of the Constitution*, New York, Vintage Books, 1997.

RANCIÈRE, Jacques, *La mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.

—, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005.

REBOUL, Olivier, *Langage et idéologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.

REICHLEY, James A., *The Life of the Parties: A History of American Political Parties*, New York, Free Press, 1992.

REINHOLD, Meyer, *Classica Americana: The Greek and Roman Heritage in the United States*, Detroit, Wayne State University Press, 1984.

REMINI, Robert V., *Andrew Jackson: The Course of American Freedom, 1822-1832*, tome II, New York, Harper & Row, 1981.

RESNICK, Philip, *Parliament vs. People: An Essay on Democracy and Canadian Political Culture*, Vancouver, New Star Books, 1984.

—, *Twenty-First Century Democracy*, Montreal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997.

RICHARD, Carl J., *The Founders and the Classics: Greece, Rome, and the American Enlightenment*, Boston, Harvard University Press, 1994.

ROBERTS, Jennifer Tolbert, *Athens on Trial: The Antidemocratic Tradition in Western Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

RODEWALD, Cosmo, *Democracy: Ideas and Realities*, Londres/Toronto, Dent/Hakkert, 1974.

ROELS, Jean, *Le concept de représentation politique au dix-huitième siècle français*, Louvain/Paris, Nauwelaerts/Béatrice-Nauwelaerts, 1969.

ROSANVALLON, Pierre, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.

—, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000.

—, *Pour une histoire conceptuelle du politique*, Paris, Seuil, 2003.

ROSE, R.B., *The Making of the Sans-Culottes: Democratic Ideas and Institutions in Paris, 1789-92*, Londres, Manchester University Press, 1983.

ROSS, Kristin, « Démocratie à vendre », dans Giorgio Agamben, Alain Badiou et al., *Démocratie dans quel état?*, Paris/Montréal, La Fabrique/Écosociété, 2009.

ROULAND, Norbert, *Rome, démocratie impossible?*, Arles, Actes Sud, 1981.

ROYSTER, Charles, *A Revolutionary People at War: The Continental Army and American Character, 1775-1783*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1979.

RUTLAND, Robert Allen, *The Democrats: From Jefferson to Clinton*, Colombia, University of Missouri Press, 1995.

RUZÉ, Françoise, *Délibération et pouvoir dans la cité grecque de Nestor à Socrate*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

SARTORI, Giovanni, *The Theory of Democracy Revisited*, Chatham, Chatham House Publishers, 1987.

SAXONHOUSE, Arlen W., *Athenian Democracy: Modern Mythmakers and Ancient Theorists*, Notre Dame/Londres, University of Notre Dame Press, 1996.

SCHAFER, Frederic C., *Democracy in Translation: Understanding Politics in an Unfamiliar Culture*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1999.

SCHLEIFER, James T., *The Making of Tocqueville's Democracy in America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980.

SCHUDSON, Michael, *The Good Citizen: A History of American Civic Life*, New York, Free Press, 1998.

SCHUMPETER, Joseph A., *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York, Harper Torchbooks, 1950.

SELLERS, Charles (dir.), *Andrew Jackson: A Profile*, New York, Hill and Wang, 1971.

SEN, Amartya, *La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot, 2006.

SEWELL JR., William H., *Work and Revolution in France: The Language of Labor from the Old Regime to 1848*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980.

SILBEY, Joel H. (dir.), *Political Ideology and Voting Behaviour in the Age of Jackson*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1973.

SIMON, Yves R., *Philosophy of Democratic Government*, Chicago/Londres, Phoenix Books, 1951.

SINCLAIR, R. K., *Democracy and Participation in Athens*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

SIOUI, Georges E., *Les Wendats, une civilisation méconnue*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1994.

SKINNER, Quentin, *Visions of Politics*, vol. I: *Regarding Method*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

SLAVIN, Morris, *The Left and the French Revolution*, Atlantic Highlands, Humanities Press International, 1995.

SOBOUL, Albert, *Les sans-culottes parisiens en l'An II. Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire (1793-1794)*, Paris, Librairie Clavreuil, 1958.

—, « Démocratie représentative ou démocratie directe : l'exemple de la démocratie populaire en l'an II », *Raison Présente*, n° 49, 1979.

—, *La Révolution française*, Paris, Éditions Sociales, 1988.

— (dir.), *Dictionnaire de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.

TACKETT, Timothy, *Becoming a Revolutionary: The Deputies of the French National Assembly and the Emergence of a Revolutionary Culture (1789-1790)*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

THERRIEN, Jean-Marie, *Parole et pouvoir. Figure du chef amérindien en Nouvelle-France*, Montréal, Hexagone, 1986.

TILLY, Charles, « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix*, vol. 13, n° 49, 2000.

—, *European Revolutions, 1492-1992*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 1993.

TULARD, Jean, *Les révolutions de 1789 à 1851*, Paris, Fayard, 1985.

TULLY, James (dir.), *Meaning and Context: Quentin Skinner and his Critics*, Princeton, Princeton University Press, 1988.

VIDAL-NAQUET, Pierre, *La démocratie grecque vue d'ailleurs*, Paris, Flammarion, 1976.

VOVELLE, Michel (dir.), *Révolution et république. L'exception française*, Paris, Kimé, 1994.

WALTER, Gérard, *Babeuf et la conjuration des Égaux*, Paris, Payot, 1980.

WARD, Harry M., *Colonial America: 1607-1763*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1991.

WELDON, T.D., *The Vocabulary of Politics*, New York, Johnson Reprint, 1970.

- WHITE, James Boyd, *When Words Lose their Meaning*, Chicago, University of Chicago Press, 1984.
- WILKINSON, Bertie (dir.), *The Creation of Medieval Parliaments*, New York/Toronto, John Wiley & Sons, 1972.
- WILLIAMSON, Hugh Ross, *The Day They Killed the King*, New York, Macmillan, 1957.
- WOLFF, Jonathan, *An Introduction to Political Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 1996.
- WOOD, Gordon S., *The Creation of the American Republic, 1776-1787*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1969.
- , *La création de la République américaine*, Paris, Belin, 1991.
- WOOD, Neal, *Reflexions on Political Theory: A Voice of Reason from the Past*, New York, Palgrave, 2002.
- WOOTTON, David, *Republicanism, Liberty, and Commercial Society, 1649-1776*, Stanford, Stanford University Press, 1994.
- WRIGHT, Esmond (dir.), *Causes and Consequences of the American Revolution*, Chicago, Quadrangle Books, 1966.
- YOUNG, Alfred F. (dir.), *The American Revolution*, DeKalb, Northern Illinois Universtity Press, 1976.
- ZARKA, Yves-Charles, *Figures du pouvoir. Études de philosophie politique de Machiavel à Foucault*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- ZIBECHI, Raul, *Dispersing Power: Social Movements as Anti-State Forces*, Oakland/Édimbourg, AK Press, 2011.
- ZINN, Howard, *Une histoire populaire des États-Unis, de 1492 à nos jours*, Marseille/Montréal, Agone/Lux, 2002.

Index

- acéphocratie, 13, 289
- Adams, John, 10, 62, 66-67, 70, 79-81, 83, 111, 115-116, 119, 138, 140, 155, 162, 165, 167, 184-185, 187-188, 202, 204, 216, 221, 225, 229, 233, 243, 248, 255, 305-306, 317, 391
- Adams, John Quincy, 157, 306
- Aelders, Etta Palm d', 69, 262-263
- agoraphilie politique, 32, 36, 415, 419
- agoraphobie politique, 32-36, 37, 41, 47, 62, 64, 71, 81, 108, 112, 137, 141-142, 159, 182, 219, 226, 274, 286, 288-289, 298, 376, 419
- Allemagne, 14, 339, 380-381, 384-386, 392, 404, 409
- Ames, Fisher, 21, 221, 241
- Ancien Régime, 22, 127, 250
- Angleterre, 22, 55, 103-105, 107, 109-110, 117, 119, 144, 152, 203, 212, 238, 246, 248, 364, 384, 386-387
- antifédéralistes (Amérique), 207, 211-220, 227, 241, 244
- Antiquité, 39-41, 48-49, 62, 64-67, 69, 75, 82, 122-123, 150, 220-221, 230, 335, 408
- Antraigues, comte d', 131, 260
- Argenson, marquis d', 152-153, 159
- aristocratie démocratique, 13, 306
- aristocratie élective, 13, 123, 155, 269, 310, 414
- aristocratie représentative, 13, 156-157
- Aristote, 40, 61, 63, 74, 82, 104, 122, 150, 161, 242
- Assemblée constituante (France), 26, 158, 172, 345
- Assemblée nationale (France), 20, 22, 23, 30, 66, 70, 120-121, 126-130, 134, 138-139, 141, 180-182, 245-246, 256, 259, 263-264, 268, 274-275, 280-281, 284, 294, 309, 344, 415
- Athènes, 34, 41, 48-50, 53, 57-59, 70-71, 83, 85, 123, 132, 140, 150-151, 175, 189, 204, 247, 255, 337-338, 389, 396, 400, 405, 407, 409
- Babeuf, Gracchus, 178, 287, 295-300, 309
- Barnave, Antoine Pierre Joseph, 128, 138, 181, 260, 284
- Belgique, 94-95, 190

- Bellegarrigue, Anselme, 365-366
- Blanqui, Auguste, 340, 350-351, 366
- Bonaparte, Napoléon, 22, 30, 67, 69, 120-121, 124, 147, 180, 259, 266-267, 283, 295, 300, 303, 310, 326, 331, 354, 383
- Boston, 29, 55, 93-94, 104, 106-107, 109-116, 118, 154, 169, 198, 205, 246, 253-255, 322, 389
- Bresson, Jean-Baptiste Marie-François, 124, 281-283, 415
- Brissot, Jacques Pierre, 20-21, 121, 131, 139-140, 190-191, 277-278
- Canada, 13-14, 66, 104, 113, 206, 318, 325, 380, 386-393-396, 403
- Caroline du Nord, 109-111, 174, 185, 200, 204
- Caroline du Sud, 109-110, 157, 168, 208, 236, 376
- Chambre basse (et Chambre des communes – États-Unis), 75-77, 185, 199, 221-222, 239, 253
- Chambre des lords (et Sénat), 100, 129, 242
- Chambre des représentants, 240, 316, 326, 337
- Charles I^{er}, 84, 88-89, 210
- Cicéron, 62, 74, 79, 82, 104, 242
- Cobbett, William, 220, 254
- Colton, Calvin, 326-329
- Comité du salut public, 267, 277
- Commune de Paris, 127, 147, 176, 261, 266, 268-269, 272, 355
- Condorcet, marquis de, 20, 121, 172, 190, 278, 284
- Congrès (États-Unis), 21, 73, 118, 127, 157, 203, 215-216, 239, 255, 257, 327-328
- Connecticut, 178, 196, 203, 255
- Conseil des Cinq-Cents, 59, 148, 280-281
- Constant, Benjamin, 147, 301, 310-311
- Constitution des États-Unis d'Amérique, 140-141, 170, 186, 202, 206, 211-212, 214-216, 218, 233, 241, 243, 306-307, 314, 317, 359
- Convention (de Philadelphie), 21, 27, 117, 207, 210-212, 216, 220, 222, 232, 239-242, 244-245
- Convention (française), 26, 124, 136, 175, 177, 192, 260-261, 264, 271-272, 277, 280-281, 284, 288-290, 294, 309
- Cordeliers, club des, 23, 129, 177, 189, 192, 251, 263-264
- Danton, 192, 260, 267, 277, 284-285, 287, 293
- Déclaration d'indépendance des États-Unis, 67, 103, 136, 155, 168, 170, 186, 198, 201, 220, 255

- Déclaration des droits (États-Unis), 141, 209, 212, 218, 314
- Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen (France), 128, 141, 259
- demos*, 35, 40, 47, 58, 81, 92, 112-113, 151, 268, 398, 406, 419
- Desmoulins, Camille, 189, 267, 277, 285, 287, 291-293
- Diderot, Denis, 71, 164
- Dieu, 55, 90, 97-99, 101, 136-137, 143-144, 167, 224, 232, 357, 359-360, 363, 371, 383
- Diouf, Abdou, 400-401
- Égaux, conjuration des, 178, 295, 299-300
- Enragés, les, 260-261, 268, 270-271, 276, 287
- fédéralistes (Amérique), 76, 207-208, 211, 213-220, 222-225, 227, 231, 233, 241-243, 245, 249-250, 252, 255, 319-320
- Franklin, Benjamin, 119-120, 239-241, 244-245
- Genet, Edmond Charles, 251, 254
- Géorgie, 198-200, 220, 305, 375
- Girondins, les, 69-70, 124, 251, 253, 264, 277, 284
- Gouges, Olympe de, 192, 265-266
- Grande-Bretagne, 28, 54, 73, 80, 95, 99, 109, 119, 183, 202, 241, 250, 318, 326
- Grèce, 9, 53, 62, 235, 373, 406-407
- Guizot, François, 311-312, 335, 349, 351, 367
- Hamilton, Alexander, 117, 168, 188, 195, 204, 206, 209-211, 214-215, 220, 222-224, 232-233, 236, 242, 244, 246, 248-250, 280
- Harrington, James, 82, 84, 188
- Harrison, William, 324-326
- Hébert, Jacques-René, 276, 285, 287, 293
- Henry, Patrick, 212-213, 218, 243
- Hollande, 212, 253, 315
- Hugo, Victor, 344, 352
- Indépendance, guerre de l', 32-33, 64, 76, 85, 87-88, 94, 102, 104, 115, 119, 120, 136, 142, 149, 157, 160-161, 168, 179, 195, 200, 203, 205-206, 221, 256, 404
- Jackson, Andrew, 33, 320, 323
- Jacobins, club des, 20, 23, 68, 120, 129, 175, 189-190, 192, 248, 251, 262, 264, 277, 294, 300, 302, 310, 370

- Jay, John, 168, 215, 224-225, 248, 256
- Jefferson, Thomas, 33, 67, 72, 117, 120, 155, 230, 236, 248-251, 305, 307, 312-317, 320, 323
- Jésus-Christ, 57, 341, 360, 362
- kakistocratie, 13, 377
- King, Rufus, 28, 206, 248, 255
- Knox, Henry, 205, 207, 214
- La Fayette, marquis de, 120, 128, 188, 205-206, 223, 245-246, 260
- Lally-Tollendal, Gérard de, 22, 130, 260
- Locke, John, 41, 80, 188, 234
- locofocos, les, 13, 328-329
- Londres, 89, 92, 113, 119, 131, 201, 217, 311, 318, 371, 389
- Mably, abbé, 50, 83, 121-122
- Mac-O'-cratie, 13, 201
- Madison, James, 27, 33, 140, 157, 168, 184, 187, 198, 203, 205-206, 208-210, 214, 220, 224, 234-237, 242-244, 246, 249
- Malouet, Pierre-Victor, 180, 260, 414
- Marat, Jean-Paul, 24, 182, 277
- Maréchal, Sylvain, 28, 173, 177, 295-297
- Marseille, 261, 269, 274-275
- Maryland, 103, 110, 112, 201-202, 240
- Massachusetts, 21, 28, 55-56, 62, 73, 106, 108-109, 111, 113, 115, 154, 170, 179, 185-186, 196-198, 203, 206, 208, 214, 216, 238, 320, 324
- Maury, Jean Siffrein, 26, 210, 260
- Mirabeau, 18, 29-30, 127-128, 260
- monarchie aristodémocratique, 13, 88
- monarchie démocratique, 13, 349, 384
- monarchie représentative, 13, 333
- Monnier, Raymonde, 48-49, 94, 279
- Montesquieu, 66, 83, 104, 152, 242
- Morris, Gouverneur, 117-118, 120, 166, 209, 223, 233-234, 239
- Mounier, Jean-Joseph, 22, 102, 134, 139, 260
- Moyen Âge, 40-41, 45, 53, 69, 96, 409
- New Hampshire, 179, 198, 202
- New Jersey, 110, 115, 185, 224, 256
- New York, 28, 109-110, 117, 119, 166, 178, 185, 195-196, 202, 208, 229, 246, 253, 323, 354, 371, 413

- Nouvelle-France, 51, 66, 104, 387
- Nouvelle-Angleterre, 104, 107, 228, 315-316, 387
- ochlocratie, 13, 81, 175
- Paine, Thomas, 70, 116, 120, 135, 169, 183, 190-191, 200, 245
- Paris, 26-27, 29, 45, 69, 96, 103, 119-120, 125-129, 133, 144, 147, 176, 189-191, 204, 223, 254, 260-263, 265-266, 268-270, 272, 274-276, 280, 294-295, 297, 300, 309, 341, 344, 355, 366, 390, 405, 409, 412
- Pays-Bas, 69, 72-73, 88, 103, 153, 263, 318
- Pennsylvanie, 21, 169-170, 196, 198-201, 251, 254, 257, 308, 322
- Philadelphie, 27-28, 54, 114, 117, 169-170, 200, 207-208, 211-212, 220, 222, 232, 236, 242, 244-246, 251, 306, 390
- Pinkney, Charles, 236, 238, 242
- Platon, 61, 63, 150-151
- plèbe, 35, 47, 80-81, 92, 96, 99, 112-113, 159, 246, 260, 268, 270-272, 279, 295, 309, 398, 420
- Pologne, 94, 152, 253, 315
- polycratie, 14, 335
- Première Guerre mondiale, 13, 378, 385, 392
- Proudhon, Pierre-Joseph, 31, 368-374
- Québec, 66, 112, 386-387, 390, 394, 407-409, 417
- Randolph, Edmond, 209-210, 215, 243
- Renaissance, 41, 48, 82
- Restauration, 22, 147-148, 190, 283-284
- Révolution française (et révolution de 1789), 9-10, 18, 22, 24, 29-30, 32, 49, 66-67, 69, 71, 85, 87-88, 94, 102, 120, 122, 125, 127-128, 136, 144-147, 149, 158, 177, 180-182, 189, 192, 245-251, 253, 256, 260-261, 263-264, 266, 276, 279, 283-284, 288, 300, 331, 347, 377, 381, 404
- Rhode Island, 54, 109, 198-199, 320
- Robespierre, Maximilien, 20, 22-23, 68, 70 140, 145, 156, 172, 174, 182, 189, 248, 260, 267, 277-279, 283-289, 291-294, 299-300, 302, 309, 370
- Rome, 49, 67-68, 70-71, 83, 188, 235, 247, 381
- Rosanvallon, Pierre, 12, 149, 153, 277, 309-310

- Rousseau, Jean-Jacques, 73, 80, 83, 97, 134-135, 145-147, 152, 164, 270, 310
- Roux, Jacques, 176-177, 276
- Royer-Collard, Pierre-Paul, 147, 311, 333, 361
- Rush, Benjamin, 220, 225, 315-317
- Saint-Just, 68, 70, 192, 267, 277, 287-288, 291, 293
- sans-culottes, les, 248, 260-261, 268, 272, 278, 284, 294-295, 309
- Schaffer, Frederic C., 397, 399, 403, 413
- Séchelles, Hérault de, 66, 277, 281, 284
- Second Empire, 336, 352, 354
- Sénégal, 15, 380, 397, 399, 400-403
- Shays, Daniel (et révolte de Shays), 205, 231, 257
- Sieyès, Emmanuel, 10, 30, 33, 121, 127, 140-141, 191, 299
- Solon, 68, 204, 229
- Sparte, 67-68, 70-71, 83
- Suisse, 22, 152, 222, 315, 384
- Terreur, la, 20, 189, 192, 261, 277, 289, 291, 293-294
- Tocqueville, Alexis de, 337, 344-346, 383
- Tucker, Thomas Tudor, 157, 193
- Versailles, 103, 128, 217, 271
- Virginie, 35, 110, 114, 119, 168, 185, 197, 202, 209, 212, 215, 234, 240, 257, 316
- Washington, George, 10, 62, 67, 115, 117, 119-120, 163, 168, 202, 205-206, 215, 243-246, 248-249, 255, 257
- Webster, Noah, 76, 230, 247, 250
- Wendat(s), 51, 386
- whigs, les (États-Unis), 323-329
- Wilson, James, 170, 222, 225, 244
- Wilson, Woodrow, 364, 378-379, 393
- Venise, 48, 73, 152, 315
- Vermont, 198-199, 203

Du même auteur

Nous sommes ingouvernables. Les anarchistes au Québec aujourd'hui, Montréal, Lux, 2013 (avec Rémi Bellemare-Caron, Émile Breton, Marc-André Cyr et Anna Kruzynski).

Par-dessus le marché! Réflexions critiques sur le capitalisme, Montréal, Écosociété, 2012.

Retour sur un attentat antiféministe. École polytechnique de Montréal, 6 décembre 1989, Montréal, Remue-ménage, 2010 (avec Mélissa Blais, Lyne Kurtzman et Dominique Payette).

L'armée canadienne n'est pas l'Armée du salut, Montréal, Lux, 2010.

Lacrymos. Qu'est-ce qui fait pleurer les anarchistes?, Montréal/Lyon, Écosociété/Atelier de création libertaire, 2010.

L'altermondialisme, Montréal, Boréal, 2009.

La démocratie au-delà du libéralisme. Perspectives critiques, Outremont, Athéna-Chaire Mondialisation-citoyenneté-démocratie (MCD), 2009 (avec Martin Breauth).

Québec en mouvements. Idées et pratiques du militantisme aujourd'hui, Montréal, Lux, 2008.

Le mouvement masculiniste au Québec. L'antiféminisme démasqué, Montréal, Remue-ménage, 2008 (avec Mélissa Blais).

L'éthique du vampire. De la guerre d'Afghanistan et quelques horreurs du temps présent, Montréal, Lux, 2007.

Les Black Blocs. La liberté et l'égalité se manifestent, Montréal, Lux (3^e édition), 2007 (2^e édition en France – Lyon, Atelier de création libertaire, 2005).

Identités mosaïques, Montréal, Boréal, 2004 (avec Julie Châteauvert).

L'archipel identitaire, Montréal, Boréal, 1997 (avec Marcos Ancelovici).

Table

Introduction : Jeux de mots et jeux de pouvoir	9
1 Le mot « démocratie » jusqu'au début de la modernité occidentale	39
<i>« Démocratie » : un mot grec</i>	39
<i>« Démocratie » dans l'histoire</i>	57
<i>Démocratie et République</i>	72
2 Coup de force des parlementaires	87
<i>Brève histoire du parlementarisme</i>	96
<i>Guerre de l'Indépendance et Révolution</i>	102
<i>Guerre de l'Indépendance en Amérique du Nord</i>	104
<i>La première révolution en France (1789)</i>	125
<i>L'idéal démocratique et le projet de l'élite patriote</i>	132
<i>La fiction de la souveraineté du peuple</i>	135
<i>Élections et démocratie ?</i>	149
3 Les riches contre la démocratie	159
<i>La « démocratie » comme tyrannie des pauvres</i>	166
<i>« Démocratie » et luttes économiques</i>	173
<i>Agoraphobie et vertu politique</i>	182
4 Rivalités entre patriotes victorieux – les États-Unis	195
<i>La menace des nouveaux États « démocratiques »</i>	198

<i>La fondation des États-Unis (1787) comme acte antidémocratique</i>	207
<i>Fédéralistes et antifédéralistes</i>	211
<i>Justifier la représentation : le discours de la nouvelle aristocratie</i>	224
<i>La démocratie comme règne des pauvres</i>	231
<i>La tentation monarchique</i>	241
<i>L'influence « démocratique » de la Révolution française aux États-Unis</i>	245
5 Rivalités entre patriotes victorieux	
– la France	259
<i>Assemblées populaires</i>	268
<i>Maximilien Robespierre et la Terreur « démocratique »</i>	277
<i>Une bourgeoisie « démocrate »</i>	293
6 Vers l'hégémonie du discours prodémocratique	305
<i>Un peu d'utopie</i>	312
<i>Les États-Unis : la première « démocratie »</i>	318
<i>La France : tous « démocrates » pour séduire les électeurs</i>	331
Conclusion : Tous démocrates, même Dieu !	357
Remerciements	421
Bibliographie	423
Index	441
Du même auteur	447

CET OUVRAGE A ÉTÉ IMPRIMÉ EN JANVIER
2013 SUR LES PRESSES DES ATELIERS DE
L'IMPRIMERIE MARQUIS POUR LE COMPTE DE
LUX, ÉDITEUR À L'ENSEIGNE D'UN CHIEN D'OR
DE LÉGENDE DESSINÉ PAR ROBERT LAPALME

L'infographie est de Claude BERGERON

La révision du texte et la correction des épreuves
ont été réalisées par Thomas DÉRI et Annie PRONOVOST

Lux Éditeur
c.p. 129, succ. de Lorimier
Montréal, Qc H2H 1V0

Diffusion et distribution
Au Canada : Flammarion
En Europe : Harmonia Mundi

Imprimé au Québec
sur papier recyclé 100 % postconsommation

Démocratie. Histoire politique d'un mot

Le mot « démocratie » est si populaire que toutes les forces politiques s'en réclament. Quelle surprise, alors, de constater que les « pères fondateurs » des « démocraties modernes » associaient cette idée au chaos, à la violence et à la tyrannie des pauvres ! Comment expliquer un tel revirement de sens ?

En plongeant dans les discours du passé aux États-Unis et en France, l'auteur dévoile une étonnante aventure politique, où s'affrontent des personnalités et des forces sociales qui cherchent à contrôler les institutions des régimes fondés à la fin du XVIII^e siècle. S'appuyant sur divers pamphlets, manifestes, déclarations publiques, articles de journaux et lettres personnelles, ce récit révèle une manipulation politique par les élites, qui ont petit à petit récupéré le terme « démocratie » afin de séduire les masses.

Deux siècles plus tard, alors que la planète entière semble penser que « démocratie » (le pouvoir du peuple) est synonyme de « régime électoral » (la délégation du pouvoir à un petit groupe de gouvernants), toute expérience d'un véritable pouvoir populaire (délibérations sur les affaires communes) se heurte toujours au mépris des élites.

Francis Dupuis-Déri est professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Spécialiste des idées politiques et des mouvements sociaux, il est l'auteur de nombreux ouvrages.



Prix : 29,95 \$ - 22 €
 ISBN 978-2-89596-090-4